

ABRÉGÉ DE L'INSTITUTION

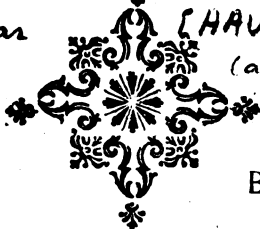
ET

INSTRUCTION CHRÉTIENNE,
DÉDIÉ AUX PRINCESSES ROYALES
DES DEUX SICILES.

Sur l'Édition Italienne de 1784.

Nouvelle Édition.

par [GOURLIN (Pierre Sébastien)]
publ. par [HAUTEFAGE
(abbé Jean)]



BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines
60500 CHANTILLY

A NAPLES,

Chez VINCENT FLAUTO.



M. D. CC. LXXXV.

Avec Approbation & Permission des Supérieurs.

o j'ai écrit ce qu'il m'a
que le gâté me eston
a ouppin afin que l'on
ne ce tropé pas.

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE,

Aux Princesses Royales MARIE-THÉRESE
& LOUISE-MARIE-AMELIE , Infantes
des deux Siciles.

L'OUVRAGE que je présente avec un humble dévouement à vos Alteesses , invoque comme de lui-même votre auguste nom ; & s'empresse de se mettre sous la bienfaisante protection, qu'il peut sûrement espérer de Princesses Royales. C'est l'Abrégé d'un Ouvrage qui , lorsqu'on le publia pour la première fois , il y a quelques années , en cette capitale , fut gracieusement accueilli par la sublime protection de votre très-aimable Mère, notre invincible Souveraine , Marie-Caroline. Cet Ouvrage traite d'objets très-convenables aux heureuses inclinations qu'on a vu briller admirablement en vous dès vos plus tendres années. Il contient une instruction sur toutes les vérités de la religion & les devoirs du chrétien. Or , nous voyons de nos yeux comment , dans une Cour qui est une école des plus rares vertus , sont formés vos esprits ; de quelles connoissances ils sont enrichis , & par quels principes ils sont conduits , pour devenir un jour tout ce que doivent être de bonnes Princesses. On fait aussi avec quel zèle ,

A ij

4 ÉPITRE DEDICATOIRE.

quelle religieuse ferveur vous vous portez à tous les exercices de la piété chrétienne ; combien vous montrez de goût pour la lecture des bons livres , & sur-tout pour l'histoire des livres saints ; enfin à quel point vous correspondez aux soins que s'efforce d'employer la sollicitude ingénieuse de votre auguste Mère , pour répandre dans vos ames toutes les semences des fruits heureux qu'ont produit en elle les soins de la très-haute , invincible & digne d'un nom immortel l'Impératrice Marie-Thérèse , votre très-digne aïeule. Vous verrez donc avec plaisir, dans cet *Abrégé* de l'éducation chrétienne , les maximes & les sentimens de cette religion sainte , dont vos esprits sont déjà remplis. Il vous confirmera de plus en plus dans la solide piété dans laquelle vous êtes nourries & que vous travaillez à faire croître sans cesse. Recevez donc de mes mains ce foible présent, & daignez lui conserver la même faveur & protection que votre généreuse Mère a accordée à l'Ouvrage entier. Que Dieu conserve longues années vos personnes Royales , pour la consolation de vos parens & le bonheur commun de tous leurs fideles sujets !

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect ,

De vos Alteſſes Royales ,

Le très-humble & très-dévoué
Serviteur, VINCENT FLAUTO.



A B R É G É
DE L'INSTITUTION
O U
INSTRUCTION CHRÉTIENNE.



P R E M I E R E P A R T I E.
L E S Y M B O L E.

C H A P I T R E P R E M I E R,

E T P R É L I M I N A I R E.

D. Q U'ENTEND-ON par une Institution
& Instruction Chrétienne?

R. On entend une instruction où l'on apprend la science du salut.

D. Qu'est ce que la science du salut?

R. C'est celle qui nous enseigne, 1°. ce que nous devons croire; 2°. ce que nous devons

A iij

recevoir ; 3°. ce que nous devons faire ou éviter ; 4°. ce que nous devons demander pour être sauvés.

D. Où est contenu ce que nous devons croire ?

R. Dans le Symbole des Apôtres.

D. Qu'entendez-vous par ce que nous devons recevoir ?

R. J'entends les Sacremens.

D. Où est contenu ce que nous devons faire ou éviter ?

R. Dans les commandemens de Dieu & de l'Eglise.

D. Où est contenu ce que nous devons demander ?

R. Dans l'Oraison Dominicale.

CHAPITRE II.

Symbole des Apôtres.

D. QU'EST-CE que le Symbole des Apôtres ?

R. C'est une profession de foi qui nous vient des Apôtres.

D. Que veut dire ce mot de Symbole ?

R. Il signifie un signe ou une marque qui sert à distinguer un certain genre de personnes ou de choses.

D. De quoi le Symbole des Apôtres est-il le signe ?

R. Il est le signe & la marque qui distingue les Chrétiens d'avec ceux qui ne le sont pas.

D. Pourquoi ce Symbole est-il appelé des Apôtres ?

R. Parce que ce sont les Apôtres qui l'ont composé.

D. Pourquoi l'ont-ils composé ?

R. 1°. Pour exprimer en peu de mots les vérités capitales du Christianisme ; 2°. pour qu'il serve à distinguer jusqu'à la fin des siècles ceux qui font profession de la religion de J. C.

D. Récitez-moi le Symbole des Apôtres ?

R. Credo in Deum, Patrem, &c.

D. Récitez-le en françois.

R. Je crois en Dieu, le Pere, &c.

CHAPITRE III.

Premier article du Symbole.

D. **Q**UEL est le premier article du Symbole ?

R. Je crois en Dieu, le Pere tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre.

D. Que signifient ces paroles : Je crois en Dieu ?

R. C'est-à-dire, je suis certain, par une ferme foi, qu'il y a un Dieu, & qu'il ne peut y en avoir plusieurs.

D. Prouvez-nous qu'il y a un Dieu ?

R. Le ciel, la terre & toutes les créatures en font une preuve sensible ; car s'il n'y avoit point de Dieu, toutes ces choses n'existeroient pas.

D. Pourquoi toutes ces choses n'existeroient-elles pas ? N'ont-elles pas pu se faire d'elles-mêmes ?

R. Ce seroit une étrange folie de dire qu'une maison s'est faite d'elle-même. C'en seroit une encore plus grande de dire que le monde s'est fait de lui-même.

D. Ne pourriez-vous pas montrer dans nous-mêmes quelques preuves de l'existence de Dieu ?

R. Oui ; il y a dans notre ame des sentimens naturels qui sont une preuve convaincante de cette vérité.

D. Quels sont ces sentimens ?

R. Il y en a deux principaux.

D. Quel est le premier ?

R. C'est ce sentiment qui s'excite en nous , & qui nous fait recourir à Dieu dans les dangers imprévus. Nous nous écrivons alors par un mouvement indélébéré , ô mon Dieu ! ce qui est un témoignage qu'à cet égard notre ame est naturellement persuadée de l'existence de Dieu.

D. Quel est le second ?

R. C'est un sentiment de crainte qui s'élève dans notre conscience quand nous avons fait le mal , lors même que nous sommes assurés de n'avoir été vus de personne.

D. Que prouvent ces remords de la conscience ?

R. Ils prouvent qu'il y a un Juge souverain , qui voit tout ce qu'il y a de plus secret , qui punit le péché & qui récompense le mérite ; & ce Juge ne peut être que Dieu.

CHAPITRE IV.

Nature & Perfections de Dieu.

D. QU'EST-CE que Dieu ?

R. Nous ne pouvons dire ce que c'est que Dieu que d'une manière très-imparfaite.

D. Pourquoi ?

R. Parce que Dieu est infiniment élevé au-dessus de nos pensées. Nous ne le voyons pas durant cette vie mortelle, & la connoissance que nous en avons est extrêmement foible.

D. Connoîtrons-nous un jour Dieu plus parfaitement ?

R. Nous le connoîtrons parfaitement dans le ciel ; nous le verrons face à face , & nous le connoîtrons de la même manière qu'il nous connoît.

D. Mais ne pouvez-vous pas me dire ce que c'est que Dieu , selon la foible idée que nous avons de lui ?

R. Dieu est un pur esprit , éternel , indépendant , immuable , infini , qui est présent partout , qui voit tout , qui peut tout , qui a créé toutes choses & qui les gouverne toutes.

D. Vous dites que Dieu est un esprit : qu'entendez-vous par un esprit ?

R. Un esprit est une substance qui connoît , qui pense , qui aime & qui veut.

D. Prouvez-moi par l'Ecriture que Dieu est esprit ?

A v.

R. J. C. dit à la Samaritaine : Dieu est esprit , & il faut que ceux qui l'adorent , l'adorent en esprit & en vérité. (*Jean* , 4. 24.)

D. Vous dites que Dieu est un pur esprit : qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends par-là que Dieu n'a ni corps , ni figure , ni couleur , & qu'il ne peut tomber sous nos sens.

D. Pourquoi donc est-il parlé dans l'Ecriture-Sainte des bras , des mains , des pieds de Dieu ?

R. C'est un langage figuré , pour nous faire comprendre ses opérations.

D. Expliquez-moi cela dans quelque détail. Que veut dire l'Ecriture quand elle nous enseigne que les yeux & les oreilles de Dieu sont ouverts ?

R. Elle veut nous marquer que Dieu voit , connoît & entend tout.

D. Qu'entend-elle quand elle dit que le bras de Dieu n'est pas raccourci ?

R. Elle entend que Dieu soutient tout par sa puissance , qu'il peut tout ce qu'il veut ; qu'il n'est rien que nous ne puissions attendre de sa bonté.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est éternel ?

R. Parce qu'il n'a jamais eu de commencement , & qu'il n'aura jamais de fin.

D. Y a-t-il quelque créature qui soit éternelle ?

R. Non : toutes les créatures étant tirées du néant , elles n'étoient pas avant que Dieu les eût créées. Il n'y a que Dieu qui soit éternel.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est indépendant ?

R. Parce que Dieu ne tient l'être que de lui-même , & qu'il ne peut dépendre d'aucune cause.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu ne tient l'être que de lui-même ? Est-ce que Dieu s'est fait lui-même ?

R. Dieu ne s'est pas fait lui-même , puisqu'il est éternel ; mais j'entend que sa nature est d'exister , & qu'il existe nécessairement.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu ne dépend d'aucune cause ?

R. Parce que Dieu étant la source & la plénitude de tout bien , il ne peut rien recevoir de ses créatures ; il n'a besoin de rien , & il se suffit pleinement à lui-même.

D. Quelle différence y a-t-il donc entre Dieu & nous ?

R. Dieu ne dépend de personne ; au lieu que nous sommes dans une dépendance continuelle de Dieu & des créatures.

D. En quoi dépendons-nous de Dieu ?

R. En ce que c'est Dieu qui nous a créés , qui nous conserve , qui nous soutient , & que nous ne pouvons ni penser , ni parler , ni faire quoi que ce soit sans son opération.

D. En quoi dépendons-nous des créatures ?

R. Nous avons besoin que le soleil nous éclaire , que la terre nous porte & nous nourrisse : nous avons besoin de remèdes pour nous guérir , de parents pour nous élever & nous instruire , en un mot , nous sommes dans une dépendance universelle

A vj

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est immuable ?

R. Parce qu'il n'est sujet à aucun changement.

D. Mais Dieu ne change-t-il pas de pensées comme nous ?

R. Non : Dieu comprend tout par une pensée unique & immuable.

D. Dieu ne change-t-il pas quelquefois de volonté ?

R. Non : par un seul acte immuable de sa volonté, il gouverne tout, ce qui a été, ce qui est, & ce qui sera.

D. Mais Dieu fait certaines choses & puis il les détruit, il change donc ?

R. Il ne change pas ; mais il change les choses, parce qu'avant de les avoir faites, il a voulu toujours les changer à tel moment.

D. Mais il est dit dans l'Ecriture que Dieu s'est repenti d'avoir créé l'homme : il change donc ?

R. Quand l'Ecriture dit que Dieu s'est repenti d'avoir fait l'homme, c'est un langage figuré, qui ne signifie autre chose, sinon que Dieu en faisant périr les hommes a fait ce que fait un homme qui se repent ; mais Dieu ne s'est pas repenti proprement ; il n'a fait qu'exécuter avec une parfaite tranquillité ce qu'il avoit prévu & arrêté de toute éternité.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est infini ?

R. Parce que son essence & ses perfections n'ont point de bornes.

D. Faites sentir cela par quelque exemple.

R. Par exemple , nous connoissons quelque chose , Dieu connoît tout ; nous pouvons quelque chose , Dieu peut tout , & ainsi du reste.

D. Cela étant , que faut-il penser de ceux qui préfèrent la créature à Dieu ?

R. Qu'ils sont infiniment insensés. Ils sont de même qu'une personne qui préféreroit un morceau de verre à des trésors immenses d'or & d'argent , une goutte d'eau à toute la mer.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu est par-tout ?

R. Dieu est présent par-tout , parce qu'il est au ciel , en la terre , en tous lieux par son immensité.

D. Que veut dire ce mot immense ?

R. Immense veut dire qu'il n'a ni mesure , ni bornes. Ainsi Dieu est par-tout & il remplit tout.

D. Dieu est-il en ce lieu où nous sommes ?

R. Oui , Dieu est ici ; ou plutôt ce lieu où nous sommes est dans Dieu ; car toutes choses sont en Dieu & subsistent par lui.

D. Dieu est donc infiniment étendu , comme un air & une lumière immense ?

R. Non , il est tout entier par-tout , & n'est renfermé en aucun lieu.

D. Mais Dieu n'est-il pas renfermé dans les cieux ?

R. Non : mais on dit qu'il est au ciel , parce que c'est-là qu'il fait éclater sa gloire.

D. Nous ne pouvons donc pas nous échapper des mains de Dieu ?

R. Non : comme les Saints le trouveront dans le ciel pour jouir de la présence , les mé-

chans le trouveront dans l'enfer comme le vengeur de leurs crimes.

D. Quelle est donc la témérité des hommes, qui osent outrager Dieu par leurs péchés ?

R. Elle est inconcevable, puisqu'il n'en est pas de Dieu comme des princes de la terre. On peut se soustraire par la fuite à la vengeance des princes, mais rien ne peut échapper à la colere de Dieu.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu voit tout ?

R. Dieu voit tout, parce que tout étant fait par lui, rien ne peut échapper à sa vue.

D. Comment Dieu voit-il tout ?

R. Dieu voit tout en lui-même parce qu'il y voit comme dans son principe tout ce qu'il opere ou qu'il permet.

D. Dieu connoît-il ce que nous penserons ?

R. Oui, parce qu'il n'y a en Dieu ni passé ni futur ; tout lui est présent.

D. A quoi doit nous porter cette connoissance que Dieu a de toutes choses ?

R. A purifier notre ame des moindres taches, puisqu'elle est continuellement exposée aux yeux de Dieu.

CHAPITRE V.

Suite des Perfections de Dieu.

D. **P**OURQUOI dites-vous que Dieu peut tout ?

R. Dieu peut tout, parce qu'il est le prin-

cipe de tout pouvoir comme de tout être.

D. Est-ce à l'égard de toutes les créatures que Dieu fait tout ce qu'il veut ?

R. Oui, il n'en est aucune dont il ne soit le maître de disposer comme il lui plaît. Il a sur toutes un pouvoir souverain.

D. Dieu peut-il pécher, mentir, mourir ou ignorer quelque chose ?

R. Non, il ne le peut point, parce que toutes ces choses sont des marques d'impuissance.

D. Faites-moi comprendre cela par un exemple.

R. C'est une marque de foiblesse & d'impuissance de pouvoir tomber ; & un homme que rien ne seroit capable de renverser seroit plus fort que les autres : c'est de même en Dieu une marque de puissance & de force que de ne pouvoir faillir ni pécher.

D. Quels sentimens doit exciter en nous la vue de la toute-puissance de Dieu ?

R. Elle doit, 1°. nous inspirer des sentimens de terreur, & nous empêcher d'offenser un Dieu qui peut nous perdre dans un moment ; 2°. Elle doit nous faire mépriser la malice des hommes, qui ne sauroient nous nuire si Dieu ne le veut ; 3°. elle doit nous faire espérer de Dieu les choses les plus difficiles, s'il les juge utiles à notre salut.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu a créé toutes choses ?

R. J'entends que de rien Dieu a fait le ciel & la terre, & toutes les créatures spirituelles & corporelles, visibles & invisibles.

D. Depuis que Dieu a créé toutes choses , les créatures ont-elles encore besoin de lui ?

R. Les créatures ont un besoin continuel que Dieu les conserve ; c'est lui qui conserve & qui gouverne tout ce qu'il a créé.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu gouverne tout ?

R. J'entends que Dieu regle toutes choses par sa providence , & que rien n'arrive dans le monde sans son ordre ou sans sa permission.

D. Quelle différence mettez-vous entre l'ordre de Dieu & sa permission ?

R. J'entends qu'il y a des choses que Dieu ordonne & opere , & d'autres qu'il permet simplement qui arrivent.

D. Quelles sont les choses que Dieu ordonne & opere ?

R. Dieu ordonne & opere tout, excepté le péché , dont il ne peut être l'auteur.

D. Qu'est-ce que Dieu permet simplement qui arrive sans l'ordonner & sans l'opérer ?

R. C'est le péché seul.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que Dieu permet le péché seul ? Est-ce que Dieu accorde à l'homme la permission de faire le mal ?

R. Ce n'est pas en ce sens-là que Dieu permet le péché ; ces paroles signifient simplement que l'homme étant libre & capable par lui-même de pécher , Dieu n'empêche pas qu'il n'use de son pouvoir , & qu'il ne fasse le mal.

D. Vous avez dit que rien n'arrive dans le monde , sans l'ordre ou la permission de Dieu ,

n'y a-t-il pas quantité de choses qui arrivent par hasard ?

R. Le hasard n'est rien & n'est cause de rien. Les plus petits événemens n'arrivent que par l'ordre de Dieu.

D. De ce que Dieu gouverne tout, que faut-il en conclure ?

R. Il en faut conclure sur-tout deux choses ; 1°. que nous devons accepter avec une entière soumission tout ce qui nous arrive de fâcheux durant cette vie, comme venant de Dieu & réglé par sa volonté ; 2°. que nous devons nous confier en sa divine bonté, & attendre d'elle tout ce qui nous est nécessaire pour la vie présente & pour la vie future.

D. Dites-moi maintenant pourquoi Dieu nous a créés & mis au monde ?

R. Dieu nous a créés pour le connoître, l'aimer, le servir, & par ces moyens obtenir la vie éternelle.

D. Est-ce pour son propre avantage que Dieu exige que nous nous appliquions à le connoître, l'aimer & le servir ?

R. Dieu se suffit pleinement à lui-même ; il n'a pas besoin de nos hommages ; c'est uniquement pour notre intérêt qu'il nous impose cette obligation.

D. La justice exige-t-elle que nous nous consacrons tout entiers à connoître, à aimer & à servir Dieu ?

R. C'est le plus essentiel de tous nos devoirs, puisqu'appartenans à Dieu en toutes manières, nous ne devons vivre que pour lui :

c'est de lui que nous avons reçu notre esprit, notre cœur, notre ame, notre corps & tout ce que nous sommes.

D. Quel usage devons-nous donc faire de notre esprit ?

R. Nous devons employer notre esprit à connoître Dieu, à nous connoître nous-mêmes, à connoître tous nos devoirs envers Dieu, envers nous mêmes, & envers le prochain par rapport à Dieu.

D. Quel usage devons-nous faire de notre cœur ?

R. Nous devons consacrer notre cœur à aimer Dieu & tout ce que Dieu veut que nous aimions par rapport à lui.

D. Quel usage devons-nous faire de notre ame & de ses facultés ?

R. Nous devons les employer à servir Dieu, en faisant en tout temps & en tout lieu ce que Dieu demande de nous.

CHAPITRE VI.

Unité de Dieu.

D. **V**ous avez prouvé plus haut qu'il y a un Dieu, & vous avez ajouté qu'il ne peut y en avoir qu'un ; prouvez ce dernier point ?

R. Cela est fort aisé ; car Dieu est le maître souverain de toutes choses. Or, il ne peut y avoir plusieurs maîtres souverains de toutes choses ; car s'il y en avoit deux, ni l'un ni l'autre ne seroit maître souverain.

D. Pourquoi ?

R. Parce que le premier ne seroit pas maître du second, & ainsi il ne seroit pas maître de toutes choses, & le second de même ne seroit pas maître du premier.

D. Apportez-moi d'autres preuves.

R. 1°. Dieu est indépendant : or, s'il y avoit plusieurs Dieux, il faudroit nécessairement, ou qu'ils dépendissent les uns des autres, ou qu'il y eût quelque être qui ne dépendît pas de chacun d'eux. 2°. Dieu est infini ; c'est-à-dire, qu'il n'a point de bornes : or, s'il y avoit plusieurs Dieux, ils seroient nécessairement bornés ; l'un borneroit l'autre, puisque l'un ne seroit pas l'autre. 3°. Dieu est immense, il remplit tout par son immensité ; où seroient donc les autres Dieux ? C'est donc un étrange égarement d'admettre plusieurs Dieux.

D. Cependant n'y a-t-il pas eu des nations entières qui ont admis la pluralité des Dieux ?

R. Cela est vrai ; mais c'est une preuve sensible du profond aveuglement causé par le péché.

D. Quels étoient les Dieux que ces nations païennes adoroient ?

R. Ils adoroient des idoles, c'est-à-dire, des images & des représentations d'hommes & d'animaux de toute espece, fabriquées en or, en argent, en pierre, en bois & en différentes autres matieres, & ils les invoquoient comme des divinités.

D. Pourquoi ne sommes-nous pas nous-mêmes dans ce prodigieux aveuglement ?

R. Nous y serions nous-mêmes, si J. C. ne nous en avoit préservés par la grace de la foi.

D. A quoi nous oblige cette préférence de Dieu envers nous ?

R. A une grande reconnoissance, & par ce motif à l'aimer de tout notre cœur, de toute notre ame, & de toutes nos forces.

CHAPITRE VII.

De la Trinité des Personnes divines.

D. Y A-T-IL plusieurs personnes en Dieu ?

R. Il y a trois personnes en Dieu.

D. Qui sont-elles ?

R. Le Pere est la premiere personne, le Fils est la seconde, & le S. Esprit est la troisieme.

D. Le Pere est-il Dieu ?

R. Oui, le Pere est Dieu.

D. Le Fils est-il Dieu ?

R. Oui, le Fils est Dieu.

D. Le S. Esprit est-il Dieu ?

R. Oui, le S. Esprit est Dieu.

D. Ne sont-ce pas là trois Dieux ? Vous avez dit cependant qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

R. Le Pere, le Fils & le S. Esprit sont trois personnes distinctes ; mais ils ne sont qu'un seul Dieu.

D. Pourquoi ces trois personnes ne sont-elles qu'un seul Dieu ?

R. Parce qu'elles n'ont toutes trois qu'une même nature & une même divinité.

D Y a-t-il quelqu'une de ces trois Personnes qui soit plus parfaite qu'une autre ?

R. Elles sont toutes trois aussi parfaites l'une que l'autre.

D. Quelle différence y a-t-il donc entre les trois personnes divines ?

R. Toute la différence consiste en ce que le Pere engendre le Fi's , que le Fils est engendré par le Pere , & que le S. Esprit procède du Pere & du Fils.

D. Mais le Pere n'est-il pas plus ancien que le Fils & le S. Esprit ?

R. Non , ces trois personnes divines sont également éternelles.

D. Comprenez-vous ce que vous dites , que ces trois personnes divines ne font qu'un seul Dieu ?

R. C'est un mystere que je ne puis comprendre , mais que je crois fermement , parce que Dieu l'a révélé.

D. Comment appelle-t-on ce mystere ?

R. On l'appelle le mystere de la Sainte Trinité , un seul Dieu en trois personnes.

D. Y a-t-il dans les créatures quelque chose de semblable à la Trinité des personnes ?

R. Il n'y a rien qui lui soit entièrement semblable : si l'on pouvoit en donner des exemples , ce ne seroit plus un mystere incompréhensible.

D. N'y a-t-il pas au moins dans les créatures quelque image imparfaite de ce mystere ?

R. Nous portons en nous-mêmes une image de l'adorable Trinité,

D. Comment cela ?

R. En ce que dans notre ame il y a l'entendement, la pensée & l'amour, trois choses qui ne font qu'une même ame. On peut dire que l'entendement est l'image du Pere, la pensée celle du Fils, & l'amour celle du S. Esprit.

D. En quoi l'entendement est-il l'image du Pere ?

R. En ce que l'entendement produit la pensée qui est comme le fils de l'entendement, de même que le Pere en se connoissant produit le Fils.

D. En quoi la pensée est-elle l'image du Fils ?

R. En ce que la pensée est produite par l'entendement, comme le Fils est engendré par le Pere.

D. Comment notre amour est-il l'image du S. Esprit ?

R. En ce que notre amour est produit par notre entendement & par notre pensée ; comme le S. Esprit procede du Pere & du Fils.

D. La Trinité est-elle Dieu ?

R. Oui, la Trinité est Dieu, puisqu'elle n'est autre chose que Dieu subsistant en trois personnes.

CHAPITRE VIII.

De la Création du Monde.

D. QUE veulent dire ces paroles du symbole, *Créateur du ciel & de la terre* ?

R. Elle signifient que de rien Dieu a fait toutes choses.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que de rien Dieu a fait toutes choses ?

R. J'entends que n'y ayant rien d'existant, excepté Dieu seul, Dieu a donné l'être à toutes les créatures qui existent & qui n'étoient pas auparavant.

D. N'y a-t-il que Dieu qui puisse créer ?

R. Il n'y a que Dieu seul qui puisse créer, parce que pour créer il faut une puissance infinie.

D. Les Anges ou les hommes ne pourroient-ils pas créer ?

R. Non, quand les Anges & les hommes s'uniroient ensemble, ils ne pourroient pas tirer du néant le moindre grain de sable.

D. Lorsqu'un architecte bâtit une maison, ne la crée-t-il pas ?

R. Non, car un architecte ne crée pas les matériaux d'une maison : ils existent, il ne fait que les arranger pour la bâtir.

D. Comment Dieu a-t-il créé le ciel & la terre ?

R. *Il a dit, & tout a été fait ; il a commandé, & tout a été créé*, dit l'Ecriture.

D. Qu'est-ce à dire que Dieu a dit ? A-t-il prononcé des paroles ?

R. Dieu n'a pas eu besoin de prononcer des paroles. Sa parole n'est que sa volonté toute-puissante : il a voulu & tout a été créé.

D. Combien Dieu a-t-il employé de temps à faire le monde ?

R. Dieu a créé en un instant toute la matière du monde, & ensuite il a arrangé en six jours cette matière pour en former toutes les créatures corporelles qui composent cet univers.

D. Que fit Dieu après les six jours de la création ?

R. L'Ecriture dit que Dieu se reposa le septième jour, qu'il le bénit & le consacra.

D. Qu'entendez-vous par ce repos de Dieu ? Dieu avoit-il besoin de repos ?

R. Ce langage de l'Ecriture signifie simplement, que Dieu cessa de produire de nouvelles créatures.

D. Dieu a-t-il cessé pour cela d'agir ?

R. Non, depuis la création du monde Dieu n'a pas cessé, & ne cesse pas un seul instant d'agir au dehors.

D. Qu'est-ce que Dieu fait maintenant qu'il a tout créé ?

R. Il conserve & gouverne toutes les créatures par une opération aussi efficace que celle par laquelle il les a créées. S'il cessoit un seul moment de les conserver, elles retomberoient dans le néant d'où il les tirées.

C H A P I T R E I X.

Des Anges.

D. **Q**UELS sont les ouvrages de Dieu les plus parfaits ?

R.

R. Ce sont premièrement les Anges, & secondement les hommes.

D. Qu'est-ce que les Anges ?

R. Les Anges sont de purs esprits qui ne sont point destinés à être unis à des corps.

D. Pourquoi dites-vous que les Anges sont les ouvrages de Dieu les plus parfaits ?

R. Parce que les Anges ressemblent plus parfaitement à Dieu qui est esprit & qui n'a point de corps.

D. En quel état les Anges ont-ils été créés ?

R. Dieu a créé les Anges dans un état de droiture & de sainteté.

D. En quoi consistoit cet état de droiture & de sainteté ?

R. Il consistoit en ce que Dieu, en les créant, leur avoit donné sa connoissance & son amour : car une créature ne peut être ni juste ni droite qu'en connoissant & en aimant son Créateur.

D. Tous les Anges ont-ils persévéré dans l'état de droiture & de justice dans lequel ils ont été créés ?

R. Un grand nombre d'entr'eux se sont perdus par le péché.

D. Quel a été le péché des mauvais Anges ?

R. L'orgueil.

D. En quoi consiste l'orgueil des mauvais Anges ?

R. Il consiste en ce qu'ils ont voulu être semblables à Dieu & ne plus dépendre de lui.

D. Comment les Anges ont-ils pu tomber dans le péché ? N'étoient-ils pas créés dans l'état de justice & de sainteté ?

B

R. Les Anges n'étoient pas créés dans un état de justice fixe & dont ils ne pussent décheoir ; ils se sont laissé séduire , & ils sont tombés.

D. Les Anges ne sont donc pas saints par leur nature ?

R. Il n'y a que Dieu seul qui soit saint par sa nature & la sainteté même , & c'est pour cela qu'il est impossible qu'il peche.

D. Qu'est-il arrivé aux mauvais Anges ?

R. Dieu en punition de leur orgueil les a condamnés au feu éternel.

D. Et ceux qui ont persévéré dans le bien , quel a été leur partage ?

R. En récompense de leur fidélité , Dieu les a affermis pour toujours dans la justice & dans un parfait bonheur , dont ils sont assurés de ne décheoir jamais.

D. Quelle est l'occupation des bons Anges ?

R. L'occupation des bons Anges est de voir Dieu en lui-même , de l'aimer , de le louer éternellement.

D. Ne sont-ils pas occupés à d'autres choses ?

R. Oui , ils sont les ministres de Dieu les exécuteurs de ses ordres dans l'univers.

D. Ne s'occupent-ils pas aussi de nous ?

R. Oui ; ils nous rendent de très-grands services ; & la foi nous apprend qu'il y a des Anges préposés à notre garde.

D. Quels services recevons-nous des Anges , & en particulier de nos Anges gardiens ?

R. Ils écartent de nous les attaques du dé-

mon, ils nous préservent d'une infinité de dangers, ils contribuent à nous inspirer de salutaires pensées; ils prient pour nous & présentent à Dieu nos prières; enfin ils sont à notre égard les fonctions de surveillans & de protecteurs.

D. Et les Anges qui sont tombés, comment les appelle-t-on?

R. On les appelle les démons, les mauvais Anges.

D. Tous les démons sont-ils renfermés dans les enfers?

R. Tous les démons souffrent les peines de l'enfer; mais leur supplice n'empêche pas qu'un grand nombre d'entre eux ne soient répandus dans l'air.

D. A quoi s'occupent les mauvais Anges?

R. Ils sont sans cesse occupés à tenter les hommes; c'est-à-dire, à les porter au mal, afin de les rendre compagnons de leur malheur.

D. Les démons sont-ils les maîtres de nous faire tout le mal qu'ils veulent?

R. Ils n'ont le pouvoir de faire que ce que Dieu leur permet.

D. Quel est donc le vrai moyen d'éviter le mal qu'ils veulent nous faire?

R. C'est de recourir à Dieu & de nous tenir attachés à lui, afin qu'il ne leur donne aucun pouvoir sur nous.



C H A P I T R E X,

De l'Homme.

D. QUELLE est la créature la plus parfaite après les Anges ?

R. C'est l'homme.

D. Pourquoi dites-vous que l'homme est ce qu'il y a de plus parfait après les Anges ?

R. Parce que l'homme est créé à l'image de Dieu, capable de le connoître & de l'aimer.

D. Qu'est-ce donc que l'homme ?

R. L'homme est une créature raisonnable, composée d'un corps & d'une ame.

D. Qu'est-ce que l'ame de l'homme ?

R. L'ame est une substance spirituelle, qui pense, qui connoît, qui veut & qui agit librement.

D. Qu'est-ce que le corps de l'homme ?

R. Le corps de l'homme est une pure matière incapable de penser & d'aimer.

D. L'homme est-il différent des bêtes ?

R. Oui, il est très-différent; car l'homme a une ame raisonnable, capable d'être heureuse & de posséder Dieu, & les bêtes n'en ont point.

D. Les hommes sont-ils différens des Anges ?

R. Ils en sont différens en ce que les hommes ont un corps, & que les Anges n'en ont point.

D. L'homme ne ressemble-t il en rien aux Anges ?

R. L'homme ressemble aux Anges en ce

qu'il a une ame spirituelle , & qu'il est destiné au même bonheur que les Anges.

D. Est-il certain que nous avons une ame spirituelle & distinguée de notre corps ?

R. Ce seroit une folie de nier une vérité si claire , & dont nous avons un sentiment si intime.

D. Comment savez-vous que vous avez une ame distinguée de la matiere ?

R. J'en suis convaincu par les opérations que je fais , & dont la matiere est absolument incapable.

D. Quelles sont ces opérations ?

R. Je pense & j'aime , je suis capable de connoître & d'aimer Dieu qui est tout spirituel , je discerne le bien d'avec le mal.

D. La matiere n'est-elle pas capable de tout cela ?

R. Non , la matiere , quelque mouvement , quelque figure qu'on lui donne , n'est susceptible d'aucune de ces opérations.

D. Quand nous mourons , tout ne meurt donc pas en nous ?

R. Il n'y a que notre corps qui meurt , parce que l'ame en est séparée ; mais notre ame ne meurt point avec notre corps , elle est immortelle par sa nature.

D. D'où savons-nous que notre ame est immortelle ?

R. La foi & la raison nous l'apprennent.

D. Comment la foi nous apprend-elle que notre ame est immortelle ?

R. La foi nous apprend qu'il y a une autre

vie après celle-ci, où nos ames sont récompensées ou punies selon le bien ou le mal qu'elles auront fait sur la terre. Il est donc certain que notre ame ne meurt pas avec le corps.

D. Comment la raison nous apprend-elle que notre ame est immortelle ?

R. Il suffit de réfléchir sur l'idée que nous avons de notre ame, & sur celle que nous avons de la sagesse, de la bonté & de la justice de Dieu pour en être persuadé.

D. Quelle idée avons-nous de notre ame, & comment cette idée prouve-t-elle que notre ame est immortelle ?

R. Par le sentiment & les idées que nous avons de notre ame, nous savons que toutes ses opérations intérieures sont simples & indivisibles, & par conséquent qu'elle est elle-même d'une nature simple & indivisible, & qu'elle n'est point composée, comme le corps, d'une multitude de parties. Dès-lors il est clair que l'ame ne peut point se détruire, comme le corps, par la dissolution de ses parties.

D. Ne peut-on pas dire au moins qu'au moment de la mort du corps l'ame périt & est anéantie ?

R. L'expérience nous apprend que Dieu n'anéantit aucune portion de la matiere qu'il a créée, pas même un grain de sable ; combien moins anéantiroit-il une substance spirituelle, qui est infiniment plus noble que la matiere ?

D. Comment l'idée que nous avons de la sagesse de Dieu prouve-t-elle l'immortalité de notre ame ?

R. Dieu a imprimé dans notre ame un desir invincible d'être heureux, & de vivre éternellement & sans fin : or il n'y auroit point de sagesse de mettre en nous un pareil desir, s'il avoit destiné nos ames à périr & à être anéanties à la mort du corps.

D. Comment l'idée que nous avons de la bonté & de la justice de Dieu prouve-t-elle que notre ame ne meurt point en se séparant du corps ?

R. Le voici. Dès que nous concevons Dieu comme souverainement bon & infiniment juste, il s'ensuit qu'il ne peut laisser ni la vertu sans récompense, ni le crime sans châtiment. Cependant le vice n'est pas toujours puni, ni la vertu toujours récompensée en cette vie. Il faut donc qu'il y ait une autre vie où les ames reçoivent la récompense ou la punition qu'elles ont méritée. Sans cela ce seroit en vain que les justes serviroient Dieu, & les méchans l'offenseroient impunément.

C H A P I T R E X I.

Etat d'Innocence.

D. **D**ITES-NOUS maintenant comment les hommes ont été formés ;

R. Dieu prit un peu de terre dont il forma un corps humain, & il donna la vie à ce corps en l'unissant à une ame immortelle.

D. Est-ce qu'il ne forma qu'un seul homme ?

B iv

R. Il envoya un sommeil à cet homme, durant lequel il tira une de ses côtes, & en forma le corps de la femme, à qui il donna aussi une ame raisonnable.

D. Tous les hommes qui sont sur la terre sont-ils descendus de ce premier homme & de cette premiere femme ?

R. Oui, ils en descendent tous.

D. Quels sont les noms de ce premier homme & de cette premiere femme ?

R. Le premier homme se nommoit Adam, & la premiere femme s'appelloit Eve.

D. En quel état Dieu créa-t-il Adam & Eve ?

R. Dieu les a créés dans un état de justice & de sainteté ?

D. Qu'entendez-vous par cette justice & cette sainteté ?

R. J'entends la connoissance & l'amour de Dieu.

D. Expliquez-moi plus en détail l'état du premier homme & de la premiere femme après la création.

R. Alors leur entendement étoit éclairé des lumieres de la vérité sans aucun mélange d'erreur.

D. Adam n'étoit donc pas sujet à l'ignorance ?

R. Non, il n'y avoit point d'ignorance dans l'homme innocent.

D. Adam savoit donc tout ?

R. On n'est pas ignorant pour ne pas tout savoir. Il suffit de savoir ce qu'il nous importe

de connoître pour notre bonheur. Or Adam connoissoit clairement Dieu & tout ce qu'il avoit intérêt de connoître. Il n'étoit donc pas ignorant.

D. L'homme n'avoit-il pas quelque autre avantage ?

R. Sa volonté étoit droite, portée au bien, & n'avoit aucun penchant au mal.

R. Quel avantage avoit-il encore ?

R. Son imagination & les sens étoient parfaitement soumis à sa raison.

D. L'homme dans cet état étoit-il sujet aux maladies & aux mêmes miseres que nous ?

R. Non, il étoit exempt de toute infirmité, de toute maladie, de toute misere, & en particulier de la nécessité de mourir.

D. Pourquoi l'homme étoit-il exempt de toute misere ?

R. C'est parce que toute misere est une peine, & que la peine est une suite du péché.

D. L'homme n'auroit-il pas pu être sujet aux mêmes miseres auxquelles nous sommes maintenant assujettis ?

R. La sagesse, la bonté & la justice de Dieu ne le permettoient pas. Sous un Dieu juste, sage & bon, nul ne peut être malheureux, s'il n'est coupable.

D. L'homme en sortant des mains de Dieu n'avoit-il pas encore quelque autre avantage que nous n'avons plus ?

R. Dieu lui avoit donné l'empire sur toute la terre, & en particulier sur les animaux, qui tous lui étoient soumis comme à leur roi.

B v

D. En quel lieu de la terre Dieu avoit-il placé Adam & Eve ?

R. Dieu les avoit placé dans le Paradis terrestre pour y demeurer tout le temps qu'ils passeroient sur la terre.

D. Qu'étoit-ce que le paradis terrestre ?

R. C'étoit un lieu où Dieu avoit rassemblé abondamment toute sorte d'excellens fruits, & tout ce qui pouvoit satisfaire aux besoins de l'homme.

D. Et après que nos premiers parens auroient resté sur la terre tout le temps que Dieu auroit voulu, que leur seroit-il arrivé ?

R. Ils auroient été enlevés au ciel sans mourir.

D. A quoi Dieu avoit-il attaché l'immortalité de l'homme ?

R. Au fruit de l'arbre de vie, dont il devoit manger, tant qu'il conserveroit son innocence.

CHAPITRE XII.

Péché du premier Homme.

D. QU'EST-CE que Dieu exigea d'Adam en le mettant dans le paradis terrestre ?

R. Il lui défendit de toucher au fruit d'un arbre, qui étoit au milieu de ce délicieux jardin, & lui permit de manger de tous les autres.

D. Comment s'appelloit cet arbre ?

R. L'Écriture sainte le nomme l'arbre de la science du bien & du mal.

D. Pourquoi Dieu défendit-il à Adam de manger du fruit de cet arbre ?

R. Afin qu'Adam témoignât sa reconnaissance, & fît voir qu'il reconnoissoit Dieu comme son souverain Seigneur, & comme celui de qui il avoit reçu tous les biens & tous les avantages qu'il possédoit.

D. Sous quelle peine Dieu fit-il cette défense à Adam ?

R. Sous peine de la mort, l'ayant menacé qu'au même temps qu'il mangeroit de ce fruit, il mourroit.

D. Ce commandement étoit-il difficile à garder ?

R. Il n'y avoit rien de plus aisé : la chose n'étoit pas difficile en elle même, & Adam n'avoit rien en lui qui le portât à désobéir à Dieu.

D. Adam garda-t-il ce commandement ?

R. Non, il ne fut pas long-temps sans désobéir à Dieu, en mangeant de ce fruit qui lui avoit été défendu.

D. Qui porta Adam à désobéir ainsi à Dieu ?

R. Ce fut le démon qui étant tombé par son orgueil, ne put souffrir que l'homme jouît d'un bonheur où il ne s'étoit pas maintenu.

D. A qui s'adressa-t-il pour cela ?

R. Il s'adressa à Eve, qu'il crut plus aisée à tromper. Il lui persuada de manger de ce fruit ; & Eve, après en avoir mangé, en donna à Adam, qui en mangea pareillement.

D. De quel artifice le démon se servit-il

B vj

pour faire que nos premiers parens mangeassent de ce fruit ?

R. Il se servit du serpent pour parler à Eve , & lui persuader qu'en mangeant de ce fruit ils ne mourroient point , mais qu'ils seroient comme des Dieux , sachant le bien & le mal.

D. Cette faute extérieure n'avoit-elle pas été précédée d'une chute intérieure ?

R. Oui , l'homme étoit d'abord tombé par l'orgueil , comme les Anges.

CHAPITRE XIII.

Punition du péché d'Adam & d'Eve.

D. QU'ARRIVA-T-IL à Adam & à Eve , après avoir désobéi à Dieu ?

R. Dieu leur déclara à tous deux une partie des maux qu'il auroient à souffrir.

D. Quelle peine imposa-t-il à la femme ?

R. Il lui dit : Je vous affligerai de plusieurs maux pendant vos grossesses ; vous enfanterez dans la douleur ; vous serez sous la puissance de votre mari ; & il vous dominera.

D. Les femmes auroient donc enfanté sans douleur dans l'état d'innocence ?

R. Oui , les douleurs auxquelles elles sont maintenant sujettes sont des peines & des suites du péché.

D. Quelle peine Dieu imposa-t-il à l'homme ?

R. Il lui dit : La terre sera maudite à cause de vous , & vous n'en tirerez de quoi vous

nourrir qu'avec beaucoup de travail. Elle vous produira d'elle-même des épines & des charbons, & vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage.

D. L'homme dans l'état d'innocence n'étoit-il pas obligé de travailler ?

R. Il devoit travailler pour s'occuper sans peine & sans fatigue ; au lieu que le travail auquel il a été condamné en punition du péché, est un travail pénible comme celui d'un esclave.

CHAPITRE XIV.

Transmission du péché d'Adam & d'Eve à toute leur postérité.

D. LE péché d'Adam & d'Eve n'a-t-il nui qu'à eux seuls ?

R. Il a nui aussi à tous leurs descendans ; c'est-à-dire, à tous les hommes.

D. Est-il juste que nous souffrions la peine d'un péché commis par nos premiers parens ?

R. Cela ne seroit pas juste si ce péché ne passoit pas en nous ; mais nous naissons tous coupables de ce péché qui passe en nous avec la nature.

D. D'où vient que nous naissons tous coupables de ce péché, commis si long-temps avant que nous vinssions au monde ?

R. Cela vient de ce que nous étions tous renfermés dans Adam lorsqu'il a péché, & que nous avons tous péché en lui.

D. Comment s'appelle ce péché qui passe à tous les enfans d'Adam ?

R. On l'appelle le péché originel, parce que nous le contractions par notre origine.

D. Quelles sont en nous les suites du péché originel ?

R. Ce sont les mêmes à-peu-près que dans Adam : il y en a que nous éprouvons dès cette vie, les autres regardent la vie future.

D. Quelles sont les suites du péché originel durant cette vie ?

R. Il nous dépouille de la justice & de l'innocence, il nous blesse & nous couvre de plaies.

D. Quelles sont ces plaies dont le péché originel nous blesse & nous couvre ?

R. 1°. Le péché originel a blessé notre entendement par la plaie de l'ignorance. 2°. Il a blessé notre volonté par la plaie de la concupiscence. 3°. Il a blessé nos sens & notre imagination par le dérèglement & la révolte qu'il y a causé. 4°. Il a blessé notre corps même par la nécessité de mourir.

C H A P I T R E X V.

Suites du Péché Originel.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par la plaie de l'ignorance que vous dites nous avoir été faite par le péché originel ?

R. J'entends que par une suite de ce péché,

notre esprit est tellement couvert de ténèbres, que non-seulement nous n'avons en naissant aucune connoissance de Dieu & de nos devoirs, mais encore que nous ne pouvons nous en instruire qu'avec beaucoup de temps, de peine & de dégoût.

D. Cette ignorance & cette difficulté de parvenir à la connoissance de la vérité sont-elles bien profondes ?

R. Elles sont si profondes, que les hommes, laissés à eux-mêmes pendant plusieurs siècles, n'ont connu, comme il faut, ni Dieu, ni leurs devoirs les plus essentiels, ni la fin à laquelle ils devoient tendre, ni les moyens d'y arriver.

D. Cette ignorance est-elle un grand mal ?

R. C'est un très-grand mal. Car si on regarde comme un grand malheur d'être aveugle des yeux du corps, combien en est ce un plus grand d'être aveugle des yeux de l'ame ?

D. L'ignorance de ses devoirs n'excuse-t-elle pas ceux qui les violent ?

R. Elle ne peut les excuser parce qu'elle est la juste punition du péché, & un effet de la corruption du cœur.

D. Quelle est la seconde plaie que le péché a faite à notre ame ?

R. C'est la plaie de la concupiscence.

D. Pourquoi dites-vous que la concupiscence est une plaie ?

R. Parce qu'elle blesse & qu'elle corrompt notre volonté.

D. Qu'entendez-vous par la concupiscence ?

R. Par la concupiscence j'entends un amour déréglé de nous-mêmes & des créatures.

D. Est-ce qu'il nous est défendu de nous aimer nous-mêmes, & d'aimer les créatures ?

R. Dieu ne nous défend pas de nous aimer nous-mêmes & d'aimer les créatures d'un amour réglé ; mais le vice de la concupiscence consiste en ce qu'elle nous porte à nous aimer & à aimer les créatures d'un amour déréglé.

D. En quoi l'amour des créatures auquel nous porte la concupiscence est-il déréglé ?

R. Il est déréglé en ce que la concupiscence nous porte à nous aimer & à aimer les créatures pour elles-mêmes, sans rapport à Dieu, en qui & pour qui seul toutes choses doivent être aimées.

D. Quand est-ce que notre volonté est saine ?

R. Notre volonté est saine quand nous aimons Dieu & que nous n'aimons rien que pour Dieu.

D. Quand est-ce que notre volonté est malade ?

R. Notre volonté est malade quand nous aimons quelque créature pour elle-même, & que nous voulons en jouir ; & c'est en cela que consiste le désordre de la concupiscence ; elle nous porte à jouir des choses dont nous devons seulement user.

D. Qu'appellez-vous jouir & user ?

R. Jouir, c'est aimer une chose pour elle-même & y mettre son affection ; user, c'est se servir simplement d'une chose comme d'un

moyen pour arriver à une autre chose que nous regardons comme notre fin.

D. De quoi devons-nous jouir ?

R. Dieu est le seul bien dont nous devons jouir.

D. Quelles sont les choses dont nous devons simplement user ?

R. C'est généralement tout ce qui n'est pas Dieu. Nous ne devons nous servir d'aucune créature que pour aller à Dieu, qui est notre souverain bien & notre dernière fin.

C H A P I T R E X V I.

Autres suites du Péché Originel.

D. QUELLE est la troisième plaie que le péché originel a faite à l'homme ?

R. C'est le dérèglement de son imagination & la révolte de son corps.

D. Qu'entendez-vous par le dérèglement de l'imagination ?

R. J'entends que depuis le péché l'homme est troublé malgré lui par une foule de pensées & de représentations qui préviennent sa volonté, & qu'il n'est pas le maître d'empêcher.

D. Qu'entendez-vous par la révolte de notre corps ?

R. J'entends les mouvemens déréglés qui s'élèvent souvent dans notre corps malgré nous.

D. L'homme n'étoit donc pas sujet à ces miseres avant le péché ?

R. Non : alors tout étoit dans l'ordre. L'ame étoit soumise à Dieu , & le corps étoit soumis à l'ame. L'homme jouissoit d'une paix parfaite au dedans & au dehors.

D. Quelle est la quatrième plaie que le péché a faite à l'homme ?

R. C'est l'assujettissement à toutes les misères de cette vie & la nécessité de mourir.

D. Prouvez-moi que la mort en particulier est une suite & une peine du péché.

R. L'Ecriture sainte le dit expressément. C'est en punition du péché que Dieu a dit au premier homme : *Vous êtes terre & vous retournerez dans la terre.* (Gen. 3. 19.) S. Paul dit , que la mort est entrée dans le monde par le péché , (Rom. 5. 12.) que la mort est venue par un homme , & que tous meurent par Adam. (1 Cor. 15. 22.)

D. Quelles sont les suites du péché originel dans l'autre vie ?

R. C'est la damnation éternelle & les peines de l'enfer.

D. Quelles preuves avez-vous que le péché originel mérite la damnation éternelle & les peines de l'enfer ?

R. S. Paul dit , que le *péché originel enveloppe tous les hommes dans la condamnation.* (Rom. 5. 16.) Il dit que nous sommes tous , par la corruption de notre nature , *enfants de colere* , (Ephés. 2. 3.) c'est-à-dire , dignes de l'enfer (comme l'explique S. Augustin).

CHAPITRE XVII.

*Impuissance de l'homme pour se délivrer
par lui-même de l'état du péché.*

D. L'HOMME pouvoit-il par lui-même se délivrer de l'esclavage du péché, recouvrer la justice & rentrer en grace avec Dieu ?

R. Ni les Gentils par la lumière naturelle, ni les Juifs par le secours de la loi de Moïse, n'ont pu se délivrer de cet état déplorable.

D. Pourquoi l'homme ne pouvoit-il par lui-même rentrer en grace avec Dieu ?

R. Pour deux raisons principales.

D. Quelle est la première ?

R. C'est que le péché en rigueur exigeoit une satisfaction infinie. Or, aucun homme, ni tous les hommes ensemble, n'étoient pas capables d'offrir à Dieu une pareille satisfaction.

D. Pourquoi dites-vous que le péché en rigueur exigeoit une satisfaction d'un prix infini ?

R. Parce que la réparation pour être pleine & entière doit être proportionnée à la grandeur de l'offense, & que l'offense faite à Dieu par le péché est d'une énormité infinie.

D. Pourquoi l'offense faite à Dieu par le péché est-elle d'une énormité infinie ?

R. Parce que la majesté de Dieu offensée par le péché est infinie.

D. D'où se prend la grandeur d'une offense ?

R. Elle se prend de la qualité de la personne offensée. Si on offense un Prince, l'offense est plus grande que si l'on offensoit un simple particulier. Ainsi la majesté de Dieu étant infinie, l'offense commise envers lui est d'une énormité infinie.

D. Pourquoi l'homme ne pouvoit-il pas offrir à Dieu une satisfaction infinie ?

R. Parce que l'homme est très-fini & très-borné.

D. D'où se prend la grandeur d'une réparation ?

R. Elle se prend de la qualité de la personne qui fait la réparation. Mais l'homme étant fini & presque rien devant Dieu, toutes les réparations qu'il auroit pu faire auroient été de très-peu de valeur.

D. Mais si l'homme avoit aimé Dieu de tout son cœur, de toutes ses forces, n'auroit-il pas réparé sa faute passée ?

R. Non, quand même il l'auroit pu aimer.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'un tel amour, quelque grand qu'il eût été, n'auroit satisfait qu'à l'obligation présente de l'homme envers Dieu, l'homme se devant à Dieu tout entier tous les instans de sa vie. Il n'auroit donc pas réparé par-là ses fautes passées.

D. Et si un Ange s'étoit offert pour satisfaire à la place de l'homme, est-ce que sa satisfaction n'auroit pas été suffisante ?

R. Non.

D. Pourquoi ?

R. Parce que les Anges ainsi que les hommes étant des créatures finies & bornées, la satisfaction qu'ils pourroient offrir ne seroit jamais infinie.

D. Quelle est la seconde raison pour laquelle vous dites que l'homme ne pouvoit par lui-même rentrer en grace avec Dieu ?

R. C'est que quand même Dieu se seroit relâché de ses droits, & n'auroit pas exigé une réparation proportionnée à l'offense, l'homme n'auroit pu se convertir sans une grace spéciale, grace dont il s'étoit rendu indigne.

D. Pourquoi l'homme n'auroit-il pas pu se tourner vers Dieu & rentrer dans son devoir sans une grace dont il s'étoit rendu indigne ?

R. Parce que pour se convertir il faut le vouloir & renoncer à l'affection du péché, & c'est ce que l'homme corrompu ne peut pas faire.

D. Pourquoi l'homme ne pourroit-il pas renoncer à l'affection du péché ?

R. Parce que sa volonté, depuis le péché d'Adam est mauvaise & toute tournée vers le mal ; en sorte qu'elle ne sauroit se porter vers le bien, si elle n'est guérie & changée par la grace.

D. Le mal des hommes étoit donc sans aucune ressource ?

R. Oui, si Dieu, par un pur effet de sa bonté, ne leur eût fait miséricorde.

D. Mais Dieu qui est la bonté même pouvoit-il les laisser dans cet état ?

R. Il le pouvoit sans doute , puis que l'homme pécheur ne méritoit que la damnation.

D. Pourriez - vous me rendre cela sensible par quelque exemple ?

R. Dieu auroit pu traiter les hommes comme il avoit traité les mauvais anges , qui sont encore dans le péché & qui y seront éternellement.

D. Il ne les a donc pas traités de même ?

R. Non , il a eu la bonté de nous envoyer un Rédempteur , pour nous délivrer de l'esclavage du démon & du péché.

CHAPITRE XVIII.

Du Rédempteur des hommes.

D. **Q**UI est le Rédempteur que Dieu a eu la bonté de nous envoyer pour nous affranchir de l'esclavage du démon ?

R. C'est son propre Fils qui s'est fait homme pour nous & pour notre salut.

D. Falloit-il que le Rédempteur des hommes fût Dieu ?

R. Oui , parce que rien au-dessous de Dieu ne pouvoit lui rendre un honneur qui fût égal à l'offense qu'il avoit reçue par la désobéissance de l'homme.

D. Falloit-il que le Rédempteur fût aussi homme ?

R. Oui , il falloit qu'il fût homme comme nous , & qu'il eût un corps & une ame comme nous.

D. Pourquoi falloit-il qu'il fût homme ?

R. 1°. Afin de pouvoir souffrir la mort , qui étoit la peine par laquelle la justice de Dieu vouloit que le péché de l'homme fût expié. 2°. Parce que si le Rédempteur n'avoit pas été homme , ce n'eût pas été la nature humaine qui eût satisfait à Dieu ; ainsi elle seroit restée coupable.

D. Notre Rédempteur est donc Dieu & homme tout ensemble ?

R. Oui , & c'est pourquoi on dit qu'il y a en lui deux natures ; la nature divine par laquelle il est Dieu , & la nature humaine par laquelle il est Homme.

D. Y a-t-il aussi deux personnes dans notre Rédempteur ?

R. Non , quoiqu'il soit vrai Dieu & vrai Homme , néanmoins ce n'est qu'une seule personne.

D. Quelle est cette personne ?

R. C'est la seconde personne de la très-sainte Trinité ; savoir , la personne du Fils , qui s'est fait homme pour nous racheter.

CHAPITRE XIX.

*Promesse du Rédempteur & certitude
de sa venue,*

D. **D**IEU laissa-t-il long-tems l'homme dans l'état affreux où le péché l'avoit réduit ?

R. Non ; presque aussi - tôt après sa désol-

béissance il lui promet de lui envoyer le Rédempteur dont nous venons de parler, qu'on appelle aussi le Messie.

D. Dieu n'a-t-il fait qu'une fois cette promesse ?

R. Il l'a réitérée plusieurs fois depuis, & en particulier à Abraham, pere du peuple Juif, à Isaac son fils, à Jacob son petit-fils, à David roi des Juifs, & à tout son peuple, par un grand nombre de prophetes.

D. Il ne l'a donc pas envoyé tout de suite après le péché, puisqu'il l'a promis tant de fois ?

R. Non, il a attendu quatre mille ans.

D. Pourquoi a-t-il attendu si long-temps à accomplir sa premiere promesse ?

R. Pour faire sentir aux hommes la misere où le péché les avoit réduits, & pour leur faire connoître le besoin extrême qu'ils avoient d'un libérateur qui les en délivrât.

D. Tous ceux qui sont morts avant la venue du Messie sont donc périss sans ressource ?

R. Non, tous ceux qui ont attendu avec foi leur salut de ce Messie futur, ont été sauvés par l'application anticipée de ses mérites.

D. Mais est-il bien certain au moins que le Messie soit venu ?

R. C'est une vérité très-certaine ; car les temps marqués par les prophetes pour sa venue sont écoulés depuis plusieurs siècles.

D. Quelles sont les prophéties qui ont marqué le temps où le Messie devoit venir ?

R. Il y en a un très-grand nombre ; mais les plus

plus précises sont celles de Jacob, fils d'Isaac & petit-fils d'Abraham; celles de Daniel, & celles d'Aggée & de Malachie.

D. Quelle est la prophétie de Jacob ?

R. Jacob étant sur le point de mourir, fit venir ses douze enfans, & en leur donnant sa bénédiction, il prédit ce qui devoit arriver à chacun d'eux. Etant venu à Juda : *Le sceptre, dit-il, ne sortira point de Juda, ni le législateur de sa postérité, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & à qui les peuples obéiront.* (Gen. 49, 10.)

D. Cette prophétie prouve-t-elle que le Messie soit venu ?

R. Elle le prouve manifestement.

D. Comment cela ?

R. Selon cette prophétie, le sceptre, c'est-à-dire, l'autorité souveraine, ne devoit point sortir de la tribu de Juda, ou lui être ôté, jusqu'à l'arrivée du Messie. Or, il y a dix sept cens ans que les Juifs n'ont plus ni rois ni chefs souverains de leur nation, dans aucun lieu du monde. Il y a donc long-temps que le Messie est venu.

D. Parlez-nous maintenant de la prophétie de Daniel.

R. Les Juifs avoient été emmenés en captivité à Babylone, comme Jérémie le leur avoit prédit; & ils devoient y demeurer soixante-dix ans. Quand le temps de cet esclavage fut presque terminé, le prophete Daniel s'étant mis en priere pour demander à Dieu l'accomplissement de cette prophétie, le Seigneur lui en-

C

voya l'ange Gabriel ; le même qui fut depuis envoyé à la sainte Vierge pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation.

D. Que dit cet ange ?

R. Il lui dit que le Seigneur avoit exaucé sa prière ; que les Juifs alloient être délivrés de la captivité , & que dans l'espace de soixante-dix semaines , à compter du temps où l'ordre seroit donné pour rebâtir la ville de Jérusalem , le Christ viendrait.

D. N'ajouta-t-il pas encore quelque chose à cette prédiction ?

R. Il ajouta , qu'au milieu de la soixante-dixième semaine , le Christ seroit mis à mort ; que son peuple le renonceroit & cesseroit d'être son peuple ; que les victimes & les sacrifices cesseroient ; qu'un prince étranger détruiroit la ville & le temple de Jérusalem , & réduiroit les Juifs à une extrême désolation , qui durerait jusqu'à la consommation. (*Daniel* , 9 , 25 , & *suiv.*)

D. Comment prouvez-vous par cette prophétie que le Messie est venu ?

R. Il n'y a pas une seule circonstance dans cette prophétie qui n'en soit une preuve.

D. Expliquez-moi cela.

R. Premièrement , il y a très-long-temps que les soixante-dix semaines marquées par Daniel sont écoulées.

D. Comment faut-il entendre ces semaines ?

R. Il y avoit chez les Juifs deux sortes de semaines , les semaines de jours comme les nôtres , & des semaines d'années ,

D. Qu'étoit-ce que les semaines d'années, chez les Juifs ?

R. Une semaine d'années étoit une révolution de sept années, dont la septième étoit appelée l'année sabbatique ou du repos, parce que Dieu avoit ordonné de laisser reposer les terres chaque septième année.

D. De quelle sorte de semaines est-il parlé dans le prophète Daniel ?

R. Il y est question des semaines d'années, & les Juifs en conviennent.

D. Combien ces soixante dix semaines contiennent elles d'années ?

R. Elles en contiennent quatre cent quatre-vingt-dix.

D. A quelle époque doit-on commencer à compter ces quatre cent quatre-vingt-dix ans ?

R. L'ange en fixe le commencement au temps où les Juifs obtiendroient des rois de Perse un édit qui leur permettroit de rebâtir les murs de Jérusalem.

D. Faites-moi voir maintenant par la prophétie de Daniel, que le Messie est venu.

R. Cela est bien facile. Car 1°. les quatre cent quatre-vingt-dix ans sont certainement écoulés, puisqu'il y a plus de deux mille ans que la ville de Jérusalem a été rebâtie après le retour de captivité de Babylone. 2°. Le peuple Juif n'est plus le peuple de Dieu, puisqu'il n'a plus ni prophètes, ni miracles, ni aucun caractère sensible de la protection de Dieu. 3°. Les sacrifices prescrits par la loi de Moïse ont entièrement cessé depuis dix-sept cents ans, & ne

sont plus offerts dans aucun lieu du monde.
 4°. La ville & le temple de Jérusalem ont été détruits quarante ans après la mort de J. C.
 5°. Depuis ce temps-là les Juifs sont dispersés par toute la terre & dans un état de désolation, Il est donc certain que le Messie est venu, puisqu'il devoit venir après que toutes ces choses feroient accomplies.

CHAPITRE XX.

Suite des preuves de la venue du Messie par les prophéties.

D. Vous avez dit que selon les prophéties d'Aggée & de Malachie, le Rédempteur des hommes doit être venu; quelles sont ces prophéties?

R. Comme les Juifs étoient dans une extrême affliction en voyant que le second temple bâti après le retour de la captivité, n'avoit pas la magnificence du temple bâti par Salomon, ces deux prophètes, pour les consoler, leur prédirent de la part de Dieu, que la gloire du second temple seroit plus grande que celle du premier, parce que le *Désiré* des nations, l'*ange de l'alliance* l'honoreroit de sa présence. (*Aggée*, 2, 7. *Malach.* 3, 1.)

D. Cela prouve-t-il que le Messie est venu?

R. Il le prouve manifestement. Car, suivant ces deux prophètes, le Messie devoit venir avant la destruction du second temple de Jérusalem,

Or , ce temple est détruit depuis dix-sept cens ans. Le Messie est donc venu.

D. Qui est ce Messie ?

R. C'est notre Seigneur J. C.

D. Quand J. C. a paru sur la terre , les Juifs comptoient-ils que le temps de la venue du Rédempteur étoit proche ?

R. Oui , les Juifs étoient alors persuadés qu'il ne pouvoit pas tarder plus long-temps , & cette croyance s'étoit même répandue bien loin au delà de la Judée.

D. Quelle preuve avez-vous que les Juifs regardoient comme très-prochaine la venue du Messie ?

R. On voit dans l'Evangile que lorsque S. Jean-Baptiste commença à prêcher & à baptiser , tout le monde s'imagina qu'il pouvoit bien être le Messie : les docteurs mêmes & les prêtres lui envoyèrent une ambassade pour lui demander s'il n'étoit pas le Christ.

D. Les Juifs étoient-ils les seuls qui crussent que le Messie étoit proche ?

R. On voit encore dans l'Evangile que les Samaritains n'en étoient pas moins persuadés.

D. Dans quel endroit de l'Evangile ?

R. Dans l'entretien de la Samaritaine avec J. C. rapporté par S. Jean.

D. Que dit la Samaritaine ?

R. *Je sais , dit-elle , que le Messie va venir , & lorsqu'il sera venu , il nous annoncera toutes choses. (Jean 4 , 25.)*



C H A P I T R E X X I .

Jésus-Christ est nécessairement le Messie , première preuve , par les prophéties accomplies en sa personne.

D. POURRIEZ-VOUS me prouver que notre Seigneur J. C. est ce Messie , ou ce Rédempteur que les Juifs attendoient depuis si long-temps ?

R. Cela est bien facile ; car tout ce que les prophètes ont prédit du Messie , s'est accompli en la personne de J. C.

D. Dites-moi une partie de ce que les prophètes en ont prédit.

R. Ils ont prédit qu'il seroit conçu , & qu'il naîtroit d'une Vierge.

D. Quel est le prophète qui a prédit cela ?

R. C'est Isaïe ; voici ses paroles : *Une Vierge concevra & enfantera un Fils qui sera appelé Emmanuel , c'est-à-dire , Dieu avec nous.* (Isaïe 7 , 14.)

D. J. C. est-il né d'une Vierge ?

R. Oui , on trouve dans l'Evangile , qu'il a été conçu , & qu'il est né de la Vierge Marie.

D. Qu'est-ce que les prophètes ont encore prédit touchant le Messie ?

R. Le prophète Michée a prédit qu'il naîtroit à Bethléhem : *Bethléhem* , dit-il , *c'est de toi que sortira le chef qui conduira mon*

peuple d'Israël. Or, J. C. est né à Bethléhem. (*Mich. 5, 2.*)

D. Continuez à nous parler des prophéties.

R. En parlant du Rédempteur promis, Zacharie dit qu'il seroit pauvre: (*Zach. 9, 9 & 10.*) Or, nous voyons dans l'Evangile que J. C. est né pauvrement, & qu'il n'avoit pas où reposer sa tête. (*Luc. 9, 58.*)

D. Continuez toujours.

R. Malachie dit que le Messie auroit un précurseur. Voici ses paroles: *J'en vais, dit le Seigneur, envoyer mon ange, & aussi-tôt le dominateur & l'ange que vous desirez [c'est-à-dire le Messie] viendra dans son temple.* (*Malach. 3, 1.*)

D. J. C. a-t-il eu un précurseur?

R. Oui.

D. Qui est ce précurseur ou cet homme envoyé de Dieu, avant J. C.?

R. C'est S. Jean-Baptiste.

D. Que disent les prophéties touchant ce précurseur?

R. Elles disent qu'il devoit faire entendre sa voix dans le désert. *J'entends, dit Isaïe, la voix de celui qui crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur.* (*Isaïe 40, 3.*)

D. Cela s'est-il accompli en la personne de S. Jean-Baptiste?

R. Oui, on voit dans l'Evangile, qu'il a vécu dans les déserts, qu'il y a prêché, & qu'il a donné un baptême de pénitence pour préparer les hommes à profiter de la venue du Messie.

D. Prouvez encore par l'accord des prophéties avec l'Evangile, que J. C. est véritablement le Messie.

R. Nous trouvons dans les prophètes que le Rédempteur des hommes devoit prêcher aux pauvres. Isaïe avoit dit en sa personne : *L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, il m'a envoyé prêcher aux humbles & aux petits.* (Isaïe 41, 1.)

D. Trouvez-vous que J. C. ait accompli cette prédiction ?

R. Oui, on voit dans le nouveau Testament que J. C. a employé trois ans & demi à prêcher l'Evangile, parcourant les villes & les bourgades de la Judée, pour annoncer les vérités du royaume de Dieu ; & c'est aux pauvres particulièrement qu'il les a annoncées.

D. Je trouve cette matière très-intéressante, continuez à m'en entretenir.

R. Isaïe avoit annoncé que la prédication du Messie seroit accompagnée d'une multitude de miracles. *Alors, disoit-il, les yeux des aveugles verront la lumière, les oreilles des sourds seront ouvertes, le boiteux bondira comme le cerf, & la langue des muets sera déliée.* (Isaïe 35, 4 & 5.)

D. Cela est-il arrivé comme le prophète l'avoit prédit ?

R. Oui, tous ceux qui ont lu l'Evangile savent que J. C. a fait voir les aveugles, parler les muets, entendre les sourds, marcher les boiteux, & qu'il a ressuscité des morts : ce qui

prouve clairement qu'il est le Messie annoncé par Isaïe.

D. Les hommes de Dieu n'avoient-ils pas dit autre chose au sujet du Messie ?

R. Ils avoient annoncé que malgré la sainteté de sa doctrine & l'éclat de ses miracles, le Messie seroit contredit, méprisé, rejeté, persécuté par son peuple.

D. Rapportez-moi leurs paroles.

R. *Le Christ sera mis à mort, dit Daniel, & le peuple qui doit le renoncer, ne sera point son peuple.* David dit, dans la personne du Messie : *Mes freres m'ont traité comme un inconnu, & les enfans de ma mere comme un étranger, parce que le zele de votre maison m'a dévoré.* (Dan. 9, 26. Ps. 68, 10.)

D. Qu'ajoutent-ils de plus ?

R. Que Dieu rejetteroit tous les anciens sacrifices, & que le Messie en établiroit un nouveau qui seroit offert par toute la terre.

D. Où trouvez-vous cette prédiction ?

R. Elle est dans le prophete Malachie, en ces termes : *Mon affection n'est point en vous, dit le Seigneur des armées, & je ne recevrai point d'offrande de vos mains. Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant on me sacrifie en tout lieu, & on offre en mon nom une oblation pure, parce que mon nom est grand parmi les nations.* (Malach. 1, 10 & 11.)

D. Quel est la sacrifice nouveau que le Messie doit avoir accompli selon cette prédiction ?

R. C'est le sacrifice de l'Eucharistie, qui con-

C v

tient son corps & son sang, & qui a mis fin à tous les anciens sacrifices.

CHAPITRE X-XII.

Suite des prophéties accomplies en la personne de Jésus-Christ.

D. QU'EST-CE que les prophètes ont prédit au sujet de la mort de J. C. ?

R. Ils ont annoncé qu'il seroit trahi par un de ses amis & de ses confidens. David en parlant en la personne du Messie, s'exprime ainsi : *Celui qui mangeoit à ma table a signalé contre moi sa trahison.* (Ps. 11, 10.)

D. L'événement a-t-il confirmé la prédiction du roi prophète ?

R. Oui, l'Evangile dit que J. C. a été trahi par Judas, qui étoit un de ses disciples & un de ses Apôtres.

D. Que disent encore les prophètes touchant la mort du Messie ?

R. Ils disent qu'il doit être vendu trente piéces d'argent.

D. Dans quel prophète cette circonstance est-elle marquée ?

R. Dans Zacharie : *Ils peserent alors, dit-il, trente piéces d'argent pour prix de ma vente.* (Zach. 11, 12 & 13.)

D. Cette prophétie s'est-elle vérifiée en la personne de J. C. ?

R. Oui, S. Matthieu nous fait remarquer

l'accomplissement de cette prophétie en J. C., lorsque Judas reçut des Juifs trente deniers pour livrer son maître.

D. Continuez à nous expliquer ce que les prophètes disent de la mort du Messie.

R. Le même Zacharie annonce que le Messie seroit abandonné de ses disciples : *Frappez le pasteur*, dit Dieu par la bouche de ce prophète, *& les brebis du troupeau seront dispersées.* (Zach. 13, 9.)

D. Les disciples de J. C. l'abandonnerent-ils à la mort ?

R. Oui, tous ses disciples l'abandonnerent & prirent la fuite. Si S. Pierre le suivit, ce ne fut que de loin, & bientôt après il le renia jusqu'à trois fois.

D. Qu'est-il marqué ensuite dans les prophètes au sujet du Messie ?

R. Qu'une foule de témoins déposeroit contre lui pour le perdre & le faire mourir.

D. Dans quel endroit cela est-il marqué ?

R. Cela est marqué dans plusieurs endroits des Pseaumes, & spécialement dans ce verset : *Ne me livrez pas à la volonté de ceux qui m'affligent ; parce que des témoins d'iniquité se sont élevés contre moi, & que l'iniquité a menti contre elle-même.* (Ps. 26, 12.)

D. Citez-moi encore un autre passage des Pseaumes.

R. *Des témoins injustes s'étant élevés contre moi, m'ont interrogé sur des choses que je ne connoissois pas. C'est-à-dire, ont voulu me contraindre à me justifier sur des*

crimes dont je n'avois aucune connoissance.
(*Psf.* 34, 11.)

D. Tout cela est-il arrivé à J. C. ?

R. Oui, nous voyons dans l'Evangile qu'on suscita contre lui, tant au conseil des Juifs qu'au prétoire de Pilate, un grand nombre de faux témoins.

D. Que devoit faire le Messie en cette occasion, suivant les prophètes ?

R. Isaïe avoit prédit qu'il n'ouvriroit pas la bouche, qu'il se laisseroit conduire à la mort comme une brebis, & comme un agneau qui est muet sous la main de celui qui le tond.
(*Isaïe* 53, 7.)

D. Sa prédiction s'est-elle accomplie en la personne de J. C. ?

R. Oui, on lit dans l'Evangile, qu'à toutes les accusations de ses ennemis, qui se détruisoient d'elles-mêmes, J. C. n'opposa qu'un silence si admirable & si divin, que Pilate en fut extrêmement étonné.

D. Voilà déjà bien des choses en quoi l'Evangile s'accorde avec les prophéties de l'ancien Testament ; y en a-t-il encore d'autres ?

R. Il est dit dans les prophéties au sujet du Sauveur, qu'on lui donneroit des soufflets ; qu'on lui cracheroit au visage ; qu'on grince-roit les dents contre lui, & qu'on le rassasieroit d'opprobres. (*Isaïe* 53.)

D. Est-il certain que tout cela est arrivé à J. C. ?

R. Tous ceux qui ont lu l'Evangile savent que dans la salle du grand-prêtre, & dans

Le prétoire du gouverneur romain J. C. a été véritablement rassasié d'opprobres; qu'on lui a donné des soufflets; qu'on lui a craché au visage; qu'il a été traité avec dérision, & qu'on l'a insulté en toutes manières.

D. Continuez à nous montrer le rapport de l'ancien Testament avec le nouveau, au sujet de J. C.

R. David assure qu'on perçeroit les pieds & les mains du Sauveur du monde: *Ils ont percé mes mains & mes pieds, & ils ont compté tous mes os*, dit-il, en la personne de cet Homme Dieu. (*Psf. 21, 18.*)

D. Cela s'est-il aussi vérifié?

R. Personne n'ignore qu'on perça les mains & les pieds de J. C. en le clouant à la croix.

D. Que disent encore les prophètes au sujet des souffrances & de la mort du Messie?

R. Isaïe a prédit qu'il seroit mis au rang des scélérats & condamné avec eux. (*Isaïe 53.*)

Or, on lit dans l'Evangile que J. C. s'est livré lui-même à la mort, qu'il a été élevé en croix au milieu de deux voleurs, comme un scélérat, & que dans ce moment il a prié pour ceux qui le crucifioient.

D. Trouve-t-on encore dans les prophètes quelques circonstances de la mort du Messie?

R. Oui, David annonce que les passans & ceux qui assisteroient à sa mort lui insulteroient en branlant la tête: & cette circonstance se trouve exactement dans l'histoire de sa passion. (*Psf. 21, 7, 8, 9.*)

D. Est-ce tout ce que disent les prophètes

au sujet de la mort du Rédempteur des hommes ?

R. Ils ajoutent encore que ses vêtemens seroient partagés , & que sa robe seroit jetée au sort. *Ils ont* , dit David , *partagé entr'eux mes vêtemens , ils ont jeté le sort sur ma robe.* Or , on lit dans l'Evangile , que les soldats qui l'avoient crucifié partagerent entr'eux ses habits , & tirèrent au sort sa robe , qui étoit d'une piece & sans couture. (*Ps. 21, 19.*)

D. Avez-vous quelque'autre chose à nous dire sur ce sujet ?

R. Nous trouvons encore dans les Pseaumes , que le Messie au moment de ses douleurs , auroit soif , & qu'on lui présenteroit à boire du vinaigre & du fiel. Et en effet J. C. ayant dit , j'ai soif , on lui présenta pour breuvage , du vinaigre mêlé avec du fiel. (*Ps. 68, 22.*)

D. Reste-t-il encore quelque circonstance prédite sur la mort du Sauveur ?

R. Oui , Zacharie avoit dit : *Ils considéreront celui qu'ils ont percé.* (*Zach. 12, 10.*)

R. Cette prédiction a-t-elle eu son accomplissement en J. C. ?

R. Oui , Pilate ayant ordonné qu'on brisât les jambes des crucifiés , afin de hâter leur mort , comme on reconnut que J. C. étoit déjà mort , ses os ne furent point brisés ; mais un soldat lui ouvrit le côté avec une lance.

D. Toutes ces prédictions sont bien surprenantes. Ceux qui les ont faites vivoient-ils bien long-temps avant J. C. ?

R. Le dernier des prophètes vivoit environ quatre cens ans avant que J. C. vînt au monde.

CHAPITRE .X.X.I.I.

*Suite des prophéties accomplies en la
personne de J. C.*

D. LES prophètes n'ont-ils pas annoncé ce qui arriveroit après la mort du Messie ?

R. Oui, ils ont prédit qu'il seroit enseveli par des hommes riches & que son tombeau seroit glorieux ; ce sont les paroles d'Isaïe. (Isaïe 53 10.)

D. L'événement a-t-il confirmé cette prédiction ?

R. Oui, J. C. a été enseveli par Joseph d'Arimathie, qui étoit un homme riche, distingué parmi les Juifs, & par Nicodeme, qui étoit un célèbre docteur de la loi. Et son tombeau a été extrêmement glorieux par le concours des Chrétiens de toutes les parties du monde, & par l'Eglise magnifique qui a été bâtie sur ce tombeau sacré.

D. Que devoit-il arriver ensuite selon les prophètes ?

R. Le Messie devoit ressusciter du tombeau après sa mort.

D. Où se trouve cette prophétie ?

R. C'est dans David qui dit expressément : *Ma chair se reposera dans une ferme espérance, parce que vous ne laisserez pas mon ame dans l'enfer, & que vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption.* (Ps. 15, 9 & 10.)

D. J. C. est-il ressuscité comme il étoit prédit du Messie ?

R. Oui, il est ressuscité, selon l'Évangile, trois jours après sa mort.

D. N'y a-t-il pas dans l'ancien Testament quelque figure qui nous retrace cette circonstance de trois jours ?

R. L'histoire de Jonas qui sortit le troisième jour du sein du grand poisson qui l'avoit englouti, étoit une figure frappante de la résurrection de J. C.

D. Que disent ensuite les prophètes au sujet du Messie ?

R. Qu'après sa résurrection il monteroit au ciel.

D. Rapportez-moi le texte.

R. *Vous êtes monté en haut*, dit David en adressant la parole au Sauveur, *vous avez emmené un grand nombre de captifs.* (Ps. 67, 19.)

D. Qui étoient ces captifs dont parle le roi prophète ?

R. C'étoit les âmes des justes morts avant la venue de J. C.

D. J. C. est-il réellement monté au ciel après sa résurrection ?

R. Oui ; on voit dans les Actes des Apôtres, que le quarantième jour après sa résurrection il s'éleva dans le ciel, à la vue de ses disciples.

D. Et emmena-t-il avec lui les âmes des anciens justes, selon la prophétie de David ?

R. Oui, S. Paul rappelle expressément ce

passage du prophete & l'applique à J. C.
(*Ephes. 4, 8.*)

D. Que devoit-il arriver après que le Messie feroit monté au ciel ?

R. Il devoit envoyer le S. Esprit. *Après cela, dit Joël en parlant au nom du Sauveur, je répandrai mon esprit sur toute chair, sur mes serviteurs & sur mes servantes, & ils prophétiseront.* (*Joël 2, 28.*)

D. Cela s'est-il vérifié après l'Ascension de J. C. ?

R. Oui, dix jours après il envoya d'une maniere visible le S. Esprit sur ses disciples, qui étoient tous assemblés dans un même lieu, & ils commencerent à prophétiser & à parler diverses langues.

D. Quelles devoient être, selon les prophetes, les autres suites de la mort du Messie ?

R. Que les Juifs seroient rejettés & comme abandonnés de Dieu, & les Gentils appelés à la connoissance de son nom.

D. Qui est celui des prophetes qui a prédit la chute des Juifs ?

R. C'est Osée, en ces termes : *Les enfans d'Israël seront long temps sans roi, sans princes, sans sacrifices, sans autels, sans le vêtement sacerdotal & sans figures.* (*Osée 3, 4.*)

D. Qui est ce qui annonce que les païens ou les Gentils connoïtroient le vrai Dieu ?

R. C'est Isaïe, qui parle ainsi à l'Eglise ? *Alors, ô Sion ! les Gentils verront votre Juste, & tous les rois verront votre gloire,*

& vous porterez le nouveau nom que Dieu lui-même vous donnera. (Isaïe 62, 2.)

D. Tout cela s'est-il vérifié ?

R. Oui, les Juifs ont été rejetés en punition de leur incrédulité, le temple & la ville de Jérusalem ont été entièrement détruits; & d'un autre côté, les Gentils ont embrassé la foi de J. C. & sont entrés en foule dans l'Eglise.

D. Que concluez-vous de l'accomplissement de toutes ces prophéties ?

R. J'en conclus que J. C. est véritablement le Messie; & que notre foi est appuyée sur un fondement inébranlable.

C H A P I T R E X X I V .

Jesus-Christ est véritablement Dieu.

*D. V*ous nous avez dit que le Réparateur du genre humain devoit être Dieu & Homme tout ensemble, faites-moi voir que J. C. étoit Dieu.

R. Cette grande vérité est établie en quantité d'endroits de l'Evangile.

D. Rapportez-en quelques-uns.

*R. Lorsqu'au temps de la passion de J. C. le grand-prêtre le conjura au nom de Dieu de déclarer s'il étoit le Fils de Dieu, J. C. lui dit : *Vous le dites, je le suis.* (Luc 22, 7.)*

D. Rapportez-en quelques autres.

*R. L'Evangile de S. Jean commence ainsi : *Au commencement le Verbe étoit Dieu, & le**

Verbe étoit en Dieu & le Verbe étoit Dieu ;
& l'Évangéliste dit ensuite que J. C. étoit
ce Verbe, par conséquent J. C. étoit Dieu.
(Jean 1, 1.)

D. Dites-en encore un autre.

R. S. Thomas après s'être convaincu de
la résurrection de J. C. lui dit : *Vous êtes mon*
Seigneur & mon Dieu. (Jean 20, 28.)

D. Mais J. C. n'a-t-il pas prouvé sa divinité
d'une autre manière ?

R. Oui, il l'a prouvée par ses miracles.

D. Quelle espèce de miracles J. C. a-t-il
opérés ?

R. Il a guéri toute sorte de maladies, même
des plus incurables ; il a fait voir des aveugles,
marcher droits des boiteux, parler des muets,
entendre des sourds.

D. En a-t-il fait encore de quelque autre espèce ?

R. D'une seule parole il a apaisé de vio-
lentes tempêtes, & calmé les flots de la mer ; il a
éclairé un aveugle de naissance, il a ressuscité
des morts, il s'est ressuscité lui-même.

D. Mais ces miracles qu'on lit dans l'Évan-
gile & qu'on y attribue à J. C. n'ont-ils pas
été supposés par ses disciples ou par ceux qui
ont écrit les Évangiles ?

R. On ne peut le dire sans choquer les
principes de la raison & du bon sens.

D. Pourquoi ?

R. Premièrement, parce que ces miracles
ont été opérés publiquement, sous les yeux
d'un nombre infini de personnes, & des en-
nemis mêmes les plus déclarés de J. C.

D. Pourquoi encore ?

R. Secondement , parce que les Evangiles , qui en rapportent une partie , ont été écrits par des témoins oculaires , très-peu de temps après , & dans les lieux où les miracles avoient été opérés , sans que personne ait osé en contester la vérité.

D. N'y a-t-il pas encore quelque autre motif de croire que ces miracles ne sont pas supposés ?

R. Les Juifs & les païens eux-mêmes forcés par l'évidence & par la publicité des faits , n'ont pu en disconvenir.

D. Mais Moyse & Elie ayant aussi fait des miracles , comment ceux de J. C. prouvent-ils qu'il est Dieu ?

D. Parce qu'il les faisoit par sa propre puissance , & qu'il la donnoit en preuve de sa divinité.

C H A P I T R E X X V .

Jesus-Christ est véritablement Homme.

D. JESUS-CHRIST est-il aussi véritablement homme qu'il est véritablement Dieu ?

R. Oui , S. Jean dit dans son Evangile que le Verbe s'est fait chair , c'est-à-dire homme , & qu'il a habité parmi nous.

D. Avez-vous d'autres preuves pour établir cette vérité ?

R. Nous apprenons par l'Evangile , que

J. C. a été conçu; qu'il a été circoncis; qu'il a éprouvé le froid & le chaud, la faim & la soif; qu'il a souffert, qu'il est mort.

D. Tout cela prouve-t-il que **J. C.** étoit homme ?

R. Oui; car toutes ces choses n'ont pu s'accomplir en **J. C.** en tant que Dieu, mais seulement en tant qu'homme.

D. **J. C.** a-t-il pris un véritable corps ?

R. Il a pris un corps humain semblable au nôtre.

D. A-t-il pris aussi une ame humaine ?

R. Oui, il a pris une ame semblable à la nôtre.

D. **J. C.** a-t-il pris aussi toutes nos misères ?

R. Oui, il s'est soumis volontairement à toutes nos misères, à l'exception du péché & des suites qui en sont inséparables, telles que l'ignorance & la concupiscence.

D. Pourquoi le Fils de Dieu a-t-il été conçu & est-il né sans péché ?

R. Parce qu'il auroit été indigne de la divinité, qui est la sainteté même, de s'unir à une nature qui auroit été souillée par le péché.

D. Pourquoi encore ?

R. Parce que le Fils de Dieu étant venu pour détruire le péché, devoit être entièrement exempt du péché.

D. Comment l'humanité de **J. C.** a-t-elle pu être conçue sans contracter le péché originel ?

R. Parce que le corps de **J. C.** a été formé

miraculeusement par l'opération du S. Esprit, & que sa sainte Mere l'a conçu & l'a mis au monde en demeurant toujours Vierge.

C H A P I T R E X X V I.

Deux natures en J. C. unies en une seule Personne.

D. QU'ÉTOIT J. C. avant que de se faire Homme ?

R. Il étoit le Fils unique de Dieu, un même Dieu avec son Pere.

D. Qu'est-il maintenant depuis qu'il s'est fait homme ?

R. Il est toujours le Fils unique de Dieu ; mais s'étant fait homme, il est Dieu & homme tout ensemble.

D. J. C. a-t-il toujours été ?

R. J. C. en tant que Dieu a toujours été par sa nature divine, mais en tant qu'homme il n'a pas toujours été, il a eu un commencement.

D. Quand J. C. en tant qu'homme a-t-il commencé d'être ?

R. Au premier moment de l'Incarnation, environ quatre mille ans après la création du monde.

D. J. C. a-t-il un pere & une mere ?

R. J. C. en tant que Dieu n'a point de mere, mais il a un pere ; en tant qu'homme, il n'a point de pere, mais il a une mere.

D. Le Fils de Dieu a-t-il cessé d'être Dieu en se faisant homme?

R. Non, mais il a uni à sa personne un corps & une ame semblables aux nôtres; c'est pourquoi il est Dieu & homme tout ensemble.

D. Combien y a-t-il donc de natures en J. C. ?

R. Il y a deux natures en J. C., la nature divine & la nature humaine.

D. Faites-moi voir par l'Evangile qu'il y a deux natures en J. C.

R. Quand J. C. dit : *Mon Pere & moi sommes une même chose*, (Jean 10, 30.) il parle selon la nature divine. Quand il dit : *Mon Pere est plus grand que moi*, (Jean 14, 28.) il parle selon la nature humaine.

D. Y a-t-il plusieurs personnes en J. C.

R. Non, il n'y a en J. C. qu'une seule personne, qui est la personne du Fils de Dieu fait homme.

CHAPITRE XXVII.

Du Mystere de l'Incarnation.

D. COMMENT appelle-t-on l'union qui s'est faite de la nature divine avec la nature humaine, en la personne du Fils de Dieu ?

R. On l'appelle le mystere de l'Incarnation du Fils de Dieu.

D. Où s'est opéré ce mystere ?

R. Dans le sein de la bienheureuse Vierge Marie.

D. Qui étoit la bienheureuse Vierge Marie ?

R. C'étoit une fille que Dieu avoit remplie de toutes sortes de graces, & principalement d'une profonde humilité & d'une pureté extraordinaire, afin qu'elle fût digne d'être la mere de son Fils.

D. Comment le Fils de Dieu se fit-il homme dans le sein de la Vierge ?

R. Dieu envoya un ange pour annoncer de sa part à la sainte Vierge qu'elle concevroit un Fils qui seroit le Rédempteur des hommes, & aussi-tôt qu'elle y eut consenti, elle le conçut par l'opération du S. Esprit.

D. Quel jour l'Eglise honore-t-elle la mémoire de ce mystere ?

R. Le jour de l'Annonciation, le 25 de mars.

D. J. C. renfermé dans le sein de la sainte Vierge, a-t-il été, comme les autres enfans, privé de connoissance & d'intelligence ?

R. L'ame de J. C. dès le premier moment de son existence, a eu toute la connoissance d'un homme parfait, & a possédé tous les trésors de la sagesse & de la science de Dieu.

D. Quel usage J. C. a-t-il fait de ses premiers momens ?

R. Il s'est offert à son Pere, & s'est soumis volontairement & de toute la plénitude de sa volonté, à tout ce qu'il a su que son Pere exigeoit de lui pour la redemption des hommes.

D. Que nous apprend cette disposition de J. C. entrant dans le monde ?

R. Elle

R. Elle nous apprend que le premier de nos devoirs est de nous offrir nous-mêmes à Dieu dès que nous avons l'usage de la raison.

CHAPITRE XXVIII.

Naissance de J. C. Il est adoré par des Bergers & des Mages.

D. **D**ANS quel lieu J. C. vint-il au monde ?

R. A Bethléhem, petite ville de Judée.

D. Quel jour vint-il au monde ?

R. Le vingt-cinquième jour du mois de décembre, qu'on appelle le jour de Noël, ou le jour de la naissance de notre Seigneur.

D. En quel lieu de Bethléhem J. C. est-il né ?

R. J. C. est né dans une étable, pauvre & abandonné.

D. Pourquoi a-t-il voulu naître dans cette pauvreté ?

R. Pour nous apprendre à ne pas rougir de l'humiliation & de la pauvreté.

D. J. C. ne fit-il pas connoître sa naissance aux hommes ?

R. Oui ; aussi-tôt qu'elle fut arrivée, un ange l'annonça aux bergers du voisinage, qui étoient Juifs.

D. Que firent ces bergers, après avoir appris la naissance de J. C. ?

R. Ils se hâtèrent d'aller à Bethléhem ; ils rendirent leurs hommages au Sauveur qui leur

D

avoit été annoncé, & il s'en retournerent en louant & bénissant Dieu.

D. Pourquoi J. C. n'a-t-il choisi parmi les Juifs que de pauvres bergers pour se faire connoître à eux & les appeller à sa crèche ?

R. Pour nous apprendre que les pauvres sont les plus proches du royaume de Dieu.

D. La naissance de J. C. ne fut-elle manifestée qu'à ces bergers ?

R. Une étoile nouvelle, jointe à une révélation de Dieu, la fit connoître en Orient à des Mages, ou philosophes païens, qui vinrent aussi-tôt adorer le Sauveur du monde.

D. Ces Mages lui offrirent-ils quelques présents ?

R. Ils lui offrirent de l'encens comme à un Dieu, de l'or comme à un roi, & de la myrrhe comme à un homme mortel.

D. Pourquoi J. C. a-t-il choisi parmi les gentils les Mages pour se faire adorer dans son berceau ?

R. Il a voulu marquer par-là que les personnes les plus distinguées d'entre les gentils le reconnoistroient, croiroient en lui & l'adoreroient.

D. Quel jour l'Eglise honore-t-elle l'adoration de J. C. par les Mages ?

R. Le sixieme de janvier, que nous appelons le jour de l'Epiphanie, qui signifie manifestation.

D. Pourquoi a-t-on nommé ainsi cette fête ?

R. Parce que c'est en ce jour que J. C. a commencé à se manifester aux gentils, dont

les Mages ont été les prémices, & à les appeler à la Foi.

D. Comment devons-nous considérer cette fête ?

R. Nous devons la considérer comme la fête de notre vocation à la foi de J. C.

D. Avec quels sentimens devons-nous la célébrer ?

R. Avec des sentimens d'une profonde reconnaissance de la grace que Dieu nous a faite de nous délivrer des ténèbres de l'idolatrie, pour nous éclairer de la lumière de l'Évangile.

CHAPITRE XXIX.

Circconcision de J. C. Présentation au Temple

D. QUELLE fête célèbre l'Eglise le premier de janvier, huit jours après celle de Noël ?

R. Elle célèbre la fête de la Circoncision de notre Seigneur J. C.

D. Qu'entendez-vous par la Circoncision ?

R. La Circoncision étoit une cérémonie que Dieu avoit ordonné à Abraham d'observer, lui & toute sa postérité.

D. En quoi consistoit cette cérémonie ?

R. Elle consistoit dans le retranchement qui se faisoit dans une partie du corps.

D. A quoi servoit la Circoncision ?

R. Elle servoit à distinguer le peuple Juif des autres nations, & à empêcher qu'il ne se confondit avec elles.

D. N'y a-t-il pas d'autres choses à remarquer dans la Circoncision de J. C. ?

R. Ce fut alors qu'on lui donna le nom de Jesus.

D. Que veut dire le nom de Jesus ?

R. Il veut dire Sauveur.

R. Par qui ce nom a-t-il été donné à J. C. ?

R. Il lui a été donné par la sainte Vierge sa mere, & par S. Joseph, selon l'ordre que l'ange, qui annonça l'Incarnation, en avoit donné de la part de Dieu.

D. Pourquoi Dieu a-t-il fait donner ce nom à son Fils ?

R. Pour marquer que c'étoit lui qui devoit sauver son peuple, en le délivrant de ses péchés.

D. Le nom de Jesus est-il bien respectable ?

R. Ce nom, dit S. Paul, est au-dessus de tout nom; il faut qu'au nom de Jesus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre & dans les enfers. (Philipp, 2, 9.)

D. Quel mystere l'Eglise célèbre-t-elle, après les fêtes de la Circoncision de J. C. & de son adoration par les Mages ?

R. Elle célèbre la Présentation de J. C. au temple & la Purification de la sainte Vierge.

D. Pourquoi J. C. a-t-il été présenté au temple ?

R. Pour obéir à la loi de Moyse, qui ordonnoit que les enfans mâles premiers-nés fussent présentés à Dieu & rachetés, quarante jours après leur naissance,

D. Quel jour l'Eglise honore-t-elle la Présentation de J. C. au temple ?

R. Le second jour de février, quarante jours après la fête de sa naissance.

D. Pourquoi rachetoit-on les premiers-nés en même temps qu'on les présentait au temple ?

R. 1°. C'étoit en mémoire de ce que Dieu, pour tirer les Israélites de servitude, avoit fait mourir tous les premiers-nés de l'Egypte. 2°. Pour faire entendre qu'ils méritoient la mort, & par conséquent qu'ils n'étoient pas exempts de péché.

D. Comment rachetoit-on les premiers-nés ?

R. En payant pour eux cinq sicles d'argent, qui servoient à l'entretien du temple & des sacrifices.

D. L'Eglise n'honore-t-elle le second jour de février, que la Présentation de J. C. au temple ?

R. Elle honore aussi la Purification de la sainte Vierge.

D. Qu'entendez-vous par la Purification de la sainte Vierge ?

R. J'entends que la sainte Vierge satisfait à une ordonnance de la loi de Moïse, suivant laquelle les femmes qui avoient mis au monde un enfant, demeuroient impures quarante jours si c'étoit un garçon, & quatre-vingts jours si c'étoit une fille; après ce temps elles alloient se purifier dans le temple, en faisant offrir les sacrifices prescrits par la loi.

CHAPITRE XXX.

Vie cachée de Jesus-Christ.

D. COMBIEN de temps J. C. a-t-il vécu sur la terre ?

R. On croit ordinairement qu'il a vécu jusqu'à l'âge de trente-trois ans, ou même un peu davantage.

D. Comment passa-t-il les premières années de sa vie ?

R. Comme les autres enfans des hommes, étant allaité, nourri, emmaillotté, mis dans des langes comme eux.

D. Où demeura-t-il pendant ses premières années ?

R. Il fut porté, par l'ordre de Dieu, peu de temps après sa naissance, en Egypte, afin d'éviter la cruauté du roi Hérode, qui cherchoit à le faire mourir.

D. Demeura-t-il long-temps en Egypte ?

R. Il y demeura jusqu'à la mort d'Hérode.

D. Que devint-il après la mort d'Hérode ?

R. Il retourna dans la Judée, & demeura dans la ville de Nazareth, où il étoit soumis en toutes choses à S. Joseph & à la sainte Vierge, sa mere.

D. Y demeura-t-il long-temps ?

R. Jusqu'à ce qu'il voulut commencer à exercer le ministère de Messie ; c'est-à-dire, jusqu'à l'âge de trente ans,

D. Que fit-il avant de commencer à exercer son ministère ?

R. Il voulut d'abord recevoir le Baptême de S. Jean-Baptiste.

D. Qu'étoit S. Jean-Baptiste ?

R. C'étoit le précurseur du Messie.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends que S. Jean étoit suscité de Dieu pour préparer les hommes à recevoir le Messie.

D. Le Baptême de S. Jean remettoit-il les péchés ?

R. Non ; c'étoit une simple cérémonie de religion, qui servoit de préparation au baptême de J. C. & un engagement à embrasser la pénitence.

D. Pourquoi J. C. s'est-il fait ainsi baptiser par S. Jean, & s'est-il mis au rang des pécheurs ?

R. C'est parce que s'étant chargé volontairement de nos péchés pour les expier, il a voulu se confondre avec les pécheurs.

D. Pourquoi encore ?

R. Pour consacrer l'eau du Baptême, en lui donnant la vertu de nous sanctifier.

D. Que fit J. C. après avoir été baptisé ?

R. Il se retira dans un désert, où il pria & jeûna pendant quarante jours, avant de commencer l'exercice de son ministère.

D. Pourquoi J. C. se retira-t-il dans un désert aussi-tôt après son baptême ?

R. Pour nous apprendre que lorsqu'on veut choisir un état de vie, on doit s'y préparer par la retraite & par le jeûne.

D iv.

C H A P I T R E X X X I.

Prédication de Jesus-Christ.

D. **Q**UE fit J. C. au sortir du désert ?

R. Il commença à exercer publiquement les fonctions du Messie.

D. Quelles étoient les fonctions du Messie ?

R. C'étoit principalement la prédication de la doctrine du salut, appuyée d'une multitude de miracles.

D. Comment appelle-t-on la doctrine de J. C. ?

R. On l'appelle l'Evangile.

D. Que signifie ce mot d'Evangile ?

R. Il signifie bonne nouvelle.

D. Pourquoi la doctrine de J. C. est-elle ainsi appelée ?

R. Parce que J. C. est venu apprendre aux hommes la plus heureuse nouvelle qu'ils pussent désirer.

D. Quelle est cette heureuse nouvelle ?

R. C'est que le Sauveur du monde étoit venu ; que leurs péchés alloient être effacés ; qu'ils alloient être délivrés de l'esclavage du démon, & réconciliés avec Dieu.

D. La doctrine de J. C. est donc bien respectable ?

R. Elle est infiniment digne de tous nos respects & de tous nos hommages, parce qu'elle nous a été enseignée par J. C. en personne ; c'est-à-dire par la vérité même.

D. Où est contenue la doctrine de J. C. ?

R. Dans les livres du nouveau Testament & dans la Tradition ; mais particulièrement dans le saint Evangile, écrit par quatre Evangélistes, qui sont, S. Matthieu, S. Marc, S. Luc & S. Jean.

D. Les Evangélistes étoient-ils bien instruits de la doctrine de J. C. ?

R. Ils en étoient parfaitement instruits. S. Matthieu & S. Jean, qui étoient Apôtres, ont écrit ce qu'ils avoient vu & entendu ; les deux autres ont écrit ce qu'ils avoient appris des Apôtres.

D. Est-ce par leur propre esprit que les Evangélistes ont écrit ?

R. Il n'ont rien écrit que par l'impression du S. Esprit, qui a éclairé leurs esprits & conduit leur plume.

D. Les fideles doivent-ils lire le saint Evangile ?

R. Ils doivent en faire leur lecture & leur méditation la plus ordinaire.

D. Dans quelle disposition devons-nous lire le saint Evangile ?

R. Nous devons le lire avec la même foi & le même respect que nous aurions si J. C. nous parloit encore en personne.

D. Vous avez dit que la doctrine de J. C. est contenue dans les livres du nouveau Testament & dans la Tradition, qu'entendez-vous par la Tradition ?

R. J'entends la parole de Dieu qui n'est point écrite dans les livres saints, mais qui

D v

nous est venue par succession & comme de main en main, depuis les Apôtres.

CHAPITRE XXXII.

Passion de Jesus-Christ.

D. COMBIEN de temps J. C. a-t-il employé à la prédication de sa doctrine ?

R. Il y a employé trois ans & demi.

D. Qu'a-t-il fait ensuite ?

R. Il a consommé sa mission & les travaux de sa vie mortelle par sa passion & par sa mort.

D. Comment J. C. étant Dieu, a-t-il pu souffrir & mourir ?

R. J. C. est Dieu & homme tout ensemble : comme Dieu, il ne peut souffrir, ni mourir ; mais comme homme, il a véritablement souffert, & il est mort.

D. Confessons - nous dans le Symbole des Apôtres que J. C. a souffert & est mort ?

R. Nous le confessons par ces paroles, qui font le quatrième article du Symbole : *Il a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort & a été enseveli.*

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : *Il a souffert sous Ponce Pilate ?*

R. J'entends que Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée pour les Romains, J. C. a été chargé d'opprobres, fouetté, couronné d'épines, & attaché à une croix.

D. Pourquoi le Symbole marque-t-il que

c'est sous Ponce Pilate que J. C. a souffert tous ces maux.

R. Pour nous donner lieu de remarquer que les Juifs étoient alors sous la domination des Romains, & que le sceptre & la souveraine autorité leur avoit été ôté; & qu'ainsi le temps marqué pour la venue du Messie, par la prophétie de Jacob, étoit arrivé.

D. Comment se sont terminées toutes les souffrances de J. C.?

R. Par sa mort sur une croix, entre deux voleurs.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que J. C. est mort?

R. J'entends qu'il lui est arrivé ce qui arrive à tous les hommes qui meurent; c'est à-dire, que son ame a été séparée de son corps.

D. La divinité a-t-elle été aussi séparée du corps de J. C.?

R. La personne du Verbe n'a jamais été séparée de l'humanité de J. C., c'est à-dire, de son corps & de son ame.

D. Est-ce volontairement ou involontairement que J. C. a souffert & est mort?

R. C'est très-volontairement. *Personne*, dit-il, *ne m'ôte la vie; c'est de moi-même que je la quitte; car j'ai le pouvoir de la quitter & de la reprendre.* (Jean 10, 1.)

D. Pourquoi J. C. est-il mort?

R. Parce qu'il s'étoit mis à la place des pécheurs, & que la mort, comme dit S. Paul, est la solde & le paiement du péché.

C H A P I T R E X X X I I I.

*Sépulture de J. C. Descente de son ame
aux Enfers.*

D. **Q**UE devinrent le corps & l'ame de J. C. après sa mort ?

R. Son corps fut enterré, & son ame descendit dans les enfers.

D. J. C. en mourant a-t-il cessé d'être le Fils de Dieu ?

R. J. C. en mourant a cessé d'être un homme vivant; mais il n'a pas cessé un seul instant d'être le Fils de Dieu.

D. Comment cela ?

R. Parce que la divinité n'a point été séparée du corps & de l'ame de J. C. après sa mort.

D. Que signifient ces paroles du Symbole : *Il a été enseveli ?*

R. Elles signifient que le Corps de J. C. ayant été détaché de la Croix, fut mis dans le sépulchre.

D. Pourquoi J. C. a-t-il voulu être mis dans le tombeau ?

R. Pour deux raisons principales. 1^o. Pour porter cette dernière peine du péché, comme il s'étoit assujetti à toutes les autres. 2^o. Pour affermir davantage la foi de la résurrection; en constatant la vérité de sa mort.

D. Faites - moi comprendre cette seconde raison.

R. Si J. C. s'étoit ressuscité aussi-tôt après sa mort, sans avoir passé quelque temps dans le tombeau, on auroit pu soupçonner qu'il n'étoit pas véritablement mort, mais son corps ayant été enbaumé après sa mort & enfermé dans le tombeau, on ne peut pas douter que sa mort ne soit réelle.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles du Symbole : *Il est descendu aux Enfers* ?

R. J'entends que l'ame de J. C. étant séparée de son corps, est descendue dans les lieux bas de la terre où étoient les ames des justes qui attendoient sa venue, pour les en délivrer.

D. Ces ames étoient-elles en enfer avec les démons ?

R. Non ; elles étoient dans un autre lieu, soupirant après la venue du Libérateur.

D. Pourquoi ces ames saintes n'étoient-elles pas admises dans le ciel ?

R. Parce que l'entrée du ciel avoit été fermée aux hommes par le péché de nos premiers parens, & qu'il ne devoit leur être ouvert que par la mort & l'ascension de J. C.

D. Ces ames saintes souffroient-elles ?

R. Elles n'avoient point d'autres peines que d'être exclues pour un temps de l'entrée du ciel.

D. Lorsque J. C. descendit dans ces lieux bas de la terre, en retira-t-il ces ames saintes ?

R. Non ; il se contenta de se montrer à elles, & de les assurer qu'il étoit mort pour leur salut, & que leur délivrance étoit proche.

D. Quand furent-elles donc délivrées ?

R. Elles ne le furent & n'entrèrent au ciel

que lorsque J. C. y monta lui-même par son Ascension.

D. Pourquoi n'y entrèrent-elles pas d'abord?

R. Parce qu'il falloit que J. C. y entrât le premier comme notre précurseur, pour nous en ouvrir la voie.

CHAPITRE XXXIV.

Résurrection de Jesus-Christ.

D. COMBIEN de temps J. C. est-il demeuré dans le tombeau & dans les entres?

R. Il y est demeuré trois jours commencés, depuis le vendredi avant le coucher du soleil, jusqu'au dimanche de grand matin.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles du Symbole : *Le troisieme jour est ressuscité d'entre les morts?*

R. J'entends que le troisieme jour après sa mort, J. C. a réuni son ame à son corps, & qu'il est sorti glorieux du sépulchre.

D. Qui est ce qui a ressuscité J. C.?

R. Son Pere l'a ressuscité, & il s'est ressuscité lui-même par la vertu de sa divinité, selon ce qu'il avoit dit lui-même : *J'ai le pouvoir de quitter la vie, & j'ai le pouvoir de la reprendre.* (Jean 10, 18.)

D. N'y avoit il personne auprès du tombeau de J. C. lorsqu'il ressuscita?

R. Il y avoit des gardes que les princes des prêtres y avoient posés.

D. Pourquoi les princes des prêtres y avoient-ils mis des gardes ?

R. Pour empêcher que les disciples de J. C. n'enlevassent son corps & ne fissent accroire qu'il est ressuscité.

D. Que firent les gardes, quand ils virent que J. C. étoit ressuscité ?

R. Ils allèrent sur le champ en porter la nouvelle aux princes des Prêtres & aux Pharisiens.

D. Que firent alors les princes des prêtres ?

R. Au lieu de croire en J. C. & de publier le miracle de sa résurrection, ils donnerent aux soldats une grosse somme d'argent, en leur ordonnant de dire que pendant qu'ils dormoient, les disciples de Jesus étoient venus & avoient enlevé son corps.

D. Ce discours étoit-il recevable ?

R. Il étoit insensé. Car rien ne peut être moins recevable que le témoignage de gens qui disent qu'ils dormoient pendant qu'un événement est arrivé.

D. A quoi donc a servi la précaution que les ennemis de J. C. avoient prise de faire garder son tombeau ?

R. Elle n'a servi qu'à rendre la résurrection de J. C. plus indubitable.

D. Comment cela ?

R. Parce que si les Juifs n'avoient pas fait garder le sépulchre, on auroit pu penser qu'en effet les disciples de J. C. avoient enlevé son corps ; mais ce soupçon ne peut plus avoir lieu, dès que le sépulchre étoit gardé très-exactement.

D. Avez-vous d'autres preuves de la résurrection de J. C. ?

R. Oui ; la résurrection de J. C. a été certifiée par un très-grand nombre de témoins qui l'ont vu ressuscité.

D. Quels sont ces témoins à qui J. C. s'est fait voir après la résurrection ?

R. Il s'est fait voir à Marie-Magdeleine, aux saintes Femmes, à S. Pierre, aux deux disciples qui alloient à Emmaüs, à tous les Apôtres, enfin à plus de cinq cents disciples en même-temps.

D. J. C. n'a-t-il fait que de simples & courtes apparitions ?

R. Il a bu & mangé avec ses disciples, il leur a montré les plaies, il les leur a fait toucher.

D. Quoi encore ?

R. Il les a instruits de quantité de choses qui regardoient le royaume de Dieu & l'établissement de son Eglise. Il leur a donné l'intelligence des Ecritures, & le pouvoir d'opérer toutes sortes de miracles en son nom.

D. Ces témoins sont-ils bien dignes de foi ?

R. Jamais témoins ne furent plus croyables.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'ils n'ont pas cru légèrement ce qu'ils attestent, mais après des preuves convaincantes. Il ont appuyé leur témoignage d'une multitude de miracles. Ils l'ont scellé de leur sang, sans qu'aucun d'eux se soit jamais démenti.

D. Pourquoi J. C. après la résurrection,

ne s'est-il pas fait voir au commun des Juifs, à Pilate, & à tous ceux qui avoient eu part à sa mort.

R. Parce qu'ils s'en étoient rendus indignes.

D. Pourquoi encore ?

R. Parce qu'il a voulu que sa résurrection, quoique très-solidement prouvée, fût un objet de foi.

D. Est-ce que sa résurrection n'auroit pas été un objet de foi, s'il se fût montré à tout le monde ?

R. Non ; car s'il s'étoit montré indifféremment à tout le monde, personne n'auroit pu contester sa résurrection, & dès-lors, elle n'auroit pas été proprement un objet de foi.

D. N'y a-t-il pas encore quelque autre raison ?

R. Il paroît que dans toutes les vérités de la religion, le dessein de Dieu a été qu'il y eût assez de clarté pour convaincre les cœurs droits, & assez d'obscurité pour aveugler, par un juste jugement, ceux qui n'aiment pas la lumière.

C H A P I T R E X X X V.

Ascension de Jesus-Christ.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par ces paroles du Symbole : *Il est monté aux cieux.*

R. J'entends que J. C. ayant passé quarante jours sur la terre après sa résurrection, s'est

élevé dans le ciel par la vertu de sa divinité.

D. Comment appelle-t-on ce mystère ?

R. On l'appelle l'Ascension de J. C.

D. Pourquoi J. C. est-il resté quarante jours sur la terre après sa résurrection ?

R. Il l'a fait pour assurer de plus en plus ses disciples de la vérité de sa résurrection.

D. Pourquoi encore ?

R. Pour les confirmer dans la doctrine qu'il leur avoit enseignée, & pour les instruire plus particulièrement sur l'administration des Sacrements, & sur plusieurs autres points dont il étoit nécessaire que les Apôtres eussent une parfaite connoissance.

D. Y a-t-il eu des témoins de l'Ascension de J. C. ?

R. J. C. est monté au ciel en présence de ses disciples.

D. Pourquoi J. C. est-il monté au ciel ?

R. Pour quatre raisons principales. 1°. C'est pour nous ouvrir l'entrée du ciel, que le péché avoit fermé aux hommes. 2°. Pour nous montrer que le ciel est notre véritable patrie, & que nous y devons tendre par tous nos desirs. 3°. Pour y exercer en notre faveur les fonctions de pontife & de médiateur. 4°. Pour envoyer le S. Esprit à ses disciples.

D. Quelles sont les fonctions que J. C. exerce au ciel comme notre pontife & notre médiateur ?

R. J. C. prie son Pere pour nous, & lui offre sans cesse en notre faveur la mort qu'il a soufferte pour nous sur la croix.

D. Est-ce que J. C. dans sa gloire pense encore à nous ?

R. Il en est tout occupé , il est attentif à tous nos besoins , & toutes les graces que nous recevons de Dieu sont l'effet des prieres qu'il fait pour nous.

D. Comment J. C. étant Dieu , peut-il prier pour nous.

R. Il prie en tant qu'homme , & en tant que Dieu il exauce lui-même , avec son Pere , toutes les prieres qui lui sont adressées.

D. J. C. est-il monté seul au ciel ?

R. Il y a mené avec lui les ames des justes , qu'il avoit délivrées.

D. Pourquoi J. C. a-t-il voulu que ces saintes ames le suivissent dans le ciel ?

R. Pour nous convaincre que la gloire du ciel n'est pas pour lui seul , mais pour tous les hommes , qu'il a rachetés & qu'il a justifiés.

D. Quel jour honore-t-on le triomphe de J. C. montant au ciel ?

R. Le jour de l'Ascension quarante jours après Pâques.

C H A P I T R E X X X V I.

J. C. assis à la droite de son Pere. Son dernier avènement pour juger les hommes.

D. QUELLE place J. C. occupe-t-il dans le ciel ?

R. Il y est assis à la droite de son Pere.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : *Il est assis à la droite de Dieu le Pere tout-puissant ?*

R. J'entends que J. C. étant, comme Dieu, égal à son Pere, il est, comme homme, par l'excellence de sa gloire, au-dessus de toutes les créatures.

D. Dieu a-t-il une main droite ?

R. Dieu n'ayant point de corps, il n'a point de main droite, ni de main gauche.

D. Comment dit-on donc qu'il est assis à la droite de Dieu le Pere ?

R. Comme chez les hommes la droite est censée la place d'honneur, l'Ecriture se sert de cette expression figurée, pour nous faire comprendre que J. C. en tant qu'homme, est élevé dans le ciel au-dessus des créatures les plus excellentes.

D. Pourquoi J. C. en tant qu'homme, est-il au-dessus de toutes les créatures ?

R. Parce que son humanité sainte a le glorieux privilège d'être unie à la personne du Fils de Dieu, & que même, en tant qu'homme, il est le Saint des Saints.

D. Esperez-vous d'être vous-même assis dans le ciel avec J. C.

R. Je l'espere fermement de la miséricorde de Dieu par les mérites de J. C.

D. Sur quoi fondez-vous cette espérance ?

R. Sur ce que J. C. lui-même a demandé cette grace pour nous, dans la priere qu'il fit la veille de sa mort.

D. Rapportez-moi cette consolante priere.

R. Mon Pere, dit-il, je desire que là où je serai, ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi, qu'ils contemplent ma gloire & qu'ils y participent. (Jean 17, 24.)

D. Que devons-nous faire pour participer à une si grande gloire ?

R. Nous devons marcher sur les traces de J. C.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles du Symbole : D'où il viendra juger les vivans & les morts ?

R. Elles signifient qu'à la fin des siècles J. C. descendra des cieux visiblement pour juger tous les hommes & rendre à chacun selon ses œuvres.

D. J. C. ne nous jugera-t-il qu'à la fin des siècles ?

R. Il juge chacun de nous à la fin de notre vie ; mais à la fin du monde il jugera tous les hommes ensemble, les justes & les pécheurs, les païens, les chrétiens, & les hérétiques,

D. Comment J. C. paroîtra-t-il dans son second avènement ?

R. Il paroîtra dans tout l'éclat de sa majesté, environné de tous ses Anges.

D. Pourquoi J. C. qui dans son premier avènement, a paru dans un état d'obscurité, paroîtra-t-il dans le second plein de gloire & de majesté ?

R. C'est que dans son premier avènement, il est venu comme un objet de notre foi, & pour être jugé & condamné par les hommes ; & que dans le second, il viendra pour juger

tous les hommes , pour justifier & récompenser la foi , & pour confondre ceux qui n'auront pas cru en lui.

D. Dans quelles dispositions devons-nous être par rapport au jugement ?

R. Nous devons nous y préparer en nous jugeant nous-mêmes , & en réglant notre vie sur la loi de l'Evangile.

CHAPITRE XXXVII.

Descente du Saint-Esprit.

D. QUAND J. C. fut monté au ciel, où allèrent les Apôtres & les Disciples de ce divin Sauveur ?

R. Ils se retirèrent tous ensemble à Jérusalem, suivant l'ordre que J. C. leur en avoit donné avant son Ascension, & ils y demeurèrent jusqu'à la descente du S. Esprit.

D. Que firent-ils jusqu'alors ?

R. Ils vécurent dans la retraite & le silence , & ils s'occupèrent principalement à la prière , pour se préparer à recevoir en eux le S. Esprit qui leur avoit été promis.

D. Quand J. C. avoit-il promis à ses Apôtres de leur envoyer le S. Esprit ?

R. Il leur avoit fait cette promesse plusieurs fois , mais particulièrement dans le discours qu'il leur fit après la dernière cène , la veille de sa passion.

D. Rappelez moi quelqueendroit de ce discours,

R. J. C. leur dit , entr'autres choses : *Il vous est avantageux que je m'en aille ; car si je ne m'en vais point , l'Esprit consolateur ne viendra point à vous ; mais si je m'en vais , je vous l'enverrai. (Jean 16 , 7.)*

D. Quand J. C. a-t-il envoyé le S. Esprit à ses disciples ?

R. Il l'envoya dix jours après être monté au ciel , & cinquante jours après sa résurrection.

D. Pourquoi J. C. a-t-il laissé passer dix jours après son Ascension , avant que d'envoyer le S. Esprit ?

R. Pour donner à ses disciples le temps de se préparer à recevoir un si grand don,

D. De quelle maniere le S. Esprit descendit-il sur les disciples de J. C. ?

R. Comme ils étoient tous assemblés dans un même lieu , on entendit tout d'un coup , vers les neuf heures du matin , un grand bruit comme d'un vent impétueux , qui venoit du ciel , & qui remplit toute la maison où ils étoient. (*Act. 2 , 1 & suiv.*)

D. Qu'arriva-t-il ensuite ?

R. Les disciples virent paroître des langues de feu qui se partagerent & s'arrêtèrent sur chacun d'eux. En ce moment ils furent tous remplis du S. Esprit , & commencerent à parler diverses langues qu'ils n'avoient jamais apprises.

D. Ces langues de feu qu'ils apperçurent & qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux , étoient-elles le S. Esprit ?

R. Elles n'étoient qu'un symbole par lequel le S. Esprit, qui est invisible en lui-même, manifestoit sa présence & son opération.

D. Pourquoi le S. Esprit parut-il en forme de langues ?

R. Pour marquer qu'il alloit répandre sur les disciples de J. C. le don de parler & d'entendre diverses langues, & de prêcher J. C. aux hommes en toutes sortes de langues.

D. Pourquoi ces langues étoient-elles de feu ?

R. Pour signifier la lumière & l'ardeur de la charité dont le S. Esprit alloit remplir les disciples, pour leur faire annoncer hautement la divinité de J. C.

D. Quels effets le S. Esprit produisit-il dans les premiers disciples ?

R. Il en produisit de deux sortes ; des effets intérieurs & des effets extérieurs.

D. Quels furent les effets intérieurs de la descente du S. Esprit ?

R. 1°. Le S. Esprit éclaira l'esprit des Apôtres, en leur donnant une parfaite intelligence de toutes les vérités que J. C. leur avoit enseignées. 2°. Il embrasa leur cœur du feu de la charité, & les remplit d'un courage invincible pour porter par-tout la foi de J. C.

D. Quels furent les effets extérieurs de la descente du S. Esprit sur les Apôtres ?

R. Il leur fit parler & entendre toute sorte de langues ; il leur conféra le pouvoir de faire des miracles, de prophétiser, de chasser les démons, & tous les autres dons surnaturels
qui

qui devoient servir à l'établissement de l'Eglise.

D. Comment appelle-t-on le jour auquel le S. Esprit est descendu sur les Apôtres ?

R. On l'appelle le jour de la Pentecôte.

R. Pourquoi appelle-t-on ainsi le jour de la descente du S. Esprit ?

R. Parce que le S. Esprit est descendu le cinquantième jour après la résurrection de J. C. pour établir la Loi nouvelle.

CHAPITRE XXXVIII.

Fruit de la prédication des Apôtres , après la descente du S. Esprit.

D. **Q**UE firent les Apôtres, après qu'ils eurent été remplis du S. Esprit ?

R. Ils sortirent du lieu où ils avoient été assemblés , & prêcherent publiquement J. C. au milieu de Jérusalem , en parlant diverses langues.

D. Y avoit-il alors beaucoup de monde à Jérusalem ?

R. Comme ce jour étoit une fête solennelle chez les Juifs , une quantité prodigieuse de Juifs de différens pays s'étoient rendus à Jérusalem.

D. Quelle étoit cette fête solennelle qui avoit attiré tant de monde à Jérusalem ?

R. C'étoit la Pentecôte des Juifs.

D. Qu'entendez-vous par la Pentecôte des Juifs ?

E

R. La Pentecôte des Juifs étoit une fête qu'ils célébroient tous les ans, cinquante jours après la fête de Pâques, en mémoire de ce que la Loi avoit été donnée à leurs peres sur la montagne de Sinaï, cinquante jours après leur délivrance miraculeuse de la servitude d'Égypte.

D. La prédication des Apôtres eut-elle un grand succès chez les Juifs ?

R. A la premiere prédication de S. Pierre, trois mille se convertirent, & cinq mille à la seconde. (*Act. 2, v. 41, & 4, v. 4.*)

D. Cela continua-t-il aux autres prédications ?

R. Oui; le nombre des fideles croissoit chaque jour, & jamais il n'y eut rien de si édifiant que la vie des premiers Chrétiens de l'Eglise de Jérusalem.

D. Qu'est-ce qui donnoit un si grand succès à la prédication des Apôtres ?

R. C'est le S. Esprit, qui en même-temps qu'il faisoit parler les Apôtres, donnoit à ceux qui les écoutoient, des oreilles pour entendre, & la docilité pour croire.

D. N'est-ce pas aux miracles que les Apôtres opéroient, qu'on doit attribuer la conversion des Juifs ?

R. Les miracles qu'opéroient les Apôtres, étoient nécessaires pour prouver & autoriser leur mission, mais ils n'auroient produit aucun effet sans la grace du S. Esprit, qui ouvroit les esprits & les cœurs à la vérité.

D. Quelle preuve avez-vous que les mi-

racles tout seuls n'étoient pas capables de convertir ?

R. C'est que J. C. a fait une multitude de miracles éclatans, jusqu'à ressusciter des morts, & cependant il n'y a eu qu'un très-petit nombre de Juifs qui aient cru en lui, avant la prédication des Apôtres, & même leur foi étoit encore très-imparfaite.

D. Pourquoi la prédication des Apôtres a-t-elle produit plus de fruit que celle de J. C.

R. C'est qu'il falloit que J. C. eût consommé tous ses mystères, & qu'il fût dans sa gloire avant que d'envoyer le S. Esprit, qui, par l'opération intérieure de sa grace, devoit renouveler la face de la terre.

D. Tous les Juifs ont-ils cru à la prédication des Apôtres ?

R. Il s'en faut beaucoup. Le corps de la nation Juive est demeuré dans l'incrédulité. Elle s'est déclarée en toute occasion l'ennemie & la persécutrice des Chrétiens.

D. Cet aveuglement des Juifs durera-t-il toujours ?

R. La foi nous apprend qu'un jour Dieu les convertira, & leur fera embrasser avec une sainte ardeur la foi qu'ils rejettent maintenant.

D. Que firent les Apôtres, quand ils virent que les Juifs s'obstinèrent à rejeter l'Evangile ?

R. Ils allèrent prêcher aux Gentils, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu de J. C.

D. Qu'entendez-vous par les Gentils ?

R. J'entends tous les peuples distingués du peuple Juif.

D. Les Gentils étoient-ils disposés à recevoir l'Evangile ?

R. Ils y étoient au contraire très-opposés. Ils ne connoissoient pas le vrai Dieu , & , depuis bien des siècles , ils étoient plongés dans l'idolâtrie la plus insensée.

D. Avoient-ils du moins de bonnes mœurs ?

R. Leurs mœurs étoient très-dépravées : ils étoient abandonnés à toutes sortes de vices.

D. N'y avoit-il pas parmi les Gentils quelques sages qui se piquoient de mener une vie plus réglée ?

R. Ces prétendus sages étoient les plus orgueilleux , & par-là les plus opposés à l'Evangile ; ils n'avoient qu'une fausse apparence de vertu , & leur sagesse n'étoit qu'un excès de folie aux yeux de Dieu.

D. Les Gentils se sont-ils soumis à la prédication des Apôtres ?

R. Par-tout où les Apôtres ont prêché , on a vu une multitude de Gentils renoncer aux idoles , & embrasser avec empressement la foi de J. C.

D. Qu'est-ce qui a pu engager tant d'idolâtres à croire en J. C. & à adorer un Dieu crucifié ?

R. C'est la vue des miracles que les Apôtres opéroient au nom de J. C. & sur-tout la grace intérieure du S. Esprit , qui touchoit & persuadoit efficacement les cœurs.

CHAPITRE XXXIX.

Effets du Saint-Esprit dans les premiers Chrétiens.

D. QUELS effets la grace du S. Esprit a-t-elle produit dans ceux qu'elle convertissoit ?

R. Elle a changé leur esprit & leur cœur ; elle leur a inspiré toutes les vertus , & en a fait de nouveaux hommes.

D. Sont-ce là les seuls effets que le S. Esprit ait produits dans les premiers fideles ?

R. Il leur conféroit , de plus , différens dons extérieurs & surnaturels.

D. Quels étoient ces dons ?

R. Les uns avoient le don de prophétie , d'autres le don de guérir les malades , d'autres le don de chasser les démons , d'autres le don de parler diverses langues , d'autres celui de les interpréter.

D. Ces dons si extraordinaires étoient - ils bien fréquens parmi les fideles au commencement de l'Eglise ?

R. Ils étoient très-fréquens.

D. Pourquoi ces dons ont-ils été si communs dans ce temps-là ?

R. C'a été pour prouver sensiblement la vérité de la doctrine de J. C. & pour établir solidement l'Eglise Chrétienne.

D. Ces dons ont-ils cessé entièrement ?

R. Ils sont devenus beaucoup plus rares

E iij

depuis que l'Eglise a été établie & affermie par toute la terre. Cependant Dieu les a renouvelés, & les renouvelle encore de temps en temps, quand il le juge à propos.

D. La prédication des Apôtres a-t-elle été reçue sans contradiction parmi les Gentils ?

R. Elle a essuyé de très-grandes & très-longues persécutions de la part des princes & des sages du siècle.

D. Combien de temps ont duré ces persécutions ?

R. Elles ont duré près de trois cents ans ?

D. Ces persécutions n'ont-elles pas fait beaucoup de tort à l'Eglise ?

R. Au contraire, elles n'ont servi qu'à augmenter le nombre des Chrétiens.

D. Comment les persécutions ont-elles augmenté le nombre des Chrétiens ?

R. Par le grand nombre de martyrs qu'elles ont produit, & par l'admiration que causoit le courage de ces martyrs.

D. Que signifie ce mot martyr ?

R. Il veut dire témoin. Souffrir le martyre, c'est souffrir, ou la mort, ou quelque autre supplice, pour rendre témoignage à J. C. à la vérité, à la justice.

D. Comment les martyrs ont-ils pu augmenter le nombre des fideles ; ne le diminuoient-ils pas au contraire par leur mort ?

R. Ils augmentoient par leur mort le nombre des fideles, parce que l'exemple d'un seul martyr convertissoit souvent un grand nombre d'infideles.

D. Pourquoi Dieu a-t-il permis que la prédication évangélique ait été si long-temps & si cruellement traversée ?

R. Il l'a permis pour faire paroître davantage la grace du S. Esprit; qui a triomphé & fait triompher l'Eglise de tous ces obstacles, & pour montrer que l'établissement de l'Eglise par toute la terre, est nécessairement une œuvre divine.

D. Le S. Esprit n'a-t-il été donné qu'aux Apôtres & aux premiers Chrétiens; pouvons-nous aussi le recevoir ?

R. J. C. a promis que le S. Esprit demeurera pour toujours avec l'Eglise, pour l'éclairer, l'animer & la sanctifier, & il le répand encore tous les jours dans les âmes qui sont préparées à le recevoir.

C H A P I T R E X L

De l'Eglise.

D. **Q**UEL a été le principal effet de la descente du S. Esprit ?

R. C'a été l'établissement & la formation de l'Eglise Chrétienne.

D. Que signifie le mot d'Eglise ?

R. Eglise est un mot grec qui signifie assemblée, convocation. On désigne souvent par ce terme, les lieux où les fideles s'assemblent pour les exercices de la Religion. Mais il signifie proprement l'assemblée elle-même, ou la société de ceux qui s'assemblent.

E iv

D. Est-il bien essentiel d'être instruit de ce qui regarde l'Eglise ?

R. Oui ; cela est très-essentiel.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'on ne peut parvenir au salut si on n'a J. C. pour chef, & que personne ne peut appartenir à ce divin chef, s'il n'est membre de son corps, qui est l'Eglise.

D. Dites-nous ce que c'est que l'Eglise ?

R. L'Eglise est l'assemblée, ou la société de tous les fideles & de tous les justes de tous les temps, qui composent un même corps dont J. C. est le chef, & dont le S. Esprit est l'ame.

D. L'Eglise, prise dans ce sens, est-elle bien ancienne ?

R. L'Eglise est presque aussi ancienne que le monde : elle a commencé aussi-tôt après le péché, lorsque Dieu promit à nos premiers pères de leur donner un Rédempteur, & qu'ils crurent à ce Rédempteur.

D. Les justes qui ont précédé l'avènement de J. C. appartennoient donc à l'Eglise ?

R. Oui ; puisqu'ils avoient J. C. pour chef.

D. Ils étoient donc Chrétiens ?

R. Ils l'étoient véritablement par anticipation, quoiqu'ils ne portassent pas le nom de Chrétiens.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils étoient Chrétiens ?

R. Parce qu'ils ont cru au Messie qui devoit venir, & qu'ils n'ont été sauvés que par sa grace & par la vertu de sa mort.

D. L'Eglise n'a-t-elle pas plusieurs parties ?

R. On y distingue trois parties; savoir, l'Eglise triomphante, l'Eglise souffrante, & l'Eglise militante.

D. Qu'entendez-vous par l'Eglise triomphante?

R. Par l'Eglise triomphante, j'entends la partie des membres de l'Eglise, qui regne déjà avec J. C. dans le ciel.

D. Qu'entendez-vous par l'Eglise souffrante?

R. Par l'Eglise souffrante j'entends la partie des membres de l'Eglise qui souffre dans l'autre vie les peines du purgatoire, pour achever de se purifier & d'expier leurs péchés.

D. Qu'entendez-vous par l'Eglise militante?

R. Par l'Eglise militante, j'entends la portion des fideles qui vivent encore sur la terre.

D. Pourquoi l'appelle-t-on l'Eglise militante, ou combattante?

R. Parce que les fideles, qui sont encore sur la terre, ont sans cesse à combattre contre les ennemis de leur salut, qui sont les démons, le monde & leurs propres passions.

D. L'Eglise triomphante, l'Eglise souffrante & l'Eglise militante, sont-elles trois Eglises?

R. Non; ce sont seulement différentes portions d'une seule & même Eglise, dont les membres sont dans trois états différens.

D. Pourquoi dites-vous que c'est une seule & même Eglise?

R. Parce que ceux qui la composent n'ont tous qu'un seul chef, qui est J. C. & qu'ils

sont animés d'un même esprit, qui est l'esprit de J. C.

CHAPITRE XLI.

De l'Eglise de la terre, ou militante.

D. COMME nous appartenons à l'Eglise militante, tant que nous sommes sur la terre, expliquez-moi particulièrement ce que c'est.

R. L'Eglise de la terre, ou militante, est l'assemblée des fideles, qui, sous la conduite des pasteurs légitimes, ne font qu'un même corps, dont J. C. est le chef.

D. Pourquoi dites-vous que l'Eglise est l'assemblée des fideles ?

R. Parce que l'Eglise est composée des seuls fideles.

D. Qu'entendez-vous par les fideles ?

R. Le nom de fidele vient du nom de foi ; ainsi les fideles sont ceux qui font profession de la vraie foi, que J. C. a enseignée à ses disciples.

D. Qu'entendez-vous par les pasteurs légitimes ?

R. J'entends les évêques & les prêtres, qui, par une succession non interrompue, succèdent à l'autorité des Apôtres & des premiers disciples de J. C.

D. Pourquoi dites-vous que les fideles, sous la conduite des pasteurs légitimes, ne font tous qu'un même corps ?

R. Parce que les fideles sont unis tous ensemble aussi étroitement que les membres de notre corps le sont entr'eux.

D. Puisqu'il y a un corps dans l'Eglise, n'y a-t-il pas aussi une ame?

R. Oui; il y a aussi une ame dans l'Eglise.

D. Qu'entendez-vous par cette ame de l'Eglise?

R. J'entends ce qu'il y a d'intérieur & d'invisible dans l'Eglise; c'est-à-dire, le S. Esprit qui l'anime, & les dons intérieurs qu'il produit dans nos ames, & par lesquels il leur communique la vie spirituelle.

D. Les mauvais Chrétiens appartiennent-ils à l'Eglise?

R. Ils appartiennent au corps de l'Eglise, mais ils n'appartiennent pas à son ame.

D. Comment peuvent-ils appartenir au corps de l'Eglise, s'ils n'appartiennent pas à l'ame?

R. C'est qu'ils y sont comme des membres morts & paralytiques, qui ne participent point à la vie, ou comme de mauvaises humeurs qui lui sont plus à charge qu'utiles.

D. Est-ce un avantage pour les méchants d'être dans le corps extérieur de l'Eglise?

R. C'en est un très-grand, comme c'en est un pour un membre paralytique de n'être pas coupé & retranché du corps humain.

D. En quoi consiste cet avantage?

R. Il consiste en ce que l'Eglise s'intéresse plus particulièrement au salut de ceux qui sont dans la communion.

E vj

D. En quoi encore ?

R. En ce qu'ils ont part aux biens extérieurs de l'Eglise, & en ce qu'ils ont plus de moyens de se convertir, que n'en ont ceux qui sont totalement retranchés de la communion extérieure de l'Eglise.

D. Qui sont ceux qui appartiennent à l'ame de l'Eglise ?

R. Ce sont ceux qui ont la charité en quelque degré, c'est-à-dire, qui aiment Dieu par-dessus toutes choses.

CHAPITRE XLII.

Caractère de l'Eglise. Premier caractère, l'unité.

D. **I**L y a parmi les Chrétiens différentes sociétés, ou communions, qui prétendent être l'Eglise chrétienne fondée par J. C. comme, par exemple, les Luthériens & les Calvinistes : y a-t-il des marques pour connoître s'ils le sont, ou non ?

R. Il y a quatre marques auxquelles on peut reconnoître la véritable Eglise, & la discerner des sociétés qui en usurpent le nom.

D. Quelles sont ces marques ?

R. Le Concile de Constantinople dit que l'Eglise est une, sainte, catholique & apostolique.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la vraie Eglise est une ?

R. J'entends que tous les fideles qui la composent ne forment tous ensemble qu'un seul & même corps.

D. Qui nous apprend que tous les fideles ne font qu'un même corps ?

R. S. Paul nous dit que , quoique nous soyons plusieurs , nous ne sommes tous qu'un corps en J. C. comme nos membres ne forment tous ensemble qu'un corps unique. (*Rom. 12. 4 & 5.*)

D. A quoi l'Eglise est-elle encore comparée dans l'Ecriture ?

R. Le même Apôtre dit que l'Eglise est l'épouse de J. C. (*Ephes. 5.*) Or , J. C. n'a pas plusieurs épouses. Il n'y a donc pas plusieurs Eglises.

D. Et J. C. à quoi compare-t-il son Eglise ?

R. Il la compare à un troupeau dont il est l'unique Pasteur. (*Jean. 10 , 16.*)

D. Qui sont ceux qui ne font point de ce troupeau ?

R. Les infideles , les apostats , les excommuniés , les hérétiques & les schismatiques.

D. Qu'entendez-vous par les infideles ?

R. J'entends ceux qui ne croient pas en J. C.

D. Qu'entendez-vous par les apostats ?

R. J'entends ceux qui ont renoncé à la Religion.

D. Qu'entendez-vous par les excommuniés ?

R. Les excommuniés sont de grands pécheurs que l'Eglise a retranchés de son corps , parce qu'ils sont incorrigibles.

D. Qu'entendez-vous par les hérétiques ?

R. J'entends ceux qui enseignent une autre doctrine que celle de l'Eglise, & qui s'y s'attachent opiniâtrément.

D. Qu'entendez-vous par les schismatiques ?

R. J'entends ceux qui se séparent de l'Eglise, & qui forment une société à part.

D. Vous dites que la vraie Eglise est unique; cependant on distingue plusieurs Eglises; celle de Paris, celle de Rouen, & une infinité d'autres, comment accorder cela ?

R. C'est que toutes ces Eglises particulieres sont réunies en un seul corps, & par leur union elles ne composent qu'une seule & même Eglise, qu'on appelle l'Eglise universelle ou catholique.

D. Comment toutes les Eglises particulieres, & tous les fideles répandus sur la terre, ne font-ils qu'un seul & même corps ?

R. En quatre manieres.

D. Quelle est la premiere ?

R. C'est en ce qu'ils professent tous une même foi; c'est-à-dire, qu'ils croient les mêmes vérités.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est qu'ils participent tous aux mêmes Sacremens.

D. Comment ! c'est dans tout le monde le même Baptême, la même Eucharistie, la même Pénitence, & ainsi des autres Sacremens ?

R. Oui, on reçoit par-tout les mêmes.

D. Quelle est la troisieme maniere dont

toutes les Eglises catholiques du monde , & tous les fideles, ne forment qu'un même corps ?

R. C'est qu'ils ont entr'eux une société & communauté de prieres.

D. En quoi consiste cette société & communauté de prieres ?

D. Elle consiste en deux choses. 1°. En ce que les fideles, quelque'éloignés qu'ils soient de leurs freres absens, prient tous les uns pour les autres. 2°. En ce qu'ils prient tous ensemble dans les mêmes lieux.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les fideles prient tous ensemble dans les mêmes lieux ?

R. J'entends qu'en quelque pays où nous allions, s'il y a des Catholiques, nous nous assemblons avec eux dans les mêmes Eglises. Au lieu que nous ne prions pas avec les hérétiques & les schismatiques, parce qu'ils ne sont pas unis de communion avec nous.

D. Quelle est la quatrieme maniere dont toutes les Eglises du monde ne font qu'un seul corps ?

R. C'est qu'ils n'ont tous qu'un même chef invisible, qui est J. C. & un même chef visible, qui est le pape.

D. Qu'est-ce que le pape ?

R. C'est le premier vicaire de J. C. sur la terre, & le successeur de S. Pierre.

D. Les fideles ont plusieurs évêques ; ils ont donc plusieurs chefs visibles ?

R. Quoiqu'il y ait plusieurs évêques, il y en a un qui est le premier de tous ; savoir, l'évêque de Rome, ou le pape.

D. C'est donc du pape que les autres évêques reçoivent leur autorité ?

R. Tous les évêques étant les successeurs des Apôtres, qui ont été institués immédiatement par J. C. ils tiennent aussi leur autorité immédiatement de J. C. mais J. C. a voulu qu'entre les Apôtres & entre les évêques qui leur ont succédé, il y en ait un qui soit le premier.

D. Pourquoi cela ?

R. C'est pour marquer sensiblement l'unité de la vraie Eglise par l'unité de son chef visible, & pour établir dans son Eglise un centre de communion.

D. N'y a-t-il que le pape qui soit vicaire de J. C. ?

R. Tous les évêques & les prêtres même sont aussi vicaires de J. C. selon le degré de leur ordre & de leur juridiction; mais le pape est le premier de tous.

CHAPITRE XLIII.

Second caractère de l'Eglise, la sainteté.

D. **V**ous venez de nous faire voir que l'unité est la première marque de la vraie Eglise; dites-nous maintenant quelle est la seconde ?

R. C'est la sainteté.

D. Pourquoi dites-vous que l'Eglise est sainte ?

R. Je dis que l'Eglise est sainte, pour quatre

raisons. 1°. Parce qu'elle a pour chef J. C. qui est la sainteté même. 2°. Parce que sa doctrine est sainte, & ne tend qu'à faire des Saints. 3°. Parce que les Sacremens sont saints, & ont la vertu de sanctifier ceux qui les reçoivent dignement. 4°. Parce qu'il n'y a de Saints que dans sa communion.

D. Y a-t-il toujours des Saints dans l'Eglise ?

R. Il y en a toujours eu, & il y en aura toujours.

D. Prouvez-moi qu'il y a toujours des Saints dans l'Eglise.

R. J. C. a promis que le S. Esprit demeureroit toujours dans l'Eglise. Or, le S. Esprit ne peut pas y être sans y former des Saints.

D. Apportez-moi encore d'autres preuves.

R. S. Paul dit que J. C. s'est livré à la mort pour sanctifier son Eglise. Or, J. C. n'est pas mort en vain ; il y aura donc toujours des Saints dans l'Eglise.

D. N'y a-t-il pas aussi des Saints hors de la vraie Eglise ?

R. Il n'y en a point, & il ne peut y en avoir.

D. Pourquoi ?

R. Parce que pour être saint, il faut être animé de l'esprit de J. C.

D. J. C. ne peut-il pas répandre son esprit hors de l'Eglise ?

R. Comme notre ame n'a d'influence que dans notre corps ; ainsi l'esprit de J. C. n'anime que son corps, qui est l'Eglise.

D. N'y a-t-il pas, dans l'ancien Testament, quelque figure de cette vérité ?

R. Oui; comme tous ceux qui n'entrèrent point dans l'arche de Noé périrent par les eaux du déluge; de même ceux qui ne sont pas dans l'Eglise périront éternellement.

D. Mais ne voit-on pas des païens & des hérétiques, qui pratiquent la vertu? Comment dites-vous donc qu'ils ne sont pas saints?

R. Toutes les vertus des païens & des hérétiques n'ont qu'une apparence de vertu, parce que la foi en J. C. & la grace n'en sont pas le principe.

D. Est-ce que la grace de J. C. n'est pas donnée aux païens & aux hérétiques?

R. Quand J. C. touche par sa grace les cœurs des infidèles ou des hérétiques, c'est pour les amener à la foi, pour les retirer des ténèbres du paganisme ou de l'hérésie, & pour les incorporer à son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut.

D. N'y a-t-il que des Saints dans l'Eglise?

R. L'Eglise, sur la terre, est mêlée de bons & de méchants.

D. A quoi J. C. la compare-t-il?

R. A un champ où il y a de bon grain & de l'ivraie; à une aire où il y a de la paille & du grain. (*Matth. 13, 25, & suiv. Luc. 3, 17.*)

D. Le nombre des méchants est-il bien grand dans l'Eglise?

R. Oui; il est plus grand que celui des bons. Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus, dit J. C., (*Matth. 22, 14.*)

D. Les méchants étant en plus grand nombre, comment pouvez-vous dire qu'elle est sainte?

R. Quoique les méchans soient les plus nombreux dans l'Eglise, on ne laisse pas de pouvoir dire que l'Eglise est sainte; 1°. parce que les mauvais Chrétiens ne sont mauvais qu'en résistant aux enseignemens de l'Eglise, & en ne suivant pas son esprit, qui est l'esprit de sainteté. 2°. Parce que l'Eglise, loin d'approuver la mauvaise conduite des méchans, en gémit par le petit nombre de ses vrais enfans, & qu'elle ne cesse d'inviter les pécheurs à la pénitence. 3°. Parce que les méchans sont, en quelque sorte, étrangers à l'Eglise. Elle les tolère maintenant, mais à la fin du monde J. C. les en séparera totalement & pour toujours.

CHAPITRE XLIV.

Troisième & quatrième caractère de l'Eglise, la catholicité & l'apostolicité.

D. QUELLE est la troisième marque pour discerner la vraie Eglise d'avec les sociétés qui en prennent faussement le nom ?

R. C'est la catholicité.

D. Que veut dire ce mot catholique ?

R. Catholique veut dire universelle.

D. Pourquoi dites-vous que l'Eglise est universelle ?

R. Parce qu'elle n'est bornée ni par les lieux, ni par les temps ; & c'est un avantage que les sectes, qui se sont séparées d'elle, n'ont jamais eu, & n'auront jamais.

D. Pourquoi dites-vous que l'Eglise n'est point bornée par les temps ?

R. Parce qu'elle subsiste depuis le commencement du monde, & qu'elle subsistera toujours.

D. Pourquoi dites-vous que l'Eglise n'est point bornée par les lieux ?

R. Parce qu'elle doit s'étendre successivement sur toutes les parties de la terre, & qu'elle est toujours la plus étendue & la plus connue de toutes les sociétés chrétiennes.

D. Quelle est la quatrième marque pour discerner la vraie Eglise ?

R. C'est l'apostolicité.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la vraie Eglise est apostolique ?

R. J'entends que la vraie Eglise est celle qui a été fondée par les Apôtres, & qui, par une succession non interrompue de pasteurs, remonte jusqu'aux Apôtres.

D. Pourquoi dites-vous que la vraie Eglise doit remonter jusqu'aux Apôtres ?

R. Parce que J. C. depuis son Ascension, n'est plus descendu sur la terre pour en établir quelqu'autre.

D. Que s'ensuit-il de là ?

R. Il s'ensuit que toute société qui ne remonte pas jusqu'aux Apôtres, ne peut être qu'une fausse église dans laquelle il n'y a point de salut.

D. Dites-moi maintenant, quelle est celle de toutes les sociétés chrétiennes à laquelle conviennent les quatre marques dont vous

venez de parler: l'unité, la sainteté, la catholicité & l'apostolicité?

R. C'est l'Eglise Catholique Romaine.

D. Qu'entendez-vous par l'Eglise Catholique romaine?

R. J'entends la société des fideles, qui reconnoît l'évêque de Rome pour son chef visible.

D. Ces quatre marques ne conviennent donc pas aux sociétés chrétiennes qui se sont séparées d'elle, comme, par exemple, les Luthériens & les Calvinistes?

R. Non,

D. Prouvez-moi qu'elles n'ont point l'unité.

R. Pour avoir l'unité, il faut avoir la même foi & le même chef visible. Or, les Luthériens & les Calvinistes n'ont ni l'un ni l'autre.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils n'ont pas l'unité d'une même foi?

R. Parce qu'ils ne s'accordent pas dans une même croyance. Il y a parmi eux presque autant de sentimens différens sur la foi, qu'il y a de rêtes.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils n'ont pas l'unité d'un même chef visible?

R. Parce qu'ils ne reconnoissent point sur la terre de chef visible qui les réunisse.

D. Pourquoi dites-vous que les Luthériens & les Calvinistes n'ont pas la sainteté?

R. Parce qu'ils ne peuvent montrer aucun saint parmi eux.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils ne peuvent montrer aucun saint parmi eux?

R. Parce qu'ils ne peuvent montrer que Dieu ait accordé quelques miracles par l'intercession d'aucun de ceux qui sont morts dans leur communion.

D. Pourquoi dites-vous qu'ils n'ont pas la catholicité ?

R. Parce qu'ils sont bornés par les lieux & par les temps.

D. Comment sont-ils bornés par les lieux ?

R. En ce qu'ils ne s'étendent point par-tout.

D. Comment dites-vous qu'ils sont bornés par les temps ?

R. En ce qu'ils n'ont pas toujours été : avant Luther & Calvin, il n'y avoit ni Luthériens, ni Calvinistes,

D. Pourquoi dites-vous donc que les sociétés des Luthériens & des Calvinistes n'ont pas l'apostolicité ?

R. Parce qu'elles n'ont point été établies par les Apôtres, & qu'elles ne peuvent remonter jusqu'à eux. Elles n'ont pas, l'une & l'autre, actuellement, trois cens ans d'antiquité.

D. Quand il s'élève des disputes parmi les enfans de l'Eglise sur quelque matiere de foi, qui est-ce qui a droit de les terminer ?

R. C'est l'Eglise.

D. Comment l'Eglise décide-t-elle les questions de la foi ?

R. Elle les décide par le consentement du corps des pasteurs, qui s'accordent à proposer les mêmes vérités comme des dogmes de la foi Catholique, & à condamner les mêmes erreurs.

D. Lorsque le corps des pasteurs s'accorde ainsi sur quelque article de doctrine, ne peut-il pas arriver qu'il se trompe, & qu'il nous jette dans l'erreur ?

R. Non; cela ne sauroit arriver.

D. Pourquoi ?

R. Parce que J. C. a promis à son Eglise que l'esprit de vérité seroit toujours au milieu d'elle, & qu'il enseigneroit à ses pasteurs toute vérité. (*Jean*, 14, 16.)

D. N'a-t-il pas promis encore quelque'autre chose ?

R. Oui ? il a promis aux pasteurs de l'Eglise, en la personne des Apôtres, qu'il seroit lui-même avec eux jusqu'à la consommation des siècles. (*Matth.* 28, 19 & 20.)

D. Cela prouve-t-il que l'Eglise ne peut jamais tomber dans l'erreur ?

R. Oui; car puisque J. C., qui est la vérité même, doit être avec l'Eglise pour la diriger jusqu'à la fin du monde, il s'ensuit que l'Eglise enseignera toujours toute vérité, sans aucune interruption.

D. S'ensuit-il de cette promesse, qu'aucune erreur ne peut être enseignée dans l'Eglise ?

R. Non : cela peut arriver; mais l'Eglise ne les approuve pas, quoiqu'elle ne puisse pas toujours s'assembler pour les condamner.

D. Des vérités importantes peuvent-elles aussi être obscurcies dans l'Eglise ?

R. Oui; mais l'enseignement de ces vérités, quoique méconnues de beaucoup de personnes, ne cesse jamais,

D. Peut-on regarder alors ces vérités comme peu importantes ?

R. On se tromperoit beaucoup : mais en attendant que l'Eglise prononce, on doit conserver la paix avec ceux qui sont dans l'erreur, & suivre toujours le plus sûr, sur-tout en matière de morale.

CHAPITRE XLV.

La Communion des Saints, & la rémission des péchés.

D. APRÈS l'article de l'Eglise, on ajoute, quand on récite le Symbole : *Je crois la Communion des Saints* ; qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends que les fideles ne faisant qu'un corps sur la terre, la charité, qui les unit tous ensemble, établit entr'eux une communauté de biens spirituels.

D. Quels sont ces biens ?

R. Ce sont les mérites de J. C., les vertus des Saints, les Sacremens, & tous les autres dons surnaturels que le S. Esprit a répandus & répand encore dans l'Eglise.

D. A qui tous ces biens ont-ils été donnés ?

R. Ils ont été donnés tous à l'Eglise.

D. Chaque fidele a-t-il part à tous ces biens ?

R. Chaque fidele étant membre de l'Eglise, y a part en vertu de la Communion des Saints.

D. Pourriez-

D. Pourriez-vous me faire comprendre cette doctrine par quelque comparaison ?

R. L'Eglise est comparée par S. Paul au corps humain. Tous les avantages accordés au corps humain lui sont donnés pour le bien de tous les membres. Il en est de même de l'Eglise. (*Rom. 12, 4.*)

D. Qu'est-ce qui rend les fideles participants de tous les biens qui sont dans l'Eglise ?

R. C'est la charité : comme c'est la santé de nos membres qui les fait participer aux avantages du corps, c'est la charité qui nous fait participer aux biens spirituels de l'Eglise.

D. Tous les fideles participent-ils également aux biens spirituels de l'Eglise ?

R. Chacun y participe selon le degré de sa charité. Comme les membres de notre corps participent plus ou moins aux biens du corps, selon qu'ils ont plus ou moins de santé.

D. Pourquoi la communion des fideles est-elle appelée la Communion des Saints ?

R. Parce que tous les fideles sont appelés à la sainteté, qu'ils doivent être Saints, & qu'ils n'ont de part aux biens spirituels qu'à proportion de ce qu'ils sont Saints.

D. Vous avez dit plus haut que les Saints qui sont dans le ciel, les ames du purgatoire & les fideles qui sont sur la terre, ne forment qu'une seule & même Eglise ; il doit donc y avoir communion entr'eux tous ?

R. Oui.

D. Qu'est-ce qui unit les fideles qui sont sur la terre avec les Saints qui sont au ciel ?

F.

R. C'est la charité. Nous aimons les Saints, & les Saints nous aiment comme membres d'un même corps, appelés au même bonheur qu'eux.

D. Que produit cet amour réciproque ?

R. Il fait que nous nous réjouissons de leur bonheur comme si c'étoit le nôtre ; & qu'eux , à leur tour , intercedent pour nous auprès de Dieu.

D. Qu'est-ce qui nous unit avec les ames du purgatoire ?

R. C'est encore la charité qui nous fait prier les uns pour les autres.

D. Les ames du purgatoire sont-elles aussi en communion avec les Saints du ciel ?

R. Oui ; elles se réjouissent de leur bonheur & les Saints compatissent à leurs peines , & demandent à Dieu leur délivrance.

D. Après avoir fait profession de croire la communion des Saints dans le Symbole , on ajoute : *Je crois la rémission des péchés* ; qu'entendez-vous par ces paroles ?

R. J'entends que J. C. a établi des Sacrements dans son Eglise pour remettre toute sorte de péchés.

D. Comment savons-nous que J. C. a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés ?

R. Par les paroles de J. C. même , qui dit à S. Pierre & aux Apôtres : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.* (Jean 20 , 23.)

D. Qui sont aujourd'hui ceux qui jouissent de ce privilège dans l'Eglise ?

R. Ce sont les évêques & les prêtres.

D. Comment les évêques & les prêtres remettent-ils les péchés ?

R. Ils confèrent les Sacremens que J. C. a établis pour cela.

D. Quels sont les Sacremens que J. C. a établis pour remettre les péchés ?

R. Le Baptême & la Pénitence.

D. Tous ceux qui reçoivent ces Sacremens, reçoivent-ils aussi la rémission de leurs péchés ?

R. Non ; il n'y a que ceux qui en approchent avec de bonnes dispositions.

C H A P I T R E X L V I.

Quatre fins de l'homme.

D. Q U'ENTENDEZ-VOUS quand, après avoir parlé de la rémission des péchés, vous ajoutez dans le Symbole : *Je crois la résurrection de la chair* ?

R. J'entends que tous ceux qui sont morts depuis le commencement du monde, ressusciteront avec les mêmes corps qu'ils auront eus en cette vie, pour être jugés selon leurs œuvres.

D. Avant que d'expliquer ce qui regarde la résurrection des morts, je vous prie de m'instruire de ce qui doit la précéder, & d'abord, dites-moi ce que c'est que la mort.

R. La mort est la séparation de l'ame d'avec le corps.

D. Que devient l'homme au moment de la mort ?

R. Son corps est mis en terre, & son ame paroît au tribunal de J. C., pour lui rendre compte de toutes ses actions, & pour y être jugée selon ses œuvres.

D. Comment appelle-t-on ce jugement ?

R. On l'appelle le jugement particulier, parce que chaque ame est alors jugée en particulier.

D. Sur quoi l'ame est-elle jugée ?

R. Elle est jugée sur tout ce qu'elle a fait, ce qu'elle a dit, ce qu'elle a pensé, ce qu'elle a désiré, ce qu'elle a omis, durant tout le temps qu'elle a été dans le corps.

D. Que devient l'ame, après le jugement particulier ?

R. Elle va, ou dans le paradis, ou dans le purgatoire, ou dans l'enfer.

D. Quelles sont les ames qui vont dans le paradis ?

R. Ce sont les ames saintes, qui, en sortant de ce monde, n'ont aucun reste de péché à expier, ni aucune tache qui les empêche de jouir aussi-tôt de la vue de Dieu.

D. Quelles sont les ames qui vont en enfer ?

R. Ce sont les ames de ceux qui sont morts en état de péché mortel.

D. Faut-il plusieurs péchés mortels pour aller en enfer ?

R. Un seul péché mortel qui n'a pas été réparé par une sincère conversion, suffit pour être condamné à l'enfer.

D. Quelles sont les âmes qui vont en purgatoire ?

R. Ce sont les âmes qui sortent de ce monde dans la grâce de Dieu, mais qui ont encore quelque légère attache aux créatures, ou qui n'ont pas satisfait pleinement à la justice de Dieu pour leurs péchés.

D. Pourquoi ces âmes vont-elles en purgatoire ?

R. Elles y vont pour achever de se purifier & de satisfaire à la justice divine pour leurs péchés, parce que rien de souillé ne peut entrer dans le royaume du ciel.

D. Que font les âmes dans le purgatoire ?

R. Elles se purifient par l'ardeur de leur contrition, & par les peines qu'elles y endurent.

D. Est-il certain qu'il y a un purgatoire ?

R. C'est une vérité de foi décidée par l'Eglise, & dont il n'est pas permis de douter.

D. Pourriez-vous m'apporter quelques preuves de l'existence d'un purgatoire après cette vie ?

R. On peut le prouver par l'Evangile, par S. Paul & par le témoignage constant de l'Eglise, depuis les Apôtres.

D. Que dit l'Evangile au sujet du purgatoire ?

R. En parlant du péché contre le S. Esprit, il dit qu'il ne sera pardonné ni dans ce monde, ni dans l'autre. (*Matth. 12, 33.*)

D. Comment ces paroles nous font-elles connoître qu'il y a un purgatoire ?

F iij

R. En ce qu'elles nous apprennent qu'il y a des péchés qui sont expiés dans l'autre vie. Or, ce ne peut être que par les peines du purgatoire; celles de l'enfer étant éternelles.

D. Que dit S. Paul qui prouve l'existence du purgatoire?

R. Il dit qu'il y en a qui ne seront sauvés que comme par le feu, ce qu'on entend de celui du purgatoire. (*I. Cor. 3, 12 & suiv.*)

D. Comment prouvez-vous la même vérité par le témoignage de l'Eglise?

R. En ce qu'on a toujours prié pour les morts, depuis les temps apostoliques. Or, on n'a prié pour les justes qui sont dans le ciel, ni pour les méchans qui sont en enfer; parce que leur sort est fixé irrévocablement. Ça donc toujours été pour les ames du purgatoire.

D. Cet usage de prier pour les morts est-il appuyé sur l'Ecriture sainte?

R. Oui; nous voyons que Judas Machabée fit offrir des sacrifices pour les péchés de quelques-uns de ses soldats qui étoient morts dans un combat.

D. Que dit l'Ecriture à cette occasion?

R. Que c'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. (*II. Machab. 12, 44.*)

D. Ne peut-on pas soulager les ames du purgatoire autrement que par des prières?

R. On le peut aussi par des aumônes, par des œuvres de pénitence, & particulièrement par le saint sacrifice de la Messe. C'est ainsi que l'Eglise l'a toujours cru.

D. Toutes les ames du purgatoire sont-elles aidées par les prieres de l'Eglise ?

R. Oui ; car l'Eglise prie pour toutes, sans exception.

D. N'y a-t-il pas des ames délaissées pour qui personne ne prie ?

R. C'est une erreur de croire qu'il y ait dans le purgatoire des ames délaissées. L'Eglise s'intéresse pour toutes généralement , & prie pour toutes.

D. Ces ames reçoivent-elles un égal soulagement des prieres de l'Eglise ?

R. Elles en reçoivent plus ou moins de soulagement , à proportion de ce qu'étant sur la terre, elles se sont rendues plus ou moins dignes de l'application qu'il plaît à Dieu de faire des prieres de l'Eglise.

C H A P I T R E X L V I I .

Suite des quatre fins de l'homme.

D. V O U S avez dit plus haut, qu'après que l'homme est mort, son corps est mis dans la terre. Est-ce pour toujours , ou bien, s'il doit être réuni à son ame ?

R. Nos corps demeureront en terre jusqu'à la fin du monde. Alors ils ressusciteront, & seront réunis pour toujours à nos ames.

D. Le monde finira donc ?

R. Oui.

R. Quand est-ce que le monde finira ?

F iv

R. Nous l'ignorons absolument. Dieu ne nous l'a pas révélé, afin que nous nous tenions sur nos gardes.

D. Qu'arrivera-t-il, aussi-tôt après la fin du monde ?

R. Tous les hommes alors ressusciteront , & paroîtront devant J. C. pour être jugés.

D. Qu'entendez-vous, quand vous dites que tous les hommes ressusciteront ?

R. J'entends que les corps de tous les hommes, qui sont maintenant dispersés par toute la terre, reprendront leur première forme, & se réuniront à leurs ames, pour n'en être jamais séparées.

D. Est-il certain que tous les hommes ressusciteront ?

R. C'est un article de foi attesté par l'Ecriture sainte, & cru fermement dans tous les siècles.

D. Quelle sera la suite de la résurrection générale ?

R. Aussi-tôt après la résurrection, tous les hommes comparoîtront en corps & en ame devant J. C. pour être jugés.

D. Comment appelle-t-on ce jugement ?

R. On l'appelle le jugement général, ou universel, parce que tous les hommes généralement y comparoîtront , & y seront jugés. On l'appelle aussi le jugement dernier, parce qu'après lui, il n'y en aura point d'autre.

D. Chaque homme ayant été jugé au moment de sa mort, qu'est-il besoin qu'il y ait un jugement général ?

R. Ce dernier jugement est nécessaire, principalement pour quatre raisons.

D. Quelle est la première ?

R. C'est afin que les justes reçoivent publiquement la louange qui est due à leurs bonnes œuvres, & que les pécheurs soient publiquement couverts de la confusion que leurs péchés méritent.

D. Expliquez-moi cela davantage.

R. Il arrive souvent dans ce monde que les gens de bien sont calomniés & traités comme des pécheurs : les méchants, au contraire, sont souvent loués & honorés comme s'ils étoient justes. Il faut qu'il y ait un jugement général, où les uns & les autres reçoivent, à la face de toute la terre, la louange ou la confusion qui leur est due.

D. Quelle est la seconde raison ?

R. C'est afin de réformer tous les jugemens faux ou injustes que les hommes auront prononcés.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends que les hommes portent une infinité de jugemens faux ou injustes. Ils condamnent des innocens, ils innocentent des coupables ; ils appellent mal ce qui est bien, & bien ce qui est mal. Dans le jugement universel, la justice & la vérité découvriront & confondront toutes les erreurs, les mensonges & les injustices.

D. Quelle est la troisième raison ?

R. C'est afin que les hommes qui, dans le jugement particulier, n'ont été récompensés

F v

ou punis que dans leurs ames, soient pleinement récompensés ou punis de leurs œuvres dans leurs corps.

D. Quelle est la quatrième raison ?

R. C'est afin que quantité de bonnes ou de mauvaises actions soient récompensées ou punies selon toute l'étendue des suites qu'elles auront eues.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. Pour le comprendre, il faut savoir qu'il y aura des crimes & des actions louables qui n'auront leur consommation qu'à la fin du monde.

D. Expliquez-moi cela davantage.

R. Un hérésiarque, par exemple, n'est pas seulement coupable de tout le mal qu'il a fait en se séparant de l'Eglise ; il participe aussi au péché de ceux qui, persuadés par ses mauvaises raisons, se seront séparés, ou doivent, jusqu'à la fin des siècles, se séparer de l'Eglise. Ses péchés, par conséquent, n'auront leur comble, & ne pourront être punis dans leur juste proportion, qu'à la fin des siècles.

D. Apportez-moi un autre exemple.

R. Un Apôtre, ou un Missionnaire, mérite une récompense, non-seulement pour le bien qu'il fait lui-même, mais aussi pour tout le bien que font, ou que feront jusqu'à la consommation des siècles, les personnes converties au Seigneur par ce Missionnaire ou par ses disciples. Il ne peut donc être justement récompensé qu'à la fin du monde.

D. Tous les hommes comparoîtront-ils au jugement dernier ?

R. Tous, sans exception, y comparoîtront, & y seront jugés irrévocablement.

D. Qui est-ce qui nous jugera ?

R. J. C., qui a été établi juge des vivans & des morts.

D. Comment J. C. paroîtra-t-il pour juger les hommes ?

R. Il paroîtra plein de gloire & de majesté, & environné de tous ses Anges.

D. Que feront les Anges ?

R. Ils assembleront tous les hommes, & placeront les bons à sa droite, & les méchans à sa gauche.

D. Sur quoi ferons-nous jugés ?

R. Nous ferons jugés sur tout le bien & le mal que nous aurons fait ; sur nos pensées, nos paroles, nos actions & nos omissions.

D. Quelle est la regle sur laquelle nous serons jugés ?

R. Cette regle est la loi de Dieu, la loi éternelle, le saint Évangile.

D. Entrera-t-on dans un grand détail ?

R. Oui ; on rendra compte même d'une parole inutile.

D. Faudra-t-il bien du temps pour une aussi grande discussion ?

R. Non ; cela se fera presque en un instant par la toute-puissance de J. C.

D. Dans quelle disposition seront alors les justes & les pécheurs ?

R. Les justes seront dans des transports de joie, & les pécheurs dans une confusion épouvantable.

Fvj.

D. Que dira J. C. aux justes ?

R. Venez, leur dira-t-il, vous qui avez été bénis de mon Pere, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.

D. Que dira-t-il aux pécheurs ?

R. Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable & pour les anges.

D. Que deviendront alors les justes & les pécheurs ?

R. Les justes iront en corps & en ame avec J. C. dans la vie éternelle, & les pécheurs iront dans les supplices éternels.

CHAPITRE XLVIII.

Suite des quatre fins de l'homme. La vie éternelle.

D. QU'ENTENDEZ-VOUS par ces derniers mots du Symbole : *La vie éternelle* ?

R. J'entends que les justes ressuscités jouiront pendant toute l'éternité d'une vie bienheureuse ; & qu'au contraire, les méchants ressuscités souffriront des peines qui n'auront jamais de fin.

D. En quoi consistera le bonheur des Saints ?

R. Dans une parfaite exemption de tout mal, & dans la possession parfaite de tout bien.

D. Quels sont les biens dont ils jouiront ?

R. *L'œil n'a point vu*, dit saint Paul ;

l'oreille n'a point entendu , & le cœur de l'homme ne peut concevoir ce que Dieu prépare à ceux qu'il aime.

D. Quelle sera leur occupation ?

R. Ce sera de voir Dieu continuellement , de l'aimer sans dégoût , & de le louer sans jamais se lasser.

D. Tous les Saints posséderont-ils le même degré de bonheur ?

R. Ils seront tous parfaitement heureux ; mais comme ils n'ont pas tous le même degré de mérite , ils n'auront pas non plus le même degré de gloire.

D. Cette inégalité ne causera-t-elle point de jalousie ?

R. Non ; tous les Saints seront pleinement satisfaits du degré de leur gloire , & se réjouiront de celle de tous les autres.

D. Après m'avoir parlé du bonheur des justes , dites-moi quel sera le malheur des méchants ?

R. Leur malheur sera extrêmement grand , & proportionné à l'énormité du péché. S. Paul dit que *c'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant.*

D. Dites-moi particulièrement en quoi consistera ce malheur ?

R. Ils seront éternellement privés de la vue de Dieu , & tourmentés dans le feu de l'enfer.

D. Pourquoi seront-ils éternellement privés de la vue de Dieu ?

R. En punition de ce qu'ils ne l'auront point aimé.

D. Pourquoi souffriront-ils aussi des peines sensibles ?

R. En punition de l'abus qu'ils auront fait de leurs sens.

D. Laquelle de ces deux peines est la plus redoutable ?

R. C'est celle d'être privé pour toujours de la vue de Dieu.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que Dieu est l'unique souverain bien de l'homme.

D. De quoi les damnés seront-ils encore privés ?

R. De tous les objets qu'ils auront aimés sur la terre.

D. Qu'est-ce qui tourmentera encore les damnés ?

R. Les remords de leur conscience.

D. Souffriront-ils tous également ?

R. Non ; leurs tourmens seront proportionnés à la grandeur de leurs crimes.

D. Est-il bien certain que les tourmens des damnés dureront éternellement ?

R. C'est un dogme de foi clairement exprimé dans l'Ecriture sainte , cru & enseigné dans tous les siècles , & dont on ne peut douter sans crime.

D. Mais est-il bien juste que des péchés qui n'ont eu qu'une courte durée, soient punis par des peines qui n'auront point de fin ?

R. Si cela n'étoit pas juste, Dieu, qui est la justice même, ne condamneroit pas les méchans à des peines éternelles. Notre devoir est

de craindre la justice de Dieu, & non pas de la juger, ni de lui demander pourquoi elle agit de la sorte.

D. Mais ne pourriez-vous pas m'apporter quelque raison qui me fasse concevoir la justice de cette conduite de Dieu ?

R. Il y en a deux principales.

D. Quelle est la première ?

R. C'est qu'encore que le péché ne dure en cette vie qu'un temps assez court, les pécheurs demeureront après la mort dans une disposition subsistante de péché. Ils y seront sans repentir & sans la grace de la pénitence, dans un état où il n'y aura plus de grace, parce que le temps de la miséricorde sera passé.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est que le péché, quoique d'une durée courte, est d'une énormité infinie, parce qu'il offense Dieu, dont la majesté est infinie. Il mérite, par conséquent, une punition infinie. Or, la punition que les hommes peuvent souffrir ne peut être infinie que par la durée. Il est donc juste que les pécheurs soient punis éternellement.

D. Que devons-nous conclure de la rigueur & de l'éternité des peines de l'enfer ?

R. Nous devons en tirer sur-tout quatre conséquences.

D. Quelle est la première ?

R. C'est que nous ne saurions trop craindre, ni fuir avec trop d'horreur le péché mortel, puisqu'il est puni avec tant de sévérité dans l'autre vie.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est que nous devons opposer la pensée salutaire des peines éternelles de l'enfer, à toutes les tentations qui nous portent au péché ; en nous disant à nous-mêmes ces paroles du prophète Isaïe : *Qui de vous pourra demeurer dans un feu dévorant ? Qui d'entre vous pourra subsister dans des flammes éternelles ?* (Isaïe 33, 14.)

D. Quelle est la troisième ?

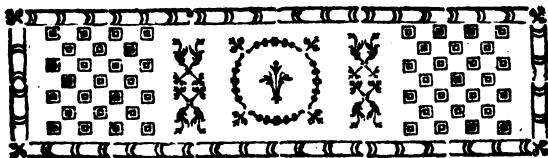
R. C'est qu'il faut éviter avec le plus grand soin toutes les compagnies & toutes les occasions qui pourroient nous faire tomber dans le péché.

D. Quelle est la quatrième ?

R. C'est que si nous avons le malheur d'être en état de péché, il faut nous hâter d'embrasser avec une sainte ardeur, les rigueurs salutaires de la pénitence, plutôt que de courir le risque de périr éternellement.

Fin de l'explication du Symbole.





ABRÉGÉ DE L'INSTITUTION O U

INSTRUCTION CHRÉTIENNE.



SECONDE PARTIE.

LES SACREMENTS.

CHAPITRE PREMIER.

De la Justification.

D. QUEL est le fruit des mystères de J. C. ?

R. C'est de nous obtenir le pardon de nos péchés & la grace de la justification.

D. Qu'est-ce que la justification ?

R. C'est un changement qui se fait en nous de l'état du péché mortel à l'égard de la grace, par lequel nous sommes faits enfans de Dieu.

D. Qu'est-ce que l'homme avant la justification ?

R. Il est pécheur , ennemi de Dieu , esclave du démon , digne de l'enfer.

D. Que devient l'homme par la justification ?

R. Il devient juste , ami & enfant de Dieu , son héritier & le cohéritier de J. C.

D. Est-ce l'homme qui opere en lui-même ce changement ?

R. Non ; ce changement est l'ouvrage de la miséricorde & de la toute-puissance de Dieu.

D. Dieu exige-t-il que nous nous disposions à la grace de la justification ?

R. Dieu justifie les enfans par le baptême sans exiger de dispositions ; mais il en exige dans les adultes.

D. Qu'entendez-vous par les adultes ?

R. Ce sont les personnes qui ont l'usage de la raison.

D. Pouvons-nous nous disposer par nous-mêmes à la justification ?

R. Non ; il faut que nous y soyons excités & aidés par un mouvement intérieur du S. Esprit.

D. Combien y a-t-il de dispositions nécessaires pour être justifié ?

R. Il y a six dispositions nécessaires pour être justifié , marquées par le Concile de Trente. La première est de croire tout ce que Dieu a révélé & nous a promis , & particulièrement la justification que J. C. nous a méritée par sa rédemption. La seconde est de craindre la justice de Dieu , dans la vue de nos péchés. La troisième est d'espérer que la miséricorde de Dieu

nous les pardonnera par les mérites de J. C. La quatrième est de commencer à aimer Dieu comme source de toute justice. La cinquième est ensuite de cet amour, de concevoir de la haine & de la détestation pour le péché, & s'en repentir. La sixième est de prendre la résolution de commencer une nouvelle vie, & d'observer inviolablement les commandemens de Dieu.

D. Qu'est-ce que commencer une nouvelle vie ?

R. C'est mener une vie sainte, au lieu d'une vie criminelle qu'on menoit auparavant.

D. Qui est-ce qui opère toutes ces dispositions dans le cœur du pécheur ?

R. C'est le S. Esprit qui remue son cœur.

D. Ces dispositions sont-elles toutes nécessaires ? Ne suffit-il pas d'en avoir quelques-unes ?

R. Non ; il faut absolument les avoir toutes.

D. Par quel moyen Dieu nous donne-t-il la grace de la justification ?

R. Par le moyen des Sacremens.

C H A P I T R E I I.

Des Sacremens en général.

D. **Q**U'EST-CE qu'un Sacrement ?

R. Un Sacrement est un signe sensible institué par notre Seigneur J. C. pour nous sanctifier.

D. Pourquoi dites-vous que le Sacrement est un signe sensible ?

R. Le Sacrement est un signe, parce qu'il nous fait connoître une grace invisible qu'il opere dans notre ame : & il est sensible, parce qu'il tombe sous nos sens.

D. Combien de choses faut-il donc considérer dans les Sacremens ?

R. Il faut y considérer deux choses ; l'une qu'on voit, l'autre qu'on ne voit pas, mais que l'on croit.

D. Quelle est la chose que l'on voit ?

R. C'est l'action extérieure du ministre qui confère le Sacrement, & les paroles qui accompagnent cette action.

D. Quelle est la chose que l'on ne voit pas, & que l'on croit ?

R. C'est la grace que Dieu opere intérieurement & invisiblement dans l'ame.

D. De ces deux choses, laquelle est la principale ?

R. C'est l'opération intérieure de la grace, dont le Sacrement est le symbole.

D. Qui est-ce qui a institué les Sacremens ?

R. C'est notre Seigneur J. C.

D. Quelqu'autre que J. C. pouvoit-il instituer les Sacremens ?

R. Ce pouvoir n'appartient & ne peut appartenir qu'à J. C.

D. Pourquoi ce pouvoir ne peut-il appartenir qu'à J. C. ?

R. Parce qu'étant seul l'auteur & le distri-

buteur de la grace , il peut seul l'attacher à un signe extérieur.

D. Pourquoi a-t-il ainsi attaché la grace à des signes sensibles ?

R. Pour plusieurs raisons. 1°. Pour humilier l'homme , en l'obligeant à dépendre de moyens qui paroissent petits. 2°. Pour se proportionner à notre nature dépendante des sens. 3°. Pour unir les fideles par des liens extérieurs & visibles.

D. Tous ceux qui reçoivent les Sacremens , reçoivent-ils la grace qui y est attachée ?

R. Tous la reçoivent quand ils n'y mettent point d'obstacles , & qu'ils ont les dispositions nécessaires.

D. Combien y a-t-il des Sacremens ?

R. Il y en a sept.

D. Qui sont-ils ?

R. Le Baptême , la Confirmation , l'Eucharistie , la Penitence , l'Extrême-Onction , l'Ordre & le Mariage.

D. Ces sept Sacremens suffisent-ils pour pourvoir à tous nos besoins spirituels ?

R. Ils suffisent pour tous les besoins de l'Eglise en général , & de chaque fidele en particulier.

D. Faites-moi comprendre cela.

R. Tous nos besoins , dans l'ordre de la grace comme dans celui de la nature , se réduisent à sept ; & J. C. a pourvu suffisamment à tous ces besoins par le petit nombre des Sacremens qu'il a institués.

D. De quoi avons-nous besoin dans l'ordre naturel ?

R. Nous avons besoin de naître. 2°. Après être nés nous avons besoin de croître. 3°. Quand nous avons acquis un certain degré de croissance, nous avons besoin de nourriture solide pour nous soutenir. 4°. Si nous tombons dans quelque maladie, nous avons besoin de remèdes pour nous guérir. 5°. Après notre guérison nous avons besoin d'autres secours pour détruire ce qui nous reste d'infirmité, & pour nous rétablir dans une santé parfaite. 6°. Nous avons besoin de princes & de magistrats pour nous gouverner. 7°. Enfin la société a besoin qu'il naisse de nouveaux hommes pour la perpétuer.

D. Quels sont nos besoins dans l'ordre de la grace ?

R. Ce sont les mêmes à proportion que dans l'ordre de la nature.

D. Les Sacremens pourvoient-ils à tous ces différens besoins spirituels ?

R. Ils y pourvoient parfaitement.

D. Faites-le moi comprendre.

R. 1°. Le Baptême nous fait naître spirituellement. 2°. La Confirmation nous fait croître en J. C. 3°. L'Eucharistie nous nourrit spirituellement. 4°. Le Sacrement de Pénitence guérit nos ames des maladies mortelles du péché & leur rend la vie de la grace. 5°. L'Extrême-Onction nous délivre des restes de foiblesse que le péché a causé à notre ame. 6°. L'Ordre fournit à l'Eglise des ministres destinés à la gouverner & à conduire les fideles. 7°. Le Sacrement de Mariage lui donne des enfans qui renaissent spirituellement par le Baptême, per-

pétuent sa durée sur la terre jusqu'à la fin des siècles.

D. Les Sacrement operent-ils tous les mêmes effets dans nos ames ?

R. Il y a un effet qui est commun à tous les Sacremens, & un autre qui est propre à chacun, qu'on appelle *grace sacramentelle*, & pour quelques-uns un caractère.

D. Quel est l'effet commun à tous les Sacremens ?

R. C'est de nous sanctifier.

D. Comment est-ce que les Sacremens nous sanctifient ?

R. Les uns, en nous donnant la grace de la justification, que nous n'avions pas auparavant, & les autres en augmentant celle que nous avions déjà reçue.

D. Quels sont les Sacremens qui nous donnent la grace de la justification que nous n'avions pas auparavant ?

R. Ce sont le Baptême & la Pénitence.

D. Comment appelle-t-on ces deux Sacremens ?

R. On les appelle les Sacremens des morts.

D. Pourquoi les appelle-t-on ainsi ?

R. Parce que leur effet est de nous faire passer de la mort du péché à la vie spirituelle de la grace.

D. Quels sont les Sacremens qui augmentent en nous la vie spirituelle de la grace que nous avons déjà reçue.

R. Ce sont la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre & le Mariage.

D. Comment appelle-t-on ces cinq Sacremens ?

R. On les appelle les Sacremens des vivans ?

D. Pourquoi les appelle-t-on Sacremens des vivans ?

R. C'est parce qu'il faut avoir déjà la vie spirituelle de la grace pour les recevoir avec fruit.

D. Qu'entend-on par la grace sacramentelle ?

R. C'est celle qui est propre à chaque Sacrement. Ainsi la Pénitence, outre la grace sanctifiante, remet les péchés commis depuis le Baptême. Le Mariage, outre la grace sanctifiante qu'il augmente, donne ce qui est nécessaire pour en remplir les devoirs. L'Ordre, outre l'augmentation de la grace sanctifiante, donne la grace nécessaire pour bien remplir les fonctions du ministère.

D. Quelques-uns des Sacremens n'ont-ils pas encore un autre effet ?

R. Il y en a trois qui impriment dans l'ame un caractère, & c'est pour cela qu'ils ne peuvent se réitérer.

D. Quels sont les trois Sacremens qui impriment un caractère ?

R. Ce sont le Baptême, la Confirmation & l'Ordre.

D. Qu'entendez-vous par ce caractère ?

R. J'entends une marque spirituelle & ineffaçable imprimée dans l'ame, par laquelle l'homme est consacré à Dieu d'une manière particulière.

D. Quel

D. Quel caractère recevons - nous dans le Baptême ?

R. Le Caractere de Chrétiens & d'enfans de Dieu.

D. Quel caractère recevons - nous dans la Confirmation ?

R. Le caractère de soldats de J. C.

D. Quel caractère reçoit-on dans le Sacrement de l'Ordre ?

R. Le caractère de ministres de J. C.

D. Tous ceux qui reçoivent ces trois Sacremens, en reçoivent-ils aussi le caractère ?

R. Oui ; qu'ils soient bien ou mal disposés, ils reçoivent tous le caractère.

D. Ce caractère subsistera-t-il aussi dans l'autre vie ?

R. Il subsistera éternellement pour la gloire des Saints, & pour la confusion des mauvais Chrétiens.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les trois Sacremens qui impriment caractère, ne peuvent se réitérer ?

R. J'entends qu'une même personne ne peut sans crime les recevoir plus d'une fois.

D. Pourquoi ne peut - on pas les recevoir plus d'une fois ?

R. Parce que le caractère qu'ils impriment ne peut jamais être effacé par aucun crime, ni même par l'apostasie ?



C H A P I T R E I I I .

Du Baptême. Sa nature & ses effets.

D. **Q**UEL est le premier Sacrement?

R. C'est le Baptême.

D. Qu'est-ce que le Baptême?

R. C'est un Sacrement qui nous régénere en J. C., en nous donnant la vie spirituelle de la grace, & qui nous fait enfans de Dieu & de l'Eglise.

D. Quand J. C. a-t-il institué ce Sacrement?

R. Lorsqu'il dit à ses Apôtres : *Allez, instruisez toutes les nations, & baptisez-les au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.* (Matth. 28, 6.)

D. Comment donne-t-on le Sacrement de Baptême?

R. En versant de l'eau naturelle sur la personne que l'on baptise, ou en la plongeant dans l'eau, ou en faisant asperision sur elle, en disant en même-temps ces paroles : *Je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.*

D. Qu'entendez-vous par de l'eau naturelle?

R. J'entends de l'eau telle que la nature la fournit, comme l'eau de pluie, d'étang, de mer, de rivière, de fontaine.

D. Et si on baptisoit avec de l'eau artifi-

ciele, par exemple, avec de l'eau-de-vie; le Baptême seroit-il valide?

R. Non; il seroit nul.

D. Quelles paroles faut-il prononcer en versant l'eau?

R. Je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.

D. Qui nous a appris cette formule?

R. C'est J. C. lui-même.

D. Si on se servoit d'une forme de paroles dans laquelle les trois personnes de la sainte Trinité ne seroient pas nommément invoquées, le Baptême seroit-il bon?

R. Il seroit absolument nul.

D. Quels sont les effets du Baptême?

R. Il y en a trois principaux.

D. Quel est le premier?

R. Il efface nos péchés, & nous délivre de l'esclavage du démon.

D. Le Baptême efface-t-il tous les péchés?

R. Le Baptême efface dans les entans le péché originel, & dans les adultes, outre le péché originel, il efface tous les péchés actuels qu'ils pourroient avoir commis avant que d'être baptisés.

D. Qu'est-ce que le péché originel?

R. C'est un péché dans lequel nous sommes conçus, & dont Adam, notre premier pere, nous a rendus coupables par sa désobéissance.

D. En quoi consiste dans les enfans le péché originel?

R. Il consiste en ce qu'ils n'aiment pas Dieu,

& qu'au contraire, toutes les affections de leur volonté sont tournées vers les créatures.

D. Qu'opere en nous la grace du Baptême ?

R. Elle nous purifie du péché originel, & de pécheurs que nous étions, elle nous rend justes.

D. Comment nous rend-elle justes ?

R. En répandant la charité dans nos cœurs, au lieu de la cupidité, qui y régnoit auparavant.

D. Il se fait donc par le Baptême un changement réel dans l'ame d'un enfant ?

R. Oui ; puisque d'injuste & de pécheur qu'il étoit, il devient juste & agréable à Dieu.

D. Voyons-nous ce changement ?

R. Nous ne le voyons pas des yeux du corps, parce qu'il est spirituel & invisible ; mais nous le voyons des yeux de la foi, & nous le croyons fermement.

D. Le Baptême ôte-t-il les suites du péché originel ?

R. Non ; il nous laisse l'ignorance, la concupiscence, les miseres de cette vie.

D. Pourquoi Dieu nous laisse-t-il ces suites ?

R. 1°. Pour que l'effet du Baptême ne soit pas visible, & ne soit connu que par la foi.

2°. Pour nous tenir dans l'humilité, en nous rappelant de quelle corruption nous avons été tirés. 3°. Pour servir d'exercice aux combats de la vie chrétienne.

D. Quel est le second effet du Baptême ?

R. C'est de nous régénérer en J. C., & de nous donner la vie spirituelle de la grace.

D. Qu'entendez-vous par ce mot régénérer ?

R. Ce mot signifie engendrer de nouveau, faire naître de nouveau.

D. Est-ce que le Baptême fait naître de nouveau ?

R. Oui : il nous donne une nouvelle vie en J. C.

D. En quoi consiste cette nouvelle vie ?

R. En ce que la grace du Baptême nous unit à Dieu , qui est la vie de notre ame , comme l'ame est la vie de notre corps ?

D. Développez-moi cela davantage. Qu'est-ce qui fait vivre notre corps ?

R. Ce qui fait vivre notre corps, c'est notre ame.

D. Qu'est-ce qui fait vivre notre ame ?

R. Ce qui fait vivre notre ame , c'est Dieu.

D. Quand est-ce que notre corps est vivant ?

R. Notre corps est vivant quand il est uni à notre ame ; dès que notre ame en est séparée , il est mort , sans mouvement & sans action.

D. Quand est-ce que notre ame est vivante ?

R. Notre ame est vivante , lorsqu'elle est unie à Dieu ; dès que notre ame n'est plus unie à Dieu , elle est morte , elle n'a plus de mouvement ni d'action pour le bien.

D. Qu'est-ce qui unit notre ame à Dieu ?

R. C'est la charité. Comme nous sommes unis à quelqu'un quand il nous aime & que nous l'aimons , de même notre ame est unie à

Dieu , lorsque nous aimons Dieu , & qu'il nous aime.

D. Qu'est - ce qui sépare notre ame d'avec Dieu ?

R. C'est le péché.

D. En quoi consiste le péché ?

R. Le péché consiste à ne point aimer Dieu , & à aimer les créatures pour elles-mêmes.

D. Comment donc le Baptême nous donne-t-il la vie spirituelle ?

R. Il nous donne la vie spirituelle , en détruisant dans nos cœurs le regne de la concupiscence , & l'affection dominante des créatures , & en y répandant la charité , qui nous unit à Dieu , & nous fait vivre de son esprit.

D. Quel est le troisieme effet du Baptême ?

R. C'est d'imprimer dans l'ame le caractère ineffaçable de Chrétien.

CHAPITRE IV.

*Qualités que nous recevons par le Baptême.
Obligations qu'elles nous imposent.*

D. **Q**UE devenons - nous par la naissance & la nouvelle vie que nous recevons dans le Baptême ?

R. Nous devenons les enfans de Dieu & de l'Eglise , les temples du S. Esprit , les membres de J. C. , les héritiers du royaume des cieux.

D. Vous êtes donc enfant de Dieu ?

R. J'ai ce bonheur par le Baptême. Dieu

m'a fait la grace de me mettre au nombre de ses enfans.

D. Qui est-ce qui vous l'a appris ?

R. Dieu même, dans les écritures du nouveau Testament.

D. Prouvez-le-moi par un passage ?

R. *Considérez, dit l'Apôtre S. Jean, quel amour le Pere a eu pour nous, de vouloir que nous soyons appelés, & que nous soyons en effet enfans de Dieu. (Jean 3, 1.)*

D. N'avez-vous pas encore quelqu'autre passage qui atteste la même vérité ?

R. S. Paul dit aux fideles de Galatie : *Parce que vous êtes les enfans de Dieu, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Mon Pere, mon Pere. (Galat. 4, 6.)*

D. Vous osez donc appeler Dieu, votre Pere ?

R. J. C. lui-même nous y autorise, & nous en fait même un devoir, en disant : *Lorsque vous priez, dites : Notre Pere qui êtes aux cieux. (Luc 11, 12.)*

D. Si tous ceux qui sont baptisés sont les enfans de Dieu, comment peut-on dire dans le Symbole, que J. C. est son Fils unique ?

R. Quoique nous ayions tous le bonheur d'être enfans de Dieu par le Baptême, on peut dire cependant que J. C. est son Fils unique pour trois raisons.

D. Quelle est la première ?

R. C'est que J. C. seul est le Fils de Dieu par nature ; au lieu que nous ne le sommes que par adoption.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est que J. C. n'est pas un Fils de Dieu fait dans le temps, mais il est le Fils de Dieu engendré de toute éternité de la substance divine, égal & consubstantiel au Pere; & nous, nous sommes des enfans de Dieu faits dans le temps, par une pure grace dont nous pouvons déchecoir.

D. Quelle est la troisième ?

R. J. C. est le Fils de Dieu par lui-même; & nous ne sommes enfans de Dieu qu'en conséquence de l'union que nous contractons avec lui, en devenant ses membres.

D. Pourquoi avez-vous ajouté que par le Baptême nous sommes faits aussi enfans de l'Eglise ?

R. Parce que l'Eglise est notre mere, & que c'est elle qui nous enfante.

D. Comment l'Eglise nous enfante-t-elle ?

R. L'Eglise nous enfante par ses prières, par la prédication des vérités de la foi, & par le Sacrement de Baptême qu'elle nous administre.

D. Quelle est la seconde qualité que nous recevons au Baptême ?

R. Nous y sommes faits les temples du S. Esprit.

D. Qu'entendez-vous, quand vous dites que nous sommes les temples du S. Esprit ?

R. J'entends que par la grace du Baptême, le S. Esprit habite en nous, & fait en nous sa demeure.

D. Voyons-nous dans l'Ecriture sainte, que nous soyons les temples du S. Esprit ?

R. L'Ecriture le dit très-souvent. *Ne savez-vous pas*, dit S. Paul aux Corinthiens, *que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous ?* (1. Cor. 3, 16.)

D. Vous êtes donc bien respectable; car on respecte les temples où Dieu habite ?

R. Je ne suis pas respectable par moi-même; mais je le suis par la grâce de mon Baptême. S. Paul veut que nous respections nos *corps mêmes, comme les temples du S. Esprit.* (1. Cor. 6, 19.)

D. Sommes-nous aussi respectables que nos Eglises ?

R. Nous le sommes bien davantage.

D. Pourquoi sommes-nous plus respectables que nos Eglises ?

R. Parce que nous sommes des temples spirituels & vivans, où Dieu veut habiter pendant l'éternité; au lieu que nos Eglises sont des temples matériels & inanimés, qui seront un jour détruits.

D. Quelle est la troisieme qualité que nous recevons dans le Baptême ?

R. C'est que nous y sommes incorporés à J. C., & que nous y devenons ses membres.

D. Où trouvez-vous que nous sommes membres de J. C. ?

R. S. Paul le dit expressément, & le répète souvent. *Nous sommes*, dit-il, *le corps de J. C., les membres du corps dont il est le chef, formés de sa chair & de ses os.* (1. Cor. 12, 27; Ephél. 1, 30.)

D. Qu'entendez-vous, quand vous dites

G v

que par le Baptême nous devenons membres de J. C. ?

R. J'entends que nous sommes unis à J. C. aussi étroitement que les membres de notre corps sont unis à notre tête.

D. Quel avantage nous procure cette union avec J. C. ?

R. Elle fait que J. C. étant notre chef, influe en nous la vie spirituelle, & tout le bien que nous faisons par sa grace ; comme notre tête influe la vie & le mouvement dans tous les membres de notre corps.

D. Quelle est la quatrième qualité que nous recevons au Baptême ?

R. C'est la qualité d'héritiers du royaume des cieux, auquel le Baptême nous donne droit.

D. C'est donc un grand bonheur d'être Chrétien ?

R. C'est le plus grand de tous les bonheurs, & la plus glorieuse de toutes les qualités.

CHAPITRE V.

Nécessité du Baptême. Comment il peut être suppléé.

D. **L**E Baptême est-il nécessaire pour être sauvé ?

R. Il est d'une si grande nécessité pour le salut de tous les hommes, que les enfans mêmes ne peuvent être sauvés sans le recevoir.

D. Sur quoi fondez-vous cette doctrine ?

R. Elle est fondée sur la croyance perpétuelle de l'Eglise universelle & sur la parole expresse de J. C.

D. Rapportez-nous les paroles de J. C., au sujet de la nécessité du Baptême ?

R. *Si un homme, dit notre Seigneur, ne renait de l'eau & du S. Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* (Jean 3, 5.)

D. Sur quoi est fondée cette grande nécessité du Baptême ?

R. Sur ce que le Baptême est le seul remède du péché originel.

R. Ne pourroit-on pas suppléer au Baptême par quelque autre moyen ?

R. Le Baptême peut être suppléé dans les enfans, par le martyre ; & dans les adultes, par le martyre ou par un acte de charité, avec le desir de le recevoir aussi-tôt qu'ils pourront.

D. Qu'est-ce que le martyre ?

R. C'est souffrir la mort pour rendre témoignage à J. C. & à sa religion.

D. Mais les enfans n'étant pas capables de connoissance, comment peuvent-ils souffrir la mort pour J. C. ?

R. Ils ne peuvent, à la vérité, souffrir la mort pour J. C. avec connoissance de cause, & par un acte de leur volonté ; mais ils peuvent être mis à mort à l'occasion de J. C. sans le savoir ; & alors Dieu veut bien les sauver & les réputer Martyrs.

D. Avons-nous quelques exemples d'enfans

G vj

qui aient été ainsi purifiés & régénérés par le martyre ?

R. Nous avons celui des enfans qu'Hérode fit mourir à Bethléhem & aux environs, à l'occasion de la naissance de J. C. L'Eglise en fait la fête, & les honore comme de saints martyrs.

D. La foi des parens, & la volonté qu'ils ont de faire baptiser leurs enfans, ne peut-elle pas suppléer au Baptême ?

R. Non ; le martyre seul peut y suppléer dans les enfans. C'est ce que l'Eglise a toujours cru & enseigné.

D. Qu'est-ce qui peut suppléer le Baptême dans les adultes ?

R. Deux choses peuvent suppléer le Baptême dans les adultes ; savoir, le martyre ou le desir ardent de recevoir le Baptême, joint aux autres dispositions essentielles à la justification.

D. On peut donc distinguer plusieurs sortes de Baptêmes ?

R. On en distingue communément trois sortes ; savoir, le Baptême d'eau, le Baptême de sang, & le Baptême de feu ou de desir.

D. Qu'est-ce que le Baptême d'eau ?

R. C'est le sacrement de Baptême, tel qu'on l'administre dans l'Eglise.

D. Qu'est-ce que le Baptême de sang ?

R. C'est le martyre enduré pour J. C.

D. Qu'est-ce que le Baptême de feu ou de desir ?

R. C'est le desir ardent de recevoir le Baptême.

CHAPITRE VI.

Ministre du Baptême & cérémonies.

D. QUI sont ceux qui peuvent baptiser ?

R. Toute personne peut baptiser en cas de nécessité.

D. Mais qui sont ceux qui peuvent administrer solennellement le Baptême dans l'Eglise ?

R. Les évêques, les prêtres & les diacres.

D. Les hérétiques, les schismatiques & les infidèles peuvent-ils baptiser valablement ?

R. Oui ; pourvu qu'ils observent tout ce qui est requis pour la validité du Sacrement, & qu'ils aient intention de faire ce que fait l'Eglise ?

D. Pourquoi toute sorte de personnes peuvent-elles baptiser en cas de nécessité ?

R. J. C. l'a ainsi ordonné, à cause de l'extrême nécessité du Sacrement de Baptême.

D. Tous les fideles sont-ils obligés de savoir comment il faut baptiser ?

R. Tous doivent s'en instruire, parce qu'ils peuvent se trouver dans le cas d'administrer le Baptême.

D. Si vous vous trouviez dans ce cas-là, que feriez-vous pour baptiser valablement ?

R. Je prendrois de l'eau naturelle, j'en verserois en forme de croix sur la tête de l'enfant, & je dirois en même-temps : *Je vous baptise*

au nom du Pere , & du Fils , & du S. Esprit.

D. Que faut-il faire, si l'enfant survit après avoir été baptisé à la maison ?

R. Il faut le porter à l'Eglise, pour faire sur lui les cérémonies qui n'ont pas été faites à la maison.

D. Quand on porte à l'Eglise un enfant qui a été baptisé à la maison, le baptise-t-on de nouveau ?

R. Non ; ce seroit un grand péché de le baptiser de nouveau, si on est assuré qu'il a été baptisé valablement.

D. Pourquoi le porte-t-on donc à l'Eglise ?

R. Pour suppléer les cérémonies qu'on n'a point faites, & qu'on ne pouvoit faire à la maison.

D. Quelles sont les cérémonies du Baptême ?

R. Il y en a qu'on observe avant de baptiser, d'autres en baptisant, & d'autres après le Baptême.

D. Quelle est la première cérémonie qui précède le Baptême ?

R. C'est d'arrêter à la porte de l'Eglise la personne qui se présente pour être baptisée.

D. Pourquoi arrête-t-on à la porte de l'Eglise la personne qui est présentée pour être baptisée ?

R. C'est pour marquer que cette personne est indigne d'entrer dans l'Eglise, qui est la maison de Dieu, dans laquelle les pécheurs n'ont pas droit d'entrer.

D. Qu'est-ce qui rend un enfant indigne d'entrer dans l'Eglise ?

R. C'est le péché originel dont il est coupable.

D. Que fait ensuite le prêtre ?

R. Il dit au parrain & à la marraine : Que demande cet enfant ?

D. Que répond-on ?

R. On répond que l'enfant demande le Baptême.

D. Que fait encore le prêtre ?

R. Il demande au parrain & à la marraine quel nom ils veulent donner à l'enfant.

D. Quel nom doivent-ils lui donner ?

R. Le nom d'un saint ou d'une sainte , connus & honorés dans l'Eglise.

D. Pourquoi donne-t-on au catéchumène le nom d'un saint ou d'une sainte ?

R. 1°. Afin que les saints, dont on lui donne le nom, lui servent de patrons & d'intercesseurs auprès de Dieu. 2°. Afin qu'il les considère comme des modèles qu'il doit imiter.

D. Que fait le prêtre après qu'on a donné le nom à l'enfant ?

R. Le prêtre souffle trois fois sur le visage de l'enfant, en disant : *Démon, sors de cette image de Dieu, & fais place au S. Esprit consolateur.*

D. Pourquoi le prêtre commande-t-il au démon de sortir ?

R. Parce qu'avant le Baptême l'enfant est sous la puissance du démon , par le péché originel.

D. Pourquoi souffle-t-il trois fois ?

R. Pour marquer la Trinité des personnes divines.

D. Que fait le prêtre après avoir soufflé sur l'enfant ?

R. Il fait sur lui plusieurs signes de croix , pour marquer qu'il va bientôt appartenir à J. C.

D. Que fait le prêtre après les signes de croix ?

R. Il récite sur l'enfant plusieurs oraisons , pour demander à Dieu qu'il le dispose à recevoir la grace du Baptême.

D. Qu'est-ce qui suit ces prières ?

R. Le prêtre met un peu de sel dans la bouche de l'enfant , en disant : *Recevez le sel de la sagesse , afin que le Seigneur vous soit favorable pour la vie éternelle.*

D. En quoi le sel est-il le symbole de la sagesse ?

R. En ce que , comme le sel préserve la viande de la corruption , la vraie sagesse préserve l'ame de la corruption du péché.

D. Que fait le prêtre après les cérémonies que vous venez d'expliquer ?

R. Il fait des exorcismes , & il y joint des prières pour chasser le démon.

D. Qu'entendez-vous par les exorcismes ?

R. J'entends des conjurations & des commandemens que le prêtre fait au démon , de la part de Dieu , de sortir du catéchumene qui va être baptisé.

D. Que fait le prêtre après qu'il a conjuré le démon de sortir ?

R. Il met de la salive sur les oreilles du catéchumene, en disant : *Ephpheta* ; c'est-à-dire, soyez ouvertes.

D. Pourquoi le prêtre met-il de la salive sur les oreilles du catéchumene ?

R. C'est pour imiter l'action de J. C., dont il tient la place, & qui fit la même chose pour délivrer un homme que le démon rendoit sourd & muet. (*Marc. 7, 34.*)

D. Mais le catéchumene n'est pas sourd.

R. Il est sourd & muet spirituellement; & il n'y a que la grace de J. C. qui puisse lui ouvrir les oreilles du cœur, & délier sa langue pour louer Dieu.

D. Quand les exorcismes sont achevés, que fait le prêtre ?

R. Il fait entrer le catéchumene dans l'Eglise & dans le Baptistère, en disant : *Entrez dans le temple de Dieu pour avoir la vie éternelle.*

D. Quelle est la première cérémonie qui accompagne le Baptême ?

R. Le prêtre fait réciter le Symbole & l'Oraison Dominicale.

D. Pourquoi fait-il réciter le Symbole ?

R. Parce que, pour entrer dans l'Eglise, il faut croire tout ce que l'Eglise croit.

D. Pourquoi faut-il réciter l'Oraison Dominicale ?

R. Pour faire comprendre qu'après le Baptême l'enfant aura droit d'appeler Dieu, son Pere.

D. Que fait ensuite le prêtre ?

R. Il fait faire les renonciations ou les vœux.

D. Quelles sont ces renonciations ?

R. Les voici. Le Prêtre demande au catéchumène : *Renoncez-vous à Satan ?* Le catéchumène répond par lui-même, ou, si c'est un enfant, par la bouche de son parrain & de sa marraine : *J'y renonce.* Le prêtre ajoute : *Renoncez-vous à ses pompes ?* On répond : *J'y renonce.* Le prêtre ajoute enfin : *Renoncez-vous à ses œuvres ?* On répond : *J'y renonce.*

D. Que fait le prêtre après ces renonciations ou ces vœux ?

R. Il fait à l'enfant, avec de l'huile bénie le jeudi-saint par l'évêque, une onction sur la poitrine & entre les épaules.

D. Que signifie cette onction ?

R. Elle signifie la douceur & la force de la grace de J. C. que nous recevons par le Baptême.

D. Pourquoi le prêtre change-t-il d'étole après ces cérémonies ?

R. C'est pour marquer le changement qui va se faire dans l'âme du catéchumène par le Sacrement de Baptême.

D. Que fait le prêtre après ce changement d'étole ?

R. Il demande de nouveau au catéchumène s'il croit en la sainte Trinité, & s'il veut être baptisé.

D. Pourquoi réitère-t-on ces questions ?

R. C'est pour s'assurer encore de sa foi, & du desir qu'il a de recevoir le Baptême ?

D. Et après la réponse du catéchumene, ou de ceux qui parlent pour lui, s'il est enfant, que fait le prêtre ?

R. Il baptise le catéchumene, en versant trois fois de l'eau sur sa tête en forme de croix, & disant en même-tems : *Je vous baptise au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.*

D. Y a-t-il encore quelque cérémonie après le Baptême ?

R. Oui ; le prêtre fait sur la tête du nouveau baptisé une onction avec le saint Chrême.

D. Que signifie cette onction ?

R. Elle signifie que le nouveau baptisé est consacré à Dieu, & qu'il est prêtre & roi.

D. Que fait le prêtre après l'onction du saint Chrême ?

R. Il met sur la tête de l'enfant un linge blanc, en disant : *Conservez-le sans tache jusqu'au jour de J. C.*

D. Que signifie ce linge blanc ?

R. Il est le symbole de la pureté & de l'innocence.

D. Que fait ensuite le prêtre ?

R. Il met un cierge allumé dans la main du nouveau baptisé, & dit : *Conservez-le jusqu'à ce que J. C. vienne.*

D. Que représente ce cierge allumé ?

R. Il signifie que les baptisés doivent luire au milieu du monde, comme des flambeaux, & répandre par-tout la lumière de la vérité & des bonnes œuvres.

R. Toutes ces cérémonies dont vous venez de parler sont-elles bien anciennes ?

R. Elles sont de la première antiquité, & viennent pour la plupart de la tradition des Apôtres.

D. Ces cérémonies sont-elles nécessaires?

R. Elles ne sont pas nécessaires pour la validité du Baptême; mais l'Eglise les prescrivant & les ayant toujours pratiquées, ce seroit un péché considérable de les négliger ou d'y changer quelque chose.

D. Pourquoi l'Eglise les a-t-elle instituées?

R. Pour nous faire mieux comprendre la grandeur des effets que le Baptême produit, & les obligations qu'on y contracte.

CHAPITRE VII.

Obligations des baptisés & des parrains.

D. A QUOI nous engage le Baptême?

R. Le Baptême nous engage à croire en J. C., & à renoncer à Satan, à ses pompes & à ses œuvres.

D. Qu'est-ce que croire en J. C.?

R. C'est le reconnoître pour notre Sauveur, & mettre en lui toute notre confiance.

D. Que devient J. C. à notre égard, par le Baptême?

R. Il devient notre maître, & nous, ses disciples.

D. A quoi un disciple est-il obligé envers son maître?

R. A l'écouter & lui obéir.

D. Où sont renfermées les leçons que J. C. donne à ses disciples ?

R. Elles sont renfermées dans l'Ecriture sainte, & spécialement dans l'Evangile.

D. Il faut donc lire l'Ecriture sainte, & sur-tout l'Evangile ?

R. Oui ; c'est - là proprement le livre des Chrétiens.

D. Dans quelle intention doit-on le lire ?

R. Dans l'intention de connoître ses devoirs, & de les remplir.

D. Qu'est-ce que renoncer à Satan ?

R. C'est déclarer solennellement que l'on abandonne le parti du démon, pour se soumettre à la loi de J. C.

D. Qu'entendez - vous par les pompes du démon ?

R. J'entends les maximes & les vanités du monde.

D. Qu'est-ce que les maximes du monde ?

R. C'est tout ce que le monde dit de contraire à l'Evangile.

D. Qu'entendez-vous par les vanités du monde ?

R. J'entends tout ce qui flatte l'orgueil ; comme les honneurs, les parures, les beaux habits, les beaux meubles.

D. Quelle marque est-ce quand on recherche toutes ces choses ?

R. C'est une marque qu'on est beaucoup attaché au monde & à soi-même, & qu'on ne remplit point les promesses qu'on a faites au Baptême.

D. Qu'entendez-vous par les œuvres du démon ?

R. J'entends toute sorte de péchés.

D. Pourquoi les péchés sont-ils appelés les œuvres du démon ?

R. Parce que le démon est le premier pécheur, & que c'est lui qui nous porte au péché.

D. Sommes-nous obligés d'accomplir les promesses de notre Baptême ?

R. Oui ; nous y sommes obligés sous peine de damnation.

D. Mais ce n'est pas nous qui les avons faites, comment y sommes-nous donc obligés ?

R. Il est vrai que ce n'est pas nous, mais nos parrains qui ont fait ces promesses en notre nom ; mais nous ne sommes pas moins obligés de les accomplir, parce qu'il n'ont promis que ce que nous sommes d'ailleurs obligés de faire.

D. Est-il à propos de renouveler de temps en temps les promesses ou les vœux du Baptême ?

R. Il est très-utile de les renouveler de temps en temps d'une manière particulière.

D. En quel temps doit-on principalement les renouveler ?

R. On doit les renouveler dès qu'on a atteint l'usage de la raison, le jour anniversaire de son Baptême, quand on se dispose à recevoir le Sacrement de Confirmation, ou à faire sa première Communion, & les veilles de Pâques & de la Pentecôte, qui sont les jours où l'on donnoit autrefois le Baptême solennel.

D. Pourquoi exige-t-on que ceux qui vont être baptisés aient un parrain & une marraine ?

R. C'est afin que ces parrains & ces marraines les présentent à l'Eglise, & leur servent de cautions.

D. Quelles qualités doivent avoir les parrains & les marraines ?

R. Ils doivent faire profession de la religion catholique, être instruits de ses principaux mystères ; ce qui montre qu'on ne doit pas les choisir trop jeunes.

D. A quoi sont obligés les parrains & les marraines envers leurs filleuls & filleules ?

R. A leur enseigner les vérités de la religion & à leur servir de pere & de mere en cas de besoin.

CHAPITRE VIII.

De la Confirmation. Ses effets.

D. **Q**UEL est le second Sacrement de la Religion chrétienne ?

R. C'est la Confirmation.

D. Qu'est-ce que la Confirmation ?

R. C'est un Sacrement qui nous donne le S. Esprit, avec l'abondance de ses graces, pour nous rendre parfaits Chrétiens, & pour nous faire confesser la foi de J. C. au péril de notre vie.

D. Qu'entendez-vous lorsque vous dites

que le Sacrement de Confirmation nous donne le S. Esprit.

R. J'entends que la troisième personne de la sainte Trinité vient habiter d'une manière particulière dans ceux qui reçoivent ce Sacrement avec de bonnes dispositions.

D. A-t-on quelque preuve dans l'Ecriture sainte, que la Confirmation nous donne le S. Esprit ?

R. Oui ; il est rapporté au livre des Actes des Apôtres, que souvent le S. Esprit descendoit d'une manière visible sur ceux qui recevoient la Confirmation.

D. On voyoit donc descendre le S. Esprit ?

R. Non ; mais il faisoit connoître par quelque marque extérieure qu'il étoit descendu.

D. Quelles étoient ces marques ?

R. Les uns avoient le don de parler tout d'un coup des langues étrangères, d'autres de les interpréter, d'autres prophétisoient, d'autres guérissoient les malades, &c.

D. Le S. Esprit descend il aujourd'hui visiblement sur ceux qu'on confirme ?

R. Non ; mais il vient invisiblement dans leur ame.

D. Pourquoi la Confirmation ne produit-elle plus maintenant les mêmes effets extérieurs qu'elle produisoit du temps des Apôtres ?

R. Parce que ces dons extérieurs, qui étoient nécessaires pour l'établissement de l'Eglise, ont cessé d'être nécessaires, depuis que l'Eglise est solidement établie.

D. Ne

D. Ne suit-il pas delà que la Confirmation n'a plus d'effets aujourd'hui ?

R. Cela ne s'ensuit pas. L'effet propre de la Confirmation n'est pas de faire opérer des prodiges, mais de fortifier l'âme par la présence du S. Esprit & l'abondance de ses grâces.

D. N'avons-nous pas déjà reçu le S. Esprit dans le Baptême ?

R. Nous l'avons reçu en effet, puisque par le Baptême nous sommes devenus les temples du S. Esprit.

D. Si nous avons reçu le S. Esprit dans le Baptême, quel besoin avons-nous de le recevoir de nouveau dans la Confirmation ?

R. Nous en avons besoin pour croître & nous fortifier dans la vie de la grâce.

D. Quel est le second effet de la Confirmation ?

R. C'est de nous rendre parfaits Chrétiens.

D. Y a-t-il donc de la différence entre un Chrétien & un parfait Chrétien ?

R. Il y a la même différence qu'entre un enfant & une grande personne.

D. Quel est le troisième effet de la Confirmation ?

R. C'est de nous donner la force de confesser la foi de J. C., même au péril de notre vie.

D. Qu'entendez-vous par confesser la foi de J. C. au péril de sa vie ?

R. J'entends suivre & pratiquer les maximes de l'Evangile, sans craindre ceux qui, par menaces ou par violence, voudroient nous en empêcher.

H

D. Ce Sacrement est-il nécessaire aujourd'hui que personne ne nous oblige de renoncer à la foi ?

R. Oui ; parce qu'il y a des libertins qui méprisent & qui raillent ceux qui pratiquent les maximes de l'Evangile.

D. Que fait la grace de la Confirmation ?

R. Elle donne la force de mépriser ces libertins , & d'avoir horreur de leurs railleries.

D. A quoi sert encore la grace de la Confirmation ?

R. A éloigner des plaisirs du monde , à mortifier ses passions , & à résister aux tentations du démon.

D. Quel est le quatrième effet de la Confirmation ?

R. C'est le caractère ineffaçable qu'il imprime dans nos ames.

C H A P I T R E IX.

Ministre de la Confirmation. Cérémonies qu'on y emploie. Dispositions nécessaires pour recevoir ce Sacrement.

D. **D**E qui doit-on recevoir le Sacrement de Confirmation ?

R. C'est de l'Evêque qu'on doit le recevoir.

D. Quelles sont les cérémonies qu'il emploie pour administrer ce Sacrement ?

R. Il commence par faire des prières fer-

ventes, pour attirer la grace du S. Esprit sur ceux qu'il va confirmer.

D. Que doivent faire alors ceux qui vont être confirmés ?

R. Ils doivent s'unir d'esprit & de cœur aux prières de l'Evêque.

D. Que fait ensuite l'Evêque ?

R. Il impose les mains sur les fideles qui vont être confirmés, & après avoir trempé le pouce dans le saint Chrême, il en fait une onction en forme de croix sur le front de chacun de ceux qu'il confirme.

D. Cette imposition des mains & cette onction avec le saint Chrême ont-elles quelque signification ?

R. Les Sacremens étant des signes de la grace invisible qu'ils operent dans l'ame, il s'ensuit que l'imposition des mains & l'onction du saint Chrême ont une signification.

D. Que signifie l'imposition des mains de l'Evêque ?

R. Elle signifie la protection du S. Esprit, qui couvre de son ombre, & qui fortifie l'ame des fideles que l'on confirme.

D. Qu'est-ce que le saint Chrême ?

R. C'est un composé d'huile d'olive & de baume, béni & consacré par l'Evêque, le jeudi saint.

D. Pourquoi emploie-t-on l'huile dans cette action ?

R. Pour marquer l'abondance, la douceur & la force de la grace que le S. Esprit répand sur celui qui est confirmé.

H ij

D. Que désigne le baume mêlé avec l'huile ?

R. Le baume marque, par sa bonne odeur, qu'un Chrétien confirmé doit en tous lieux se faire connoître par la bonne odeur de sa vie.

D. Pourquoi l'Evêque fait-il l'onction du saint Chrême en forme de croix ?

R. C'est pour marquer que ce Sacrement, comme tous les autres, tire toute sa vertu de la croix de J. C.

D. Pourquoi l'Evêque fait-il cette onction sur le front ?

D. Pour marquer que nous ne devons pas rougir de la croix de J. C., mais faire une profession publique de notre foi, & de toutes les vérités chrétiennes.

D. Quelle est la dernière cérémonie que l'Evêque emploie en donnant la Confirmation ?

R. Il donne un petit soufflet sur la joue en disant : *La paix soit avec vous.*

D. Pourquoi tout cela ?

R. Afin de nous apprendre que la paix que J. C. donne aux Chrétiens, consiste à être disposés à souffrir avec patience les mépris & les persécutions du monde.

D. Le Sacrement de Confirmation est-il absolument nécessaire pour être sauvé ?

R. Ce Sacrement n'est pas absolument nécessaire pour être sauvé ; mais ceux qui le négligent se rendent coupables de péché, & se privent de l'abondance des grâces que ce Sacrement communique.

D. En quelles circonstances est-on plus obligé de le recevoir ?

R. On doit sur-tout recevoir la Confirmation quand on est exposé à être persécuté pour la foi, ou tenté contre la foi.

D. En quelles dispositions faut-il recevoir ce Sacrement ?

R. Il y en a cinq principales.

D. Quelle est la première ?

R. Il faut premièrement être instruit des principaux mystères de la religion, & spécialement de ce qui regarde le Sacrement de Confirmation.

D. Quelle est la seconde ?

R. Secondement, il faut être en état de grâce, & avoir la conscience exempte de tout péché mortel.

D. Pourquoi dites-vous qu'il faut être en état de grâce ?

R. Parce que le Sacrement de Confirmation est institué pour faire croître la vie de la grâce dans celui qui le reçoit. Or, si celui qu'on confirme n'avoit pas cette vie spirituelle, le Sacrement ne pourroit pas la faire croître.

D. Quelle est la troisième disposition pour recevoir dignement la Confirmation ?

R. C'est de connoître le besoin que nous avons du S. Esprit & de le désirer.

D. Quelle est la quatrième ?

R. C'est de renouveler la profession de la foi, en prenant une ferme résolution de ne s'en écarter jamais, moyennant la grâce de Dieu.

D. Quelle est la cinquieme ?

R. C'est de se préparer comme les Apôtres & les premiers fideles , à recevoir le S. Esprit , par la retraite , le recueillement , la priere & les autres exercices de piété.

D. Quelle conséquence doit-on tirer de la nécessité de ces dispositions ?

R. On doit en conclure qu'il faut attendre que les enfans aient assez d'âge & de discernement pour connoître ce qu'ils reçoivent , & y apporter une préparation suffisante.

D. Que doivent faire ceux qui ont reçu le Sacrement de Confirmation ?

R. Ils doivent s'appliquer à conserver & à augmenter la grace qu'ils y ont reçue.

C H A P I T R E X.

De l'Eucharistie & de son institution.

D. QU'EST-CE que l'Eucharistie ?

R. L'Eucharistie est un Sacrement qui contient réellement & en vérité le corps , le sang , l'ame & la divinité de J. C. , sous les especes du pain & du vin.

D. Quand J. C. a-t-il institué ce Sacrement ?

R. Il l'a institué le jeudi-saint , veille de sa mort.

D. Comment l'a-t-il institué ?

R. Il prit du pain , & après avoir rendu grâces , il le rompit & le donna à ses disciples , en

disant : *Prenez & mangez , ceci est mon corps , qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi ;* (Matth. 26 , 21 ; Marc. 14 , 20 ; Luc 22 , 19 :) ensuite il prit la coupe , & ayant rendu grâces , il la bénit & la donna à ses disciples , en disant : *Buvez-en tous , car ceci est mon sang , le sang de la nouvelle & éternelle alliance , qui sera répandu pour vous & pour plusieurs , pour la rémission des péchés : faites ceci en mémoire de moi.*

D. Quel fut l'effet de ces paroles de J. C. ?

R. Elles opererent invisiblement un grand miracle. Le pain fut changé au corps de J. C. , & le vin qui étoit dans la coupe fut changé en son sang.

D. Que reçurent donc les Apôtres en ce moment ?

R. Ils reçurent le vrai corps & le vrai sang de J. C.

D. Quel pouvoir leur donna-t-il par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi ?*

R. Il leur donna le pouvoir de changer , comme il avoit fait , le pain en son corps , & le vin en son sang.

D. Des Apôtres , à qui ce pouvoir a-t-il passé ?

R. Il a passé aux évêques & aux prêtres.

D. Quand les évêques & les prêtres exercent-ils ce pouvoir ?

R. Toutes les fois qu'ils offrent le saint sacrifice de la Messe.

D. J. C. est donc réellement présent au sacrifice de la Messe ?

H iv

R. Oui ; il y est réellement présent après la consécration ; c'est-à-dire , aussi-tôt que le prêtre a prononcé les paroles de J. C. : *Ceci est mon corps , ceci est mon sang.*

D. Quelle certitude avons-nous que J. C. est réellement présent dans l'Eucharistie ?

R. Nous en sommes assurés par la promesse que J. C. a faite de ce Sacrement , par les paroles mêmes de son institution , par la croyance perpétuelle de l'Eglise depuis les Apôtres jusqu'à nous , & par le consentement des sectes mêmes qui se sont séparées de l'Eglise romaine depuis plusieurs siècles.

D. Rapportez-moi les paroles de la promesse que J. C. avoit faite aux Apôtres , de leur donner son corps & son sang dans l'Eucharistie ?

R. *Le pain que je donnerai , dit-il , est ma chair , que je livrerai pour la vie du monde.* (Jean 6 , 52.)

D. Faites moi voir maintenant , par les paroles de l'institution de l'Eucharistie , que J. C. y est réellement présent ?

R. Rien n'est plus clair que ces paroles ; J. C. n'a pas dit : *Ceci est la figure de mon corps , ceci est la figure de mon sang ;* mais il a dit absolument : *Ceci est mon corps , ceci est mon sang.*

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie est prouvée par la croyance perpétuelle de l'Eglise ?

R. J'entends que l'Eglise a toujours fait

profession de croire ce dogme , depuis les Apôtres jusqu'à nous , & qu'on en a toujours parlé avec autant de clarté qu'on en parle aujourd'hui.

D. Qu'entendez-vous par le consentement de toutes les sectes séparées depuis long temps de l'Eglise ?

R. J'entends que toutes les sectes qui sont séparées de l'Eglise Romaine depuis plus de douze cens ans , à l'exception des sectes Calvinistes , s'accordent avec l'Eglise Catholique dans la croyance de ce mystère.

D. Que concluez vous du consentement de toutes ces sectes ?

R. J'en conclus que toute l'Eglise croyoit le dogme de la présence réelle dès les premiers siècles , & long temps avant que ces sociétés hérétiques ou schismatiques se fussent séparées de l'Eglise ; qu'ainsi ç'a toujours été la foi de l'Eglise , & qu'on ne peut la contredire sans impiété.

D. Le corps de J. C. dans l'Eucharistie est-il le même que celui qui a été attaché à la croix , & qui est dans le ciel ?

R. C'est le même corps & le même sang.

D. Comment peut-il se faire que le corps de J. C. soit en même temps au ciel & dans l'Eucharistie ?

R. Nous ne saurions le comprendre ; c'est un mystère ; mais cela est vrai. Nous devons le croire ; J. C. l'a révélé , cela nous suffit.

D. Devons-nous croire ainsi ce que nous ne comprenons pas ?

H v

R. Rien n'est plus raisonnable que de le croire , parce que nous savons que Dieu étant infini en toute sorte de perfections , peut faire une multitude de choses au-dessus de notre intelligence.

D. Combien distingue-t-on de choses dans l'Eucharistie ?

R. Deux ; l'une qu'on voit , & l'autre qu'on ne voit pas.

D. Qu'est-ce qu'on voit dans l'Eucharistie ?

R. On y voit les especes ou apparences du pain & du vin.

D. Qu'est-ce qui est caché dans l'Eucharistie ?

R. J. C. lui-même tout entier , son corps , son sang , son ame & sa divinité.

D. Qu'entendez-vous par les especes ?

R. J'entends ce qui paroît à nos sens , comme la couleur , la figure , & le goût du pain & du vin.

D. N'y reste-t-il plus ni pain ni vin ?

R. Non ; la substance du pain est changée en celle du corps de J. C. , & la substance du vin en celle de son sang.

D. Comment appelle-t-on ce changement ?

R. On l'appelle transsubstantiation ; c'est-à-dire , changement d'une substance en une autre.

D. Voyons-nous dans l'Ecriture des exemples de changemens semblables ?

R. Nous y voyons le changement de l'eau en vin aux noces de Cana , & d'autres semblables qu'observent les saints Peres. Celui qui

a fait ces changemens a pu de même changer le pain en son corps ; & il l'a fait , car il l'a dit.

D. N'y a-t-il que le corps de J. C. sous l'espece du pain , & que le sang sous l'espece du vin ?

R. J. C. est tout entier sous chacune des deux especes , & tout entier sous chaque partie des mêmes especes.

D. Quand le prêtre rompt l'hostie , rompt-il aussi le corps de J. C. ?

R. Non ; J. C. est sous les especes d'une maniere indivisible.

D. Qu'est-ce donc que le prêtre rompt ?

R. Il rompt seulement les especes.

D. Quand l'hostie est partagée , sous quelle partie est J. C. ?

R. Il est tout entier sous chaque partie.

D. Il ne faut donc point avoir de scrupule , quand le prêtre est obligé de rompre une hostie pour communier plusieurs personnes ?

R. Non ; car chacun reçoit J. C. tout entier.

D. Les prêtres qui communient sous les deux especes , ne reçoivent donc pas plus que les laïcs qui ne communient que sous une seule ?

R. Non ; les uns & les autres reçoivent J. C. tout entier.

D. Ce Sacrement a-t-il été figuré dans l'ancien Testament ?

R. Oui ; les principales figures sont , l'arbre de vie , l'agneau pascal , la manne , les pains

H vj

de proposition, le pain miraculeux qui nourrit Elie.

CHAPITRE XI.

Effets de l'Eucharistie. Nécessité de la Communion Eucharistique.

D. QUELS sont les effets de l'Eucharistie ?

R. Il y en a quatre principaux.

D. Quel est le premier ?

R. C'est de nous unir intimement & de nous incorporer à J. C. non-seulement par la foi & la charité, mais encore par la présence réelle de sa chair sacrée & de son précieux sang.

D. En combien de manieres peut-on être uni à J. C. ?

R. On peut lui être uni en deux manieres, spirituellement & sacramentellement.

D. Qu'est-ce qu'être uni spirituellement à J. C. ?

R. C'est être animé de l'esprit de J. C., & avoir les mêmes sentimens & les mêmes dispositions que lui.

D. Qu'est ce qu'être uni sacramentellement à J. C. ?

R. C'est recevoir le Sacrement de son corps & de son sang.

D. Cette union de J. C. qui se fait par l'Eucharistie, est elle bien intime ?

R. C'est la plus intime de toutes les unions,

puisque par elle nous devenons un même corps & un même esprit avec J. C.

D. A quoi peut-on comparer cette union ?

R. On peut la comparer à l'union des alimens que nous prenons avec notre corps.

D. En est-il de la nourriture eucharistique comme des autres nourritures ?

R. Il y a une différence notable. Les autres nourritures se changent en notre substance pour nous nourrir, au lieu que par la Communion Eucharistique ce n'est pas J. C. qui est changé en nous, mais c'est nous qui sommes changés en J. C.

D. J. C. n'a-t-il pas exprimé lui-même dans l'Evangile ce premier effet de l'Eucharistie ?

R. Il l'a exprimé très clairement par ces paroles : *Celui qui mange ma chair & qui boit mon sang demeure en moi, & je demeure en lui.* (Jean 6, 57.)

D. Quel est le second effet de l'Eucharistie ?

R. Le second effet est de conserver, d'affermir & augmenter en nous la vie spirituelle de la grace.

D. Quelle est cette vie de la grace que l'Eucharistie augmente en nous ?

R. C'est une participation de la vie toute divine de J. C.

D. Comment l'Eucharistie augmente-t-elle en nous cette vie divine ?

R. C'est en nous affermissant dans la charité, & nous fortifiant contre les tentations.

D. Quel est le troisième effet de l'Eucharistie ?

R. C'est d'affoiblir en nous la concupiscence & de modérer la violence de nos passions.

D. Comment l'Eucharistie diminue-t-elle la concupiscence & la violence de nos passions ?

R. C'est par la vertu de la chair toute pure de J. C., que nous recevons dans ce Sacrement.

D. S'ensuit-il donc qu'on peut recevoir l'Eucharistie quand on est dominé par ses passions ?

R. Non ; mais on peut avoir des passions & des tentations vives sans en être dominé, parce qu'on y résiste & qu'on n'y succombe pas.

D. Quel est le quatrième effet de l'Eucharistie ?

R. C'est de nous donner le gage de la vie éternelle & de la résurrection glorieuse.

D. Prouvez-moi que l'Eucharistie est un gage de la vie éternelle & de la résurrection glorieuse ?

R. J. C. le déclare expressément, lorsqu'il dit : *Celui qui mange ma chair & qui boit mon sang a la vie éternelle, & je le ressusciterai au dernier jour.* (Jean 6, 51.)

D. Ce n'est que dans le ciel qu'on jouit de la vie éternelle : en quel sens J. C. dit-il donc que celui qui mange sa chair a la vie éternelle ?

R. Ces paroles signifient que la vie que J. C. nous communique dans l'Eucharistie est le commencement de la vie éternelle, & qu'elle sera éternelle, si nous ne nous en privons pas volontairement.

D. Comment l'Eucharistie est-elle un gage de la résurrection glorieuse ?

R. Elle en est un gage , en ce que la chair de J. C. que nous recevons dans ce Sacrement , est une chair vivifiante , & qu'elle met dans nos corps une semence & un germe d'immortalité.

D. Est-il nécessaire de communier pour être sauvé ?

R. La Communion sacramentelle n'est pas d'une nécessité absolue pour être sauvé ; mais ceux qui négligent de recevoir ce Sacrement se rendent coupables d'un grand péché.

D. Pourquoi dites-vous qu'on peut être sauvé sans avoir reçu l'Eucharistie ?

R. C'est parce que la grace du Baptême, quand on l'a conservée , suffit pour être sauvé ; ce qui se prouve par l'exemple des petits enfans qui meurent après le Baptême , & qui sont certainement sauvés.

D. Mais vous dites que les adultes sont obligés , sous peine de péché mortel , de se préparer à la Communion ; sur quoi fondez-vous cette obligation ?

R. Je la fonde sur le précepte formel que J. C. a fait à tous les fideles de participer à l'Eucharistie , & sur le commandement de l'Eglise.

D. Quel est , sur ce point , le précepte de J. C. ?

R. Il est conçu en ces termes : *En vérité , en vérité , je vous le dis , si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme , & si vous*

ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. (Jean 6, 54.)

D. Quel est le commandement de l'Eglise à ce sujet ?

R. L'Eglise ordonne à tous les fideles qui ont atteint l'âge de discrétion de communier au moins une fois chaque année, dans le temps de Pâques, si ce n'est que pour des raisons légitimes, & par l'avis de leurs confesseurs, ils jugent à propos de s'en abstenir.

D. Que doivent faire ceux que le sentiment de leur indignité & l'avis de leur confesseur portent à s'en abstenir ?

R. Ils doivent être sensiblement affligés de cette privation, & faire tous leurs efforts pour se disposer à communier le plutôt qu'ils pourront.

D. C'est donc un péché d'être indifférent à la privation de la Communion ?

R. C'est une très-mauvaise disposition, & un marque qu'on a peu de foi, d'amour & de reconnoissance pour J. C.

CHAPITRE XII.

Dispositions nécessaires pour bien communier.

D. QUELLES sont les dispositions nécessaires pour bien communier ?

R. Il y en a de deux sortes ; les unes regardent l'ame, & les autres le corps.

D. Quelles sont les dispositions qui regardent l'ame ?

R. C'est d'être en état de grace; n'avoir point d'affection notable au péché véniel, & désirer ardemment de s'unir à J. C.

D. Pourquoi faut-il être en état de grace pour communier ?

R. Parce que l'Eucharistie est un Sacrement des vivans, & que J. C. qui est la sainteté même, ne sauroit habiter dans une ame souillée par le crime.

D. Cette disposition n'est-elle pas représentée par quelque parabole de l'Evangile ?

R. Oui; elle est représentée par la robe nuptiale, nécessaire pour participer au festin des noces qu'un roi fit à son fils.

D. Pourquoi faut-il n'avoir point d'affection notable au péché véniel ?

R. Parce l'affection au péché véniel rend l'ame malade & languissante, & la met dans un état de tiédeur qui déplaît beaucoup à Dieu.

D. Pourquoi faut-il désirer ardemment de s'unir à J. C. ?

R. C'est le Sauveur lui-même qui nous l'enseigne dans son Evangile : *Si quelqu'un a soif*, dit-il, *qu'il vienne à moi & qu'il boive.* (Jean 7, 77.)

D. Quelles sont les dispositions pour communier qui regardent le corps ?

R. Il y en a deux principales. La première, c'est d'être à jeun, si ce n'est qu'on reçût ce Sacrement en maladie comme viatique; la seconde, d'être à genoux, le plus respectueusement qu'il est possible.

D. Les Apôtres étoient-ils à jeun quand J. C. leur donna l'Eucharistie ?

D. Ils n'étoient point à jeun , puisqu'ils venoient de faire avec J. C. le repas de l'agneau pascal , qui se mangeoit le soir.

D. Pourquoi donc l'Eglise exige - t - elle qu'on soit à jeun pour communier ?

R. L'Eglise l'a ainsi ordonné dès les premiers siècles par respect pour l'Eucharistie.

D. Est-il nécessaire d'entendre la Messe avant de communier ?

R. On doit toujours le faire , à moins qu'on n'en soit empêché par maladie ou par infirmité.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que la Communion étant la conclusion & le fruit du Sacrifice , ce seroit renverser l'ordre que de communier avant d'avoir assisté au Sacrifice.

D. Doit on attendre que la Messe soit achevée , pour se présenter à la communion ?

R. Il faut , autant qu'on le peut , communier aussi-tôt après que le prêtre qui dit la Messe a communiqué.

D. Pourquoi cela ?

R. C'est parce que le sacrifice de la Messe étant commun au prêtre qui l'offre & aux fideles qui y assistent , le temps d'y participer est le même pour le prêtre & pour les fideles qui communient.



CHAPITRE XIII.

De la Communion spirituelle.

D NE se nourrit-on de J. C. qu'en recevant l'Eucharistie ?

R. On s'en nourrit aussi en communiant spirituellement ; car J. C. ne nous nourrit pas seulement par sa chair, mais encore par son esprit & par sa grace.

D. Qu'est-ce que communier spirituellement ?

R. Communier spirituellement ; c'est désirer de recevoir J. C., pour attirer en nous son esprit & ses graces, & puiser en lui comme dans la source, les vertus qui nous sont nécessaires.

D. La Communion spirituelle est-elle aussi nécessaire & aussi excellente que la Communion sacramentelle ?

R. Elle est encore plus nécessaire & plus excellente, parce qu'elle est la fin & le fruit de la Communion sacramentelle.

D. Quand faut-il communier spirituellement ?

R. Il faut le faire en quelque sorte continuellement. On ne peut communier sacramentellement qu'à certaines heures, mais on peut & on doit communier spirituellement en tout temps & à toute heure.

D. N'y a-t-il pas des temps où l'on doit

s'appliquer particulièrement à la Communion spirituelle ?

R. Oui ; & ces temps sont , 1°. lorsque l'on prie Dieu ; 2°. lorsqu'on lit ou qu'on entend lire la parole de Dieu ; 3°. lorsqu'on assiste à la sainte Meïïe ; 4°. lorsqu'on communie sacramentellement.

D. Ceux qui communient spirituellement au saint Sacrifice reçoivent-ils quelque chose ?

R. Oui , assurément. Comme on reçoit le corps de J. C. lorsqu'on communie sacramentellement , on reçoit toujours quelque portion de l'esprit & des graces de J. C. lorsqu'on communie spirituellement.

R. On ne peut donc pas assister au saint Sacrifice comme il faut , sans en sortir meilleur qu'on' n'y étoit entré ?

R. La conséquence est juste ; ceux qui n'en sortent pas meilleurs , en sortent communément plus coupables.

C H A P I T R E X I V .

De la Communion indigne.

D. T O U S ceux qui communient reçoivent-ils le corps de J. C. ?

R. Tous le reçoivent ; mais tous ne reçoivent pas ses graces.

D. Pourquoi dites-vous que tous ceux qui communient reçoivent le corps de J. C. ?

R. C'est parce que l'Eucharistie contient

toujours le corps de J. C., indépendamment des dispositions de ceux qui la reçoivent.

D. Qui sont ceux qui en communiant ne reçoivent pas les grâces de J. C. ?

R. Ce sont ceux qui communient indignement ?

D. Qu'est-ce que communier indignement.

R. C'est recevoir l'Eucharistie en état de péché mortel.

D. Est-ce un grand péché de communier indignement ?

R. C'est un horrible sacrilège, & un des plus grands crimes qu'un Chrétien puisse commettre.

D. Qu'est-ce qu'un sacrilège ?

R. C'est la profanation d'une chose sainte.

D. Y a-t-il des sacrilèges plus énormes que d'autres ?

R. Les sacrilèges sont plus ou moins énormes, selon que les choses que l'on profane sont plus ou moins saintes.

D. Quelle est la plus criminelle de toutes les profanations ?

R. C'est la profanation de l'Eucharistie, parce qu'il n'y a rien de plus saint dans la religion que le corps & le sang de J. C., contenus dans l'Eucharistie.

D. Quels sont les effets de la Communion indigne ?

R. C'est l'abandon de Dieu, l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, l'assujettissement au démon, des fléaux temporels

dès cette vie , & une effroyable damnation dans la vie à venir.

D. Est-ce une chose bien à craindre que l'abandon de Dieu ?

R. Rien n'est plus à craindre , puisque sans Dieu & sa grace , nous ne pouvons que nous perdre. *Malheur à eux* , dit Dieu par le prophète Osée , *lorsque je les aurai abandonnés.* (Osée 9 , 12.)

D. Qu'entendez-vous par l'aveuglement de l'esprit ?

R. J'entends des ténèbres spirituelles qui nous empêchent de connoître nos devoirs , nos besoins & nos misères.

D. Qu'est-ce que l'endurcissement du cœur ?

R. C'est une insensibilité de l'ame qui fait qu'on n'est point touché des objets de la religion.

D. Comment Dieu enduret-il le cœur ?

R. Dieu l'endurcit , non en répandant la malice , mais en ne donnant pas la grace , qui seule peut amollir la dureté du cœur.

D. Qu'entendez-vous par l'assujettissement au démon ?

R. J'entends qu'en punition d'une Communion indigne , le démon qui possédoit déjà le cœur , s'en rend de plus en plus le maître , & y affermit son empire.

D. Pourquoi dites-vous que la Communion indigne est souvent punie dès cette vie par des fléaux temporels ?

R. C'est S. Paul qui nous l'apprend. Après s'être plaint de ce que quelques fideles de Co-

rinthe ne faisoient pas le discernement qu'ils devoient du corps & du sang du Seigneur ; *C'est pour cette raison , ajoute-t-il , qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans , & qu'il en meurt plusieurs. (I. Cor. II , 30.)*

D. Comment savez-vous que la damnation éternelle est la suite d'une Communion indigne ?

R. C'est le même Apôtre qui nous l'enseigne : *Celui , dit-il , qui communie indignement , mange & boit sa propre condamnation. (I. Cor. II , 29.)*

D. Que signifient ces paroles ?

R. Cela veut dire que ceux qui communient indignement s'incorporent l'arrêt de leur condamnation , & se la rendent en quelque sorte inévitable.

D. Faut-il donc que ceux qui auroient fait des Communions indignes désespèrent de leur salut ?

R. A Dieu ne plaise ! Quelque grands que soient leurs péchés , la porte de la miséricorde de Dieu leur sera toujours ouverte , s'ils y recourent avec un cœur contrit & humilié.

D. Que faut-il donc conclure de ce que vous venez de dire ?

R. Qu'on ne sauroit trop craindre de communier indignement , & que ceux qui ont eu le malheur de tomber dans ce péché , ne peuvent s'en repentir trop amèrement.



C H A P I T R E X V.

De l'Eucharistie considérée comme Sacrifice.

D. L'EUCCHARISTIE n'est-elle qu'un Sacrement ?

R. Elle est aussi un sacrifice.

D. Qu'est-ce qu'un sacrifice ?

R. Un sacrifice, en général, est tout ce qui tend à honorer Dieu, & à nous lier d'un saint commerce avec lui.

D. Ne distingue-t-on pas diverses sortes de sacrifices ?

R. On en distingue d'abord de deux sortes ; savoir, le sacrifice intérieur & le sacrifice extérieur.

D. Qu'est-ce que le sacrifice intérieur ?

R. Le sacrifice intérieur est l'offrande que nous devons faire à Dieu de notre esprit, de notre cœur, de notre ame, & de tout ce que nous sommes.

D. Qu'est-ce que le sacrifice extérieur ?

R. C'est l'offrande qui est faite à Dieu par un ministre légitime, d'une chose extérieure & sensible, avec destruction ou changement de la chose offerte.

D. Est-il nécessaire d'offrir à Dieu ces deux espèces de sacrifices ?

R. Oui ; ils sont l'un & l'autre d'une nécessité indispensable.

D. Sur quoi est fondée la nécessité du sacrifice intérieur ?

R.

R. Sur l'obligation qu'a la créature de se consacrer à son Créateur, & de ne vivre que pour lui, en l'aimant uniquement.

D. Tous les Chrétiens sont donc obligés d'offrir à Dieu le sacrifice de leur esprit, de leur cœur, de leur ame, & de tout ce qu'ils ont ?

R. Oui ; ils y sont tous obligés.

D. Ils sont donc tous prêtres ; car il n'y a que les prêtres qui aient droit d'offrir des sacrifices ?

R. Les Chrétiens n'ont pas tous le sacerdoce extérieur & ministériel ; mais tous sont prêtres dans un sens spirituel.

D. Où avez-vous puisé cette doctrine ?

R. C'est dans S. Pierre, qui appelle tous les fideles *un ordre de prêtres-rois*. Il leur dit encore à tous sans exception : *Vous êtes un sacerdoce saint, afin d'offrir à Dieu des victimes spirituelles qui lui soient agréables, par J. C. (I. Petr. 2, 9, & 5, 5.)*

D. Pourquoi, outre le sacrifice intérieur de nous-mêmes & de toutes nos actions, dites-vous qu'il faut encore offrir à Dieu un sacrifice extérieur & sensible de religion ?

R. Parce qu'étant composés de corps & d'ame, notre corps, aussi bien que notre ame, doit concourir à honorer Dieu. Or, pour cela il est nécessaire que le sacrifice intérieur, par lequel notre ame honore Dieu, soit accompagné de quelque sacrifice extérieur auquel notre corps prenne part.

D. Pourquoi encore ?

R. C'est pour réunir tous les serviteurs de Dieu dans un même corps visible de religion ; & enfin , pour professer publiquement devant les hommes le culte intérieur que nous rendons à la divine majesté de Dieu , & par ce moyen nous édifier les uns les autres.

D. A-t-on toujours offert à Dieu des sacrifices extérieurs ?

R. Oui ; on lui en a offert dans tous les temps , & il n'y a jamais eu aucune religion sans sacrifice.

D. Qu'offroit-on avant la loi de Moïse ?

R. On étoit libre d'offrir ce qu'on vouloit. Caïn offroit des animaux , Abel des fruits de la terre , Melchisedech du pain & du vin.

D. Et après la loi de Moïse , qu'offroit-on ?

R. On offroit des animaux , de la fleur de farine , des pains , des gâteaux , du vin , & de l'huile.

D. Comment appelloit-on les sacrifices où l'on offroit des animaux ?

R. On les appelloit sacrifices sanglans , parce qu'on y répandoit le sang de ces animaux en les égorgeant & les immolant.

D. Comment appelloit-on les autres sacrifices ?

R. On les appelloit sacrifices non-sanglans.

D. Combien distinguoit-on de sortes de sacrifices chez les Juifs ?

R. On en distinguoit de quatre sortes.

D. Quelle étoit la première ?

R. C'étoit l'holocauste , autrement appelé sacrifice d'adoration , ou de latrie.

D. Pourquoi offroit-on ce sacrifice ?

R. On l'offroit pour adorer la souveraine majesté de Dieu, & reconnoître son empire sur toutes les créatures.

D. Pourquoi l'appeloit-on holocauste ?

R. Parce que la victime, après avoir été immolée, étoit brûlée toute entière sur l'autel, & réduite en cendres ; cest ce que signifie le terme grec *holocauste*.

D. Quelle étoit la seconde espece de sacrifices ?

R. C'étoient les sacrifices propitiatoires, ou d'expiation.

D. Pourquoi offroit-on les sacrifices d'expiation ?

R. Pour appaiser la colere de Dieu & obtenir le pardon de ses péchés.

D. Que faisoit-on de la victime, dans le sacrifice d'expiation ?

R. On en brûloit une partie sur l'autel des holocaustes, l'autre servoit à la nourriture des prêtres. Il n'étoit point permis à ceux pour les péchés desquels elle avoit été offerte, d'en manger la moindre partie.

D. Pourquoi ceux pour qui on offroit le sacrifice d'expiation n'avoient-ils pas la liberté de manger de la victime ?

R. C'étoit, dit S. Paul, pour marquer que ces sacrifices étoient incapables par eux-mêmes de remettre les péchés & de purifier les consciences. (Hébr. 9, 9.)

D. Quelle étoit la troisième espece de sacrifices ?

R. C'étoient les sacrifices eucharistiques , ou d'action-de-graces.

D. A quelle intention offroit-on les sacrifices eucharistiques ?

R. Pour remercier Dieu de la récolte, des victoires, ou de quelqu'autre bienfait qu'il avoit accordé.

D. Que faisoit-on de la victime, dans les sacrifices eucharistiques ?

R. Après qu'elle avoit été immolée, on la divisoit en trois parties. La premiere étoit brûlée sur l'autel en l'honneur de Dieu, la seconde appartenoit aux prêtres, la troisieme étoit donnée à l'Israélite qui faisoit le sacrifice, & qui la partageoit à sa famille ou à ses amis.

D. Quelle étoit la quatrieme espece de sacrifices ?

R. C'étoient les sacrifices pacifiques ou impétratoires.

D. Pourquoi offroit-on les sacrifices pacifiques ?

R. C'étoit pour obtenir de Dieu les graces & les secours dont on avoit besoin.

Que faisoit-on de la victime de ce sacrifice ?

R. On en faisoit le même usage que de celle du sacrifice eucharistique.

D. Quel étoit le plus solennel de tous les sacrifices de l'Ancienne loi ?

R. C'étoit le sacrifice général d'expiation.

D. Qu'y avoit-il de particulier dans ce sacrifice ?

R. Le grand-prêtre seul avoit le pouvoir de

l'offrir, & il ne l'offroit qu'une fois l'année, le jour de l'expiation.

D. Comment l'offroit-il ?

R. Après avoir immolé des victimes pour les péchés de tout le peuple, il entroit dans la partie la plus intérieure du temple, appelée le Saint des Saints, & là il présentait au Seigneur le sang des victimes qu'il avoit égorgées, & demandoit miséricorde pour tout le peuple.

D. Tous ces sacrifices qu'on offroit sous la loi de Moïse, avoient-ils la vertu de sanctifier ceux qui les offroient ?

R. Non ; ils ne leur procuroient qu'une pureté extérieure & figurative.

D. Comment le savez-vous ?

R. C'est S. Paul qui nous l'apprend. *Il est impossible*, dit-il, *que le sang des boucs & des taureaux efface les péchés ; & c'est pour cela que la loi qui prescrivait ces sacrifices est abolie, comme impuissante & inutile.* (Hébr. 10, 4, & 7, 18.)

D. Pourquoi donc Dieu avoit-il ordonné tous les sacrifices judaïques ?

R. Pour contenir le peuple Juif par ce culte pompeux & charnel ; pour leur marquer les sentimens intérieurs qu'ils devoient avoir, & pour figurer le sacrifice de J. C., qui est le seul par lequel nous puissions être sauvés.



C H A P I T R E X V I.

Suite de l'Eucharistie , considérée comme Sacrifice.

D. **Q**UEL est le fruit du Sacrifice de J. C. ?

R. Ce sacrifice a aboli tous les anciens sacrifices , il a expié tous les péchés du monde ; il a satisfait pleinement à la justice divine , & a réconcilié les hommes avec Dieu.

D. Puisque le sacrifice de J. C. a eu tous ces effets , il est très-suffisant pour nous mériter le salut : nous n'avons par conséquent que ce seul sacrifice ?

R. Il est vrai que nous n'en avons pas d'autres ; mais il ne faut pas l'envisager comme offert sur la croix seulement. J. C. s'est offert sur la croix , il continue de s'offrir , & il s'offrira pendant l'éternité.

D. Où J. C. continue-t-il de s'offrir ?

R. Il s'offre dans le ciel, où il est entré pour exercer à jamais les fonctions de son sacerdoce , & il s'offre sur la terre au saint sacrifice de la Messe ?

D. Qu'entendez-vous par le sacrifice de la Messe ?

R. La Messe est un sacrifice par lequel J. C. s'offre lui-même sous les apparences du pain & du vin , & est offert à Dieu par le ministère des prêtres.

D. La Messe est donc un véritable sacrifice ?

R. Oui ; l'Eglise a toujours cru que la Messe est un véritable sacrifice.

D. Vous avez dit plus haut que le sacrifice est l'offrande d'une chose extérieure & sensible ; quelle est la chose extérieure & sensible qu'on offre à la Messe ?

R. On y offre le corps & le sang de J. C. , qui , à la vérité , ne sont pas apperçus par nos sens , mais qui sont rendus sensibles par les especes du pain & du vin , sous lesquelles ils sont réellement présents.

D. Vous avez dit encore que pour un sacrifice, il faut que la chose offerte à Dieu soit détruite & immolée ; y a-t-il quelque immolation ou destruction dans le sacrifice de la Messe ?

R. L'immolation est essentielle au sacrifice , mais il n'est pas nécessaire que la victime qu'on offre à Dieu soit immolée actuellement d'une manière sanglante ; il suffit qu'elle l'ait été , & que l'offrande qu'on en fait se rapporte à l'immolation qui a précédé. Or , J. C. , que nous offrons à la Messe , a été véritablement immolé sur la croix ; & c'est en conséquence & en mémoire de son immolation , que nous l'offrons à Dieu.

D. J. C. n'est donc pas immolé sur l'autel ?

R. J. C. n'est pas immolé sur l'autel d'une manière sanglante , puisqu'étant ressuscité , il ne peut plus mourir ; mais il est représenté sur nos autels comme immolé.

D. En quoi J. C. est-il représenté sur nos autels comme immolé ?

R. En ce que par les paroles de la consé-

cration prononcées séparément, le corps de J. C. est représenté comme séparé de son sang, & son sang comme répandu.

D. Comment appelle-t-on cette apparence de mort où J. C. est sur l'autel ?

R. On l'appelle une immolation mystique.

D. Le sacrifice de la Messe est donc le même que le sacrifice de la croix ?

R. Oui ; c'est un seul & même sacrifice, parce que c'est la même victime & le même sacrificateur, tant sur la croix que sur l'autel.

D. Qu'est-ce qui fait proprement l'unité du sacrifice ?

R. C'est l'unité du prêtre ou sacrificateur, & de la victime. Quand le sacrificateur est le même, & que la victime est la même, il ne peut y avoir qu'un seul & même sacrifice ; quoique l'oblation en soit réitérée.

D. N'y a-t-il point de différence entre le sacrifice que J. C. a offert sur la croix, & le sacrifice de la Messe ?

R. Il n'y a de différence que dans la manière dont il est offert.

D. En quoi consiste cette différence ?

R. Elle consiste en deux choses.

D. Quelle est la première ?

R. C'est que sur la croix J. C. s'est offert par lui-même, sans l'intervention d'aucun prêtre ; au lieu que sur l'autel il s'offre par le ministère des prêtres.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est que sur la croix J. C. s'est offert d'une manière sanglante, en répandant actuel-

lement son sang, au lieu que sur l'autel il s'offre d'une manière non-sanglante.

D. Pourquoi J. C. a-t-il institué le sacrifice de la Messe ?

R. Il l'a institué pour trois raisons principales.

D. Quelle est la première ?

R. C'est pour établir dans son Eglise un sacrifice de religion extérieur & sensible jusqu'à la consommation des siècles.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est pour représenter & pour continuer le sacrifice sanglant de la croix d'une manière non-sanglante.

D. En quoi le sacrifice sanglant de la croix est-il représenté par le sacrifice de la Messe ?

R. En ce que J. C., quoique vivant sur l'autel, est dans une ressemblance de mort, par la séparation apparente de son corps & de son sang

D. Le sacrifice de la Messe n'est-il qu'une simple représentation du sacrifice de la croix ?

R. Il en est encore la continuation & la consommation, puisque J. C. y est réellement présent, & qu'il s'y offre lui-même à son Père comme il le fait dans le ciel.

D. Quelle est la troisième raison pour laquelle J. C. a institué le sacrifice de la Messe ?

R. C'est pour nous appliquer par ce sacrifice, la vertu & le mérite du sacrifice de la croix.

D. J. C. nous acquiert-il de nouveaux mérites par le sacrifice de la Messe ?

R. Il nous a tout mérité par le sacrifice de la croix, dont la vertu est infinie; il nous applique simplement par le sacrifice de la Messe, les graces qu'il nous a méritées par sa mort.

D. Comment nous les applique-t-il ?

R. En demandant comme homme, à son Pere, en vertu de son sacrifice, qu'elles nous soient appliquées; & en tant que Dieu, il nous les communique lui-même, conjointement avec son Pere, & avec le S. Esprit.

D. Le sacrifice de la Messe est donc d'une grande excellence ?

R. C'est l'action, la plus sainte & la plus excellente de la religion; c'est le trésor de l'Eglise, & la source de toutes les graces que nous recevons de Dieu.

C H A P I T R E X V I I.

*A qui on offre le Sacrifice de la Messe ,
& par qui il est offert.*

D. **A** Q U I offre - t - on le sacrifice de la Messe ?

R. On l'offre à Dieu seul.

D. Pourquoi n'offre-t-on le sacrifice qu'à Dieu seul ?

R. Parce que le sacrifice est une reconnoissance de la souveraine majesté de Dieu, & un hommage de notre dépendance & de notre servitude.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que le sacrifice est une reconnoissance de la souveraine majesté de Dieu ?

R. J'entends que par le sacrifice nous reconnoissons que Dieu a un empire souverain sur toutes les créatures.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que le sacrifice est un hommage de notre dépendance & de notre servitude ?

R. J'entends que par le sacrifice nous témoignons que nous tenons tout de Dieu, qu'il est notre créateur, que nous lui appartenons, & que nous dépendons de lui en toutes choses.

D. N'offre-t-on pas aussi le sacrifice aux Saints ?

R. Bien loin de le leur offrir, les Saints offrent avec nous le sacrifice à Dieu.

D. N'y a-t-il pas des Messes de la sainte Vierge, de S. Pierre & des autres Saints ?

R. C'est une manière de parler, qui signifie simplement que dans ces Messes on fait une mention particulière de la sainte Vierge & des autres Saints.

D. Pourquoi fait-on à la Messe mémoire des Saints ?

R. 1°. Pour louer & remercier Dieu des victoires qu'il leur a fait remporter par sa grace sur le démon, sur le monde & sur eux-mêmes, & de la gloire dont il les a couronnés. 2°. Pour demander aux Saints qu'ils unissent leurs prières avec les nôtres.

D. Vous venez de m'apprendre à qui on

I vj

offre le sacrifice de la Messe, dites-moi maintenant par qui il est offert à Dieu ?

R. J. C. l'offre invisiblement, le prêtre l'offre visiblement, comme ministre de J. C. & de l'Eglise, & tous les fideles qui assistent à la Messe l'offrent en union avec J. C. & avec le prêtre.

D. Pourquoi dites-vous que J. C. lui-même offre le sacrifice de la Messe ?

R. C'est que J. C. présent sur l'autel, est tout - à fois le souverain prêtre qui offre, & la victime qui y est offerte.

D. Il y a donc un prêtre qu'on ne voit point, outre le prêtre qui dit extérieurement la Messe ?

R. Oui ; & ce prêtre c'est J. C., c'est lui qui consacre, qui offre, qui demande, qui fait tout dans cet auguste sacrifice.

D. Comment donc faut-il considérer le prêtre qui dit la Messe ?

R. Il faut le considérer comme représentant J. C. & l'Eglise.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que le prêtre représente J. C. ?

R. J'entends que le prêtre, en offrant les saints Mysteres, agit au nom de J. C. caché sous les especes, & que tout ce qu'il fait, il le fait en la personne de J. C.

D. Pourquoi ajoutez-vous que le prêtre représente aussi l'Eglise ?

R. C'est parce que le prêtre, à l'autel, parle à Dieu au nom de toute l'Eglise, dont il est comme le député.

D. On peut donc dire que le sacrifice est offert par toute l'Eglise ?

R. Oui ; c'est l'Eglise toute entière , unie à J. C. , qui offre le sacrifice , par les mains , par la bouche , & par le ministère des prêtres.

D. Les simples fideles qui assistent à la Messe , offrent-ils aussi le sacrifice avec le prêtre ?

R. Ils ne l'offrent pas comme le prêtre , en consacrant le pain & le vin , ni par une oblation extérieure & publique , mais ils peuvent & doivent offrir J. C. , en s'unissant au prêtre qui l'offre en leur nom.

D. Les pécheurs doivent-ils , peuvent-ils même offrir ainsi J. C. en union aux prêtres ?

R. Les pécheurs publics & les pénitens mêmes étoient exclus , dans les premiers siècles , de l'assistance aux saints Mysteres ; l'Eglise les y admet aujourd'hui par indulgence ; elle leur fait même un précepte d'y assister avec les dispositions requises pour en recueillir le fruit.

D. Quels fruits les pécheurs en peuvent-ils recueillir ?

R. Les pécheurs convertis & les pénitens qui travaillent à l'être , y reçoivent beaucoup de graces , & y offrent J. C. selon le degré de leurs dispositions de componction & d'amour. Les pécheurs mêmes , qui n'ont pas encore de leurs péchés une douleur assez souveraine pour être convertis , en retirent des graces , s'ils y assistent en demandant à Dieu miséricorde dans les humbles sentimens du publicain de l'Evan-

gile, & ils offensent Dieu en n'y portant pas au moins ces dispositions.

D. Qu'est ce qui est offert à Dieu dans le sacrifice de la Messe ?

R. 1°. On lui offre principalement J. C. immolé sur la croix pour nos péchés. 2°. L'Eglise toute entière y est offerte par J. C., & s'offre elle-même par J. C., avec J. C., & en J. C. 3°. Chaque fidele en particulier doit aussi s'offrir & offrir toute l'Eglise avec J. C., & par J. C.

CHAPITRE XVIII.

Pour qui on offre le Sacrifice de la Messe.

D. **P**OUR qui offre-t-on le sacrifice de la Messe ?

R. On l'offre pour les vivans & pour les morts.

D. L'offre-t-on pour tous les hommes ?

R. Oui ; on l'offre généralement pour tous les hommes, mais plus spécialement pour les fideles.

D. Peut-on offrir le sacrifice de la Messe uniquement pour une personne ?

R. Non ; cela ne se peut point, parce que le sacrifice de la Messe est le commun sacrifice de tous les Chrétiens ; mais on peut prier & offrir particulièrement pour ceux qui se sont spécialement recommandés.

D. Est-ce que la Messe n'appartient pas à celui qui l'a payée ?

R. C'est un blasphème que de dire qu'on paye une Messe : la Messe étant le sacrifice de J. C., est infiniment plus précieuse que le monde entier.

D. Pourquoi donne-t-on de l'argent aux prêtres pour faire dire des Messes ?

R. En les priant de se souvenir de nous au saint autel, on leur donne quelque argent pour aider à leur subsistance ; mais ce n'est pas pour payer la Messe, puisque la Messe est inappréciable.

D. Mais au moins, quand je donne de l'argent à un prêtre afin qu'il dise la Messe à mon intention, cette Messe n'est-elle pas plus à moi qu'à d'autres ?

R. C'est une ignorance grossière de penser de la sorte. La Messe est toujours le sacrifice de toute l'Eglise, tous les fideles y ont un égal droit, & chacun en retire du fruit à proportion de sa foi & de la ferveur de sa piété.

D. Cela étant, il ne sert donc de rien de donner de l'argent, & de prier un prêtre de se souvenir de nous au saint sacrifice ?

R. Il est toujours bon de contribuer, quand on le peut, à la subsistance des prêtres qui s'acquittent dignement de leur ministère ; il est utile de les prier de se souvenir de nous au saint sacrifice ; & cette bonne œuvre, quand elle est faite avec piété & selon l'esprit de l'Eglise, est très-propre à nous procurer une application plus particulière du sacrifice de J. C.

D. Vous avez dit qu'on offre le sacrifice non-seulement pour les vivans, mais aussi pour

les morts ; quels sont ces morts pour qui on offre le saint sacrifice ?

R. Ces morts sont uniquement ceux qui souffrent dans le purgatoire ; parce qu'il n'y a que ceux-là qui soient en état d'en profiter.

D. Offre-t-on le sacrifice pour tous les morts qui sont en purgatoire ?

R. Oui ; l'Eglise s'intéresse également à tous, & prie généralement pour tous.

D. L'usage d'offrir le saint sacrifice pour les morts est-il ancien ?

R. Il est de la première antiquité, & vient de la tradition des Apôtres.

D. Quand on offre le sacrifice pour un défunt en particulier, cette obligation est-elle utile aux autres défunts ?

R. Elle est utile à tous, selon qu'ils se sont rendus, pendant leur vie, plus ou moins dignes d'y avoir part.

C H A P I T R E X I X.

Quatre fins pour lesquelles le sacrifice de la Messe est offert. Manière d'y assister,

D. **Q**UELLES sont les intentions de l'Eglise dans l'oblation du saint sacrifice ?

R. Il y en a quatre.

D. Quelle est la première ?

R. C'est de rendre à Dieu par J. C. & avec J. C. le culte souverain qui lui est dû.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est d'obtenir de la miséricorde de Dieu, par J. C. & avec J. C., la rémission de nos péchés.

D. Quelle est la troisième ?

R. C'est de remercier Dieu par J. C. & avec J. C., de toutes les grâces & de tous les biens que nous avons reçus de sa bonté.

D. Quelle est la quatrième ?

R. C'est de demander à Dieu, par J. C. & avec J. C., toutes les grâces & tous les secours qui nous sont nécessaires.

D. Le sacrifice de la Messe est donc tout-à-la-fois un sacrifice d'adoration, de propitiation, d'action de grâces & d'impétration ?

R. Oui ; il est établi pour ces quatre fins.

D. Il remplace donc lui seul tous les sacrifices de l'ancienne loi ?

R. Oui ; il tient lieu de tous ; il en est l'accomplissement & la perfection.

D. Pourquoi, dans les précédentes réponses, ajoutiez-vous toujours, par J. C. & avec J. C. ?

R. C'est parce que l'Eglise n'adore Dieu, ne le remercie, ne lui demande rien, & n'obtient rien de lui, qu'en s'unissant aux adorations, aux actions de grâces & aux prières de J. C., notre unique médiateur & souverain prêtre, & en se confiant uniquement à ses mérites.

D. De quoi devons-nous être occupés durant le sacrifice de la Messe ?

R. De ce qui occupe l'Eglise ; c'est-à-dire, 1°. y adorer Dieu ; 2°. le remercier de tous ses

bienfaits ; 3°. lui demander pardon de tous nos péchés ; 4°. lui demander les secours spirituels & temporels dont nous avons besoin ; & faire tout cela en union avec J. C., & en nous appuyant sur ses mérites.

D. Quelles prières doit-on dire pour entrer dans l'esprit de l'Eglise ?

R. Il n'y a rien de mieux que de suivre le prêtre dans toutes les prières qu'il fait au nom de l'Eglise & de tous les assistants.

D. Ceux qui récitent d'autres prières que l'ordinaire de la Messe, font-ils mal ?

R. Ils ne font pas mal, pourvu que leurs prières soient propres à les faire entrer dans l'esprit de l'Eglise, & conformes à ses intentions ; mais ceux qui suivent le prêtre, & qui disent avec lui les prières de la Messe, font encore mieux.

D. Pourquoi dites-vous que la meilleure manière d'entendre la Messe, est de suivre le prêtre dans toutes les prières qu'il fait ?

R. 1°. Parce que le prêtre fait ces prières au nom de tous les assistants ; ainsi ils ne peuvent rien faire de plus convenable que de s'unir à lui dans tout ce qu'il dit en leur nom. 2°. Parce que les assistants répondent de temps en temps *amen*, & témoignent par-là qu'ils donnent leur consentement aux prières du prêtre ; ce qui suppose qu'ils y ont pris part, & qu'ils les ont dites avec lui. 3°. Parce que ces prières sont très-anciennes & très-respectables, & plus propres qu'aucune autre à nous faire entrer dans les intentions de J. C. & de son Eglise.

CHAPITRE XX.

Du Sacrement de Pénitence.

D. **Q**UEL est le quatrieme Sacrement que J. C. a laissé à son Eglise ?

R. C'est la Pénitence.

D. Qu'est-ce que la Pénitence ?

R. C'est un Sacrement qui remet les péchés commis après le Baptême.

D. Quand J. C. a-t-il institué le Sacrement de Pénitence ?

R. J. C. l'a institué après sa résurrection, lorsqu'il a dit à ses Apôtres : *Recevez le S. Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* (Jean 20, 23.)

D. Ces paroles de J. C. ne s'adressent-elles qu'aux seuls Apôtres ?

R. Elles s'adressent à l'Eglise, qui a toujours exercé ce pouvoir par les Evêques & les prêtres, qui sont en ce point les successeurs des apôtres.

D. Comment trouvez-vous dans ces paroles l'institution du Sacrement de Pénitence ?

R. Par ces paroles J. C. établit les Apôtres, & en leurs personnes, les évêques & les prêtres, juges des consciences ; il leur donne le pouvoir de remettre & de retenir les péchés. Or, l'exercice de ce pouvoir est un vrai Sacrement.

D. J. C. , en donnant ce pouvoir aux Apôtres & à leurs successeurs , impose-t-il aux pécheurs quelque obligation ?

R. Il leur impose l'obligation de se soumettre au tribunal des prêtres , pour recevoir d'eux la rémission de leurs péchés ?

D. Ce pouvoir que l'Eglise a reçu , s'étend-il à toute sorte de péchés ?

R. Il s'étend à tous sans exception. Il n'y a aucun péché que l'Eglise ne puisse remettre. Les paroles de J. C. ne font aucune réserve.

D. Tous les fideles ont-ils besoin du Sacrement de Pénitence ?

R. Tous ceux qui ont l'usage de la raison font très-bien d'expier leurs moindres fautes par ce Sacrement ; mais il n'est absolument nécessaire qu'à ceux qui sont coupables de péchés mortels ; parce qu'on peut obtenir le pardon des péchés véniels par plusieurs autres moyens.

D. Pourquoi ce ~~sacrement~~ est-il nécessaire à ceux qui sont coupables de quelques péchés mortels ?

R. Parce que c'est le seul moyen que notre Seigneur J. C. a laissé à son Eglise pour remettre en la grace de Dieu ceux qui depuis le Baptême sont tombés dans ces fortes de péchés.

D. En quoi consiste principalement la vertu du Sacrement de Pénitence ?

R. Elle consiste principalement dans l'absolution du prêtre. C'est par elle que les péchés sont remis.

D. Qu'y a-t-il de sensible dans l'absolution du prêtre :

R. Il y a deux choses : l'imposition des mains que le prêtre fait sur la personne qu'il absout , & les paroles de l'absolution qu'il prononce.

D. Que doit faire le pécheur pour obtenir la rémission de ses péchés au moyen de cette absolution du prêtre ?

R. Il est obligé à trois choses , qui sont comme les trois parties du Sacrement de Pénitence , considéré du côté du pénitent ; savoir , la contrition , la confession & la satisfaction.

CHAPITRE XXI.

De la Contrition.

D. DES trois parties du Sacrement de Pénitence , laquelle est la plus indispensable ?

R. C'est la contrition.

D. Pourquoi ?

R. C'est , 1°. parce que la contrition a toujours été nécessaire , & qu'elle est commandée par la loi éternelle & immuable. 2°. Parce que rien ne peut suppléer au défaut de contrition , au lieu que la confession & la satisfaction peuvent être suppléées , & le sont en effet , dans le cas de nécessité , par une vraie contrition.

D. Pouvez-vous me faire voir dans l'Écriture la nécessité de la contrition ?

R. Cette nécessité est établie dans une in-

finité d'endroits des livres saints. David, entre autres, dit : *Le sacrifice que Dieu demande est celui d'un esprit affligé : vous ne mépriserez pas, Seigneur, un cœur contrit & brisé de douleur.* (Ps. 50, 19.) Dieu dit lui-même, par la bouche d'un autre prophète : *Sur qui jetterai-je les yeux, sinon sur le pauvre qui a le cœur contrit & humilié, & qui écoute mes paroles avec tremblement ?* (Isaïe 56, 2.)

D. Que signifie le mot contrition ?

R. Contrition signifie un brisement. La douleur d'avoir péché est ainsi appelée, parce qu'elle doit briser le cœur, en rompre la dureté, & le réduire, pour ainsi dire, en poussière.

D. Qu'est-ce que la contrition ?

R. La contrition est une douleur & une détestation des péchés que l'on a commis, avec un ferme propos de n'y plus retomber.

D. Pourquoi Dieu exige-t-il qu'on s'afflige amèrement de l'avoir offensé ?

R. Il l'exige, 1°. pour faire racheter les pleurs & les regrets éternels que le péché mortel mérite, par une douleur salutaire & passagère. 2°. Pour faire expier par l'amertume de la douleur, le funeste plaisir qu'on a cherché dans le péché.

D. Cette douleur & cette amertume de la contrition sont-elles sans consolation ?

R. Elles sont, au contraire, pleines de douceur & de consolation. *Les larmes des pénitens sont plus douces que les joies des théâtres.* (S. Aug. in Ps. 127, 10.)

D. Sur quoi est fondée cette consolation ?

R. Elle est fondée sur ce que, comme dit l'Apôtre S. Paul, *la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable ; au lieu que la tristesse du siècle produit la mort.* (II. Cor. 7 , 10.)

CHAPITRE XXII.

Insuffisance de la crainte pour former une vraie contrition.

D. **P**AR quel motif faut-il détester le péché ?

R. Il faut le détester, parce qu'il déplaît à Dieu, & qu'il est opposé à la justice.

D. Il ne suffit donc pas de détester le péché à cause de la confusion ou des autres maux temporels qu'il attire ?

R. Une pareille douleur est toute naturelle, & n'est d'aucun mérite devant Dieu.

D. Ne suffit-il pas au moins de détester le péché par la crainte des peines de l'enfer ?

R. Ce motif ne suffit pas. Celui qui ne s'afflige d'avoir péché que par la crainte de l'enfer, craint de brûler, mais non pas de pécher. (*S. Augustin.*)

D. La crainte de l'enfer n'est donc pas bonne ?

R. Elle est bonne & utile, puisque l'Écriture dit qu'elle est le commencement de la sagesse. (Ps. 120, 9.) Mais elle ne suffit pas toute seule pour convertir le pécheur.

D. Comment la crainte de l'enfer est-elle le commencement de la sagesse ?

R. En ce qu'elle détourne le pécheur de l'action extérieure du péché, qu'elle répand une amertume salutaire sur ses plaisirs criminels ; qu'elle l'accoutume à faire des œuvres extérieures de religion ; & que par-là elle prépare les voies à la charité.

D. Pourquoi ne suffit-elle pas pour convertir le pécheur ?

R. Parce qu'elle n'ôte pas l'amour du péché, ni la volonté de le commettre. Celui qui se contente de craindre l'enfer, ne laisseroit pas de commettre le mal, s'il le pouvoit impunément.

D. Pourriez-vous me faire connoître cela par quelque comparaison ?

R. On peut comparer le pécheur retenu par la seule crainte de l'enfer, à un loup qui vient pendant la nuit près d'un troupeau de brebis pour en dévorer quelqu'une. Il apperçoit que le berger veille ; il entend les chiens aboyer : la crainte le retient ; il s'en retourne sans faire aucun dégât. Mais il n'est pas moins loup, soit qu'il dévore les brebis, soit qu'il s'enfuit tout tremblant. La crainte ne le change pas. Il en est de même du pécheur qui ne s'abstient de faire le mal que parce qu'il craint d'être damné. Il est toujours pécheur aux yeux de Dieu, lors même que la crainte l'empêche de satisfaire sa passion. L'affection du péché n'agit pas au-dehors, mais elle subsiste intérieurement. (*Cette comparaison est prise de S. Augustin, Serm. 169, 1.*)
D.

D. Cette affection au péché vient-elle de la crainte des peines de l'enfer ?

R. Elle ne vient pas de la crainte ; puisque la crainte est bonne & utile. Elle vient uniquement de la mauvaise disposition du pécheur, qui n'aime point Dieu ni la justice.

CHAPITRE XXIII.

Nécessité de l'amour de Dieu pour produire une vraie contrition.

D. **C**OMMENT faut-il donc détester le péché ?

R. Il faut le détester en lui-même, parce qu'il offense Dieu, & qu'il est opposé à la justice.

D. Quand est-ce qu'on déteste ainsi le péché ?

R. Ce n'est que quand on aime Dieu comme source de toute justice.

D. Pourriez-vous me faire voir, par l'Ecriture, qu'il n'y a point de vraie contrition sans amour de Dieu ?

R. S. Jean dit dans sa première Epître, (3, 14.) que *celui qui n'aime pas Dieu demeure dans la mort*. S'il demeure dans la mort, il n'est donc pas disposé à recevoir la vie dans le Sacrement de Pénitence.

D. Rapportez - moi encore quelque autre texte.

R. S. Paul dit : (I. Cor. 16, 22.) *Si quel-*

K

qu'un n'aime point notre Seigneur J. C., qu'il soit anathême. Si celui qui n'aime point J. C. est digne d'anathême ; il n'a donc point une vraie contrition ; il n'est donc pas en état de recevoir l'absolution.

D. Prouvez la même vérité par la raison.

R. Il y a plusieurs raisons qui doivent nous en convaincre. 1°. Comme le péché consiste à s'éloigner de Dieu & à s'approcher des créatures, la pénitence doit consister essentiellement à s'éloigner des créatures & à retourner vers Dieu. Or, on ne se tourne vers Dieu qu'en l'aimant. Tant qu'on n'aime point Dieu, on a le cœur éloigné de lui. 2°. Il n'y a personne qui ne reconnoisse que rien ne seroit plus injurieux à J. C. que de prétendre qu'en instituant le Sacrement de Pénitence, il ait dispensé les Chrétiens de l'obligation d'aimer Dieu, pour être réconciliés avec lui. 3°. Un ami ne peut se réconcilier sincèrement avec son ami, ni un fils avec son pere qu'il a offensé, sans l'aimer. On regarderoit comme dénaturé & indigne de pardon, un fils qui oseroit prier son pere de lui pardonner, en lui avouant en même-temps qu'il n'a point d'amour pour lui, & qu'il n'a du regret de l'avoir offensé que par la crainte des châtimens. Comment donc un Chrétien pourroit-il être réconcilié avec Dieu, qui est le plus tendre & le plus aimable de tous les peres, sans l'aimer ?

D. Vous avez dit qu'on ne déteste vraiment le péché que quand on aime Dieu comme source de toute justice ; qu'est-ce qu'aimer Dieu de cette maniere ?

R. C'est desirer sincèrement la justice, comme le plus précieux de tous les biens, & nous attacher à Dieu, non parce qu'il est le maître & le distributeur des biens temporels, mais parce qu'il est la justice même, & que lui seul peut nous rendre justes.

D. En quoi consiste la vraie justice qu'il faut desirer & attendre de Dieu?

R. Elle consiste à être uni à Dieu par la charité. Car comme on est échauffé à proportion de ce qu'on s'approche du feu, & qu'on est éclairé à proportion de ce qu'on s'approche de la lumière; on est juste à proportion de ce qu'on aime Dieu, qui est la souveraine justice, & la source de toute justice.

CHAPITRE XXIV.

De la Contrition parfaite & de la Contrition imparfaite.

D. N'Y A-T-IL pas plusieurs sortes de contritions?

R. Il y en a de deux sortes; l'une parfaite, & l'autre imparfaite, qu'on nomme communément attrition.

D. Qu'est ce que la contrition parfaite?

R. C'est une douleur très-vive d'avoir offensé Dieu, produite par un ardent amour de Dieu.

D. Par quel motif la contrition parfaite fait-elle détester le péché?

Kij

R. Elle le fait détester , parce qu'il déplaît à Dieu , qui est souverainement bon. Ce motif seul lui suffit ; elle n'a besoin d'aucun autre.

D. A quelle marque peut-on connoître que la contrition est parfaite ?

R. On le connoît par l'ardeur que l'on a pour détester ses péchés , & pour réparer en toutes les manieres que l'on peut , l'injure qu'on a faite à Dieu. Rien ne coûte à celui qui a une contrition parfaite , parce que rien ne coûte à un amour ardent.

D. Pourriez - vous me citer quelques pénitens qui ont eu une contrition parfaite ?

R. Je puis vous citer , entr'autres , l'exemple de la femme pécheresse dont il est parlé dans l'Evangile. (*Luc. 7 , 37.*)

D. En quoi consiste l'ardeur de sa contrition ?

R. En ce qu'elle ne rougit pas d'aller se jeter aux pieds de J. C. , lorsqu'il étoit à table chez un Pharisien nommé Simon. Elle s'éleva au-dessus de toutes les considérations & les bienséances humaines ; elle consacra à la pénitence tout ce qu'elle avoit jusques-là fait servir au péché. Elle baïsa humblement les pieds du Sauveur , elle les arrosa de ses larmes , elle les essuya avec ses cheveux , elle les oignit de ses parfums les plus précieux.

D. Que dit J. C. au sujet de cette femme ?

R. Il dit que beaucoup de péchés lui étoient remis , parce qu'elle avoit beaucoup aimé.

D. Que nous apprennent ces paroles du Sauveur ?

R. Elles nous apprennent que la grandeur de l'amour & de la contrition est la mesure de la rémission que l'on reçoit de ses péchés.

D. Dieu traite-t-il de la même manière les pénitens dont la contrition est parfaite, & ceux dont elle est imparfaite ?

R. Il tient envers les uns & les autres une conduite bien différente. A l'égard de ceux qui ont une contrition parfaite, souvent il leur accorde sur-le-champ une pleine rémission de leurs péchés, avant même qu'ils reçoivent l'absolution du prêtre : au lieu que, hors le cas de nécessité, il n'accorde cette grâce à ceux dont la contrition n'est point parfaite. qu'au moment qu'ils sont absous par le ministère des prêtres.

D. Quel est donc l'effet de la contrition parfaite ?

R. C'est de justifier le pécheur avant même qu'il reçoive l'absolution du prêtre, avec le desir néanmoins & l'obligation de la recevoir.

D. La justification est-elle alors accordée indépendamment du Sacrement de Pénitence ?

R. Non ; Dieu ne l'accorde qu'en considération du vœu ; c'est-à-dire, du desir sincère qu'a le pénitent de recourir au Sacrement de Pénitence.

D. Un pénitent qui seroit déjà justifié devant Dieu, par la ferveur de sa contrition, seroit donc obligé de recevoir l'absolution du prêtre ?

R. Il seroit obligé d'y recourir le plutôt qu'il pourroit. Ce n'est qu'à cette condition

K iij

qu'il auroit obtenu la rémission de ses péchés.

D. Est-il nécessaire d'avoir une contrition parfaite pour être en état de recevoir l'absolution ?

R. Quoiqu'on doive toujours y tendre, cependant, elle n'est pas nécessaire. Il suffit d'avoir une contrition imparfaite, pourvu qu'elle ait les qualités qu'elle doit avoir.

CHAPITRE XXV.

Conditions que doit avoir la Contrition imparfaite, pour disposer à la justification.

D. QU'EST-CE que la contrition imparfaite ?

R. C'est une douleur d'avoir offensé Dieu, produite par un amour de Dieu encore foible & imparfait, & par la considération de la difformité du péché, ou par la crainte du châtiment.

D. Pourquoi ajoutez-vous à l'amour de Dieu, la considération de la laideur du péché, ou la crainte des peines qu'il mérite ?

R. C'est parce que l'amour de Dieu, quand il est encore foible, a besoin de s'aider par la considération de la honte du péché, & par la crainte des peines éternelles (*).

(*) Voyez cela expliqué par un exemple, dans le grand Catéchisme.

D. La contrition imparfaite justifie-t-elle le pécheur par elle-même ?

R. Elle ne justifie pas par elle-même, mais elle dispose le pécheur à recevoir la grace de la justification par l'absolution, dans la laquelle consiste principalement la force du Sacrement de Pénitence.

D. Toute contrition imparfaite suffit-elle pour être justifié dans le Sacrement de Pénitence ?

R. Pour qu'elle fût, il faut que l'amour de Dieu par lequel elle est produite, commence au moins à dominer dans le cœur.

D. Qu'entendez-vous par cet amour dominant ?

R. J'entends un amour de Dieu qui se rend maître de notre cœur, & qui nous fait préférer Dieu à toutes choses, en sorte que nous soyons disposés à perdre toutes choses & la vie même, plutôt que d'offenser Dieu par un péché mortel.

D. Sur quoi fondez-vous la nécessité d'aimer Dieu plus que toutes choses, pour être en état de recevoir l'absolution ?

R. Je la fonde sur ces paroles de J. C. dans l'Evangile : (Matth. 10, 37.) *Celui qui aime son pere ou sa mere, son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi.* N'être pas digne de J. C., c'est n'être pas digne de rentrer en grace avec Dieu par l'absolution.

D. Que dit encore J. C. ?

R. Si quelqu'un vient à moi, & ne hait pas son pere & sa mere, sa femme, ses freres,

ses sœurs, & même sa propre vie ; c'est à-dire, n'est pas disposé à renoncer à tout cela pour l'amour de moi, il ne peut être mon disciple.
(Luc 14, 26.)

D. La raison elle-même ne prouve-t-elle pas aussi cette vérité ?

R. Il est facile de la prouver par la raison même. On est indigne de recevoir la rémission de ses péchés, tant qu'on demeure criminellement dans le péché. Or, c'est demeurer criminellement dans le péché, que d'aimer quelque chose que ce soit plus que Dieu ; puisqu'il nous est ordonné, par le premier commandement, d'aimer Dieu de tout notre cœur. Il est donc nécessaire de commencer au moins à aimer Dieu plus que toutes choses, pour être disposé à recevoir la rémission de ses péchés.

D. Outre l'amour de Dieu dominant dans le cœur, la contrition ne doit-elle pas avoir encore quelqu'autre qualité ?

R. Oui ; cet amour doit être accompagné de l'espérance que Dieu nous accordera le pardon de nos péchés.

D. Sur quoi est fondée cette espérance ?

R. Elle est fondée sur la miséricorde de Dieu, & sur les mérites infinis de notre Seigneur J. C.

D. L'énormité & la multitude des crimes ne sont-elles pas une raison de n'en pas espérer le pardon ?

R. A Dieu ne plaise ! La miséricorde de Dieu est plus grande que tous nos péchés, &

les mérites de J. C. sont plus que suffisans pour les effacer.

D. Est-ce un grand péché de ne pas espérer le pardon de ses crimes ?

R. C'est un très-grand péché, 1°. parce que c'est faire injure à Dieu, en doutant de sa miséricorde & de sa puissance, ou en y mettant des bornes. 2°. C'est se fermer volontairement la porte de la divine miséricorde, qui pardonne à tous ceux qui espèrent en lui comme il faut, & qui abandonne avec justice ceux qui refusent de s'y fier. 3°. C'est s'exposer à tomber dans les plus grands crimes, à l'exemple de ceux dont dit S. Paul : *Qu'étant sans espérance, ils s'abandonnent à la dissolution, pour se plonger avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'iniquités.*

D. Voyons - nous dans l'Ecriture quelques exemples de pécheurs qui se soient perdus par le défaut d'espérance ?

R. Nous voyons, entr'autres, les exemples de Caïn & de Judas.

D. Si Caïn & Judas avoient espéré le pardon de leurs crimes, l'auroient-ils obtenu ?

R. Ils l'auroient obtenu infailliblement, s'ils l'avoient demandé avec une humble confiance & une vraie contrition.

C H A P I T R E X X V I.

Qualités que doit avoir la contrition.

D. **E**XPLIQUEZ-MOI encore davantage les qualités que doit avoir la contrition ?

R. La contrition doit être intérieure, sur-naturelle, souveraine & universelle.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être intérieure ?

R. J'entends que la douleur d'avoir offensé Dieu doit être dans le cœur, & non pas seulement sur les levres.

D. Pourquoi est-il nécessaire que la contrition soit intérieure & du fond du cœur ?

R. C'est parce que Dieu n'est pas comme les hommes, qui ne voyent que le dehors, & que l'on peut tromper par de fausses apparences ; il pénètre le fond du cœur, & on ne peut le tromper. 2°. Parce que comme c'est le cœur qui a péché, c'est le cœur aussi qui doit être brisé de douleur.

D. Pourquoi dites-vous que c'est le cœur qui péche ? Si vous mentez, par exemple, n'est-ce pas votre langue qui péche ? Si vous faites une mauvaise action, ne sont-ce pas vos mains qui péchent, & ainsi des autres péchés ?

R. Les membres de notre corps ne sont que les instrumens de notre volonté. C'est le cœur qui commande toutes nos actions, & qui les

fait faire. Nous ne les faisons que parce que nous voulons les faire.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être surnaturelle ?

R. J'entends que la douleur d'avoir offensé Dieu doit être produite dans le cœur par le S. Esprit, & avoir un motif qui soit au-dessus de la nature.

D. Donnez-moi quelque exemple de contritions qui aient été rejetées de Dieu pour avoir été toutes naturelles ?

R. L'Ecriture rapporte, entr'autres, les exemples de Saül & d'Antiochus.

D. Qu'étoit Saül ?

R. C'étoit le premier roi des Israélites. Ce prince ayant désobéi à Dieu, le prophète Samuel lui déclara que Dieu le rejettoit, & qu'il donneroit son royaume à un autre. Alors Saül dit : (I. Rois 25, 30.) *J'ai péché ; mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple.* Sa douleur étoit toute naturelle, fondée uniquement sur la crainte de perdre le respect de son peuple, & d'être dépouillé de sa couronne.

D. Qu'est-il dit d'Antiochus ?

R. Antiochus étoit un roi de Syrie qui a cruellement persécuté les Juifs, pour les faire renoncer à la loi du Seigneur. Dieu l'ayant frappé d'une maladie effroyable, il donna de grands signes extérieurs de repentir ; il condamna la conduite qu'il avoit tenue à l'égard des Juifs ; il promit de les favoriser, & même d'embrasser leur religion. Mais, dit l'Ecriture,

K vj

ce scélérat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir miséricorde. (II. Mach. 9, 13.)

D. Pourquoi Antiochus n'obtint-il pas miséricorde ?

R. Parce que son repentir étoit tout naturel, & n'avoit pour motif que la crainte de la mort.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être souveraine ?

R. J'entends que la douleur d'avoir péché doit être la plus grande de toutes les douleurs.

D. Pourquoi doit-elle être la plus grande de toutes les douleurs ?

R. C'est, 1°. parce que le péché est le plus grand de tous les maux, & qu'il nous fait perdre la grace, qui est le plus grand de tous les biens. 2°. Parce que Dieu détestant souverainement le péché, il faut, pour nous conformer à sa volonté, que nous le détestions aussi souverainement.

D. Est-il nécessaire que la douleur d'avoir péché, soit la plus sensible de toutes les douleurs ; c'est à-dire, qu'elle se manifeste par des larmes ou d'autres signes extérieurs, avec plus de vivacité que toutes les autres douleurs ?

R. Cela n'est pas absolument nécessaire.

D. Pourquoi ?

R. Parce que le péché n'étant pas un mal sensible, mais tout spirituel, la douleur de l'avoir commis est par elle-même toute spirituelle, & n'agit pas toujours sur les sens. On peut verser des larmes, & n'avoir pas une

vraie contrition ; on peut aussi avoir une grande contrition , & ne point verser de larmes.

D. Quand peut-on juger que la douleur d'avoir péché est souveraine ?

R. C'est sur-tout quand on est sincèrement disposé à perdre tout , ses biens , sa liberté , sa vie même , plutôt que de pécher mortellement.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la contrition doit être universelle ?

R. J'entends que la douleur d'avoir offensé Dieu doit s'étendre généralement à tous les péchés mortels que l'on a commis.

D. Pourquoi faut-il que la contrition s'étende généralement à tous les péchés que l'on a commis ?

R. C'est parce que tous les péchés , sans exception , offensent Dieu & lui déplaisent ; il n'y en a donc aucun que nous ne devions détester.

D. Ne peut-on pas avoir une vraie douleur d'une partie de ses péchés sans haïr les autres ?

R. Cela est impossible. Quand c'est par le motif de l'amour de Dieu qu'on déteste le péché , on les déteste tous , parce qu'il n'y en a aucun qui n'offense Dieu , & qui ne soit opposé à son amour.



C H A P I T R E X X V I I.

Du ferme propos de ne plus pécher renfermé dans la Contrition.

D. V O U S avez dit plus haut que la contrition est une détestation de tous les péchés, & un ferme propos de n'en plus commettre ; qu'entendez-vous par un ferme propos ?

R. J'entends une résolution absolue, une volonté bien déterminée.

D. Ce ferme propos est-il absolument nécessaire ?

R. Il est d'une nécessité indispensable.

D. Pourquoi ?

R. Parce que ce seroit se moquer de Dieu que de lui demander pardon d'un péché auquel on ne seroit pas pleinement résolu de renoncer.

D. Quelles sont les marques d'un ferme propos ?

R. Il y en a trois.

D. Quelle est la première ?

R. C'est le changement de vie.

D. En quoi consiste ce changement de vie ?

R. Tout doit changer dans un pécheur pénitent, son esprit, son cœur, son langage, ses actions.

D. Pourriez-vous me prouver cela par quelque passage de l'Ecriture ?

R. Oui ; Dieu parle ainsi par la bouche du

prophete Ezéchiel : *Faites-vous un cœur nouveau & un esprit nouveau ; redressez vos voies & corrigez votre conduite , & alors j'habiterai au milieu de vous.*

D. Qu'est-ce que changer d'esprit ?

R. C'est renoncer aux maximes du monde & s'attacher aux maximes de l'Evangile ; c'est bannir toutes mauvaises pensées, & ne s'occuper que de pensées bonnes & utiles.

D. Qu'est-ce que changer de cœur ?

R. C'est avoir de nouvelles affections ; aimer ce que l'on haïssoit , haïr ce qu'on aimoit , estimer ce qu'on méprisoit , mépriser ce qu'on estimoit.

D. Qu'est-ce que changer de langage ?

R. C'est bannir de nos entretiens tout ce qui ne s'accorde pas avec la loi de Dieu , & parler en toute occasion conformément à ce qu'elle prescrit.

D. Qu'est-ce que changer d'actions ?

R. C'est tenir une conduite toute opposée à celle qu'on tenoit auparavant.

D. Pour avoir un véritable propos , il est donc nécessaire de ne plus pécher ?

R. Il n'y a personne sur la terre qui ne pèche ; ainsi , pour que la contrition & le propos soient véritables , il n'est pas nécessaire qu'on ne tombe dans aucun péché véniel , mais il faut qu'on n'en commette plus aucun de mortel.

D. Quelle est la seconde marque d'un ferme propos ?

R. C'est de fuir les occasions qui portent ordinairement au péché.

D. Quelle est la troisième ?

R. C'est de travailler à détruire ses mauvaises habitudes.

D. Est-il bien nécessaire de travailler à détruire ses mauvaises habitudes ?

R. Comme les mauvaises habitudes sont les maladies de notre âme, il est encore plus nécessaire de les détruire, qu'il ne l'est de guérir les maladies de notre corps.

D. Est-il aisé de détruire les mauvaises habitudes ?

R. C'est une chose très-difficile, qui demande pour l'ordinaire de grands efforts, & un temps considérable.

D. D'où vient cette difficulté ?

R. De la force même de l'habitude, qui est comme une seconde nature, & de la faiblesse de la volonté, qui s'en est rendue l'esclave. Plus une habitude est invétérée, plus aussi elle est difficile à détruire.

D. Que faut-il faire pour y parvenir ?

R. Il faut veiller beaucoup sur soi-même, faire de fréquens actes des vertus opposées à ces mauvaises habitudes, s'imposer quelque pénitence tous les fois qu'on s'y est laissé entraîner.



CHAPITRE XXVIII.

De la Confession, & du choix d'un Confesseur.

D. QUELLE est la seconde partie du Sacrement de Pénitence ?

R. C'est la confession.

D. Qu'est-ce que la confession ?

R. C'est une accusation de ses péchés que l'on fait à un prêtre, pour en recevoir l'absolution.

D. Sur quoi est fondée la nécessité de confesser nos péchés à un prêtre ?

R. Elle est fondée sur l'Ecriture sainte & la tradition.

D. Faites-moi voir que la nécessité de confesser nos péchés à un prêtre est fondée sur l'Ecriture sainte ?

R. J. C. a donné aux prêtres le pouvoir de remettre les péchés en disant aux Apôtres : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ;* (Jean 20, 23.) c'est à-dire, qu'il les a établis juges des consciences. Or, ils ne peuvent prononcer un jugement éclairé, s'ils ne connoissent pas les péchés, & ils ne peuvent les connoître que par la confession que les pécheurs eux-mêmes en font. Il faut donc que les pécheurs fassent connoître aux prêtres les péchés qu'ils ont commis.

D. Pourquoi dites-vous que l'obligation de se confesser aux prêtres est établie sur la tradition ?

R. Parce que la tradition constante de l'Eglise nous apprend que la confession a toujours été en usage parmi les Chrétiens , & qu'elle a toujours été regardée comme nécessaire.

D. A quels prêtres faut-il confesser ses péchés ?

R. Il faut les confesser à des prêtres approuvés pour cette fonction , & qui aient juridiction sur nous.

D. Tous les prêtres n'ont-ils pas le pouvoir d'absoudre les pécheurs ?

R. Tous les prêtres ont reçu , dans leur ordination , le pouvoir de remettre & de retenir les péchés , mais ils ne peuvent faire usage de ce pouvoir sans une approbation particulière de l'évêque ou des autres supérieurs légitimes.

D. Suffit-il qu'un prêtre soit approuvé pour qu'on puisse s'adresser à lui ?

R. Il faut choisir , entre ceux qui sont approuvés , celui qu'on a lieu de croire le plus capable de conduire avec prudence dans les voies de la pénitence.

D. Pourquoi tant chercher ? N'est-on pas en sûreté de conscience quand on fait ce que dit un confesseur ?

R. J. C. dit dans l'Evangile : *Si un aveugle conduit un autre aveugle , ils tomberont tous deux dans la fosse.* (Matth. 18 , 14.) Comme on ne croit pas ses intérêts temporels , ni sa

santé en sûreté entre les mains d'un avocat & d'un médecin ignorant ou négligent, on ne doit pas non plus croire son salut en sûreté entre les mains d'un confesseur qui manque de lumière ou de zèle.

D. Est-il facile de trouver un bon confesseur ?

R. Non ; c'est une chose très-difficile.

D. Que dit à ce sujet le S. Esprit ?

R. *Ne rougissez pas de confesser vos péchés, & ne vous soumettez pas à toute personne pour le péché. Choisissez pour conseiller un homme entre mille.* (Eccl. 4, 31, & 6, 6.)

D. Que disoit aussi S. François de Sales ?

R. Qu'il faut choisir un confesseur entre dix mille.

D. Quelles qualités doit avoir un bon confesseur ?

R. Il doit en avoir cinq principales.

D. Quelle est la première ?

R. Un confesseur doit premièrement être savant & éclairé, pour être en état de discerner le véritable état des âmes, & de suivre les règles de l'Eglise dans l'administration du Sacrement de Pénitence.

D. Quelle est la seconde ?

R. Que le confesseur soit prudent, pour proportionner sa conduite aux différens genres de personnes qu'il conduit, pour prescrire à chacun les remèdes qui lui sont les plus convenables, & pour ne laisser jamais échapper aucune parole qui puisse même indirectement

faire connoître les péchés qu'on lui a confessés.

D. Quelle est la troisieme ?

R. En troisieme lieu, un confesseur doit être charitable & compatissant, pour ne point rebuter les pécheurs, pour supporter leurs faiblesses, pour les gagner à Dieu.

D. Quelle est la quatrieme qualité d'un bon confesseur ?

R. Qu'il soit zélé pour les intérêts de Dieu & pour le salut des âmes, afin de ne point s'écarter, par une molle condescendance, des saintes regles que Dieu & l'Eglise prescrivent.

D. Quelle est la cinquieme ?

R. Que le confesseur soit pieux & édifiant, pour inspirer la piété aux personnes qui s'adressent à lui : *Car celui qui n'est pas bon à lui-même, à qui sera-t-il bon ?*

D. A quoi peut-on connoître qu'un confesseur est bon ?

R. On peut le connoître sur-tout par les progrès que font dans la piété les personnes qu'il conduit.

D. Que faut-il faire quand on en a trouvé un bon ?

R. En remercier Dieu, & se soumettre entièrement à sa conduite.

D. Comment doit-on le considérer ?

R. Comme le ministre de J. C. & le dispensateur des mysteres de Dieu.



CHAPITRE XXIX.

*Des qualités que doit avoir la Confession ;
de l'examen de conscience , & de la Con-
fession générale.*

D. QUELLES qualités doit avoir la confession pour être bonne ?

R. Elle doit être entière , humble , simple & prudente.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être entière ?

R. J'entends qu'il faut accuser tous les péchés mortels qu'on a commis , sans en cacher un seul.

D. Est il nécessaire de confesser aussi les péchés véniels ?

R. La confession des péchés véniels n'est pas absolument nécessaire , mais elle est très-utile ; & l'absolution qu'on en reçoit , augmente la grace en nous.

D. Pourquoi la confession des péchés véniels n'est-elle pas absolument nécessaire ?

R. Parce qu'ils peuvent être effacés par d'autres moyens.

D. Quand on doute si un péché est véniel ou mortel , est-on obligé de s'en confesser ?

R. Oui ; autrement on s'exposeroit à faire une mauvaise confession.

D. Comment faut-il déclarer ses péchés ?

R. Il faut en déclarer le nombre , les es-

peces différentes, & les circonstances considérables.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'il faut déclarer les especes différentes de ses péchés ?

R. J'entends qu'il ne suffit pas de dire en général qu'on a beaucoup péché, mais qu'il faut spécifier en particulier quels péchés on a commis, si c'est un vol, une calomnie, un mensonge, & ainsi des autres péchés.

D. Qu'est-ce que déclarer le nombre de ses péchés ?

R. C'est dire combien de fois on a commis un tel péché.

D. Et si on ne s'en souvenoit pas ?

R. Il faudroit dire à-peu-près combien de fois.

D. Qu'entendez-vous par les circonstances considérables des péchés ?

R. J'entends ce qui a accompagné les péchés, & qui les rend plus énormes.

D. Quelles sont les circonstances qui rendent le péché plus énorme ?

R. On en distingue de deux sortes ; les unes changent l'espece du péché, les autres font que le péché est plus grand, sans changer l'espece.

D. Donnez-moi quelque exemple de circonstances qui changent l'espece du péché.

R. Voler une chose sacrée, ou voler dans une Eglise, n'est pas un simple vol, mais un sacrilège, qui est une espece de péché plus considérable que le simple vol.

D. Donnez - moi aussi quelque exemple de circonstances qui rendent le péché plus considérable sans en changer l'espèce ?

R. Voler une grosse somme d'argent est un plus grand péché que d'en voler une légère. Voler à un pauvre, en lui retenant son salaire ou autrement, est un péché plus grief que si on voloît une pareille somme à un riche.

D. Pourquoi faut-il déclarer au confesseur le nombre & les circonstances de ses péchés ?

R. Afin qu'il puisse juger de l'état de notre conscience, & nous prescrire des remèdes & des pénitences convenables.

D. Feroit-on un grand mal si on cachoit volontairement un péché mortel à son confesseur ?

R. Oui : on ne recevroit pas la rémission de ses péchés, & on commettrait un sacrilège.

D. Quand retient-on volontairement quelque péché ?

R. Lorsque par honte ou par crainte on n'ose pas s'en accuser.

D. D'où vient cette honte ?

R. Elle vient de l'orgueil.

D. Qu'arrivera-il un jour à ceux qui par honte auront caché quelque péché mortel à leur confesseur ?

R. Ils en porteront la confusion devant tout l'univers, au jour du jugement général.

D. Qui sont ceux qui cachent par crainte une partie de leurs péchés ?

R. Ce sont ceux qui craignent qu'on ne leur donne pas l'absolution s'ils les déclarent tous.

D. Que font-ils par cette conduite ?

R. Ils changent en poison & en péché le Sacrement de Pénitence, qui devoit servir de remède à leurs péchés.

D. Mais s'ils avoient tout déclaré, ils n'auroient point fait leurs Pâques ou leur première Communion.

R. Il vaudroit mieux ne communier jamais, que de communier indignement.

D. Que faut-il donc faire quand on est tenté de cacher quelque péché au tribunal de la Pénitence ?

R. Il faut prier Dieu qu'il nous délivre de cette tentation, & commencer par ceux qui font le plus de peine à déclarer.

D. Mais si c'étoit par oubli qu'on eût manqué d'accuser un péché, la confession seroit-elle mauvaise ?

R. Si cet oubli n'étoit pas volontaire, & qu'on eût un vrai regret de ce péché, la confession seroit bonne.

D. A quoi seroit-on obligé dans ce cas-là ?

R. Il faudroit s'en accuser la première fois qu'on iroit à confesse.

D. Si on ne s'accusoit pas d'un péché, parce qu'on ne savoit pas que c'en fût un, la confession seroit-elle mauvaise ?

R. Il y a une ignorance qui rend la confession mauvaise, & une ignorance qui ne l'empêche pas d'être bonne & salutaire.

D. Quelle est l'ignorance qui ne rend pas la confession mauvaise ?

R. C'est lorsque ce n'est pas par la faute qu'on ignore que la chose fût défendue.

D. Quelle est l'ignorance qui rend la confession mauvaise ?

R. C'est l'ignorance qui vient de ce qu'on néglige de s'instruire de ses devoirs.

D. Y a-t-il beaucoup de confessions que cette ignorance rend mauvaises ?

R. Oui ; car il y a un grand nombre de Chrétiens qui ne se mettent nullement en peine de s'instruire de leurs devoirs.

D. Quelles sont les autres qualités que doit avoir la confession ?

R. Elle doit être humble, simple & prudente.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être humble ?

R. J'entends qu'il faut confesser ses péchés avec un cœur touché & pénétré de sentimens d'humilité, sans chercher ni à s'excuser, ni à donner une opinion avantageuse de soi à son confesseur.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être simple ?

R. J'entends qu'il ne faut pas affecter un langage pompeux & étudié, ni mêler au récit de ses péchés, des circonstances étrangères, mais se borner à dire, avec le plus de simplicité, qu'il est possible, tout le mal dont on se reconnoît coupable.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la confession doit être prudente ?

R. J'entends qu'il faut accuser ses péchés en

L

termes honnêtes, & qu'on ne doit pas faire connoître ses complices sans nécessité.

D. Est-ce qu'il y a quelquefois nécessité de faire connoître les complices de ses péchés ?

R. Oui ; quand on ne peut faire connoître autrement l'espèce du péché.

D. Que faut-il faire pour avoir une connoissance exacte de tous ses péchés ?

R. Il faut examiner soigneusement sa conscience, & rechercher en quoi l'on a péché.

D. Sur quoi faut-il s'examiner ?

R. Il faut s'examiner sur les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & sur les devoirs de son état.

D. Que faut-il encore examiner ?

R. Il faut sur-tout sonder le fond & les dispositions de son cœur, & examiner quel est l'amour qui y domine ; si c'est l'amour de Dieu, ou si c'est quelqu'autre amour.

D. Pourquoi faut-il ainsi sonder son cœur ?

R. Parce que l'extérieur de notre vie peut n'avoir rien de grossièrement criminel, tandis que le cœur peut être corrompu par l'orgueil, par l'attache aux richesses, par l'ambition, ou par d'autres passions spirituelles.

D. Et si on reconnoissoit que faute d'examen ou autrement, nos confessions précédentes ont été mal faites, comment faudroit-elle se conduire ?

R. Il faudroit faire une confession générale.

D. Qu'est-ce qu'une confession générale ?

R. C'est une accusation de tous les péchés qu'on a commis depuis qu'on a eu l'usage de la raison.

CHAPITRE XXX.

De la Satisfaction & des Indulgences.

D. QUELLE est la troisième partie du Sacrement de Pénitence ?

R. C'est la satisfaction.

D. Qu'est-ce que la satisfaction ?

R. C'est une réparation qu'on doit à Dieu ou au prochain, pour l'injure qu'on lui a faite.

D. Quels sont les péchés pour lesquels il faut satisfaire à Dieu ?

R. Ce sont absolument tous les péchés qu'on a commis ; car il n'y en a aucun qui n'offense Dieu.

D. Quels sont les péchés pour lesquels il faut satisfaire au prochain ?

R. Ce sont tous les péchés par lesquels on lui a fait quelque tort.

D. Est-il absolument nécessaire que nous satisfassions à Dieu pour nos péchés ?

R. Dans le Baptême, Dieu n'exige point de satisfaction particulière pour les péchés qui ont précédé ce Sacrement ; mais dans le Sacrement de Pénitence, Dieu exige que nous réparions nos péchés par des satisfactions volontaires.

D. Sommes-nous capables de satisfaire pleinement à Dieu pour nos péchés ?

R. Nous n'en sommes pas capables par nous-mêmes , parce que le péché est d'une énormité infinie.

D. Quelle est donc notre ressource ?

R. Nous n'en avons point d'autres que les mérites de J. C. qui a satisfait pour nous sur la croix.

D. Les satisfactions de J. C. sont-elles suffisantes pour expier tous les péchés ?

R. Elles sont plus que suffisantes. J. C. étant Dieu & homme tout ensemble , la mort qu'il a soufferte pour nous est d'un prix infini.

D. Les satisfactions de J. C. étant plus que suffisantes, pour expier tous les péchés du monde , ne nous dispensent-elles pas de satisfaire ?

R. Non , elles ne nous en dispensent pas ; au contraire elles nous en imposent une nouvelle obligation.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que Dieu a résolu de ne nous appliquer les satisfactions de J. C. dans le Sacrement de Pénitence , qu'à condition que nous satisferons nous-mêmes autant que nous le pourrons.

D. Comment satisfaisons-nous à Dieu ?

R. Par les œuvres de pénitence que nous pratiquons dans la vue d'expier nos péchés.

D. N'est-ce pas faire injure à la satisfaction de J. C. , que d'y ajouter nos œuvres de pénitence ?

R. Comme le fruit d'un arbre ne fait point

d'injure à l'arbre qui le porte, de même nos œuvres de pénitence ne font point d'injure à la satisfaction de J. C., parce qu'elles en sont le fruit.

D. Pourquoi dites-vous que nos satisfactions sont le fruit de celle de J. C. ?

R. parce que c'est de J. C. que nous recevons la volonté & le pouvoir de satisfaire autant que nous en sommes capables; c'est lui, en qualité de Rédempteur, qui leur donne tout leur prix & leur mérite; c'est lui qui les présente à son Pere; c'est à sa considération qu'elles sont acceptées.

D. Ce n'est donc pas par nous-mêmes que nous faisons des œuvres de pénitence ?

R. Nous ne les faisons point par nos propres forces, mais par la grace de J. C., en qui nous vivons, nous méritons & nous satisfaisons.

D. Quelles qualités doivent avoir les œuvres de pénitence par lesquelles nous satisfaisons à Dieu ?

R. Elles doivent être proportionnées à l'espèce & à la griéveté des péchés, & aux forces des pénitens.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les œuvres de pénitence doivent être proportionnées à l'espèce des péchés ?

R. J'entends qu'elles doivent être directement opposées aux péchés qu'on a commis.

D. Faites-moi comprendre cela par un exemple.

R. Il faut, par exemple, expier l'orgueil

par des humiliations , l'avarice par des aumônes , l'intempérance par le jeûne , & ainsi des autres péchés.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que les œuvres de pénitence doivent être proportionnées à la grièveté des péchés ?

R. J'entends qu'elles doivent être plus ou moins grandes , selon que les péchés ont été plus ou moins griefs.

D. A qui appartient-il d'imposer des pénitences ?

R. C'est aux confesseurs que J. C. a donné ce pouvoir.

D. Les confesseurs sont-ils obligés de proportionner les pénitences qu'ils imposent à la grièveté des péchés ?

R. Ils sont obligés de le faire autant qu'ils peuvent.

D. Quand un confesseur ne donne que de légères pénitences pour de grands péchés , le pénitent demeure-t-il déchargé de plus grandes satisfactions ?

R. Non ; l'indulgence du confesseur n'annule pas les droits de la justice de Dieu : les pécheurs ne sont pas dispensés pour cela d'expier leurs péchés par de dignes fruits de pénitence.

D. Les pénitences que les confesseurs ont droit d'imposer , peuvent-elles être quelquefois modérées ou diminuées ?

R. Elles peuvent l'être par l'indulgence.

D. Qu'est-ce que l'indulgence ?

R. C'est une remise que l'Eglise accorde

quelquefois aux vrais pénitens, d'une partie des peines temporelles qui leur ont été imposées pour l'expiation de leurs péchés.

D. L'effet de l'indulgence est-il de remettre le péché & la peine éternelle qu'il mérite ?

R. Non : il n'y a que l'absolution du prêtre qui remette le péché & la peine éternelle qu'il mérite.

D. A quoi sert donc l'indulgence ?

R. A diminuer la rigueur des œuvres de pénitence, ou à en abréger la durée.

D. Qu'entend-on par l'indulgence d'un an, de trois ans, de cinq ans de pénitence ?

R. On entend qu'au lieu de quinze ou vingt ans de pénitence qu'il falloit faire dans les premiers siècles de l'Eglise pour certains péchés graves, on en doit faire aujourd'hui un, trois, ou cinq de moins.

D. Qu'entend-on par une indulgence plénière ?

R. On entend la remise de tout ce qui reste à accomplir de la pénitence prescrite par les anciens canons.

D. L'Eglise a-t-elle véritablement le pouvoir d'accorder des indulgences ?

R. Oui : elle a véritablement ce pouvoir.

D. Qui est-ce qui le lui a donné ?

R. C'est J. C. lui-même, lorsqu'il dit à ses Apôtres : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, & tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* (Matth. 18, 18.)

D. Avons-nous dans l'Ecriture quelques

L iv

exemple d'indulgence accordée par les Apôtres ?

R. Nous avons l'exemple de celle dont usa l'Apôtre S. Paul, à l'égard d'un fidele de Corinthe, qui avoit commis un grand péché, & qu'il avoit mis en pénitence. (I. Cor. 5, 3.)

D. S. Paul agit-il en cela de sa propre autorité ?

R. Il déclare lui-même qu'il agissoit en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu de J. C. : *Ce que j'accorde à cet homme, dit-il, je l'accorde en votre considération, en la personne de J. C. que je représente.* (II. Cor. 2, 10.)

CHAPITRE XXXI.

De l'Absolution.

D. EN quoi consiste principalement le Sacrement de Pénitence ?

R. Dans l'absolution que le prêtre prononce, en imposant les mains sur le pénitent.

D. Qu'est-ce que l'absolution ?

R. C'est un jugement que le prêtre prononce au nom & par l'autorité de J. C., & par lequel il remet les péchés.

D. Vous dites que les prêtres remettent les péchés par l'absolution ; est-ce que les hommes peuvent remettre les péchés ?

R. Il n'y a que Dieu qui puisse remettre les péchés par sa propre autorité ; mais J. C. a donné aux prêtres le pouvoir d'absoudre en son nom & comme ses ministres.

D. Quand les prêtres remettent les péchés, ils ne les remettent donc pas en leur propre nom ?

R. Ils les remettent au nom de J. C., qu'ils représentent, comme un ambassadeur représente le prince au nom duquel il agit.

D. Les prêtres sont-ils les maîtres de remettre ou de retenir les péchés à leur gré ?

R. Comme ils n'agissent pas en leur propre nom, mais en celui de J. C., ils sont obligés de se conformer aux loix de J. C. & de l'Eglise; sans cela les jugemens qu'ils prononcent sont nuls & de nulle valeur devant Dieu.

D. Expliquez-moi cela par quelque comparaison ?

R. Si un ambassadeur agit contre la volonté de son prince, il est désavoué par lui; si les magistrats qui sont chargés au nom du souverain de rendre la justice, s'écartent des loix qu'il a établies, leurs jugemens sont cassés quand ils viennent à sa connoissance. Il en est de même de l'absolution.

D. L'absolution n'est donc d'aucune utilité, si elle n'est donnée selon les regles prescrites par J. C. & l'Eglise ?

R. Bien loin d'être utile, elle rend coupables ceux qui la reçoivent d'un nouveau péché, & elle charge la conscience du confesseur.

D. Quels sont les pécheurs que les prêtres doivent absoudre ?

R. Ils ne doivent absoudre que ceux qui donnent des preuves suffisantes d'une véritable

L v.

contrition, & d'un amour de Dieu dominant dans le cœur.

D. Qui sont ceux à qui les prêtres doivent refuser l'absolution ?

R. Ils doivent la refuser à six sortes de personnes. 1°. A ceux qui ignorent les vérités capitales de la Religion, les Commandemens de Dieu & de l'Eglise, & les devoirs de leur état, jusqu'à ce qu'ils s'en soient fait instruire. 2°. A ceux qui ont fait tort à leur prochain, dans sa personne, ou dans son honneur, ou dans ses biens, jusqu'à ce qu'ils l'aient réparé. 3°. A ceux qui ont des inimitiés contre quelqu'un, jusqu'à ce qu'ils se soient réconciliés. 4°. A ceux qui demeurent volontairement dans l'occasion du péché, jusqu'à ce qu'ils s'en soient séparés. 5°. A ceux qui n'ont pas absolument renoncé à l'habitude du péché ; c'est-à-dire, qui retombent de temps en temps dans le péché mortel, jusqu'à ce qu'ils aient entièrement renoncé à leur habitude. 6°. A ceux qui ne donnent pas des marques suffisantes d'une vraie conversion, & d'un amour de Dieu par-dessus toutes choses.

D. Quelles sont les marques d'une vraie conversion ?

R. La principale est une vie véritablement chrétienne ?

D. En quoi consiste une vie véritablement chrétienne ?

R. A remplir fidèlement ses devoirs dans la vue de plaire à Dieu.

D. Peut-on recevoir plusieurs fois le Sacrement de pénitence ?

R. On peut le recevoir autant de fois qu'on a péché, & qu'on a une vraie contrition de ses péchés.

D. Mais doit-on avoir besoin d'y recourir ainsi plusieurs fois pour des fautes mortelles ?

R. Non : parce que la vraie justice est ordinairement stable : le vrai juste ne passe pas fréquemment de l'état de grace à celui du péché mortel, comme un fils qui aime véritablement son pere, ne passe pas sa vie à l'offenser & à se réconcilier avec lui.

CHAPITRE XXXII.

De l'Extrême - Onction

D. **Q**UEL est le cinquieme Sacrement de l'Eglise ?

R. C'est l'Extrême Onction.

D. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?

R. C'est un Sacrement établi pour le soulagement spirituel & temporel des malades.

D. Qui est-ce qui a institué ce Sacrement ?

R. C'est notre Seigneur J. C. ; car il n'y a que lui qui puisse instituer des Sacramens, & attacher la grace à des choses sensibles.

D. Est-il parlé de ce Sacrement dans le nouveau Testament ?

R. L'Apôtre S. Jacques en parle clairement dans son Epître : *Quelqu'un parmi vous, dit-il, est-il malade ? qu'il appelle les presbres de l'Eglise, & qu'ils prient sur lui.*

Lvj

en l'oignant d'huile au nom du Seigneur ; la priere de la foi sauvera le malade ; le Seigneur le soulagera ; & s'il est coupable de péchés, ils lui seront remis. (Jacq. 5, 14.)

D. Ne suit-il pas de ces paroles que c'est S. Jacques qui a institué le Sacrement de l'Extrême-Onction ?

R. Cela ne s'ensuit pas : cet Apôtre n'a fait qu'annoncer ce qu'il avoit appris de J. C.

D. Qui sont ceux qui peuvent administrer l'Extrême-Onction ?

R. Ce sont les prêtres seuls, comme il paroît par ces paroles : *Quelqu'un parmi vous est-il malade ? qu'il appelle les prêtres de l'Eglise ?*

D. En quoi consiste le Sacrement de l'Extrême-Onction ?

R. Il consiste dans les onctions que le prêtre fait sur les malades, & dans les prières qu'il prononce.

D. Pourquoi dites-vous *les onctions* ? Est-ce qu'on en fait plusieurs ?

R. On en fait sur les principaux organes des sens, comme les yeux, les oreilles, les mains, &c.

D. Pourquoi fait-on les onctions sur ces différentes parties du corps ?

R. C'est parce qu'ayant péché par ces différentes parties de notre corps, nous avons besoin que l'onction intérieure de la grace les purifie toutes.

D. Quels sont les effets de l'Extrême-Onction ?

R. Il y en a trois principaux.

D. Quel est le premier ?

R. C'est de donner de la force aux malades, contre les tentations du démon & contre les horreurs de la mort.

D. Les malades ont-ils besoin d'être fortifiés contre les tentations du démon ?

R. Ils en ont un très grand besoin ; car dans ces derniers momens le démon fait tous ses efforts pour nous perdre.

D. Qu'entendez-vous par les horreurs de la mort ?

R. J'entends la répugnance que l'homme a naturellement à mourir, & qui est capable de troubler un malade.

D. Comment l'extrême-Onction fortifie-t-elle contre les tentations du démon ?

R. C'est principalement en affermissant la foi des malades, & leur confiance en J. C. ; car c'est par la foi qu'on résiste au démon.

D. Comment ce Sacrement fortifie-t-il les malades contre les horreurs de la mort ?

R. C'est principalement en excitant dans leur cœur le desir & l'espérance de posséder Dieu.

D. Quel est le second effet de l'Extrême-Onction ?

R. C'est de purifier des restes des péchés & des péchés mêmes, s'il y en a encore à expier.

D. Qu'entendez-vous par les restes des péchés ?

R. J'entends une foiblesse & une langueur de l'ame, qui est une suite des péchés qui reste,

après même qu'ils ont été pardonnés, & qui fait qu'on conserve encore quelque penchant pour les choses de la terre, & qu'on a trop peu de goût pour les choses spirituelles.

D. Comment l'Extrême-Onction nétoie-t-elle ces restes du péché ?

R. C'est principalement en nous détachant des choses du monde, en affermissant en nous la charité, & en nous inspirant le desir du ciel.

D. Quel est le troisieme effet de l'Extrême-Onction ?

R. C'est de rendre aux malades la santé du corps, si elle est nécessaire pour leur salut.

D. Le Sacrement de l'Extrême-Onction est-il nécessaire pour être sauvé ?

R. Il n'est pas d'une nécessité absolue, mais c'est un précepte de le recevoir, & les malades qui le négligent se rendent coupables d'un grand péché.

D. Pourquoi cela ?

R. Pour trois raisons principales. 1°. Parce qu'en négligeant de recevoir l'Extrême-Onction, ils désobéissent au précepte de J. C., qui leur ordonne de le recevoir. 2°. Parce que par leur négligence, ils se privent volontairement, & témoignent faire peu de cas des graces attachées à ce Sacrement. 3°. Parce que par-là ils s'exposent au danger de mourir mal ; c'est-à-dire, au plus grand de tous les malheurs.

D. Quand est-on obligé de recevoir l'Extrême-Onction ?

R. On y est obligé quand on est dange-
reusement malade.

D. Faut-il attendre à l'extrémité pour rece-
voir ce Sacrement ?

R. Non ; il suffit qu'on soit en danger pro-
chain de mourir pour y être obligé.

D. Ceux à qui on donne l'Extrême-Onc-
tion, lorsqu'ils n'ont plus aucune connoissance,
en retirent-ils quelque fruit ?

R. Ils en retirent du fruit, si, avant que de
perdre connoissance, ils ont demandé ce Sacre-
ment, ou montré le desir de le recevoir, &
s'ils ont les dispositions requises. Mais quand
on le reçoit avec connoissance, on est en état
d'en retirer beaucoup plus de fruit.

D. Pourquoi est-on alors en état d'en reti-
rer plus de fruit ?

R. Parce que sachant ce qu'on fait, on peut
s'y disposer mieux, & unir ses prières à celles
de l'Eglise.

D. Le Sacrement de l'Extrême-Onction
exige-t-il quelques dispositions dans ceux qui
le reçoivent ?

R. Oui, il faut être bien disposé pour le
recevoir avec fruit ; autrement, au lieu de re-
cevoir la grace, on commettrait un sacrilège.

D. Dans quelles dispositions faut-il rece-
voir ce Sacrement ?

R. Si on est en état de péché mortel, il
faut se confesser auparavant, quand on peut
le faire ; & si on ne le peut pas, il faut s'ex-
citer à la contrition, & demander l'absolu-
tion.

D. Que doivent faire les malades quand on leur administre l'Extrême-Onction ?

R. Ils doivent, autant qu'ils en sont capables, s'unir au prêtre dans toutes les prières qu'il fait pour eux, & à chaque onction, demander à Dieu le pardon des péchés qu'ils ont commis par chacun de leurs sens.

D. Peut-on recevoir plusieurs fois l'Extrême-Onction ?

R. On ne peut la recevoir qu'une fois dans le cours d'une même maladie ; mais on peut la recevoir plusieurs fois en différentes maladies.

CHAPITRE XXXIII.

Du Sacrement de l'Ordre.

D. QU'EST-CE que le Sacrement de l'Ordre ?

R. C'est un Sacrement qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, & la grace pour les exercer saintement.

D. Le Sacrement de l'Ordre est-il bien important dans l'Eglise ?

R. C'est, dans un sens, le plus important de tous.

D. En quel sens est-il d'une si grande importance ?

R. C'est qu'il est la source de tous les autres Sacremens. Sans l'Ordre il n'y auroit plus ni d'évêques, ni de prêtres, & par con-

féquent, plus de Sacremens ni de Sacrifice.

D. Quelles sont les fonctions ecclésiastiques que le Sacrement de l'Ordre donne le pouvoir d'exercer ?

R. Les principales sont, d'annoncer l'Evangile, d'administrer les Sacremens, d'offrir le saint Sacrifice, d'instruire & de gouverner les fideles.

D. De qui vient le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques ?

R. Il vient de J. C., le souverain Prêtre, qui l'a reçu de son Pere, & qui l'a donné à ses Apôtres pour le transmettre à leurs successeurs.

D. Montrez-moi dans le nouveau Testament que J. C. a donné à ses Apôtres le pouvoir de prêcher l'Evangile ?

R. Il le leur a donné lorsqu'il a dit : *Allez ; instruisez toutes les nations, & apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai ordonné.* (Matth. 28, 19, 20.)

D. Faites-moi voir qu'il leur a donné le pouvoir d'administrer les Sacremens ?

R. Il leur a donné ce pouvoir en leur disant : *Allez, baptisez toutes les nations ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* (Jean 20, 23.)

D. Prouvez maintenant qu'il leur a donné le pouvoir d'offrir le saint Sacrifice ?

R. Il leur a donné ce pouvoir, lorsqu'après avoir institué l'Eucharistie, il leur a dit : *Faites ceci en memoire de moi.* (Luc 22, 19.)

D. Vous dites aussi que les Apôtres ont reçu le pouvoir de gouverner les fideles, comment le prouverez-vous ?

R. C'est J. C. même qui nous l'enseigne, en parlant aux Apôtres : *Comme mon Pere m'a envoyé*, dit-il, *je vous envoie de même.* (Jean 10. 21.) Or, J. C. avoit été envoyé pour conduire son Eglise. Les Apôtres, qu'il mit à sa place, exerçoient les mêmes fonctions.

D. J. C. n'a-t-il donné ce pouvoir aux Apôtres, quo pour eux seuls ?

R. Il leur a encore donné le droit & le commandement de le transmettre à d'autres successivement, jusqu'à la fin des siècles.

D. Pourriez-vous me le prouver ?

R. J. C., après avoir ordonné à ses Apôtres de prêcher & de baptiser, ajoute aussi-tôt : *Assurez-vous que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* (Matth. 28, 20.) Les Apôtres ne devoient pas vivre jusqu'à la consommation des siècles. Ce n'est donc pas seulement avec eux, mais avec ceux qu'ils ordonneroient, & qui leur succédroient, que J. C. a promis d'être jusqu'à la fin des siècles.

D. Les Apôtres ont-ils effectivement communiqué à d'autres le pouvoir qu'ils avoient reçu de J. C. ?

R. Oui ; on voit dans les Actes des Apôtres, qu'aussi-tôt après l'Ascension de J. C., ils s'assemblerent pour ordonner S. Matthias ; on y voit aussi un grand nombre d'Evêques & de

prêtres établis par les Apôtres ; on voit enfin la même chose dans les Epîtres de S. Paul.

D. Comment cette puissance de faire les fonctions ecclésiastiques est-elle venue des Apôtres jusqu'à nous ?

R. Elle est venue par une succession non-interrompue, & qui continuera dans l'Eglise jusqu'à la fin des siècles.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que cette succession n'a jamais été interrompue ?

R. J'entends que les premiers évêques ordonnés par les Apôtres en ont ordonné d'autres, & ceux-ci d'autres successivement, jusqu'à présent ; & que les Evêques qui vivent maintenant en ordonneront d'autres qui se succéderont perpétuellement jusqu'à la fin du monde.

D. Comment donne-t-on le Sacrement de l'Ordre ?

R. L'ordination des évêques, des prêtres & des diacres, se fait par l'imposition des mains de l'Evêque, accompagnée d'une prière propre à chacun de ces Ordres.

D. Est-ce ainsi que les Apôtres conféroient ce Sacrement ?

R. Oui ; comme on le voit dans les Actes des Apôtres & dans les Epîtres de S. Paul. (*Act. 6, 6 ; I. Tim. 4, 14.*)

D. Quels sont les effets du Sacrement de l'Ordre ?

R. Il y en a trois. 1°. De donner à ceux qui sont ordonnés le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques attachées à l'Ordre

qu'ils reçoivent. 2°. D'augmenter dans ceux qui sont ordonnés la vie spirituelle, & de répandre en eux les grâces nécessaires pour exercer saintement les fonctions sacrées. 3°. D'imprimer en eux un caractère.

D. Ce caractère est-il dans tous ceux qui ont reçu les Ordres ?

R. Il est dans tous les évêques, les prêtres & les diacres.

D. Ce caractère est-il différent de celui qu'on reçoit au Baptême & à la Confirmation ?

R. Oui; car dans le Baptême on reçoit le caractère de Chrétien, dans la Confirmation le caractère de soldat de J. C., & dans l'Ordre c'est le caractère de ministre de J. C.

D. A qui appartient le pouvoir d'administrer le Sacrement de l'Ordre ?

R. Les évêques seuls ont ce pouvoir.

D. Confère-t-on les Ordres en tout temps ?

R. Non; on ne confère la prêtrise, le diaconat, & le sous-diaconat, que les samedis des quatre-temps, le samedi après le quatrième dimanche de carême, & la veille de Pâques. Il n'est permis de les donner ou de les recevoir en d'autres temps, que dans un cas de nécessité, & avec dispense.

D. Qu'entendez-vous par les quatre-temps ?

R. J'entends trois jours de jeûne & de prières que l'Eglise prescrit au commencement de chacune des quatre saisons de l'année.

D. Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle de jeûner & de prier en ces temps-là ?

R. Pour deux raisons principales. La pre-

miere pour attirer la bénédiction de Dieu sur les fruits de la terre, pour le remercier des récoltes qu'on en a faites, pour lui demander la grace d'en faire un saint usage, & pour réparer l'abus qu'on peut en avoir fait, & détourner les effets de sa colere. La seconde, pour obtenir de la miséricorde de Dieu, qu'il remplisse de son esprit ceux qui doivent recevoir les Ordres.

D. L'usage de prier & de jeûner pour l'ordination des prêtres & des autres ministres, est-il ancien dans l'Eglise?

R. Oui; il vient des Apôtres.

D. Comment le savez-vous?

R. C'est qu'on voit dans le livre des Actes, que le S. Esprit ayant commandé qu'on séparât Paul & Barnabé pour l'œuvre à laquelle il les avoit appelés, on jeûna & on pria, & ensuite on leur imposa les mains & on les fit partir. (*Act. 13*)

D. Faut-il être en état de grace pour recevoir le Sacrement de l'Ordre?

R. Oui; parce que c'est un Sacrement des vivans, & ceux qui le reçoivent en état de péché mortel commettent un horrible sacrilège.

D. Quelle est la principale disposition pour recevoir le Sacrement de l'Ordre?

R. C'est d'y être appelé de Dieu, & de ne pas s'y ingérer de soi-même.

D. Sur quoi est fondée la nécessité d'être appelé de Dieu, & de ne point s'ingérer de soi-même dans l'état Ecclésiastique & dans les saints Ordres?

R. Elle est fondée sur l'autorité & les exemples de l'Ecriture sainte, & même sur la droite raison.

D. Rapportez-moi sur cela quelque autorité de l'Ecriture sainte ?

R. S. Paul dit, dans l'Epître aux Hébreux : *Nul ne peut s'attribuer à soi-même l'honneur du sacerdoce ; mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron. Ainsi J. C. ne s'est pas attribué à lui-même la gloire de la souveraine sacrificature ; mais l'a reçue de celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui ; selon qu'il lui dit aussi dans un autre endroit : Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech.* (Heb. c. 5.)

D. Qu'a été Aaron ?

R. Aaron, frère de Moïse, a été le premier grand-prêtre du peuple de Dieu ; & ses descendants seuls ont exercé le sacerdoce après lui.

D. Comment Aaron a-t-il été fait grand-prêtre du peuple de Dieu ; est-ce par son propre mouvement, ou par un simple choix de Moïse ?

R. Il a été élevé à cet honneur par un ordre exprès de Dieu, confirmé par plusieurs miracles.

D. Y a-t-il encore dans l'Ecriture d'autres exemples qui prouvent la nécessité d'être appelé & choisi de Dieu pour entrer dans les saints Ordres ?

R. Il y a entre beaucoup d'autres, celui des Apôtres & celui de S. Matthias.

D. Qui est-ce qui a choisi les Apôtres ?

R. C'est J. C. Ils ne se sont pas présentés d'eux-mêmes. *Ce n'est pas vous qui m'avez choisi*, leur dit le divin Sauveur; *mais c'est moi qui vous ai choisis, & qui vous ai établis, afin que vous alliez, & que vous portiez du fruit, & que votre fruit demeure.* (Jean, c. 15.)

D. Comment se fit l'élection de S. Matthias ?

R. S. Pierre ayant exposé à l'assemblée des fideles qu'il falloit choisir quelqu'un d'entr'eux pour succéder à Judas, on choisit deux hommes, Joseph, appelé Barsabas, surnommé le Juste, & Matthias; & se mettant en prieres, les Apôtres dirent à Dieu : *Vous, Seigneur, qui connoissez les cœurs de tous, montrez lequel de ces deux vous avez choisi pour entrer dans ce ministère & dans l'Apostolat.* Aussi tôt ils les firent tirer au sort, & le sort étant tombé sur Matthias, il fut associé aux onze Apôtres. (Act. 1, 24.)

D. Quelles raisons me donnerez-vous pour me convaincre de la nécessité d'être appelé & choisi de Dieu pour entrer dans les saints Ordres ?

R. On peut sur-tout en donner deux. 1°. C'est que les prêtres sont les ministres & les ambassadeurs de Dieu. Or, il n'appartient qu'à Dieu de choisir ses ministres & ses ambassadeurs, comme il n'appartient qu'aux princes de la terre de choisir ceux qu'ils emploient pour agir & parler en leur nom. 2°. C'est qu'on ne

peut s'acquitter dignement des fonctions ecclésiastiques sans une grace particulière de Dieu. Or, Dieu ne donne ordinairement cette grace qu'à ceux qu'il a appelés, & il la refuse avec justice à ceux qui s'y ingerent d'eux-mêmes.

D. A quelles qualités peut-on reconnoître qu'on est appelé à l'état ecclésiastique ?

R. Les principales sont la science & le zèle de la religion, la piété, l'humilité, l'innocence conservée ou réparée.

D. Ces qualités suffisent-elles pour se présenter soi-même aux saints Ordres ?

R. Non ; il faut de plus être appelé ou envoyé par ceux à qui il appartient ; les évêques, les pasteurs, les confesseurs.

D. Qu'est-ce qu'un bénéfice ?

R. C'est le droit de jouir d'une portion du bien temporel à l'Eglise, à raison de quelque office ou fonction spirituelle.

D. Que faut-il principalement considérer, pour recevoir ou pour conférer des bénéfices ?

R. Ce sont sur-tout les obligations que les bénéfices imposent ; parce qu'il faudra en rendre compte à Dieu, & des suites qui intéressent le salut du prochain, ou le sien.

D. Peut-on demander ou rechercher un bénéfice pour soi ?

R. Non ; jamais, quand c'est un bénéfice à charge d'âmes, parce que c'est un poids redoutable aux yeux de la religion.

D. Est-il permis de demander ou désirer un bénéfice simple ?

R. On

R. On ne peut le faire qu'en vue de rendre service à l'Eglise, & non jamais par des vues d'intérêt ou d'ambition.

D. Les bénéficiers sont-ils les maîtres du revenu des bénéfices ?

R. Ils n'en sont pas les maîtres, mais simplement les dispensateurs, pour leur subsistance, & pour le service des pauvres & des Eglises.

CHAPITRE XXXIV.

Du Sacrement de Mariage.

D. EN combien de manieres peut-on considérer le Mariage ?

R. En deux manieres : 1°. En lui-même & simplement comme Mariage ; 2°. comme Sacrement.

D. Qu'est-ce que le Mariage considéré en lui même ?

R. C'est l'union légitime d'un homme & d'une femme, dans la vue d'avoir des enfans.

D. Quand est-ce que cette union est légitime ?

R. Lorsqu'elle est contractée conformément à la loi de Dieu & aux loix établies dans chaque pays.

D. Qu'est-ce qui a institué le Mariage ?

R. C'est Dieu lui-même qui l'a institué, au commencement du monde, lorsqu'il donna Eve pour compagne à Adam.

M

D. Qu'est-ce que le mariage considéré comme Sacrement ?

R. C'est un Sacrement qui donne la grace pour sanctifier la société légitime de l'homme & de la femme.

D. Le Mariage a-il toujours été un Sacrement ?

R. Non ; il n'est un Sacrement que depuis que J. C. l'a élevé à cette dignité, en y attachant sa grace.

D. Quelle est la fin du Mariage ?

R. C'est la génération d'enfans légitimes, qui, renaissant spirituellement par le Baptême, puissent remplir l'Eglise & le ciel.

D. Quelle intention doivent avoir les personnes qui entrent dans le Mariage ?

R. Leur principale intention doit être d'avoir des enfans, non-seulement pour qu'ils soient le soutien de leur famille & l'appui de leur vieillesse, mais encore plus pour les rendre dignes de posséder Dieu éternellement.

D. Pourquoi faut-il avoir cette intention en entrant dans le Mariage ?

R. Parce que c'est pour cette fin que Dieu l'a institué.

D. Avec quelles dispositions faut-il recevoir le sacrement de Mariage ?

R. Il y en a trois principales.

D. Quelle est la première ?

R. C'est de le recevoir avec une conscience purifiée de tout péché mortel.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends que pour se marier saintement,

il faut avoir conservé l'innocence du Baptême, ou l'avoir recouvrée par une sincère pénitence, & être en état de grace & de sainteté.

D. Pourquoi faut-il être en état de grace pour se marier saintement ?

R. Parce que le Sacrement de Mariage est un Sacrement des vivans, qui suppose la vie spirituelle de la grace dans ceux qui le reçoivent.

D. Quand on est en état de péché mortel, suffit-il d'aller à confesse quelques jours avant le mariage ?

R. En agir ainsi, ce seroit s'exposer à commettre un double sacrilège, en recevant indignement l'absolution du prêtre, & ensuite le Sacrement de Mariage.

D. Que faut-il donc faire ?

R. Il faut prendre un temps considérable pour s'éprouver soi-même, & pour s'assurer, autant qu'il est possible, de la sincérité de sa conversion.

D. Quelle est la seconde disposition pour recevoir saintement le Sacrement de Mariage ?

R. C'est de le recevoir dans l'intention de faire la volonté de Dieu, & de le servir dans cet état.

D. Comment faut-il donc regarder l'engagement du Mariage ?

R. Il faut le regarder comme l'entrée dans une voie qui doit conduire au salut éternel, & n'y entrer que dans la vue de s'y sanctifier, & d'en remplir toutes les obligations.

D. Il n'est donc pas permis d'entrer dans le

M ij

Mariage pour satisfaire la volupté, ou l'ambition, ou la passion des richesses ?

R. Toutes ces fins sont indignes des Chrétiens. Ce seroit se marier comme les païens, & profaner la sainteté du Sacrement.

D. N'y a-t-il pas, dans l'ancien Testament, quelque exemple de punition que Dieu ait exercée contre des personnes qui n'étoient entrées dans le mariage que pour assouvir leurs passions ?

R. Il est rapporté dans le livre de Tobie, que Sara, fille de Raguel, avoit épousé successivement sept maris, & que le démon les avoit tous tués la nuit même de leur mariage.

D. Qu'est-ce qui leur avoit attiré une si terrible punition ?

R. C'est qu'au lieu d'avoir Dieu en vue dans leur mariage, ils n'y avoient cherché qu'à satisfaire leur passion.

D. C'est donc un grand crime que d'entrer dans le mariage avec de semblables dispositions ?

R. Oui ; ceux qui entrent dans le mariage de telle sorte qu'ils éloignent Dieu de leur esprit, & se livrent à leurs passions comme des animaux dépourvus de raison, le démon a pouvoir sur eux. (Tobie 6 , 17.)

D. De qui tenez-vous cette réponse ?

R. C'est l'Ange Raphaël qui en instruisit le jeune Tobie.

D. Mais on ne voit que très-rarement, que cet empire du démon sur ceux qui entrent mal dans le mariage, se manifeste par une

possession corporelle, ou par une mort violente.

R. Cela est vrai ; mais il est très-commun qu'il l'exerce sur l'ame , & que cet empire du démon ait dans le mariage les plus funestes effets.

D. Quels sont ces effets si funestes ?

R. C'est souvent la division entre le mari & la femme, l'oubli de Dieu & de la religion, la mauvaise éducation de leurs enfans, & plusieurs autres crimes qui conduisent à la perdition éternelle.

D. Quelle est la troisième disposition nécessaire pour recevoir saintement le Sacrement de Mariage ?

R. C'est de le recevoir avec la modestie, la pudeur & les autres vertus convenables à la sainteté de ce Sacrement.

D. En quoi consiste cette pudeur & cette modestie ?

R. Elles consistent dans une exacte attention à éviter dans ses manières, dans ses discours, dans ses regards, dans son habillement & dans sa conduite, tout ce qui pourroit s'écarter des règles de l'Evangile, ou scandaliser le prochain.

D. Suffit-il d'avoir cette modestie dans le temps qu'on reçoit le Sacrement de Mariage ?

R. Il faut qu'elle précède le mariage, qu'elle l'accompagne, & qu'elle le suive.

D. Quelles sont les obligations des personnes mariées ?

R. Il y en a quatre principales.

M iij

D. Quelle est la première ?

R. C'est de vivre ensemble dans une sainte société.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends qu'ils ne doivent point se séparer l'un de l'autre ; qu'ils doivent s'entr'aimer, & que cette amitié doit avoir la charité pour principe, & le salut pour fin.

D. Comment les maris doivent-ils aimer leurs femmes ?

R. Ils doivent, selon l'Apôtre S. Paul, *les aimer comme leur propre chair* : (Ephes. 5, 28.) c'est pour cela que Dieu a formé la femme d'une côte de l'homme.

D. Comment doivent-ils encore les aimer ?

R. Comme J. C. a aimé l'Eglise ; car le Mariage est une image & un symbole de l'union de J. C. avec l'Eglise.

D. Comment J. C. a-t-il aimé son Eglise ?

R. Premièrement, il l'a aimée d'un amour spirituel, qui n'a pour fin que de la sauver éternellement ; en second lieu, il l'a aimée jusqu'à donner sa vie pour elle.

D. Comment les femmes doivent-elles aimer leurs maris ?

R. Comme l'Eglise aime J. C. ; c'est-à-dire, d'un amour de respect & de soumission.

D. Sur quoi cette obligation est-elle fondée ?

R. Sur l'ordre naturel & sur la loi de Dieu, qui l'ordonne expressément en quantité d'endroits de l'Ecriture sainte.

D. Quelle est la seconde obligation des personnes mariées ?

R. C'est de se garder réciproquement la foi conjugale.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends que les maris ne doivent aimer aucune femme au préjudice de la leur , ni les femmes aucun homme au préjudice de leurs maris.

D. Quelle est la troisième obligation des personnes mariées ?

R. C'est de s'assister mutuellement dans leurs besoins.

D. En quoi consiste cette assistance mutuelle ?

R. Elle consiste à supporter les humeurs & les défauts l'un de l'autre ; à se rendre réciproquement service dans leurs maladies ; à se consoler dans leurs afflictions ; à partager entr'eux les travaux , les soins & les embarras du ménage.

D. Est-ce assez qu'un mari & une femme s'entr'aident par rapport aux besoins de cette vie ?

R. Il faut encore qu'ils s'entr'aident principalement dans l'œuvre du salut , & qu'ils s'excitent mutuellement à la pratique de toutes les vertus.

D. Quelle est la quatrième obligation des personnes mariées ?

R. C'est de donner ou de procurer à leurs enfans une éducation chrétienne.

D. Qu'est-ce que donner une éducation chrétienne à ses enfans ?

R. C'est les élever , non pour le siècle ,

M iv

ni selon les maximes du monde, mais pour Dieu, & conformément aux maximes de J. C.

D. Que doivent faire pour cela les personnes mariées ?

R. Ils doivent, 1°. s'instruire eux-mêmes de leur religion ; 2°. en instruire & en faire instruire leurs enfans ; 3°. les accoutumer de bonne heure aux exercices de la religion ; 4°. leur donner bon exemple ; 5°. veiller très-assiduellement sur leur conduite, pour les éloigner de toute liaison dangereuse.

D. Ces obligations des personnes mariées sont-elles faciles à remplir ?

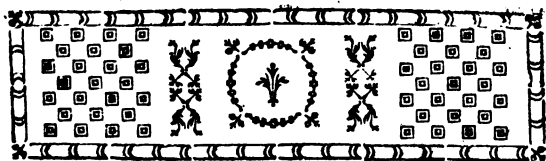
R. Elles sont, au contraire, très-difficiles, & on ne peut s'en acquitter avec fidélité sans une grande grace de Dieu.

D. Que doit on conclure delà ?

R. Qu'il ne faut pas s'engager légèrement & sans examen dans le mariage, & que ceux qui y sont engagés ne doivent pas mettre leur confiance dans leurs talens, mais dans le secours de Dieu.

Fin de la seconde Partie.





ABRÉGÉ DE L'INSTITUTION OU INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

TROISIÈME PARTIE. DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE, ET DES PÉCHÉS.

CHAPITRE PREMIER.

Des Commandemens de Dieu en général.

D. EST-CE assez d'être baptisé & d'avoir la foi pour être sauvé ?

R. Non ; il faut encore garder les Commandemens de Dieu & de l'Eglise.

D. Qui nous a dit qu'il faut garder les Commandemens de Dieu pour être sauvés ?

R. C'est J. C. : *Si vous voulez entrer dans la vie , dit-il , gardez les Commandemens.* (Matth. 19 , 17.)

M v.

D. Qu'entendez-vous par les Commandemens de Dieu ?

R. J'entends la loi que Dieu a donnée aux Israélites sur la montagne de Sinaï, par le ministère de Moïse.

D. Comment cette loi a-t-elle été donnée ?

R. Dieu la prononça lui-même d'une voix puissante & formidable, en présence de tout le peuple d'Israël, qui étoit au bas de la montagne; & il la donna ensuite à Moïse, écrite sur deux tables de pierre.

D. Que contient cette loi ?

R. Elle contient dix Commandemens, & c'est pour cela qu'on l'appelle le Décalogue.

D. Combien y en avoit-il sur la première table ?

R. Elle contenoit les trois premiers, qui regardent Dieu, & qu'on appelle pour cela les Commandemens de la première table.

D. Et l'autre table, combien en renfermoit-elle ?

R. Elle contenoit les sept autres, qui regardent le prochain, & qu'on appelle les Commandemens de la seconde table.

D. Ces dix Commandemens donnés aux Israélites obligent-ils aussi les Chrétiens ?

R. Ils obligent tous les hommes sans distinction, & les Chrétiens encore plus étroitement que les Israélites.

D. Pourquoi obligent-ils plus étroitement les Chrétiens ?

R. C'est parce que J. C. les a renouvelés, & leur a donné un nouveau degré d'autorité.

D. Pourquoi donc dit-on que la loi de Moïse a été abolie par J. C. ?

R. C'est parce que J. C., par la conformation de son sacrifice, a aboli la loi cérémoniale de Moïse, qui ne devoit durer que jusqu'à sa venue. Il a aboli aussi les loix judiciaelles, qui ne regardoient que la police extérieure du peuple Juif : mais il n'a point aboli la loi morale, ou les dix Commandemens du Décalogue.

D. Comment le savez-vous ?

R. C'est J. C. lui-même qui nous l'apprend : *Ne pensez pas, dit-il, que je sois venu détruire la loi & les prophetes : je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir.* (Matth. 5, 17.)

D. En quel sens J. C. dit-il qu'il est venu accomplir la loi & les prophetes ?

R. 1°. Parce qu'il a accompli tous les mystères annoncés par les prophetes, & figurés par tout le culte judaïque. 2°. Parce qu'il nous a donné une plus grande connoissance de la loi morale contenue dans le Décalogue. 3°. Parce qu'il nous a mérité la grace qui fait accomplir cette loi.

D. Le Décalogue renferme-t-il tout ce que nous sommes obligés de faire ou d'éviter ?

R. Oui ; il n'y a aucun de nos devoirs qui ne se rapporte à quelqu'un des Commandemens, & qui n'y soit renfermé.

D. En quels termes sont conçus les Commandemens de Dieu ?

R. Les voici comme ils sont rapportés dans

M vj

la sainte Ecriture , au livre de l'Exode. (20, 1 & suiv.)

1°. Je suis le Seigneur votre Dieu , qui vous ai tirés du pays des Egyptiens & de la maison de servitude. Vous n'aurez point d'autre Dieu devant moi ; vous ne vous ferez point d'images taillées, ou quelque autre figure de ce qui est en haut dans le ciel ; ou en bas sur la terre, ou dans les eaux sous la terre. Vous ne les adorerez point & ne les servirez point ; car je suis le Seigneur votre Dieu , le Dieu jaloux , qui punit l'iniquité des peres sur les enfans jusqu'à la troisieme & quatrieme génération , à l'égard de ceux qui me haïssent , & qui fais miséricorde dans la suite de mille générations , à ceux qui m'aiment & qui gardent mes Commandemens.

2°. Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu ; car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

3°. Souvenez-vous du jour du repos , pour le sanctifier. Vous travaillerez les six autres jours , & vous y ferez tous vos ouvrages ; mais le septieme jour est le repos du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez en ce jour-là aucun ouvrage , ni vous , ni votre fils , ni votre fille , ni votre serviteur , ni votre servante , ni vos bêtes de service , ni l'étranger qui sera parmi vous dans l'enceinte de vos villes ; car le Seigneur a fait en six jours , le ciel , la terre , la mer , & tout ce qui y est renfermé , & il

s'est reposé le septieme jour ; c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du Sabbat, & il l'a sanctifié.

4°. *Honorez votre pere & votre mere , afin que vos jours soient prolongés sur la terre , que le Seigneur votre Dieu vous donnera.*

5°. *Vous ne tuerez point.*

6°. *Vous ne commettrez point d'adultere.*

7°. *Vous ne déroberez point.*

8°. *Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.*

9°. *Vous ne desirerez point la femme de votre prochain.*

10°. *Vous ne convoiterez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui lui appartiennent.*

CHAPITRE II.

*Du premier Commandement de Dieu.
Explication des vertus qu'il prescrit.*

D. *A QUOI nous oblige le premier Commandement qui nous ordonne d'adorer un seul Dieu ?*

R. *A quatre choses. 1°. A croire en Dieu. 2°. A espérer en lui. 3°. A l'aimer parfaitement. 4°. A n'adorer que lui.*

D. *Quelles sont donc les vertus qui nous sont commandées par ce précepte ?*

R. *Ces vertus sont, la foi, l'espérance, la*

charité & l'adoration, autrement appelée la vertu de religion.

D. Comment appelle-t-on communément les trois premières vertus que vous venez de nommer, la foi, l'espérance & la charité?

R. On les appelle communément les trois vertus théologiques.

D. Pourquoi les appelle-t-on vertus théologiques?

R. C'est parce qu'elles ont Dieu immédiatement pour objet & pour motif?

D. Comment la foi a-t-elle Dieu immédiatement pour objet & pour motif?

R. C'est en ce que par la foi nous croyons Dieu, & tout ce que Dieu a révélé, parce que c'est Dieu qui l'a révélé.

D. Comment l'espérance a-t-elle Dieu immédiatement pour objet & pour motif?

R. En ce que par l'espérance nous désirons & nous attendons la parfaite possession de Dieu même, & que c'est sur son secours uniquement que nous nous appuyons pour y parvenir.

D. Comment la charité a-t-elle Dieu immédiatement pour objet & pour motif?

R. En ce que la charité nous unit & nous attache à Dieu en lui-même, & pour lui-même, en le considérant comme notre souverain bien.

D. Laquelle de ces trois vertus est la plus excellente?

R. C'est la charité.

D. Pourquoi cela?

R. Pour deux raisons. 1°. La charité nous unit à Dieu comme à un bien présent que nous possédons déjà , quoiqu'encore imparfaitement par la grace sanctifiante ; au lieu que par la foi & l'espérance nous tendons simplement à cette union ineffable. 2°. La charité subsistera éternellement dans le ciel ; au lieu que la foi & l'espérance n'y auront plus de lieu.

D. Pourquoi la foi & l'espérance n'auront-elles plus lieu dans le ciel ?

R. La foi n'y aura plus de lieu , parce qu'alors nous verrons à découvert & sans voile , ce que nous croyons maintenant sans le voir & sans le comprendre. L'espérance n'y aura point non plus de lieu , parce qu'alors nous posséderons pleinement & pour toujours , le souverain bien que nous espérons & que nous désirons maintenant.

D. Qu'est-ce que la foi ?

R. La foi est une vertu & un don de Dieu par lequel nous croyons en Dieu.

D. Qu'est-ce que croire en Dieu ?

R. C'est tenir pour certain qu'il y a un Dieu , & se soumettre avec amour & affection à toutes les vérités qu'il a révélées , & qu'il nous propose par son Eglise.

D. Pourquoi dites-vous que la foi est un don de Dieu ?

R. C'est que nous ne pouvons l'avoir par nous-mêmes , & que Dieu la produit en nous.

D. D'où avez-vous appris cette doctrine ?

R. C'est de S. Paul , qui parle ainsi ; *C'est*

la grace de Dieu qui vous sauve par la foi, & cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu; ce n'est pas non plus en considération de vos œuvres, afin que personne ne se glorifie. (Ephes. 2, 8 & 9.)

D. Est-il absolument nécessaire d'avoir la foi pour être sauvé?

R. La foi est d'une nécessité indispensable pour être sauvé : elle est le commencement, la racine & le fondement de toute la justification.

D. Comment le savez-vous?

R. C'est S. Paul qui le dit formellement : Sans la foi, dit-il, il est impossible de plaire à Dieu; (Hébr. 11, 6.) & les Chrétiens ont toujours regardé cette vérité comme faisant partie de la révélation.

CHAPITRE III.

*Du dépôt sacré des vérités de la Foi,
& premièrement de l'Ecriture Sainte.*

D. OÙ sont contenues les vérités que Dieu a révélées aux hommes?

R. Elles sont contenues dans l'Ecriture sainte & dans la tradition.

D. Qu'est-ce que l'Ecriture sainte?

R. C'est la parole de Dieu, écrite dans les livres de l'ancien & du nouveau Testament.

D. Pourquoi dites-vous que les livres de

l'ancien & du nouveau Testament sont la parole de Dieu ?

R. Parce que les Ecrivains sacrés qui les ont composés, n'ont écrit que par l'inspiration du S. Esprit.

D. Comment savez-vous cela ?

R. C'est l'Apôtre S. Pierre qui nous l'enseigne : *Ce n'est point par la volonté des hommes, dit-il, que les prophéties nous ont été anciennement apportées, mais c'a été par l'inspiration du S. Esprit, que les saints hommes de Dieu ont parlé.* (II. Petr. 1, 21.)

D. N'avez-vous pas encore quelqu'autre preuve ?

R. Oui ; S. Paul nous assure que *toute l'Ecriture est divinement inspirée.* (II. Tim. 7, 6.)

D. Que suit-il delà ?

R. Il s'ensuit que nous devons lire ou entendre lire ces livres sacrés avec une profonde vénération, & y soumettre nos esprits avec la plus parfaite docilité.

D. Mais convient-il au commun des fideles de lire l'Ecriture sainte ?

R. Comme c'est pour l'utilité de tous les fideles, que Dieu a fait écrire les livres saints, on ne peut pas douter que le commun des Chrétiens ne soit intéressé à les lire & à s'en instruire.

D. Voyons-nous dans l'Ecriture qu'il soit permis à tous les fideles de lire l'Ecriture sainte ?

R. Oui ; nous voyons dans l'ancien Testament, que la lecture & l'étude de la loi étoit

non-seulement permise , mais ordonnée aux Juifs. Nous voyons aussi dans le nouveau , que S. Paul félicite Timothée son disciple , de ce qu'il avoit été nourri , dès son enfance , de l'Ecriture. Nous y voyons encore que cet Apôtre & les autres Apôtres ont adressé leurs lettres indistinctement à tous les fideles des diverses Eglises , à qui ils les ont écrites.

D. Comment les fideles doivent-ils lire l'Ecriture sainte ?

R. Avec une pleine soumission à l'Eglise , de qui ils doivent en attendre l'intelligence.

D. Vous nous avez dit qu'une partie des vérités que Dieu a révélées aux hommes est contenue dans la tradition ; apprenez-nous ce qu'on entend par la tradition ?

R. On entend la parole de Dieu qui n'est point écrite dans les livres saints , mais qui s'est transmise sans interruption , de bouche en bouche , par l'enseignement perpétuel de l'Eglise , depuis les Apôtres jusqu'à nous , & qui subsistera jusqu'à la fin des siècles.

D. Pourriez-vous me citer quelque exemple de vérités révélées qui ne nous soient connues que par la tradition ?

R. Il est de foi , par exemple , qu'on peut & qu'on doit baptiser les enfans qui n'ont point encore l'usage de la raison ; il est aussi de foi que le Baptême conféré par les hérétiques dans la forme prescrite par J. C. , est valide , & ne doit point être réitéré : cependant ces vérités & beaucoup d'autres ne sont point énoncées dans l'Ecriture ; l'Eglise n'en est assurée que par la voie de la tradition.

D. La tradition a-t-elle autant d'autorité que l'Ecriture sainte ?

R. Elle n'a pas moins d'autorité ; car la parole de Dieu est toujours également respectable, de quelque maniere qu'elle se fasse connoître.

D. N'est-il pas à craindre que la parole de Dieu, en passant successivement par plusieurs bouches, ne soit altérée & corrompue ?

R. Cela n'est pas à craindre ; car J. C. a promis à l'Eglise, que *l'Esprit de vérité demeurera éternellement avec elle.* (Jean 14, 16.)

D. A qui Dieu a-t-il confié le dépôt de l'Ecriture & de la tradition ?

R. C'est à l'Eglise Catholique.

D. Ne lui en a-t-il pas aussi donné l'intelligence ?

R. Non-seulement il lui en a donné l'intelligence, mais encore le pouvoir de proposer l'Ecriture & la tradition aux fideles, par un jugement infaillible & une autorité souveraine.

CHAPITRE IV.

De l'Espérance & de la Charité.

D. **A**PRÈS avoir parlé de la foi chrétienne & de ses fondemens, dites-nous maintenant ce que c'est que l'espérance, que vous avez comptée pour la seconde vertu théologique ?

R. L'espérance chrétienne est une vertu &

un don de Dieu par lequel nous attendons avec une ferme confiance, de la bonté de Dieu, les biens qu'il nous a promis.

D. Quels sont les biens que Dieu nous a promis ?

R. Ces biens sont, le salut éternel, avec les graces & les autres secours dont nous avons besoin pour y arriver.

D. Pourquoi dites-vous que l'espérance est un don de Dieu ?

R. Parce que c'est Dieu qui la produit en nous par sa grace, & que nous ne pouvons pas l'avoir de nous-mêmes.

D. Quels sont les motifs de l'espérance chrétienne ?

R. 1°. La miséricorde infinie de Dieu. 2°. Les mérites de J. C., qui a satisfait pleinement pour nous. 3°. Les promesses que Dieu nous a faites en vertu des mérites de J. C. 4°. Le commandement qu'il nous a fait d'espérer en lui.

D. Comment peche-t-on contre l'espérance ?

R. C'est, 1°. lorsque désespérant de son salut, on demeure dans l'impénitence. 2°. Lorsqu'au contraire, presumant trop de la miséricorde de Dieu, ou de ses propres forces, on diffère de se convertir.

D. Que peut-on opposer au prétexte du découragement ?

R. 1°. Il faut dire à ceux qui sont trop frappés de la grandeur de leurs péchés, que la miséricorde de Dieu est infiniment plus grande, & qu'ils lui font injure, parce qu'il a promis

de leur pardonner, s'ils retournent à lui de tout leur cœur. 2°. A ceux qui sont trop frappés de leur foiblesse & des liens de leurs habitudes, il faut leur dire que ce n'est pas d'eux-mêmes que les pécheurs doivent attendre leur victoire, mais de Dieu, à qui rien n'est impossible.

D. Que doit-on opposer au vice de la présomption ?

R. 1°. Il faut dire à celui qui prend occasion de la miséricorde de Dieu pour l'offenser, que méprisant la patience de Dieu, il éloigne les effets de sa miséricorde. 2°. Il faut dire à celui qui croit que son salut dépendra toujours de sa volonté, que cette disposition déplaît souverainement à Dieu, & qu'il ne donne sa grace qu'aux humbles.

D. Qu'est-ce que la charité ?

R. La charité est une vertu & un don de Dieu par lequel nous aimons Dieu pour lui-même, comme notre souverain bien & notre dernière fin.

D. Pourquoi dites-vous que la charité est un don de Dieu ?

R. Parce que depuis le péché l'homme n'aime point Dieu, à moins que Dieu ne lui donne ce saint amour.

D. Où avez-vous appris cette doctrine ?

R. C'est dans l'Apôtre S. Paul : *L'amour de Dieu, dit-il, est répandu dans nos cœurs par le S. Esprit.* (Rom. 5, 5.)

D. N'y a-t-il pas encore quelqu'autre des Ecrivains sacrés qui nous l'enseigne ?

R. Oui; S. Jean nous assure que *la charité vient de Dieu; & que tout homme qui l'aime est né de Dieu*; c'est-à-dire; qu'il a reçu de Dieu cet amour. (1. Jean, 15, 2.)

D. Est-ce un grand don que celui de la charité ?

R. C'est le plus grand & le plus excellent de tous les dons, parce qu'il nous fait user bien de tous les autres, & que sans lui nous en abusons.

D. Qui vous a appris que la charité est le plus grand de tous les dons ?

R. C'est J. C. qui nous a appris que le précepte de la charité *renferme toute la loi & les prophetes*; c'est S. Paul, qui dit que *l'amour est l'accomplissement de la loi*, & que tous les *préceptes* se rapportent à la *charité* comme à leur fin. (Matth. 22, 40; Rom. 1, 13, 10, & I. Tim. 5.)

D. Vous venez de dire que la charité consiste à aimer Dieu pour lui-même; dites-nous maintenant quelle doit être l'étendue de notre amour pour Dieu.

R. C'est Dieu lui-même qui nous l'enseigne dans le premier des dix Commandemens: *Vous aimerez*, dit-il, *le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de tout votre esprit & de toutes vos forces.*

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu de tout notre cœur ?

R. C'est lui consacrer tous les mouvemens & toutes les affections de notre cœur.

D. Qu'est-ce que l'aimer de tout notre esprit ?

R. C'est lui consacrer toutes nos pensées.

D. Qu'est-ce que l'aimer de toute notre ame ?

R. C'est lui consacrer l'usage que nous faisons de toutes les puissances de notre ame.

D. Qu'est-ce que l'aimer de toutes nos forces ?

R. C'est nous efforcer de l'aimer de plus en plus ; en sorte que toutes nos pensées , toutes nos affections , toutes nos paroles , tous nos mouvemens , toutes nos actions , soient rapportés à Dieu & ne tendent qu'à lui.

D. Il nous est donc ordonné de penser toujours à Dieu , & d'être toujours actuellement occupés de lui ?

R. Cela n'est pas nécessaire , ni même possible durant cette vie. Il suffit de rapporter virtuellement nos actions à Dieu , & d'agir avec une virtuelle intention de lui plaire.

D. Qu'entendez vous par ce rapport virtuel de nos actions à Dieu ?

R. J'entends que nos actions doivent procéder d'un mouvement d'amour de Dieu , qui ait précédé dans notre cœur , & en vertu duquel nous agissons , même en n'y pensant pas.

D. Pourriez-vous me rendre cela sensible par quelque comparaison ?

R. Oui ; en voici une très-juste. Un homme s'est proposé de faire un voyage , & il se met en marche. A chaque pas qu'il fait , il n'est pas actuellement occupé de la résolution qu'il a prise , & cependant chaque pas qu'il fait est une suite de cette résolution. De même un Chré-

rien qui par des actes d'amour s'est proposé de se conformer en toutes choses à la volonté de Dieu, & de l'avoir pour fin dernière dans toute sa conduite, agit ensuite par l'impression & en vertu de cet amour, sans qu'il soit besoin qu'il y fasse toujours une attention expresse.

CHAPITRE V.

De la vertu de Religion, de l'Adoration, & du culte des Saints, de leurs Reliques & de leurs Images.

D. QU'EST-CE que la vertu de religion, que vous avez dit être la quatrième vertu qui nous est commandée par le premier précepte du Décalogue ?

R. C'est une vertu & un don de Dieu, par lequel nous rendons à Dieu le culte & l'honneur que nous lui devons, comme au premier Être, & à notre souverain Seigneur.

D. Quel est le culte que nous devons à Dieu ?

R. Nous lui devons un culte intérieur & un culte extérieur.

D. Qu'entendez-vous par le culte intérieur que nous devons à Dieu ?

R. J'entends un dévouement total à Dieu de notre cœur & de tout ce que nous sommes.

D. Qu'entendez-vous par le culte extérieur qu'on doit à Dieu ?

R. J'entends toutes les actions extérieures
de

de religion qui ont pour objet d'honorer Dieu.

D. Quel est l'acte principal & essentiel de la vertu de religion.

R. C'est l'adoration ?

D. Qu'est ce qu'adorer Dieu ?

R. C'est le révéler comme le Créateur & le souverain maître de toutes choses.

D. Comment faut-il adorer Dieu ?

R. J. C. nous enseigne qu'il faut l'adorer en esprit & en vérité. (Jean 4, 24.)

D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu en esprit & en vérité ?

R. C'est nous soumettre avec amour à l'empire souverain qu'il a sur toutes les créatures, nous humilier & nous anéantir, en quelque sorte, devant lui, en reconnoissant qu'il est tout, & que nous ne sommes rien ; que c'est de lui que nous tenons tout ce que nous avons & tout ce que nous sommes ; que nous dépendons de lui en toutes choses, & que nous ne devons vivre que pour lui.

D. L'adoration n'est-elle due qu'à Dieu ?

R. Non ; il n'y a que Dieu seul qu'on doit adorer, parce qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui.

D. Quel est l'acte destiné particulièrement à adorer Dieu ?

R. C'est le Sacrifice.

D. Il n'y a donc que Dieu à qui il soit permis d'offrir des sacrifices ?

R. Non ; il n'y a que lui seul.

D. N'adorons-nous pas les Saints ?

R. A Dieu ne plaise que nous les adorions.

N

Nous les honorons seulement comme les serviteurs & les amis de Dieu.

D. Ce seroit donc un péché d'adorer les saints ?

R. Ce seroit un très-grand péché, une véritable idolatrie.

D. Les saints se croiroient-ils honorés, si on les adoroit ?

R. Ils se croiroient au contraire très-outragés, & rejeteroient avec horreur un pareil culte.

D. Pourquoi rejeteroient-ils avec horreur un pareil culte ?

R. Parce que, loin de consentir à être adorés, ils mettent toute leur gloire à n'adorer que Dieu, & à se prosterner en sa présence.

D. Est ce à la personne des saints que se termine l'honneur que nous leur rendons ?

R. Non ; ce n'est pas aux saints, mais c'est à Dieu même.

D. Qu'entendez - vous par-là ?

R. J'entends que c'est Dieu même que nous honorons dans les saints.

D. Pourquoi dites - vous que c'est Dieu même que nous honorons dans les saints ?

R. Parce que nous reconnoissons que c'est à Dieu que les saints sont redevables de toute leur sainteté, & que Dieu, en couronnant leurs mérites, couronne ses propres dons.

D. Est-il permis de prier les saints ?

R. Non-seulement il est permis, mais il est bon & utile d'avoir recours à leurs prières, pour obtenir de Dieu les grâces dont nous avons besoin,

D. Comment prions nous les saints ?

R. Nous ne les prions pas de la même manière dont nous prions Dieu ; nous ne leur demandons pas de nous donner les graces dont nous avons besoin ; mais uniquement de les demander pour nous & avec nous , par les mérites de J. C.

D. Pourquoi ne demandons-nous pas aux saints de nous donner les graces qui nous sont nécessaires ?

R. C'est parce que nous savons que les saints n'ont rien & ne peuvent rien par eux-mêmes , & que c'est de Dieu seul que nous devons & que nous pouvons attendre la grace & tous les autres biens que nous demandons par leur intercession.

D. Voit-on que Dieu ait autorisé l'usage d'invoquer les saints ?

R. Dieu l'a très-souvent autorisé d'une manière sensible par un grand nombre de guérisons miraculeuses , & d'autres bienfaits qu'il a accordés par l'intercession des saints.

D. Mais n'est - point faire injure à J. C. que de prier les Saints ?

R. Ce n'est point lui faire injure , puisque nous ne reconnoissons que lui seul pour Sauveur & pour Médiateur , & que nous n'invoquons les saints que comme des intercesseurs auprès de lui.

D. Faites-moi sentir par quelque comparaison , qu'on ne fait point injure à J. C. en priant les saints.

R. Nous ne faisons point d'injure à J. C. ,

N ij

quand nous prions les fideles qui sont encore sur la terre de s'intéresser & de prier pour nous, puisque S. Jacques nous commande de prier les uns pour les autres. (*Jacques 5, 16.*) Or, si ce n'est pas faire injure à J. C. de prier les fideles qui sont encore sur la terre, d'intercéder pour nous auprès de Dieu, comment feroit-ce lui faire injure de prier les saints qui regnent déjà dans le ciel de s'intéresser pour nous auprès du Pere des miséricordes ?

D. Prions nous les saints de la même manière dont nous prions J. C. ?

R. Non ; il y a une différence infinie.

D. En quoi consiste cette différence ?

R. Elle consiste en trois choses. 1°. J. C. étant Dieu & homme tout ensemble, nous ne lui demandons pas seulement qu'il intercede pour nous, mais nous lui demandons qu'il nous accorde lui-même l'effet de nos demandes, & qu'il nous applique par sa toute-puissance, les graces qu'il nous a méritées par sa mort ; au lieu que nous demandons seulement aux saints qu'ils unissent leurs prieres aux nôtres. 2°. Nous reconnoissons J. C. comme notre Médiateur, qui nous a reconciliés par son sang, & par qui seul nous pouvons avoir accès auprès de Dieu ; au lieu que nous invoquons les saints comme ayant été eux-mêmes rachetés par le sang de J. C., & n'ayant d'accès auprès de Dieu que par J. C. notre unique médiateur. 3°. Nous croyons fermement que nous ne pouvons rien obtenir de Dieu que par les mérites & par la médiation de J. C.,

au nom duquel nous lui adressons toutes nos prières ; au lieu que nous ne regardons pas l'invocation des saints comme absolument nécessaire , mais simplement comme bonne & utile , & qu'en effet nous adressons beaucoup de prières à Dieu dans lesquelles l'invocation des saints n'entre point.

D. Les saints qui sont dans le ciel s'intéressent-ils à nous ?

R. Nous ne pouvons pas douter qu'ils ne s'y intéressent beaucoup.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que les saints sont avec nous les membres d'un même corps, dont J. C. est le chef. *Or, dit S. Paul, les membres d'un même corps s'intéressent tous les uns pour les autres. (I. Cor. 12 , 25 & 26.)*

D. Voyons-nous dans l'Écriture que les saints s'intéressent & prient pour nous ?

R. Oui : on lit dans le second livre des Machabées , que *Judas Machabée eut une vision, dans laquelle Onias, qui avoit été grand-prêtre, lui apparut, & lui montra le prophete Jérémie tout éclatant de gloire, en lui disant : C'est-là le véritable ami de ses freres & du peuple d'Israël ; c'est Jérémie, le prophete de Dieu, qui prie beaucoup pour le peuple & pour toute la ville sainte. (II. Machab. 15, 12 & suiv.)*

D. Je comprends qu'on doit honorer les saints, & qu'on peut les prier ; mais leurs reliques, est-il permis de les honorer ?

R. Oui ; parce que ce sont les précieux res-

tes d'un corps qui a été le temple du S. Esprit , & qui doit un jour ressusciter glorieux.

D. L'Eglise a-t-elle toujours révééré les reliques des saints ?

R. L'Eglise les a toujours conservées très-précieusement , & avec une grande vénération.

D. Dieu a-t-il quelquefois opéré des miracles à l'occasion des reliques des saints ?

R. Dieu en a opéré , dans tous les temps , un très-grand nombre aux tombeaux des Apôtres , des Martyrs , & de plusieurs autres saints.

D. Peche-t-on contre la défense de Dieu , en honorant les images de J. C. , de la sainte Vierge & des autres saints ?

R. Non ; parce que nous ne croyons pas qu'il y ait en elles aucune divinité , ni aucune vertu ; nous ne leur adressons pas nos prières , & nous n'y mettons point notre confiance.

D. Dieu n'a-t-il pas défendu expressément tout usage & tout culte des images , par ces paroles du premier Commandement : *Vous ne vous ferez point d'images taillées , ni aucune figure de ce qui est en haut dans le ciel , ou de ce qui est en bas sur la terre , ou de ce qui est dans les eaux sous la terre : Vous ne les adorerez point , vous ne les servirez point ?*

R. Par ce Commandement Dieu ne défend proprement que l'adoration & le culte des idoles , comme il paroît par ces paroles mêmes : *Vous ne les adorerez point , vous ne les servirez point.*

D. Prouvez-moi que l'intention de Dieu n'a pas été d'interdire absolument l'usage des images comme une chose mauvaise.

R. Nous en voyons la preuve dans l'Ecriture même. C'est par l'ordre de Dieu que Moïse, & Salomon après lui, firent faire deux figures qui représentoient des chérubins, & qu'ils les firent placer dans le tabernacle & ensuite dans le temple, sur le propitiatoire qui couvroit l'arche d'alliance. (*Exod.* 25, 18, & 3. *Rois* 6, 23.)

D. N'avez-vous pas encore quelque autre preuve ?

R. Oui ; nous voyons encore que Dieu ordonna à Moïse de faire faire un serpent d'airain & de l'élever sur une perche, pour servir de signe, afin que les Israélites qui avoient été mordus par des serpens, fussent guéris en le regardant. (*Nomb.* 21, 8.)

D. Quand on salue ou qu'on encense une image, cet honneur se rapporte-t-il à l'image même ?

R. Non ; cet honneur se rapporte uniquement à l'objet que l'image représente.

D. N'adorons-nous pas la croix le vendre-di-saint ?

R. Quand nous nous prosternons devant la croix, ce n'est pas l'image de la croix que nous adorons, mais nous adorons notre Seigneur J. C., qui est mort en croix pour nous, & nous révérons la représentation de la croix, sur laquelle J. C. a été attaché, & qui a été comme l'autel de son sacrifice.

N iv

D. Il y a des images qu'on appelle miraculeuses ; ces images n'ont-elles pas une vertu particuliere ?

R. Nulle image n'a , ni ne peut avoir par elle-même aucune vertu : celles qu'on appelle miraculeuses n'en ont pas plus que les autres.

D. Pourquoi donc les appelle-t-on miraculeuses ?

R. C'est uniquement parce que Dieu a fait quelquefois des miracles , pour récompenser la foi des personnes qui ont imploré son secours , dans les lieux où sont ces images.

D. On ne doit donc pas mettre sa confiance dans ces images appellées miraculeuses ?

R. On ne doit mettre sa confiance dans aucune image , parce qu'il n'y en a aucune qui ait en elle-même aucune divinité , aucune vertu , ni aucune puissance ; mais on peut adresser ses prieres à Dieu avec plus de confiance dans les lieux où il a daigné faire éclater quelquefois des effets de sa miséricorde.

CHAPITRE VI.

Du second Commandement de Dieu.

D. **Q**UEL est le second Commandement de Dieu ?

R. Le voici : *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur votre Dieu.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce second Commandement ?

R. Il nous défend de jurer de quelque manière que ce soit, ou contre la vérité, ce qu'on appelle parjure, ou avec vérité, mais sans nécessité.

D. Quelles sont ces différentes manières de jurer que Dieu nous défend ?

R. Ce sont, 1°. de jurer, ou par le saint nom de Dieu, ou par quelque'autre chose de sacré, comme la mort de J. C., ou même par le ciel ou la terre, ou par quelque'autre créature qui représente la majesté de Dieu. 2°. De jurer avec imprécation & malédiction sur soi-même ou sur le prochain.

D. Expliquez-moi cela un peu davantage, & d'abord, qu'entendez-vous par jurer ?

R. Jurer, c'est prendre Dieu à témoin de ce qu'on dit, ou de ce qu'on promet.

D. Prend-on Dieu à témoin, quand on jure par les créatures ou par les choses sacrées, comme, par exemple, quand on dit, par ma foi, &c. ?

R. On ne peut pas jurer par les créatures, sans jurer indirectement par celui qui les a faites & qui les gouverne.

D. Quand on dit en vérité, est-ce jurer ?

R. Oui ; car la vérité est Dieu, & Dieu est la vérité, quand d'ailleurs l'intention de celui qui parle est de le prendre à témoin.

D. Quand est-ce que l'on jure avec imprécation & malédiction sur soi-même, & sur le prochain ?

R. C'est lorsqu'on dit, par exemple, je

N v

renonce au paradis, ou que Dieu me punisse, si ce que je dis n'est vrai.

D. Est-ce toujours un mal de jurer ?

R. Non ; il est permis, & même quelquefois commandé de jurer, quand il y a des raisons légitimes pour le faire.

D. Trouvons-nous dans l'Ecriture que le serment soit permis ?

R. On le trouve en quantité d'endroits.

D. Apportez-en des exemples.

R. Le roi David disoit en parlant à Dieu : *J'ai juré & fermement résolu d'observer vos Commandemens ; & dans le nouveau Testament, nous voyons que J. C. employoit fréquemment ces paroles : En vérité, en vérité, je vous le dis, &c. (Ps. 118, 106 ; Matth. 6, 2, 5, 16, &c.)*

D. N'avez-vous pas encore quelqu'autre exemple du nouveau Testament ?

R. Les sermens ne sont pas rares encore dans les Epîtres de S. Paul ; & cet Apôtre joint même quelquefois l'imprécation au serment : *Je prends Dieu à témoin, dit-il aux Corinthiens, & je veux bien qu'il me punisse de mort si je ne dis pas la vérité, que ç'a été pour vous épargner que je ne suis point encore allé à Corinthe. (II. Cor. 1, 23.)*

D. Le serment est-il un acte de religion ?

R. Oui ; & il a toujours été regardé, même par les païens, comme une chose sacrée & inviolable.

D. Pourquoi dites-vous que le serment est un acte de religion ?

R. C'est parce qu'en prenant Dieu à témoin de la vérité de nos paroles, nous reconnoissons qu'il n'y a rien de plus grand & de plus respectable que Dieu.

D. Quelles qualités doit avoir le serment pour être légitime ?

R. Il doit avoir trois qualités, qui sont marquées par ces paroles de Jérémie : *Vous jurez, dit-il, dans la vérité, dans le jugement & dans la justice.* (Jérém. 4, 2.)

D. Qu'est-ce jurer dans la vérité ?

R. C'est ne rien affirmer avec serment qui ne soit exactement vrai, & dont on ne soit bien certain ; & ne s'engager à rien, qu'on n'ait une volonté absolue de l'accomplir.

D. Quel péché commet-on, lorsqu'on assure avec serment une chose qu'on croit fautive, ou qu'on s'engage avec serment à quelque chose qu'on n'a pas intention de faire ?

R. On commet un parjure, qui est un très-grand crime.

D. Pourquoi dites-vous que le parjure est un très-grand crime ?

R. Parce que le parjure outrage directement la souveraine majesté de Dieu, qui est la vérité même, en le prenant pour témoin d'une fausseté.

D. Quand on a quelque doute de la chose qu'on affirme avec serment, commet-on un parjure ?

R. Oui ; parce qu'on assure comme certain ce dont on n'est pas pleinement assuré, & qui peut être faux.

D. Qu'est-ce que jurer dans la justice ?

R. C'est ne s'engager par serment qu'à des choses justes & raisonnables.

D. Est-ce un grand péché que de s'engager par serment à des choses injustes ?

R. Oui ; parce que c'est vouloir rendre , en quelque sorte , Dieu , qui est la justice même , complice d'une injustice.

D. Doit-on accomplir de pareils sermens ?

R. Bien loin de les accomplir , il faut , au contraire , les rétracter & en demander humblement pardon à Dieu. Ce seroit un nouveau péché de les effectuer.

D. Qu'est-ce que jurer dans le jugement ?

R. C'est ne jurer que par la nécessité , ou pour une grande utilité.

D. Quand y a-t-il nécessité de jurer ?

R. C'est principalement lorsqu'on est interrogé par les juges , & que les juges ordonnent de prêter serment.

D. Quand est-ce qu'il y a une grande utilité de faire un serment ?

R. C'est quand l'intérêt spirituel ou même temporel du prochain , demande qu'en parlant on emploie le saint nom de Dieu , pour faire plus d'impression sur l'esprit de ceux qu'on veut convaincre , & pour donner plus de poids à ses paroles.

D. Que dites-vous des personnes qui sont dans l'habitude de jurer souvent , & même de faire des imprécations sur eux-mêmes , ou sur ceux à qui ils parlent.

R. Je dis que cette habitude est très-condamnabile.

D. Pourquoi ?

R. Premièrement, parce qu'elle renferme une grande irrévérence envers Dieu, dont elle profane le nom redoutable, en le prenant en vain. En second lieu, parce qu'il est moralement impossible que ceux qui ont contracté cette habitude ne fassent pas un grand nombre de sermens qui portent à faux, & ne se rendent ainsi coupables de parjure.

D. Que disent à ce sujet les divines Ecritures ?

R. Elles s'expriment ainsi : *Que votre bouche ne s'accoutume point au jurement ; car il donne lieu à un grand nombre de chutes... Tout homme qui jure & qui emploie souvent le nom de Dieu, ne sera pas exempt de péché... S'il jure pour une chose vaine, il ne sera point justifié devant Dieu, & il portera la peine de son péché. (Eccl. 23, 9, 12, & suiv.)*

CHAPITRE VII.

Du troisième Commandement de Dieu.

D. **Q**UEL est le troisième Commandement de Dieu ?

R. *Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat ; c'est-à-dire, du repos du Seigneur.*

D. Quel est le jour du repos du Seigneur ?

R. Dans l'ancienne loi c'étoit le samedi , parce que c'est le jour auquel le Seigneur s'est reposé , après avoir créé toutes choses durant six jours ; mais dans la nouvelle loi , c'est le dimanche.

D. Que signifie ce mot dimanche ?

R. Il signifie le jour du Seigneur.

D. Pourquoi l'Eglise sanctifie-t-elle maintenant le jour du dimanche , au lieu du samedi qui étoit prescrit dans l'ancienne loi ?

R. C'est parce que le dimanche est le jour auquel J. C. , après les travaux & les souffrances de sa vie mortelle , est entré , par sa résurrection , dans son repos éternel. C'est aussi un jour de dimanche que l'Eglise chrétienne a été formée par la descente du S. Esprit.

D. Est-ce d'elle-même que l'Eglise a fait ce changement ?

R. Non ; l'Eglise n'a fait en cela que se conformer à l'intention , & à l'ordre de J. C.

D. Quelle preuve en avez-vous ?

R. C'est que l'observation du dimanche a été universelle & uniforme dans toute l'Eglise dès son origine ; ce qui n'auroit pas eu lieu , si l'Eglise n'en avoit reçu l'ordre de J. C.

D. Que faut-il faire pour sanctifier le dimanche ?

R. Il faut s'abstenir en ce saint jour , de toute œuvre servile , & s'employer au service de Dieu , en s'appliquant à des œuvres de piété & de religion.

D. Qu'entendez-vous par les œuvres ser-

viles dont il faut s'abstenir le saint jour du dimanche ?

R. J'entends premièrement & principalement, toute sorte de péchés ; secondement, les travaux que l'on fait pour gagner la vie, & en vue d'un salaire.

D. Pourquoi mettez-vous les péchés au nombre des œuvres serviles ?

R. C'est parce que par le péché on se rend esclave du démon ; ce qui est la plus misérable & la plus honteuse de toutes les servitudes : *Celui qui commet le péché*, dit J. C., *est esclave du péché*. (Jean 8, 34.)

D. Toute sorte de travaux sont-ils défendus le jour de dimanche ?

R. Dans l'ancienne loi, toute sorte de travaux étoient absolument défendus aux Juifs le jour du sabbat ; mais dans la nouvelle, Dieu ne défend proprement que les travaux mercenaires, & ceux qui détourneroient de son service, & qui seroient incompatibles avec la sanctification du dimanche.

D. Pourquoi nous est-il commandé d'interrompre nos travaux ordinaires le jour du dimanche ?

R. C'est afin que ce saint jour puisse être employé plus librement tout entier aux exercices de religion, & qu'il n'y ait rien qui nous en détourne.

D. Ne suffiroit-il pas d'en passer une partie à la prière & aux bonnes œuvres, & de s'amuser pendant le reste du jour ?

R. Dieu n'a pas consacré une partie seu-

lement de ce saint jour à son culte : il l'a consacré & se l'est réservé tout entier.

D. Expliquez-moi cela par une comparaison ?

R. Quand on commande à un homme de travailler un jour, il ne satisfait pas à ce précepte en ne travaillant qu'une partie de la journée ; de même, ce n'est point observer le précepte de sanctifier le jour du Seigneur, que de n'en employer que la moindre partie à son service.

D. Quelles sont les œuvres de religion auxquelles on doit s'appliquer le dimanche ?

R. L'assistance aux offices, aux instructions, & particulièrement à la Messe de paroisse ; les bonnes lectures, sur-tout celles du nouveau Testament ; la visite des malades ou des prisonniers, & généralement toute sorte de bonnes œuvres.

D. Est-il permis le dimanche de prendre quelque délassement, après avoir assisté aux offices de l'Eglise ?

R. Dieu ne le défend pas, pourvu qu'on se délasse chrétiennement, qu'on n'y emploie point trop de temps, & qu'on s'en réserve assez pour se nourrir de la parole de Dieu & pour vaquer à d'autres bonnes œuvres.

D. N'est-il pas permis aussi, dans certains cas, de travailler le dimanche à toute sorte d'ouvrages ?

R. Il est permis de le faire quand il y a une vraie nécessité ; mais il faut alors, autant qu'il est possible, en demander auparavant la permission aux pasteurs de l'Eglise.

CHAPITRE VIII.

De l'amour du prochain.

D. **Q**UEL est le plus grand Commandement, après celui de l'amour de Dieu ?

R. C'est celui de l'amour du prochain.

D. Pourquoi ne parlez-vous de l'amour du prochain qu'après avoir expliqué les trois premiers Commandemens ?

R. Parce que le précepte de l'amour du prochain est la source d'où découlent les sept derniers Commandemens, comme le précepte de l'amour de Dieu est la source des trois premiers.

D. Qu'entendez-vous par notre prochain ?

R. J'entends tous les hommes généralement, & sans exception.

D. Pourquoi dites-vous que tous les hommes sont notre prochain ?

R. Parce que nous avons tous le même Créateur, que nous descendons tous d'un Pere commun, & qu'ainsi nous sommes tous freres ; & que tous les hommes ont été rachetés par J. C., & sont appelés au même héritage céleste.

D. Nous devons donc aimer tous les hommes sans exception ?

R. Oui ; nous devons les aimer tous.

D. Sommes-nous obligés d'aimer même nos ennemis ?

R. Oui ; notre Seigneur nous a commandé expressément de les aimer , de prier pour eux , de leur vouloir & de leur faire du bien. (*Matth. 5, 44.*)

D. Comment devons-nous aimer notre prochain ?

R. Nous devons l'aimer comme nous-mêmes.

D. Qu'est-ce qu'aimer notre prochain comme nous-mêmes ?

R. C'est désirer sincèrement au prochain , & lui procurer , quand nous le pouvons , le même bien que nous nous désirons & que nous nous procurons à nous-mêmes.

D. Quel est le bien que nous devons désirer & procurer au prochain & à nous-mêmes ?

R. C'est la possession éternelle de Dieu , & tous les secours temporels & spirituels nécessaires pour y arriver.

D. Le précepte d'aimer notre prochain n'est-il pas contraire au précepte d'aimer Dieu uniquement , sans partage , & de tout notre cœur ?

R. Non : ce précepte , au lieu d'être opposé au précepte de l'amour de Dieu , en est une suite nécessaire.

D. Comment le précepte d'aimer le prochain est-il une suite nécessaire du précepte d'aimer Dieu ?

R. En ce que nous ne pouvons ni aimer Dieu véritablement sans aimer le prochain , ni aimer le prochain comme il faut , sans aimer Dieu.

D. Pourquoi ne pouvons-nous pas aimer Dieu sans aimer le prochain ?

R. Pour deux raisons principales.

D. Quelle est la première ?

R. C'est que nous ne pouvons pas aimer Dieu véritablement sans observer ses Commandemens. Or, un de ses principaux Commandemens est que nous aimions notre prochain. *C'est de Dieu lui-même*, dit l'Apôtre S. Jean, *que nous avons reçu ce Commandement. Que celui qui aime Dieu, aime aussi son frere.* (I. Jean 4, 21.)

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est qu'on ne peut aimer Dieu véritablement sans desirer qu'il soit connu, aimé, servi & adoré par tous les hommes. Or, desirer que tous les hommes connoissent, aiment, servent & adorent Dieu, c'est desirer à tous les hommes le souverain bien, & par conséquent les aimer.

D. Pourquoi ne pouvons-nous aimer notre prochain comme il faut sans aimer Dieu ?

R. Parce qu'aimer notre prochain comme il nous est ordonné de l'aimer, c'est lui souhaiter, avant toutes choses, l'amour & la possession de Dieu. Or, desirer que notre prochain aime & possède Dieu, c'est aimer Dieu.

D. Tout amour du prochain n'est donc pas légitime & réglé ?

R. Non ; il y a un amour déréglé du prochain, & un amour réglé.

D. Quand est-ce que l'amour du prochain est déréglé ?

R. Quand nous ne l'aimons que pour notre satisfaction, & que nous ne lui désirons que des avantages temporels, sans nous intéresser principalement à son salut.

D. Quand est-ce que l'amour du prochain est réglé ?

R. C'est lorsque nous aimons le prochain en Dieu & pour Dieu, & que dans les secours temporels que nous lui procurons, nous avons pour fin principale de l'attacher à Dieu.

CHAPITRE IX.

Du quatrième Commandement de Dieu.

D. **Q**UEL est le quatrième Commandement de Dieu ?

R. *Honorez votre pere & votre mere, afin que vous viviez long-temps sur la terre.*

D. A quoi nous oblige ce quatrième Commandement ?

R. Il nous oblige d'aimer nos peres & meres, de les respecter, de leur obéir, de les assister dans leurs besoins, & d'exécuter leurs dernieres volontés.

D. Comment devons-nous aimer nos peres & meres ?

R. Nous devons avoir pour eux un amour tendre, filial, respectueux, & plein de reconnaissance.

D. Sur quoi est fondée cette obligation ?

R. Elle est dictée par la nature même, parce

que Dieu s'est servi de nos peres & meres pour nous mettre au monde, pour prendre soin de nous, & pourvoir à tous nos besoins dans nos premieres années.

D. Quels sont les effets & les caracteres de cet amour filial ?

R. C'est de nous intéresser à tout ce qui les regarde, de les aider en tout ce que nous pouvons, de supporter avec patience leurs défauts, d'éviter tout ce qui peut leur déplaire ou les contrister, de nous porter avec affection à ce qui leur est agréable, de prier pour eux durant leur vie & après leur mort.

D. Pourquoi devons-nous respecter nos peres & meres ?

R. Parce que nous ayant donné la naissance, ils sont nos supérieurs naturels, & que l'autorité qu'ils ont sur nous est une vraie image de celle de Dieu, qui est notre Pere par excellence.

D. En quoi consiste le respect que les enfans doivent à leurs peres & meres ?

R. A les honorer intérieurement, à recevoir avec docilité leurs avis & leurs corrections, à nous comporter à leur égard, & à leur parler toujours avec la soumission qui leur est due ; à cacher & à excuser, autant qu'il est possible, leurs défauts, sans jamais nous en moquer, ni les tourner en ridicule.

D. En quoi les enfans doivent-ils obéir à leurs peres & meres ?

R. Ils leur doivent obéir en tout ce qui leur

est commandé, & qui n'est point contraire à la loi de Dieu.

D. Notre Seigneur ne nous a-t-il pas donné lui-même l'exemple de cette obéissance ?

R. Oui : quoiqu'il fût le créateur & le maître souverain de toutes choses, il a voulu, en tant qu'homme, obéir à la sainte Vierge & à S. Joseph. (*Luc* 2, 5.)

D. Pourquoi, en disant qu'il faut obéir à nos peres & meres ajoutez-vous, *dans ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu ?*

R. Parce que s'il arrivoit que nos peres & meres nous commandassent quelque chose que Dieu défend, ou nous défendissent quelque chose que Dieu commande, il ne faudroit pas alors leur obéir, mais obéir à Dieu.

D. Pourquoi ne faut-il pas obéir alors à ses peres & meres ?

R. Pour deux raisons. 1°. Parce qu'entre deux autorités, celle de Dieu & celle des hommes, quels qu'ils soient, il faut déférer toujours par préférence, à la plus grande, qui est celle de Dieu. 2°. Parce que les peres & meres tenant de Dieu tout ce qu'ils ont d'autorité sur leurs enfans, leur autorité cesse & n'a plus de lieu, quand ce qu'ils ordonnent est opposé à ce que Dieu ordonne.

D. De quelle maniere les enfans doivent-ils, dans ces cas, refuser d'obéir à leurs peres & meres ?

R. Ils doivent le faire avec tout le respect & tous les égards convenables, en témoignant

que c'est à regret, & par la seule crainte de Dieu, qu'on refuse d'obéir.

D. Le devoir d'obéir à ses peres & meres subsiste-t-il encore après leur mort ?

R. Il subsiste encore alors, quant à l'exécution de leurs dernières volontés, dont les enfans doivent s'acquitter avec le plus d'exactitude qu'il leur est possible.

D. Suffit-il de respecter ses peres & meres, & de leur obéir ?

R. Il faut encore les assister dans leurs besoins & leurs maladies, & prendre soin d'eux dans leur vieillesse.

D. Pourquoi Dieu a-t-il attaché une récompense particuliere à l'observation de ce Commandement, en y ajoutant : *Afin que vous viviez long-temps sur la terre ?*

R. C'est afin de nous engager plus puissamment à l'observer.

D. Que faut-il entendre par la longue vie que Dieu promet à ceux qui auront honoré leurs peres & meres ?

R. Il faut entendre principalement la vie éternelle & bienheureuse. On peut néanmoins entendre aussi les prospérités & les avantages temporels que Dieu accorde souvent aux enfans qui se sont acquittés régulièrement de ce devoir.

D. Est-ce un grand péché de manquer de respect & de soumission pour ses peres & meres ?

R. C'est un péché si énorme, que dans l'ancienne loi, Dieu avoit ordonné de punir de

mort les enfans qui s'en rendroient coupables.

D. Rapportez-moi les paroles de la loi de Dieu à cet égard.

R. *Celui qui aura outragé de paroles son pere ou sa mere sera puni de mort. Et dans un autre endroit : Si un pere a un fils rebelle & insolent, qui ne se rende pas au commandement de son pere ou de sa mere ; & qui ayant été repris, refuse avec mépris de leur obéir, ils le prendront & le meneront aux anciens de la ville, & à la porte où se rendent les jugemens, & ils leur diront : Voici notre fils, qui est un rebelle & un insolent ; il méprise & refuse d'écouter nos remontrances ; il passe sa vie dans les débauches, dans les dissolutions & la bonne chere. Alors le peuple de cette ville le lapidera, & il sera puni de mort, afin que vous ôtiez le mal du milieu de vous, & que tout Israël, en apprenant cet exemple, soit saisi de crainte. (Exod. 20, 17; Deutéron. 21, 18 & suiv.)*

C H A P I T R E X.

Devoirs des Inférieurs envers leurs Supérieurs, & des Supérieurs envers leurs Inférieurs.

D. **L**E quatrieme Commandement ne prescrit-il que les devoirs des enfans envers leurs peres & meres ?

R.

R. Il renferme aussi les devoirs de tous les inférieurs envers leurs supérieurs.

D. Combien distinguez-vous de sortes de supérieurs ?

R. Il y en a de deux sortes ; les supérieurs spirituels , & les supérieurs temporels.

D. Qui sont nos supérieurs spirituels ?

R. Ce sont ceux qui sont chargés de nous conduire dans l'ordre du salut , savoir les pasteurs ecclésiastiques.

D. Qui sont nos supérieurs temporels ?

R. Ce sont les souverains & les magistrats. Les maîtres sont aussi supérieurs de leurs domestiques , & ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse, le sont de leurs disciples.

D. De qui ces différentes sortes de supérieurs tiennent-ils leur autorité ?

R. Ils la tiennent tous de Dieu ; car il n'y a point de puissance ou d'autorité , de quelque nature qu'elle soit , qui ne vienne de Dieu. (*Rom. 13 , 1.*)

D. Quels sont les devoirs des fideles envers les pasteurs & les supérieurs ecclésiastiques ?

R. Ils doivent les respecter , leur obéir , prier pour eux , & pourvoir à leur subsistance.

D. Pourquoi doit-on les respecter ?

R. Parce qu'ils sont *les ministres de J. C. & les dispensateurs des Mysteres de Dieu.* (*1 Cor. 4 , 1.*)

D. Pourquoi faut-il leur obéir ?

R. Parce que c'est l'intention de J. C. : *Celui qui vous écoute, disoit-il aux Apôtres,*

O

m'écoute; & celui qui vous méprise, me méprise. (Luc. 10, 16.)

D. Pourquoi devons - nous prier pour eux ?

R. Afin que Dieu leur donne toutes les grâces dont ils ont besoin pour remplir dignement leurs fonctions.

D. Voyons-nous dans l'Ecriture, que les fideles soient obligés de pourvoir à la subsistance de leurs pasteurs ?

R. Oui ; J. C. dit que *celui qui travaille mérite qu'on le nourrisse* ; & S. Paul : *Le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile, vivent de l'Evangile.* (Matth. 10, 10 ; & I. Corinth. 9, 11 & suiv.)

D. Quels sont les devoirs des sujets envers leurs souverains & les magistrats qui les gouvernent ?

R. Ils doivent les aimer, les respecter, leur obéir, prier pour eux, payer les impôts, & leur garder une inviolable fidélité.

D. Pourquoi devons-nous aimer nos souverains ?

R. Parce qu'ils sont les ministres de Dieu pour notre bien. (Rom. 13, 4.)

D. Pourquoi devons-nous les respecter ?

R. Parce qu'ils sont les ministres & les images de Dieu, qui les a revêtus de son autorité. Rom. 13, 1.)

D. En quoi devons-nous leur obéir ?

R. En tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu.

D. Ne doit-on leur obéir que par la crainte

qu'on a qu'ils nous punissent, si nous leur désobéissions ?

R. On doit leur obéir, non par la crainte du châtiment, mais par devoir de conscience. (*Rom. 13, 5.*)

D. Pourquoi devons-nous prier pour eux ?

R. Afin que Dieu leur fasse la grace de nous gouverner avec justice & équité.

D. Ce devoir est-il prescrit dans l'Ecriture sainte ?

R. Oui ; S. Paul le recommande expressément : *Je vous conjure, avant toutes choses, dit-il, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois & pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible & tranquille en toute piété & honnêteté.* (I. Tim. 2, 1 & suiv.)

D. Est-il ordonné aussi dans l'Ecriture de leur payer les impôts ?

R. J. C. dit qu'il faut payer le tribut à celui à qui il appartient ; savoir, au souverain ; & qu'il faut rendre à César ce qui est à César. (*Matth. 22, 21.*)

D. En quoi consiste la fidélité qu'on doit aux souverains ?

R. A leur demeurer constamment attachés & soumis, & à ne se jamais révolter contre eux, sous quelque prétexte que ce soit.

D. Quels sont les devoirs des domestiques envers leurs maîtres ?

R. Ils doivent les servir fidèlement & ave

affection, comme servant Dieu même en leur personne; travailler fidèlement, & prévenir tout sujet de plainte.

D. Quels sont les préceptes que leur donne l'Apôtre S. Paul?

R. Les voici : *Serviteurs*, dit-il, *obéissez à vos maîtres avec crainte & respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à J. C. lui-même : ne les servez pas seulement quand ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes, mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteurs de J. C. Servez-les avec affection, comme servant le Seigneur & non les hommes, sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit esclave, soit qu'il soit libre. (Ephés. 6, 5 & suiv.)*

D. Quels sont les devoirs des disciples envers ceux qui sont chargés de les instruire?

R. Leurs devoirs sont principalement, l'amour, le respect, l'application, la docilité & la reconnoissance.

D. Ne peut-on pas rapporter aussi à ce quatrième Commandement, les obligations des supérieurs envers leurs inférieurs?

R. Oui; on peut les y rapporter.

D. A quoi sont donc obligés les supérieurs à l'égard de leurs inférieurs?

R. Ils doivent les aimer en J. C., veiller sur eux, les instruire, les protéger, les secourir, leur donner bon exemple, & prier Dieu pour eux.

C H A P I T R E X I.

Du cinquieme Commandement de Dieu.

D. QU'EST-CE que Dieu nous défend par les six derniers Commandemens ?

R. Il nous défend de nuire au prochain en aucune maniere ?

D. En combien de manieres peut-on nuire au prochain ?

R. En quatre manieres. 1°. Dans sa personne ; 2°. dans son honneur ; 3°. dans ses biens ; 4°. dans sa réputation.

D. Montrez-moi que ces différentes manieres de nuire au prochain sont défendues par les six derniers Commandemens.

R. Le cinquieme Commandement défend tout ce qui peut nuire au prochain dans sa personne. Le sixieme & le neuvieme défendent tout ce qui peut lui nuire dans son honneur. Le septieme & le dixieme défendent tout ce qui peut lui nuire dans ses biens ; & le huitieme défend tout ce qui peut lui nuire dans sa réputation.

D. Quel est le cinquieme Commandement de Dieu ?

R. Le voici : *Vous ne tuerez point.*

D. Qu'est-ce que Dieu défend par ce cinquieme Commandement ?

R. Il défend d'ôter, d'autorité privée, la vie à son prochain, & de se l'ôter à soi-même.

O iij

D. Est-ce un grand péché d'ôter la vie à son prochain ?

R. C'est un crime des plus énormes qu'on puisse commettre.

D. Pourquoi cela ?

R. 1°. Parce que c'est faire injure à Dieu, qui a créé l'homme à son image, qui lui a donné la vie, & à qui seul il appartient d'en disposer. 2°. Parce que c'est ôter à son prochain ce qu'il a de plus cher & de plus précieux sur la terre.

D. Pourquoi dites-vous que Dieu défend de tuer d'autorité privée ?

R. parce qu'il n'est pas défendu de faire mourir des hommes quand on en a l'autorité, & pour des causes légitimes.

D. Qui est-ce qui a l'autorité de faire mourir des hommes ?

R. Cette autorité n'appartient proprement qu'à Dieu. Lui seul a un droit souverain sur notre vie & sur notre mort : mais il a confié une portion de cette autorité aux souverains & aux princes de la terre, pour la tranquillité & la sûreté des états.

D. Quelle preuve avez-vous que Dieu ait confié en effet une portion de son autorité, sur ce point, aux souverains & aux princes de la terre ?

R. L'Écriture nous l'apprend en quantité d'endroits : *Le prince*, dit entr'autres S. Paul, *est le ministre de Dieu pour le bien des hommes ; mais si vous faites le mal, craignez ; car ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive*

en main : il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait de mauvaises choses. (Rom. 13, 4.)

D. Vous avez dit que Dieu nous défend de nous ôter la vie à nous-mêmes ; nous ne sommes donc pas les maîtres de notre vie ?

R. Non ; elle appartient essentiellement à Dieu. C'est un dépôt qu'il nous a confié ; & qu'il veut que nous gardions, jusqu'à ce qu'il nous le redemande.

D. Est-ce un grand crime de se tuer soi-même ?

R. C'est un crime d'autant plus effroyable, qu'il est irrémissible & sans remède.

D. Pourquoi :

R. Parce qu'en se tuant soi-même, on s'ôte le temps de faire pénitence, & l'on se précipite volontairement & sans ressource, dans la damnation éternelle.

D. N'est-on coupable d'homicide que quand on ôte la vie au prochain ou à soi-même ?

R. On est encore coupable quand on contribue, de quelque manière que ce soit, à cet homicide, soit en le commandant, soit en le conseillant, soit en aidant à le commettre.

D. Quand en est-on encore coupable ?

R. Lorsque sans vouloir tuer, on frappe une personne si rudement qu'elle en meurt, & lorsqu'on expose sa vie ou celle de son prochain sans nécessité.

D. Est-on aussi coupable d'homicide quand on tue quelqu'un par accident ?

R. On n'en est pas coupable alors, parce

O iv

qu'on n'a aucune mauvaise volonté contre lui.

D. Par le cinquième Commandement, est-il défendu même de vouloir tuer ?

R. Oui ; Dieu ne défend pas seulement d'ôter la vie à son prochain, mais il défend encore d'en avoir la volonté, ou de lui souhaiter la mort.

D. Est-ce que la simple volonté de tuer rend homicide ?

R. Cette volonté, quand elle n'est pas suivie de l'effet, ne rend pas homicide aux yeux des hommes, qui ne jugent que des actions extérieures, mais elle rend homicide aux yeux de Dieu, qui voit le fond du cœur.

D. Est-il pareillement défendu de se souhaiter la mort à soi-même ?

R. Il est défendu de se la souhaiter par impatience, & pour ne pas souffrir les peines de cette vie ; mais c'est une disposition louable de désirer la mort pour être entièrement affranchi du péché, & pour posséder Dieu.

D. Trouve-t-on dans l'Écriture quelque exemple de ce désir de la mort pour se réunir à Dieu ?

R. Oui ; celui de S. Paul, qui disoit : *J. C. est ma vie, & la mort m'est un gain.... Je desire d'être dégagé des liens du corps, & d'être avec J. C. (I. Philip. 1, 21, 23.)*



CHAPITRE XII.

Autres péchés défendus par le cinquieme Commandement.

D. LE cinquieme Commandement ne défend-il que d'ôter la vie ?

R. Il défend encore la haine, l'envie, le mépris, la colere, la vengeance, les injures, les violences, & généralement de vouloir ou de faire aucun mal à son prochain.

D. Pourquoi défend-il tous ces crimes ?

R. C'est parce qu'ils conduisent tous à l'homicide.

D. Ce Commandement ne défend-il que de vouloir ou de faire du mal à son prochain ?

R. Il défend encore de porter le prochain au mal par de mauvais exemples, par de mauvais conseils, ou par quelque autre maniere que ce soit.

D. Pourquoi dites-vous que le cinquieme Commandement défend de porter le prochain au mal ?

R. Parce qu'en le portant au mal, on lui fait perdre la vie de l'ame, plus précieuse que celle du corps.

D. Qui sont ceux qui portent le prochain au mal par de mauvais conseils ?

R. Ce sont ceux qui commandent, qui conseillent ou qui exhortent, qui approuvent la

O v

mal, ou qui méprisent & tournent en ridicule ceux qui ne voudroient pas le faire.

D. Qui sont ceux qui portent au mal par de mauvais discours ?

R. Ceux qui tiennent des propos licencieux sur la religion ou sur les mœurs ; ceux qui enseignent ou qui débitent dans les conversations, des maximes opposées à la morale de l'Evangile.

D. Qui encore ?

R. Ceux qui composent des livres capables de corrompre la foi ou les mœurs ; ceux qui impriment, qui vendent, qui distribuent, qui prêtent ou qui communiquent des livres dangereux.

D. N'y en a-t-il pas d'autres encore ?

R. Il faut mettre au même rang les peintres qui font des tableaux immodestes, les graveurs qui en tirent des estampes, & les sculpteurs qui font des statues indécentes.

D. Qui sont ceux qui portent au mal par de mauvais exemples ?

R. Ce sont tous ceux qui font en public, ou en présence de quelques personnes, des actions contraires à la loi de Dieu, & qui par-là autorisent, autant qu'il est en eux, à faire les mêmes choses.

D. Est-ce un grand péché de porter le prochain au mal en quelqu'une de ces manières ?

R. Oui ; puisque c'est tuer ou blesser l'âme du prochain, dont la vie est beaucoup plus précieuse que celle du corps.

D. Comment appelle-t-on cette espece de péché ?

R. On l'appelle scandale ; c'est-à-dire, occasions de chute spirituelle.

D. Que dit J. C. au sujet du scandale ?

R. Il dit qu'il *vaudroit mieux s'être jeté dans la mer avec une pierre au col, que de scandaliser le moindre de ceux qui croient en lui.* (Matth. 18, 6 & suiv.)

D. A quoi est-on obligé, quand on a scandalisé le prochain ?

R. On est obligé de réparer en toutes les manieres que l'on peut, les scandales qu'on a donnés au prochain, & de l'édifier par toute sa conduite, autant qu'on se reproche de l'avoir porté au mal.

D. Ne distingue-t-on pas plusieurs especes de scandales ?

R. On en distingue de deux sortes ; le scandale donné & le scandale pris.

D. Qu'entendez-vous par le scandale donné ?

R. J'entends tout discours & toute action qui, par eux-mêmes, sont de nature à porter au mal ceux qui en sont témoins.

D. Qu'entendez-vous par le scandale pris ?

R. J'entends une action qui est bonne ou indifférente en elle-même, mais dont le prochain prend occasion de se scandaliser.

D. Doit-on s'abstenir des actions bonnes ou indifférentes en elles-mêmes, à cause du scandale que les personnes foibles en peuvent prendre ?

R. On doit travailler à instruire ces personnes, & éclairer leur foi; mais tant que leur scandale subsiste, on doit par charité & par ménagement pour eux, s'abstenir de faire en leur présence des choses qui les scandalisent, à moins qu'il n'y ait une nécessité ou une obligation d'agir autrement.

D. Est-ce assez de ne point scandaliser le prochain?

R. Non; il faut encore l'édifier par une vie chrétienne.

D. Que dit J. C. sur ce sujet?

R. *Que votre lumière, dit-il, luise devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils en rendent gloire à votre Pere qui est dans les cieux. (Matth. 5, 16.)*

CHAPITRE XIII.

Du sixieme & du neuvieme Commandement de Dieu.

D. **Q**UEL est le sixieme Commandement de Dieu?

R. Le voici : *Vous ne commettrez point de fornications.*

D. Que nous défend ce Commandement?

R. Il nous défend toute sorte d'impuretés dans les actions & dans les paroles.

D. Vous avez dit, ce me semble, que le neuvieme Commandement a beaucoup de rapport avec celui-ci; rapportez-m'en les paroles.

R. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.

D. Quelle différence y a-t-il entre le neuvième & le sixième Commandement ?

R. Par le sixième Commandement, Dieu défend toutes les actions extérieures d'impureté ; & par le neuvième, il en défend même tous les desirs & toutes les pensées.

D. L'impureté est-elle bien à craindre ?

R. Oui, puisqu'elle exclut du royaume du ciel, & qu'elle est très-commune.

D. Où avez-vous appris que l'impureté exclut du royaume du ciel ?

R. C'est S. Paul qui nous l'enseigne : *Soyez bien persuadés*, dit cet Apôtre, *que nul fornicateur, nul impudique.... ne sera héritier du royaume de J. C. & de Dieu.* (Ephés. 5, 5 ; & I Cor. 9 & 10.)

D. Dieu n'a-t-il pas fait éclater sa vengeance quelquefois dès cette vie sur les impudiques ?

R. Dieu l'a fait souvent par des punitions sensibles.

D. Citez en quelqu'exemple.

R. L'Écriture nous apprend que c'est pour ce crime que le feu du ciel a consumé les villes infâmes de Sodome & Gomorrhe, & trois autres avec tous leurs habitans ; & S. Paul nous assure que *c'est à cause de ces désordres que la colère de Dieu tombe sur les hommes incrédules.* (Ephés. 5, 6.)

D. Dieu ne nous défend-il que les actions extérieures d'impureté ?

R. Il ne nous défend pas seulement toutes

fortes d'actions impures sur nous-mêmes ou sur d'autres, mais encore toute parole, tout desir & toute pensée deshonnête.

D. Où trouvez-vous que toutes les paroles libres & deshonnêtes soient défendues?

R. S. Paul le déclare exprellément : *Qu'on n'entende pas même parler parmi vous*, dit-il, *ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit.... ce qui ne convient point à votre vocation.* (Ephés. 5, 3.)

D. Montrez-moi que Dieu défende aussi les simples desirs contraires à la pureté.

R. J. C. lui-même nous en assure, lorsqu'il dit : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Vous ne commettrez point d'adultère ; & moi je vous dis que quiconque regarde une femme avec un mauvais desir par rapport à elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur.* (Matth. 5, 27.)

D. Suffit-il, pour observer le sixieme & le neuvieme Commandement, de s'abstenir de toute impureté?

R. Il faut encore s'abstenir de tout ce qui est capable de porter à ce péché.

D. Quelles sont les choses qui portent plus communément à l'impureté?

R. Ce sont les excès dans le boire & le manger, la bonne chere, la vie molle, l'orgueil, l'oïfiveté, la fréquentation familiere des personnes d'un sexe différent, & de celles qui sont déréglées & libres en paroles.

D. Quoi encore?

R. Les spectacles, les regards, les danfes,

les chansons d'amour, la lecture des romans, des historiettes, des comédies & des autres piéces de théâtre, les portraits immodestes, & les parures qui ont pour fin de plaire au monde & de s'en faire aimer,

D. Comment l'excès du boire & du manger, & la vie molle, conduisent-ils à l'impureté?

R. C'est en ce que toutes ces choses appesantissent l'ame & la rendent toute sensuelle, & qu'en flattant le corps, elles fortifient les passions, & les rendent plus impérieuses.

D. Comment l'oïveté conduit-elle à l'impureté?

R. C'est en ce que l'oïveté donne entrée au démon, & ouvre la porte à toute sorte de péchés, & de desirs déréglés; au lieu qu'une vie laborieuse & occupée les écarte.

D. Pourquoi dites vous que l'orgueil est une des causes de l'impureté?

R. C'est qu'il arrive souvent qu'en punition de l'orgueil, Dieu permet que les plus superbes tombent dans les désordres les plus honteux & les plus humilians.

D. Voyons-nous dans l'Ecriture que toutes ces différentes choses conduisent à l'impureté?

R. Oui; le prophete Ezéchiel le dit expressément: *Ce qui a rendu Sodome criminelle, dit il, a été l'orgueil, la bonne chere, l'abondance de toutes choses, l'oïveté où elle vivoit, elle & ses filles; c'est-à-dire, les villes de sa dépendance. (Ezéch. 16, 49, 50.)*

D. Pourquoi mettez-vous au nombre des

causes de l'impureté, la liaison avec des personnes déréglées & libres en paroles ?

R. C'est parce que ces sortes de liaisons supposent ordinairement une ressemblance d'inclinations dans ceux qui les contractent, ou qu'elles la produisent presque infailliblement.

D. Que dit à ce sujet l'Ecriture sainte ?

R. Elle dit que *celui qui marche avec les sages deviendra sage, & que l'ami des insensés leur deviendra semblable.* (Prov. 13, 20.)

D. Pourquoi dites-vous que les spectacles sont une source d'impureté ?

R. C'est parce que tout ce qu'on voit dans les spectacles, & tout ce qu'on y entend, n'est propre qu'à allumer dans les cœurs le feu de l'amour impur & de beaucoup d'autres passions.

D. Il n'est donc pas permis d'y assister ?

R. Non ; un vrai Chrétien doit éviter les spectacles, comme une des plus dangereuses pompes du démon, auxquelles nous avons renoncé dans le Baptême.

D. Qui vous a appris que les regards sur des personnes d'un autre sexe sont une des causes de l'impureté ?

R. C'est l'Ecriture sainte qui parle ainsi : *N'arrêtez point vos regards sur une fille, de peur que sa beauté ne vous devienne une occasion de chute.* (Eccl. 9, 5 & suiv.)

D. D'où vient que vous mettez aussi les danses au nombre des choses qui portent à l'impureté ?

R. C'est parce qu'il arrive souvent que les danfes occasionnent de grands désordres.

D. Y a-t-il quelque passage de l'Ecriture qui condamne les danfes ?

R. Le S. Esprit en parle ainsi : *Ne vous trouvez point avec une femme qui chante & qui danse , de peur que vous ne périissiez par la séduction de ses charmes.* (Eccl. 9 , 4.)

D. Vous condamnez aussi , sans doute , les chansons qu'on appelle d'amour ?

R. Ces chansons sont toujours très-condamnables , de quelque nature qu'elles soient.

D. Quel mal y trouvez-vous ?

R. C'est que ces chansons expriment des sentimens & des affections qu'il nous est défendu d'avoir. Comme nos paroles sont le signe & l'expression de nos pensées , de même le chant est l'expression naturelle des affections de la volonté. Ainsi , comme il n'est pas permis de dire ce qu'on ne pense pas & qu'on ne doit pas penser , il n'est pas non plus permis de chanter ce qu'il n'est pas permis d'aimer.

D. Trouvez-vous le même danger à lire des romans , des comédies ou d'autres pieces galantes ?

R. Le danger en est peut-être encore plus grand. Il n'est guère possible de faire de pareilles lectures , & de conserver son ame pure & sans tache. C'est pour l'ordinaire une marque qu'on a déjà l'esprit & le cœur corrompu , que de s'y p'aire ; & le plaisir qu'on y trouve , contribue à les corrompre de plus en plus.

D. Que dites-vous des femmes qui s'ha-

billent immodestement, ou qui cherchent de vains ajustemens dans la vue de plaire aux hommes ?

R. Je dis qu'elles sont très-coupables, qu'elles donnent lieu de suspecter leur vertu, & qu'elles répondront à Dieu de la perte de toutes les âmes à qui elles auront été ou auront pu être une occasion de chute, ou de mauvais desirs.

CHAPITRE XIV.

Du septieme Commandement de Dieu.

D. **Q**UEL est le septieme Commandement ?

R. C'est celui-ci : *Vous ne déroberez point.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce septieme Commandement ?

R. Trois choses ; 1°. de prendre injustement le bien de notre prochain ; 2°. de le retenir injustement ; 3°. de causer aucun dommage à notre prochain dans ses biens.

D. En combien de manieres peut-on prendre injustement le bien de son prochain ?

R. On peut le prendre en cinq manieres.

D. Quelle est la premiere ?

R. C'est de le prendre par violence, comme les voleurs.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est de le prendre par surprise, en dérobant en secret, comme les domestiques qui prennent le bien de leurs maîtres, & les en-

fans qui prennent l'argent ou autres choses à leurs peres & meres.

D. N'est-il pas permis aux enfans d'enlever quelque chose de la maison paternelle?

R. Les enfans peuvent bien demander à leurs peres & meres ce qui leur est nécessaire ; mais il ne leur est point permis de s'approprier quoi que ce soit sans leur consentement.

D. Où avez-vous appris cela ?

R. C'est dans l'Ecriture sainte, qui dit que *celui qui dérobe quelque chose à son pere ou à sa mere, & qui dit que ce n'est point un péché, participe au crime de l'homicide.* (Proverb. 28 , 24.)

D. Comment un enfant, dans ce cas-là, participe-t-il au crime de l'homicide ?

R. C'est en ce que par sa conduite il témoigne desirer la mort de ses pere & mere, pour jouir de leurs biens.

D. Quelle est la troisieme maniere de prendre injustement le bien d'autrui ?

R. C'est de le prendre par fraude, comme les marchands & les ouvriers qui trompent dans les marchandises & dans leurs ouvrages.

D. Quelle est la quatrieme maniere de prendre injustement le bien d'autrui ?

R. C'est de le prendre par des prêts illites, comme les usuriers.

D. Qu'entendez-vous par des prêts illites ?

R. C'est prêter à condition qu'on rendra plus qu'on n'a prêté.

D. L'usure est-elle un grand péché ?

R. Oui : David déclare que *pour entrer dans le ciel , il faut n'avoir point donné son argent à usure ; & le prophete Ezéchiel déclare injuste quiconque prête à usure , & reçoit plus qu'il n'a prêté.* (Ps. 14, 15 ; Ezéch. 18, 5 & 17.)

D. Dans quelle vue doit-on donc prêter au prochain ?

R. Dans la vue de lui rendre service.

D. N'est-ce pas lui rendre service , quoiqu'on lui prête à usure ?

R. Non ; c'est un service qui le ruine.

D. Quelle est la cinquieme maniere de prendre injustement le bien d'autrui ?

R. C'est de le prendre par des procès , par des procédures & par des jugemens injustes.

D. Vous avez dit qu'on violoit le septieme Commandement de Dieu, en retenant injustement le bien d'autrui ; apprenez-moi maintenant en combien de manieres on peut retenir injustement le bien de son prochain ?

R. On peut le retenir injustement en six manieres.

D. Quelle est la premiere ?

R. C'est en ne restituant pas ce qu'on a dérobé.

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est en ne payant pas les gages aux domestiques, ou le salaire aux ouvriers.

D. Quelle est la troisieme ?

R. C'est lorsqu'on ne rend pas les dépôts à ceux qui les ont confiés.

D. Qu'est-ce qu'un dépôt ?

R. C'est une chose ou une somme d'argent, que quelqu'un nous a confiée pour la lui garder.

D. Est-il permis de faire usage de ce qu'on a reçu en dépôt ?

R. Non ; parce qu'un dépôt ne nous appartient pas.

D. Que faut-il donc en faire ?

R. Il faut le mettre à part, & ne le pas confondre avec son propre bien. On ne peut s'en servir licitement que du consentement de ceux à qui il appartient.

D. Quelle est la quatrième manière de retenir le bien d'autrui ?

R. C'est en ne rendant pas compte des biens dont on a eu l'administration, dans le dessein d'en garder une partie, ou en rendant un compte infidèle.

D. Quelle est la cinquième manière de retenir le bien d'autrui ?

R. C'est lorsqu'après avoir trouvé quelque chose, on ne la rend pas à celui qui l'a perdue, ou qu'on ne fait pas les diligences nécessaires pour découvrir à qui elle appartient.

D. Si on ne pouvoit point découvrir la personne à qui elle appartient, qu'en faudroit-il faire ?

R. Il faudroit la donner aux pauvres.

D. Et si on étoit pauvre soi-même, que faudroit-il faire ?

R. Il faudroit consulter des personnes éclairées, pour savoir si on peut la garder en tout ou en partie.

D. Quelle est la sixieme maniere de retenir injustement le bien d'autrui ?

R. C'est de n'acquitter pas ses dettes quand on en a le pouvoir , ou de ne pas travailler pour les pouvoir acquitter.

D. Vous avez dit qu'on viole le septieme Commandement , quand on cause quelque dommage aux autres dans leurs biens : direz-vous maintenant qui sont ceux qui sont coupables de ce péché ?

R. Ce sont ceux qui par malice , par vengeance , ou par quelqu'autre mauvais motif , détruisent ou gâtent ce qui appartient au prochain ; ceux qui par leur faute ou par une négligence notable , laissent perdre ou dépérir les choses dont ils sont chargés.

D. Qui encore ?

R. Les procureurs ou les avocats , qui par des chicanes de mauvaise foi , fatiguent & épuisent en frais les parties adverses ; les juges qui refusent ou qui diffèrent de donner audience à des parties qui souffrent de ce retardement.

D. N'y en a-t-il pas encore d'autres ?

R. Oui ; ceux qui contribuent au dommage causé par d'autres , soit en le procurant , ~~soit~~ en ne l'empêchant pas , lorsqu'ils peuvent & qu'ils doivent l'empêcher.

D. A quoi sont obligés ceux qui ont pris ou retenu le bien d'autrui en quelque'une des manieres dont nous venons de parler ?

R. Ils sont obligés à restituer & à réparer le dommage qu'ils ont causé.

D. Faut-il restituer la chose même ?

R. Oui, si on l'a ; & si on ne l'a pas, il faut en rendre la valeur.

D. A qui faut-il restituer ?

R. A la personne même à qui on a pris.

D. Et si elle étoit morte ?

R. A ses héritiers.

D. Et si on ne connoissoit pas ses héritiers, & qu'après bien des recherches on ne pût pas les découvrir, que faudroit-il faire ?

R. Il faudroit donner la chose aux pauvres.

D. Faut-il se hâter de faire cette restitution ?

R. Oui ; il faut la faire le plutôt qu'on peut.

D. Et si on ne pouvoit pas tout rendre à la fois ?

R. Il faudroit restituer ce qu'on pourroit dans le moment, & travailler afin de pouvoir rendre le reste.

D. Est-ce qu'on ne pourroit pas être sauvé sans restituer ?

R. Non ; l'Ecriture sainte nous assure que *les ravisseurs du bien d'autrui ne seront point héritiers du royaume des cieux.* (I. Cor. 6, 10.)

D. Et si cependant on étoit si pauvre qu'on ne pût absolument restituer ?

R. Il faudroit au moins avoir la volonté de le faire le plutôt qu'on pourroit.

D. Est-ce assez, pour observer le septieme Commandement, de ne point prendre ou retenir injustement le bien d'autrui ?

R. Non ; il faut encore donner de son bien pour assister les pauvres dans leurs nécessités ; c'est ce qu'on appelle faire l'aumône.

D. Pourquoi dites-vous que l'aumône nous est ordonnée par le septieme Commandement ?

R. Parce que , dans la destination de Dieu , tout ce que nous avons au-delà du nécessaire appartient aux pauvres , & qu'ainsi les en priver , c'est retenir injustement le bien d'autrui.

D. L'aumône est donc un devoir d'obligation ?

R. Oui ; l'aumône est d'une obligation indispensable pour tous ceux qui sont en état de la faire , & à proportion de leurs facultés.

D. Rapportez-moi quelque texte de l'ancien Testament, qui ordonne de faire l'aumône.

R. *Si votre frere tombe dans la pauvreté, est-il dit dans le Deutéronome, vous n'endurcirez point votre cœur, & vous ne referrerez point votre main, mais vous l'ouvrirez au pauvre. (Deut. 15, 7, 11.)*

D. Citez-m'en un du nouveau Testament.

R. J. C. dira aux réprouvés, lorsqu'il prononcera le dernier jugement : *Allez, maudits, au feu éternel ; car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai eu besoin de logement, & vous ne m'avez pas logé ; j'ai été sans habit, & vous ne m'avez pas revêtu ; j'ai été malade & en prison, & vous ne m'avez pas visité....*
Je

Je vous le dis en vérité ; autant de fois que vous avez manqué de rendre ces assistances à l'un de ces petits , vous avez manqué de me les rendre à moi-même. (Matth. 25 , 41 & suiv.)

CHAPITRE XV.

Du huitieme Commandement de Dieu.

D. QUEL est le huitieme Commandement de Dieu ?

R. C'est celui-ci : *Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.*

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par ce Commandement ?

R. Dieu nous défend de porter aucun faux témoignage ; c'est-à-dire , de déposer contre la vérité , soit devant les juges , soit dans aucun acte public.

D. N'y a-t-il que les faux témoignages nuisibles au prochain qui soient défendus par ce Commandement ?

R. Dieu défend généralement toute espece de faux témoignage , soit qu'il soit au désavantage ou à l'avantage du prochain ; en un mot , tout témoignage contraire à la vérité.

D. Est-ce un grand péché de porter un faux témoignage ?

R. Il est d'autant plus grand , qu'outre la fausseté qu'il annonce , il renferme toujours un parjure , à raison du serment qui y est joint.

P.

D. A quoi est-on obligé, quand on a porté un faux témoignage ?

R. On est obligé, non-seulement de faire pénitence du crime qu'on a commis contre Dieu, mais encore de réparer tout le dommage qu'on a causé au prochain, & même de se rétracter, lorsque le mal ne peut pas être réparé autrement.

D. Le huitième Commandement ne défend-il que le faux témoignage ?

R. Il défend aussi toute sorte de mensonges, les jugemens téméraires, les médisances, les calomnies, & même tous les rapports qu'on peut faire pour nuire au prochain.

D. Qu'est-ce que le mensonge ?

R. C'est tout ce qu'on dit contre sa pensée, dans l'intention de tromper ceux à qui l'on parle, & de leur faire accroire le contraire de ce qu'on a dans l'esprit.

D. Est-ce toujours un péché de mentir ?

R. Oui ; le mensonge est toujours un péché, le mensonge est mauvais par lui-même.

D. Il y a cependant quantité de mensonges qui ne portent préjudice à personne ; quel mal y trouvez-vous ?

R. Il n'est pas vrai qu'il y ait des mensonges qui ne portent préjudice à personne ; car outre que le mensonge nuit à l'âme de celui qui le profère, il renferme toujours quelque injustice contre le prochain ; & quand même il ne blesseroit pas le prochain, c'est un mal, en ce qu'il offense Dieu.

D. Pourquoi dites-vous que le mensonge

renferme toujours quelqu'injustice contre le prochain ?

R. Parce que nous devons au prochain de lui parler avec sincérité & selon la vérité. Un membre ne trompe pas un autre membre; nous ne devons donc pas nous tromper mutuellement.

D. Pourquoi dites-vous que tout mensonge offense Dieu ?

R. Parce que la loi de Dieu défend absolument tout mensonge : *Vous ne mentirez point*, dit le Seigneur, & *personne ne trompera son frere par des paroles de mensonge.* (Lévit. 19, 11.) David dit au Seigneur : *Vous perdrez tous ceux qui proferent des mensonges.* (Ps. 5, 7.)

D. Pourriez-vous m'apporter une raison qui prouve que tout mensonge est mauvais par sa nature ?

R. Il est facile d'en apporter. Dieu est la vérité, & la vérité est Dieu. Ainsi, tout ce qui blesse la vérité, tout ce qui est contraire à l'amour de la vérité offense Dieu. Or, tout mensonge blesse la vérité, tout mensonge est contraire à l'amour de la vérité; par conséquent, tout mensonge offense Dieu.

D. Mettez-vous les équivoques & les restrictions mentales au même rang que le mensonge ?

R. Oui; car les équivoques & les restrictions mentales sont de vrais mensonges.

D. Qu'entendez-vous par une équivoque ?

R. C'est un mot qui a un double sens. Ufer

d'équivoque, c'est employer, en parlant au prochain, & dans la vue de le tromper, une expression que l'on prend dans un sens, & que l'on compte bien qu'il prendra dans un autre sens tout différent.

D. Qu'est-ce qu'une restriction mentale ?

R. C'est lorsqu'en disant tout haut une fausseté, on fait intérieurement une réserve, pour pouvoir se persuader à soi même qu'on ne ment pas.

D. Faites-moi comprendre cela par un exemple ?

R. Par exemple, on me demande si j'ai fait une telle action, & je réponds que je ne l'ai point faite, en ajoutant tout bas ou intérieurement que je ne l'ai point faite aujourd'hui, quoique je l'aie faite hier.

D. Pourquoi qualifiez-vous de mensonges les équivoques & les restrictions mentales ?

R. Parce qu'il est visible qu'on n'use de ces mauvaises subtilités que pour tromper ceux à qui l'on parle, & leur faire croire le contraire de ce qui est.

D. Vous avez dit que le huitième Commandement défend les jugemens téméraires; apprenez-moi ce que vous entendez par là.

R. Juger témérairement, c'est juger sans un fondement légitime, que notre prochain fait mal.

D. Pourriez-vous me prouver par l'Ecriture sainte que ces sortes de jugemens sont défendus ?

R. Oui ; J. C. nous dit de ne point juger

sur des apparences , mais selon la vérité. Et il nous assure que si nous agissons autrement , nous serons punis : *Ne jugez point*, dit-il, *afin que vous ne soyez point jugés ; car vous serez jugés comme vous aurez jugé les autres ;* (Matth. 7, 12.) c'est-à-dire que Dieu nous jugera rigoureusement avec justice , si nous condamnons injustement notre prochain par la témérité de nos jugemens.

D. En quoi consiste la médifance , que vous avez dit être défendue par le huitième Commandement ?

R. Elle consiste à faire connoître , sans nécessité , les défauts du prochain , ou à nuire à sa réputation , de quelque maniere que ce soit.

D. Est-ce un grand mal que de médire du prochain ?

R. C'est un très-grand mal , 1°. en ce que la médifance est directement contraire à l'amour du prochain , que J. C. nous a tant recommandé. C'est pourquoi l'Ecriture déclare que *les médifans ne posséderont point le royaume de Dieu.* (I. Cor. 6, 10.) 2°. En ce que la médifance passant de bouche en bouche , se communique à une multitude de personnes , & qu'elle nuit considérablement à la réputation du prochain.

D. Et la calomnie , en quoi consiste-t-elle ?

R. A dire du prochain du mal qu'il n'a pas fait , ou à lui attribuer des vices qu'il n'a pas.

D. Est-ce un grand péché de calomnier le prochain ?

P iij

R. C'est toujours un très-grand péché , sur tout dans celui qui est l'auteur & l'inventeur de la calomnie. C'est proprement le péché du diable , qui est appelé dans l'Ecriture , *l'accusateur & le calomniateur de nos freres.* (Apoc. 12 , 10.)

D. A quoi sont obligés ceux qui ont calomnié le prochain , ou médit de lui ?

R. A réparer , autant qu'ils le peuvent , le tort qu'ils ont fait à sa réputation , & pour cela , à se dédire nettement , quand ce qu'ils ont dit n'est pas véritable.

D. Quelle est l'espece de médifance qui a communément des suites plus funestes ?

R. C'est celle qui consiste en des rapports , vrais ou faux , que l'on fait en secret , & comme en confidence , à quelqu'un , de ce qu'un autre a dit ou fait contre lui.

D. Quelles sont les suites de ces rapports ?

R. Ils produisent presque toujours dans le cœur de ceux à qui on les fait , des ressentimens & des animosités qui vont quelquefois jusqu'à des inimitiés déclarées , & d'autant plus irrémédiables , que l'accusé ne sachant pas ce qu'on a rapporté de lui , il n'a aucun moyen de se justifier , ni de faire satisfaction.

D. Que dit l'Ecriture touchant ces sortes de rapports ?

R. Que *celui qui médit en secret , & l'homme à deux langues , sera maudit , parce qu'il jete le trouble entre plusieurs qui vivoient en paix.* (Eccl. 28 , 16 , 17.)

CHAPITRE XVI.

Du dixième Commandement de Dieu.

D. **Q**UEL est le dixième Commandement de Dieu ?

R. C'est celui-ci : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui lui appartiennent.*

D. Qu'est-ce que Dieu défend par ce Commandement ?

R. Par le septième Commandement, Dieu défend de prendre ou de retenir injustement le bien d'autrui ; par celui-ci, il défend même de le désirer à son préjudice.

D. D'où vient que Dieu ne nous défend pas seulement les mauvaises actions, mais encore les mauvais desirs ?

R. Pour trois raisons principales.

D. Quelle est la première ?

R. C'est pour nous montrer la différence essentielle qu'il y a entre sa loi & les loix humaines.

D. En quoi consiste cette différence ?

R. En ce que les loix humaines ne reglent que les actions extérieures, *parce que les hommes ne voient que ce qui paroît au dehors ;* au lieu que la loi de Dieu en défend jusqu'aux desirs & aux pensées, *parce que le Seigneur voit le fond du cœur.* (I. Rois, 16., 7.)

P iv

D. Quelle est la seconde raison pour laquelle Dieu nous défend les mauvais desirs ?

R. C'est pour nous apprendre que tout le désordre de nos paroles & de nos actions prend sa source dans la corruption de notre cœur & dans le dérèglement de nos pensées.

D. Quelle est la troisième ?

R. C'est pour nous préserver de l'illusion des Pharisiens, qui se croyoient justes & irréprochables, pour cela seul qu'ils étoient exempts de crimes extérieurs & grossiers, sans penser que les desirs seuls, quand on y consent intérieurement, suffisoient pour nous rendre criminels aux yeux du souverain Juge.

D. Que disoit J. C. à ce sujet aux Scribes & aux Pharisiens ?

R. *Malheur à vous, leur disoit-il, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez les dehors de la coupe & du plat, tandis que le dedans de vos cœurs est plein de rapines & d'impuretés. Pharisiens aveugles, commencez par purifier le dedans de la coupe & du plat, afin que le dehors soit pur aussi.* (Matth. 23, 25 & suiv.)

D. Dieu ne nous défend-il, par le dixième Commandement, que de désirer le bien d'autrui ?

R. Il nous défend aussi l'empressement, l'inquiétude, l'estime, & tout attachement désordonné pour les richesses & pour les autres biens du monde.

D. Il n'est donc pas permis d'aimer les richesses & les biens du monde ?

R. Il est permis de les aimer pour le besoin & dans l'ordre de Dieu, mais c'est un mal d'y mettre son affection.

D. Où avez-vous appris cela ?

R. Dans la sainte Ecriture, qui parle ainsi : *Si les richesses vous viennent en abondance, n'y mettez point votre cœur.* (Ps. 61, 11.)

D. Quand est-ce que l'amour des richesses & des autres biens du monde est déréglé ?

R. C'est quand on désire ces faux biens pour eux-mêmes ; quand le cœur y est attaché ; quand on en use avec excès.

D. Tout amour & tout desir des richesses pour elles-mêmes est donc mauvais ?

R. Oui ; la même loi qui nous ordonne d'aimer Dieu de tout notre cœur & sans partage, nous défend par une suite nécessaire, d'aimer quelqu'autre objet que ce soit, pour lui-même & sans rapport à Dieu. C'est pourquoi J. C. déclare dans l'Evangile que *nul ne peut servir deux maîtres ; Dieu & l'argent.* (Matth. 6, 24.)

D. Nous est-il défendu de nous procurer ce qui nous est nécessaire pour les différens besoins de la vie présente ?

R. Non-seulement Dieu ne nous le défend pas, mais il veut même que nous nous le procurions autant que nous le pouvons, par des moyens légitimes, & que nous en usions ; mais il nous défend d'y attacher notre bonheur & d'y mettre notre affection.

D. Quelle regle faut-il suivre dans l'usage des richesses ?

P v

R. C'est de n'en user qu'avec modération, & dans les bornes de la tempérance chrétienne.

D. En quoi consiste la tempérance chrétienne ?

R. En deux choses. 1°. A n'aimer pour elles-mêmes aucune des choses dont nous avons besoin durant cette vie : 2°. à n'en user que pour la nécessité, & non pour le plaisir.

D. Comment appelle-t-on l'amour de Dieu pour lui-même, & l'amour des créatures par rapport à Dieu ?

R. On l'appelle charité.

D. Et l'amour des créatures pour elles-mêmes, comment l'appelle-t-on ?

R. On l'appelle cupidité.

D. Que nous prescrit la loi de Dieu par rapport à ces deux amours ?

R. Elle nous ordonne l'un & nous interdit l'autre. L'Ecriture ne commande que la charité, & ne condamne que la cupidité; & c'est ainsi qu'elle forme & qu'elle regle les mœurs des hommes.

D. Comment ces deux préceptes reglent ils les mœurs des hommes ?

R. En ce que la charité est le principe de tout le bien qui nous est commandé, & qu'elle est incapable de faire aucun mal ; & qu'au contraire la cupidité est la source de tout le mal que nous faisons, & qu'elle est incapable de faire aucun bien comme il faut.

D. Toutes nos actions procèdent donc, ou de l'amour de Dieu, qui est la charité ; ou de

l'amour des créatures pour elles-mêmes, qui est la cupidité ?

R. Oui ; elles en viennent toutes. Il n'y a de bon fruit que celui qui a pour racine la charité ; & tout ce qui naît de la racine de la cupidité, ou est mauvais par lui-même, ou est mal fait, parce qu'il est fait sans rapport à Dieu.

CHAPITRE XVII.

Des Commandemens de l'Eglise.

D. L'EGLISE a-t-elle le pouvoir de faire des Commandemens ?

R. Oui ; J. C. lui a donné ce pouvoir, & il a ordonné à tous les fideles de lui obéir.

D. Quelle preuve avez-vous que J. C. ait donné à l'Eglise le pouvoir de faire des Commandemens ?

R. C'est que J. C. a établi son Eglise comme une société visible, comme un royaume spirituel, & lui a donné des pasteurs pour la gouverner jusqu'à la fin des siècles. Or, il est essentiel à tout gouvernement de pouvoir faire des loix, pour prescrire ce qui est du bien de la société, pour corriger & prévenir les abus, pour maintenir l'ordre & l'uniformité de conduite.

D. L'Eglise a-t-elle toujours fait usage de ce pouvoir ?

R. Elle en a fait usage dans tous les siècles.

D. En avez-vous des exemples ?

P. vi

R. Oui ; du temps même des Apôtres , il s'éleva une contestation au sujet des observations légales , auxquelles quelques Juifs vouloient qu'on assujettît les gentils qui embrassoient la foi. A cette occasion les Apôtres & les prêtres s'assemblerent à Jérusalem , & firent une ordonnance en forme de lettre , pour régler la conduite des nouveaux fideles.

D. Que porte cette ordonnance ?

R. *Il a semblé bon au S. Esprit & à nous , disent les chefs de l'Eglise , de ne vous imposer point d'autre obligation , que de vous abstenir de ce qui a été immolé aux idoles , du sang des animaux , des chairs suffoquées , & de la fornication. (Act. 15 , 26 & suiv.)*

D. Cette ordonnance fut-elle observée ?

R. *Elle fut lue dans l'Eglise d'Antioche , & reçue avec beaucoup de joie ; & S. Paul , parcourant les différentes Eglises avec Silas & Timothée , leur ordonna d'observer ces réglemens faits par les Apôtres & par les prêtres. (Act. 15 , 31.)*

D. Avez - vous quelque exemple postérieur aux Apôtres ?

R. Les conciles tenus dans le cours des siècles , ont publié un très-grand nombre d'ordonnances de discipline , qui ont toujours été reçues avec respect.

D. Les Commandemens de l'Eglise ne sont-ils pas un joug & une surcharge imposée aux fideles ?

R. Bien loin d'être un joug onéreux , ces

Commandemens sont au contraire, un secours & un soulagement.

D. Comment cela ?

R. Parce que l'Eglise n'a pour but, dans les Commandemens qu'elle nous fait, que de nous faciliter l'accomplissement des obligations que Dieu lui-même nous impose, ou de déterminer le temps & la manière de les accomplir.

D. Pourriez-vous me rendre cela sensible par quelque exemple ?

R. Il est facile de le montrer. J. C. nous commande de manger sa chair adorable immolée pour nous, & offerte pour la rémission des péchés. L'Eglise, en nous ordonnant de communier au moins à Pâques, nous empêche de perdre de vue un devoir si important, & nous met dans l'heureuse nécessité de nous disposer à le remplir dignement.

D. Citez-moi un autre exemple.

R. La vie d'un Chrétien sur la terre doit être une mortification & une pénitence continue. *Ceux qui sont à J. C.*, dit S. Paul, *ont crucifié leur chair avec ses passions & ses désirs déréglés.* (Galat. 5, 24.) Or, c'est pour nous inculquer cette loi salutaire, & pour nous la faire accomplir, que l'Eglise nous prescrit dans le cours de l'année, des temps de jeûne & d'abstinence.

D. Est-ce un grand péché de ne pas observer les Commandemens de l'Eglise ?

R. C'en est un sans doute, à moins qu'on ne soit dans une véritable impuissance de les observer.

D. Sur quoi fondez-vous cette décision ?

R. Sur ce que Dieu nous commande d'obéir à l'Eglise : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, dit-il, regardez-le comme un publicain & un païen.* (Matth. 18, 17.)

D. Pour obéir aux Commandemens de l'Eglise, suffit-il de pratiquer extérieurement ce qu'elle ordonne ?

R. Cela ne suffit pas : il faut, de plus, entrer dans l'esprit de l'Eglise, qui n'est autre que l'esprit de J. C.

D. Ceux qui, par maladie, par infirmité, ou par d'autres empêchemens réels, sont hors d'état d'accomplir les œuvres prescrites par l'Eglise, peuvent-ils satisfaire aux préceptes de l'Eglise ?

R. Ils peuvent y satisfaire en leur manière, & ils y satisferont en effet, s'ils sont peïnés de ne point observer la lettre du précepte, & s'ils s'y conforment intérieurement de cœur & d'esprit.

D. Y a-t-il beaucoup de Commandemens de l'Eglise ?

R. Il y en a six.

D. Dites-les-moi.

R. 1°. Sanctifier les fêtes commandées. 2°. Entendre la Messe les dimanches & les jours de fêtes d'obligation. 3°. Confesser ses péchés au moins une fois l'an. 4°. Communier au moins une fois, à Pâques. 5°. Jeûner les quatre-temps, les vigiles & le carême. 6°. Ne point manger de viande les vendredis & samedis.

CHAPITRE XVIII.

Des deux premiers Commandemens de l'Eglise.

D. **Q**UEL est le premier Commandement de l'Eglise ?

R. C'est celui de sanctifier les fêtes d'obligation.

D. A quel nous oblige ce Commandement ?

R. Il nous oblige à employer au culte de Dieu les jours de fêtes prescrites par l'Eglise, comme nous devons y employer les dimanches.

D. En quoi consiste la sanctification des jours de fêtes ?

R. 1°. A s'abstenir ces jours-là des œuvres serviles défendues par l'Eglise. 2°. A s'y appliquer à des actions de piété & de religion. 3°. A entrer dans l'esprit de chaque fête, en considérant ce qui en est l'objet, & en demandant à Dieu la grace d'en profiter.

D. Quelles sont les fêtes instituées par l'Eglise ?

R. Il y en a de deux sortes.

D. Qui sont elles ?

R. Les unes sont établies pour honorer les mystères de notre rédemption, comme Noël, l'Épiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte ; & les autres sont destinées à honorer la mémoire de la sainte Vierge & des Saints.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle établi des fêtes pour honorer les mysteres de notre rédemption ?

R. Pour nous porter à la reconnoissance envers J. C. , & le prier de nous appliquer le fruit de tout ce qu'il a fait pour les hommes.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle institué les fêtes de la sainte Vierge & des Saints ?

R. Pour louer & remercier Dieu des graces qu'il leur a faites , & pour nous animer par leur exemple à la pratique de la vertu.

D. Quel est le second Commandement de l'Eglise ?

R. C'est d'entendre la Messe les dimanches & les fêtes d'obligation.

D. A quoi nous oblige ce Commandement ?

R. Il nous oblige d'entendre la Messe avec respect & attention les jours de dimanche & les fêtes.

D. Pourquoi l'Eglise nous commande-t-elle d'entendre la Messe les dimanches & fêtes ?

R. Parce que le sacrifice de la Messe étant l'action la plus essentielle & la plus sainte de la religion , c'est par elle principalement que nous pouvons , & que nous devons rendre à Dieu , en ces saints jours , le culte souverain qui lui est dû , en nous unissant à lui par J. C. & avec J. C.

D. L'obligation d'assister à la Messe les dimanches & les fêtes est-elle ancienne dans l'Eglise ?

R. Elle est aussi ancienne que l'Eglise même.

D. Trouve-t-on dans l'Ecriture que les premiers fideles assistent à la Messe les dimanches & fêtes ?

R. Oui ; l'on voit dans les actes des Apôtres, que le premier jour de la semaine, qui est le dimanche, les fideles étant assembles pour la fraction du pain, c'est-à-dire, pour offrir les saints mystères & y participer, *S. Paul*, qui devoit partir le lendemain, fit un discours qu'il continua jusqu'à minuit. (Act. 20, 17.)

D. Comment faut-il assister à la Messe pour satisfaire au précepte de l'Eglise ?

R. Il faut l'entendre toute entiere avec piété & attention ; y assister de corps seulement, sans s'y unir intérieurement par des sentimens de religion, ce n'est pas satisfaire à l'intention de l'Eglise.

D. Quelle est la meilleure maniere d'assister à la sainte Messe ?

R. C'est de s'unir au prêtre, qui parle à Dieu, & qui agit au nom de tous les assistans ; d'offrir par ses mains le saint sacrifice, & de s'offrir soi-même par J. C., avec J. C. & avec toute l'Eglise.

D. Pourquoi est-ce-là la meilleure maniere ?

R. Parce que le sacrifice est le lien sacré qui unit ensemble tous les fideles, pour ne faire qu'un seul corps & un seul pain, en les unifiant tous à J. C., & par J. C. à Dieu son Pere.

D. Quelle est la Messe à laquelle l'Eglise ordonne aux fideles d'assister ?

R. C'est la Messe de leur paroisse. Il n'y avoit anciennement dans chaque ville qu'une seule Messe célébrée par l'Evêque, ou, à son défaut, par un prêtre. Tout le monde y assistoit. Mais dans la suite les paroisses ayant été érigées, chacun doit assister à la sienne.

D. C'est donc un péché de ne pas assister à la Messe de paroisse ?

R. Oui ; à moins qu'on n'ait une cause légitime de s'en dispenser.

D. Y a-t-il quelque loi qui ordonne aux fideles d'assister à la Messe de paroisse ?

R. Il y en a un très-grand nombre. Plusieurs conciles prononcent même la peine d'excommunication contre ceux qui, n'ayant pas d'empêchemens légitimes, s'en absentent trois dimanches consécutifs.

D. Sur quoi est fondée cette obligation ?

R. Elle est fondée sur plusieurs raisons très-solides. 1°. Sur ce que la Messe paroissiale est celle qui, selon l'institution perpétuelle de l'Eglise, se dit pour tous les fideles réunis sous un même pasteur & en leur nom. 2°. Sur ce qu'il est dans l'ordre que tous les membres qui composent une Eglise particuliere se rassemblent avec leur chef pour prier en commun, pour entendre la parole de Dieu, & pour rendre à la divine Majesté le culte solennel de l'adoration & du sacrifice. 3°. Sur ce que cette union du troupeau avec le pasteur, & du pasteur avec le troupeau, est une vive représentation de l'unité de l'Eglise, & de la communion des Saints. 4°. Sur ce que les devoirs des

ouailles & ceux des pasteurs sont réciproques : comme le pasteur est obligé d'offrir la victime du salut pour ses brebis , & de leur expliquer la loi de Dieu , les brebis sont obligées aussi de s'unir à lui dans cette auguste fonction , & d'entendre sa voix. 5°. Sur ce que l'Eglise est comparée , dans l'Ecriture , à une armée redoutable , rangée en ordre de bataille. Or , ce qui fait la force d'une armée , & qui la rend terrible à l'ennemi , c'est que chaque soldat soit dans son régiment & dans sa compagnie , & combatte sous la conduite de son capitaine. Il faut donc que chaque fidele remplisse de même les devoirs de la milice chrétienne , sous l'autorité & l'inspection de celui que la divine Providence lui a donné pour chef. 6°. Sur ce que c'est par le ministère de leur curé que les fideles reçoivent tous les autres secours de la religion ; le Baptême , l'instruction , la premiere Communion , le saint Viatique ; c'est donc aussi par ses mains qu'ils doivent offrir le saint sacrifice.

D. N'est-on obligé que d'entendre la Messe pour sanctifier les dimanches & fêtes ?

R. On doit encore assister aux divins Offices & aux instructions chrétiennes , & employer ces saints jours à des actions de religion.



CHAPITRE XIX.

Du troisiéme & du quatrieme Commandement de l'Eglise.

D. **Q**UEL est le troisieme Commandement de l'Eglise ?

R. C'est celui de se confesser au moins une fois l'an.

D. A quoi oblige ce Commandement ?

R. A confesser au moins une fois l'année tous ses péchés avec un regret sincere de les avoir commis.

D. Quand l'Eglise a-t-elle fait ce Commandement ?

R. Elle l'a fait au quatriéme concile de Latran.

D. Pourquoi l'Eglise a-t-elle fait ce Commandement ?

R. C'a été afin que les fideles ne croupissent pas plus long-temps dans leurs péchés, & qu'ils ne tombassent pas enfin dans une insensibilité mortelle pour le salut de leur ame.

D. En quel temps faut-il faire cette confession ?

R. Quoique l'Eglise n'ait pas universellement déterminé le temps de la confession annuelle, il est à propos de la faire avant Pâques, afin qu'elle serve de préparation à la Communion paschale.

D. Pourquoi l'Eglise n'a-t-elle point déterminé le temps de la confession annuelle ?

R. C'est parce qu'elle désire qu'on ne diffère point à se confesser dès qu'on se sent coupable de quelque péché mortel.

D. A qui faut-il faire cette confession annuelle ?

R. Le concile veut qu'on la fasse à son propre prêtre ; c'est-à-dire, à son curé, ou à un autre prêtre, après en avoir obtenu la permission de son pasteur.

D. Ne doit-on se confesser qu'une seule fois l'année ?

R. On doit le faire toutes les fois qu'on en a besoin.

D. Quel est le quatrième Commandement de l'Eglise ?

R. C'est de communier au moins à Pâques.

D. A quoi nous oblige ce Commandement ?

R. Il oblige tous les fideles qui ont atteint l'âge de discrétion, à communier une fois l'année, dans la quinzaine de Pâques, avec le respect qui est dû au très-saint Sacrement de l'Eucharistie.

D. Qu'est-ce qui a engagé l'Eglise à faire ce Commandement ?

R. C'a été la négligence & l'indifférence d'un grand nombre de Chrétiens pour la réception de cet auguste Sacrement, qui est la source de la vie spirituelle.

D. Quel est l'âge de discrétion requis par

l'Eglise pour être obligé à la Communion paschale ?

R. Il est difficile de le fixer d'une manière précise ; mais tous les enfans qui approchent de dix à douze ans doivent penser sérieusement à se préparer à leur première Communion , & la faire ensuite , quand leur curé & un confesseur prudent jugent qu'ils doivent y être admis.

D. Pourquoi l'Eglise se borne-t-elle à ordonner la Communion au moins à Pâques ?

R. L'Eglise s'exprime ainsi , pour témoigner le désir qu'elle a que tous les fideles communient plus souvent , ou du moins , toutes les fêtes solennelles.

D. Il ne suffit donc pas de communier à Pâques ?

R. Il suffit de communier à Pâques , pour ne pas transgresser le précepte de l'Eglise ; mais ce n'est pas assez pour répondre à son intention & à celle du Sauveur , qui déclare que *si nous ne mangeons la chair du Fils de l'homme , nous n'aurons pas la vie en nous.* (Jean 6 , 54.)

D. Tous ceux qui communient à Pâques satisfont-ils au précepte de l'Eglise ?

R. Non ; il n'y a que ceux qui communient dignement.

D. On ne remplit donc pas le devoir paschal par une mauvaise Communion ?

R. A Dieu ne plaise qu'on remplisse le précepte de l'Eglise par une Communion indigne ; c'est au contraire outrager l'Eglise , & faire injure à J. C.

D. Peut-on se dispenser de communier dans la quinzaine de Pâques, quand on n'y est pas suffisamment disposé ?

R. Non - seulement on le peut, mais on le doit.

D. On peut donc satisfaire au précepte de l'Eglise, en ne communiant pas dans la quinzaine de Pâques ?

R. Oui, quand on n'est pas suffisamment disposé, qu'on remet la Communion de l'avis de son confesseur, & qu'on travaille à s'y préparer par une conversion sincère & solide.

D. Où faut-il faire la Communion paschale ?

R. Chacun doit la faire dans sa Paroisse, à moins qu'il n'ait une permission expresse de la faire ailleurs.

CHAPITRE XX.

Du cinquième & du sixième Commandement de l'Eglise.

D. **Q**UEL est le cinquième Commandement de l'Eglise ?

R. C'est celui de jeûner les quatre temps, les vigiles, & le carême entier.

D. Qu'est-ce que jeûner ?

R. C'est s'abstenir de certains alimens dont l'usage est interdit par l'Eglise, ne faire qu'un seul repas dans la journée, & en retrancher tout ce qui pourroit flatter la sensualité.

D. Cette défense de manger de certains alimens n'est-elle pas contraire à la parole de Dieu, qui veut qu'on use indifféremment de toutes sortes de nourritures? S. Paul, par exemple, condamne des hommes qui disoient aux fideles : *Ne touchez point à ceci, ne goûtez point à cela. Ces discours*, dit l'Apôtre, *sont fondés sur des ordonnances humaines & sur des maximes arbitraires, qui n'ont qu'une fausse apparence de sagesse, & qui prennent leur source dans une superstition & une humilité affectée.* (Coloss. 2, 21 & suiv.)

R. La défense de l'Eglise n'a rien de contraire à ce texte sacré. S. Paul ne blâme qu'une vaine & aveugle superstition de gens qui condamnoient absolument, & qui vouloient faire regarder comme illicite par soi-même, l'usage de plusieurs sortes d'alimens; au lieu que l'Eglise permet qu'on use de tous indifféremment, excepté aux jours de jeûne & d'abstinence; & si elle nous en prive alors, ce n'est pas qu'elle les juge mauvais & illicites par eux-mêmes; mais elle veut nous obliger à nous mortifier par des privations salutaires, & par des œuvres de pénitence.

D. Pourriez-vous me montrer d'une manière encore plus sensible, qu'en effet les loix de l'abstinence & du jeûne n'ont rien de contraire aux paroles de S. Paul?

R. Nous en sommes pleinement assurés par l'Ecriture même & par la tradition, qui en est l'interprète infallible.

D. Comment en sommes-nous assurés par l'Ecriture?

R.

R. C'est parce que nous y voyons que les Apôtres étant assemblés avec les prêtres, dans le concile de Jérusalem, ont ordonné aux premiers fideles de s'abstenir du sang des animaux & des chairs suffoquées, & que S. Paul lui-même, qui avoit assisté à ce concile, allant de ville en ville, recommandoit soigneusement l'observance du règlement fait par les Apôtres & par les prêtres qui étoient à Jérusalem. (*Act. 15, 29, 41.*) Or, ce règlement de discipline, qui n'étoit que pour un temps, prescrivait une abstinence. S. Paul étoit donc très-persuadé que l'Eglise a le pouvoir de prescrire l'abstinence de certaines nourritures.

D. Comment en sommes-nous assurés par la tradition?

R. C'est parce dans tous les temps, & dès les premiers siècles, l'Eglise a été dans l'usage de prescrire des jours d'abstinence & de jeûne, & que ces abstinences & ces jeûnes étoient autrefois beaucoup plus fréquens & plus rigoureux qu'ils ne sont aujourd'hui.

D. En quel sens J. C. dit-il donc dans l'Evangile, que *ce n'est pas ce qui entre extérieurement dans le corps de l'homme qui le souille, mais ce qui sort de son cœur*? (*Matth. 15, 11, 18.*)

R. Ces paroles signifient qu'il n'y a proprement que le dérèglement du cœur & ce qui en procède, qui rend l'homme impur. Quand un homme fait gras sans nécessité un jour d'abstinence & de jeûne, ce n'est pas la nourriture qu'il prend qui le rend coupable, mais

Q

sa désobéissance & le mépris qu'il fait de la loi de l'Eglise. Or, cette désobéissance naît du dérèglement de son cœur & de la corruption de sa volonté.

D. Quelle est l'intention de l'Eglise, quand elle nous prescrit l'abstinence & le jeûne ?

R. C'est de nous aider à accomplir le commandement que Dieu nous fait d'expier nos péchés par des œuvres de pénitence, & de travailler à affaiblir nos passions.

D. Pour satisfaire aux intentions de l'Eglise, suffit-il de se priver d'une partie de ses nourritures ordinaires ?

R. Non ; cette privation doit s'étendre à tout ce qui flatte les sens & tout ce qui plaît à la nature ; par exemple, retrancher de son sommeil, de ses divertissemens, de ses promenades.

D. A quelle heure doit-on prendre l'unique repas du jour du jeûne ?

R. Au commencement on ne le prenoit en carême que vers les six heures du soir, & aux autres jeûnes vers les trois heures ; mais maintenant la plupart des fideles mangent dès midi.

D. Combien la pratique de ne manger qu'au soir en carême a-t-elle duré dans l'Eglise ?

R. Elle a duré environ douze cents ans.

D. L'Eglise approuve-t-elle la collation que la plupart des fideles font actuellement dans l'usage de faire le soir ?

R. Non ; elle ne l'approuve pas ; elle la tolere seulement, mais à condition qu'elle soit

très-légère, & qu'elle ne puisse pas être censée un repas.

D. Tous les fideles sont-ils obligés d'observer la loi de l'abstinence & du jeûne ?

R. La loi en est imposée à tous : il n'y a que ceux qui ne peuvent l'observer qui en soient dispensés.

D. A quel âge le précepte du jeûne oblige-t-il ?

R. Il n'oblige rigoureusement qu'à vingt-un ans, parce que c'est à cet âge communément que le corps a pris toute sa croissance.

D. Ceux qui ne sont pas capables de jeûner régulièrement, sont-ils pour cela entièrement dispensés de la loi du jeûne ?

R. Non ; comme il n'y a personne qui soit exempt de péchés & de passions qu'il faut réprimer, personne aussi n'est dispensé de prendre part, autant qu'il peut, à la pénitence générale de l'Eglise.

D. Ceux qui croient avoir de bonnes raisons pour ne point observer le jeûne ou l'abstinence, peuvent-ils s'en dispenser d'eux-mêmes ?

R. Non ; ils doivent, autant qu'il est possible, exposer leurs raisons à leur pasteur, & lui demander la dispense.

D. Dans quelles dispositions doit-on être, quand, par infirmité ou autrement, on n'est point en état d'observer la loi du jeûne ou de l'abstinence ?

R. On doit s'humilier & se confondre intérieurement de ne pouvoir pas faire ce que font

Q ij

les autres fideles, s'unir d'esprit & de cœur à la pénitence & aux prieres de l'Eglise, & suppléer par d'autres bonnes œuvres à ce qu'on ne sauroit faire.

D. Pourquoi le jeûne du carême a-t-il été institué?

R. Pour imiter le jeûne de J. C., & pour nous préparer à célébrer dignement la fête de Pâques.

D. Pourquoi encore?

R. C'est que les quarante jours qui composent le carême étant comme la dîme de toute l'année, l'Eglise a voulu nous avertir par-là que notre vie doit être une pénitence continuelle.

D. Le jeûne du carême est-il bien ancien dans l'Eglise?

R. Il est très-ancien; car il vient de la tradition des Apôtres.

D. L'usage de jeûner les quatre-temps est-il aussi ancien que le carême?

R. Il remonte aussi jusqu'aux temps apostoliques.

D. Qu'entendez-vous par les vigiles?

R. J'entends les jours qui précèdent immédiatement les principales fêtes.

D. Pourquoi ces jours sont-ils appelés vigiles ou veilles?

R. Parce que les fideles s'assembloient au commencement dans les Eglises, la veille des solemnités, & qu'ils y passoient une partie de la nuit à louer Dieu par le chant des psaumes & par des lectures des livres saints.

D. Pourquoi le jeûne des vigiles a-t-il été établi ?

R. C'est afin que les fideles se disposassent par la pénitence à célébrer les fêtes, & à en recevoir plus de fruit.

D. Que doit-on faire les jours de vigiles ?

R. Il faut observer le jeûne où il est d'obligation ; faire des prieres & des lectures propres à nous faire entrer dans l'esprit des différentes fêtes qu'on se dispose à célébrer, & assister, autant qu'on le peut, à la Messe, & l'après midi, aux premieres Vêpres, sur-tout dans les grandes solemnités, comme aussi aux Matines, aux Laudes, & à tout l'Office du jour.

D. Quel est le sixieme Commandement de l'Eglise ?

R. C'est celui de ne point manger de viande le vendredi & le samedi.

D. Pourquoi l'Eglise interdit-elle l'usage de la viande le vendredi ?

R. C'est pour honorer par la mortification le mystere de la mort de J. C., & pour nous faire prendre quelque part à ses souffrances.

D. Pourquoi l'interdit-elle aussi les samedis ?

R. C'est pour honorer le mystere de la sépulture du Sauveur, & pour nous préparer par la pénitence à sanctifier le jour du Seigneur, ou le dimanche.



CHAPITRE XXI.

Du Péché.

D. QU'EST-CE que le péché ?

R. C'est une prévarication contre la loi de Dieu, ou autrement, un violement de la loi de Dieu.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés ?

R. Il y en a de deux sortes ; le péché originel & le péché actuel.

D. Qu'est-ce que le péché originel ?

R. C'est un péché dans lequel nous sommes conçus, & dont Adam, notre premier père, nous a rendus coupables par sa désobéissance.

D. Qu'est-ce que le péché actuel ?

R. C'est un péché que nous commettons par notre propre volonté depuis que nous avons atteint l'usage de la raison.

D. En combien de manières commet-on le péché actuel ?

R. En quatre manières : savoir, par pensées, par paroles, par actions & par omissions.

D. Qu'est-ce que pécher par pensées ?

R. C'est s'arrêter volontairement à penser de mauvaises choses.

D. Quand péche-t-on par paroles ?

R. Quand on dit des choses qui offensent Dieu.

D. Qu'est-ce que pécher par actions ?

R. C'est faire des actions illicites & défendues.

D. Qu'est-ce que pécher par omissions ?

R. C'est manquer de faire ce qui nous est commandé par la loi de Dieu , ou par les personnes qui ont autorité sur nous.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

R. Il y en a de deux sortes ; le péché mortel , & le péché véniel.

D. Qu'est-ce que le péché mortel ?

R. C'est celui qui nous fait perdre la grace de Dieu , & nous rend dignes de la damnation éternelle.

D. Pourquoi ce péché est-il appelé mortel ?

R. Parce qu'il donne la mort à notre ame , en nous séparant de Dieu, qui est la vie de notre ame, comme notre ame est la vie de notre corps.

D. Quand est-ce qu'un péché est mortel ?

R. Quand il viole la loi de Dieu en matière considérable , & qu'on le commet avec un plein consentement , préférant la créature à Dieu.

D. Le péché mortel est-il plus énorme dans un Chrétien que dans un infidèle ?

R. Il est beaucoup plus énorme.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce qu'un Chrétien qui offense Dieu mortellement se rend coupable d'une horrible ingratitude envers Dieu , qui l'avoit enrichi des dons de la grace , par le Baptême & les autres Sacrements.

D. Que dit J. C. sur ce sujet ?

R. Il dit , qu'on exigera beaucoup de celui à qui on aura beaucoup donné , & que l'on fera rendre un compte bien plus rigoureux

Q iv

à celui à qui on aura confié beaucoup de choses. (Luc 12, 48.)

D. Qu'est ce que le péché véniel ?

R. C'est un péché léger & pardonnable.

D. Quand est-ce qu'un péché n'est que véniel ?

R. C'est lorsqu'on manque à la loi de Dieu en matière légère, ou lorsque la matière étant considérable, le consentement est imparfait.

D. Un homme qui viole la loi de Dieu en matière importante par fragilité, parce qu'il est tenté violemment, ou par la crainte de quelque grand mal dont on le menace, & qui peu après se repent du mal qu'il a fait, ne pèche-t-il que véniellement ?

R. Cet homme commet certainement un péché mortel. La chute de S. Pierre dans la maison du grand-prêtre, a toujours été regardée comme très-énorme, quoiqu'elle ait été causée par la crainte de la mort, & suivie d'un prompt repentir.

D. Quels sont les effets du péché véniel ?

R. Le péché véniel ne détruit pas la vie spirituelle, mais l'affoiblit, & dispose au péché mortel, & y conduit quelquefois ; il diminue l'amour de Dieu & donne au démon des avantages sur nous ; & Dieu le punit dans l'autre vie par les peines du purgatoire, s'il n'a point été expié durant cette vie.

D. Pouvons-nous, sur la terre, être exempts de péchés véniels ?

R. Non ; personne sur la terre n'en est entièrement exempt : *Si nous disons que nous*

sommes sans péché, dit l'Apôtre S. Jean, nous nous séduisons nous-mêmes, & la vérité n'est point en nous. (I. Jean 1, 8.)

D. Comment devons-nous donc nous conduire au sujet du péché véniel ?

R. Nous devons veiller avec soin sur nous-mêmes, & pour n'en commettre aucun avec réflexion & de propos délibéré, gémir & nous purifier de ceux qui échappent à notre vigilance.

D. Que faut-il faire pour se purifier des péchés véniels ?

R. Il faut travailler sérieusement à s'en corriger, & reconnoître que nous ne pouvons en être purifiés que par la vertu du sang de J. C., & lui demander humblement cette grace.

D. Pouvons-nous espérer d'en obtenir le pardon, si nous le demandons sérieusement à Dieu par J. C. ?

R. Oui; le sang de J. C., dit saint Jean, nous purifie de tout péché... si nous lui confessons nos péchés, il est fidèle & juste pour nous les remettre, & pour nous laver de toute iniquité. (I. Jean 1, 7, 9.)

CHAPITRE XXII.

Des Péchés capitaux.

D. A COMBIEN de chefs peut-on réduire les divers péchés où nous pouvons tomber ?

Q v

R. On les réduit ordinairement à sept, qui sont appelés les sept péchés capitaux.

D. Quels sont ces péchés ?

R. L'orgueil, l'avarice, l'impureté, la gourmandise, l'envie, la colere & la paresse.

D. Pourquoi ces péchés sont-ils appelés capitaux ?

R. Parce que chacun d'eux est comme une méchante racine d'où sortent beaucoup d'autres péchés, comme autant de mauvaises branches.

D. Ces péchés capitaux sont-ils toujours mortels ?

R. Ces péchés sont souvent mortels ; mais quelquefois ils ne sont que véniels.

D. Quand les péchés capitaux sont-ils mortels ?

R. Quand ils dominent dans l'ame, & qu'ils l'emportent sur l'amour de Dieu.

D. Quand ces péchés ne sont-ils que véniels ?

R. Lorsqu'ils ne dominent pas dans le cœur, qu'ils sont réprimés par l'amour de Dieu, & qu'ils ne font pas violer la loi en matiere importante.

D. Qu'est ce que l'orgueil ?

R. C'est un amour déréglé de soi-même & de sa propre excellence, qui fait qu'on s'estime & qu'on se complaît dans ses prétendues bonnes qualités, & qu'au lieu de rapporter toutes choses à Dieu, on les rapporte à soi-même.

D. L'orgueil est-il un grand péché ?

R. Il est, en quelque sorte, le plus grand de tous les péchés.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'il est le principe de tous les autres, & qu'il attaque Dieu directement, en s'attribuant une gloire qui n'appartient qu'à Dieu ?

D. L'orgueil est-il bien commun ?

R. C'est le plus commun & le plus subtil de tous les péchés. Il se glisse par-tout, & même dans les bonnes œuvres, qu'il corrompt souvent, en nous portant à nous glorifier en nous-mêmes.

D. Pourquoi l'orgueil est-il un péché capital ?

R. Parce qu'il est la source de sept autres vices, qui sont la vanité, l'ostentation, l'ambition, la présomption, l'hypocrisie, le mépris du prochain, & la désobéissance.

D. Qu'est ce que la vanité ?

R. C'est un désir déréglé de l'estime & des louanges.

D. Il n'est donc pas permis de faire ses actions pour être loué ?

R. Non ; J. C. le défend par ces paroles ; *Prenez bien garde de ne pas faire vos bonnes œuvres devant les hommes, pour en être regardés ; autrement vous n'en recevrez point la récompense de votre Pere qui est dans les cieux. (Matth. 6, 1.)*

D. Quel dessein doit-on donc se proposer, quand on pratique la vertu devant les hommes ?

R. D'abord de faire notre devoir, & ensuite de glorifier notre Pere qui est dans les cieux.

D. Qu'est-ce que l'ostentation ?

Q vj

R. C'est une affectation de faire voir les biens & les talens qu'on possède.

D. On ne doit donc pas se glorifier des biens & des talens qu'on possède ?

R. Non ; parce que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu de la libéralité de Dieu. (*Ostentation de David & d'Ezéchias.*)

D. Qu'est-ce que l'ambition ?

R. C'est une passion déréglée pour les honneurs & les dignités, comme celle des Phari-siens, à qui J. C. reprochoit d'aimer les premières places.

D. Quelle place doit-on donc prendre de soi-même ?

R. J. C. veut qu'on choisisse la dernière.

D. Qu'est-ce que la présomption ?

R. C'est une idée trop avantageuse qu'on a de ses propres talens, qui fait entreprendre plus qu'on ne peut exécuter. (*Goliath & S. Pierre.*)

D. D'où vient la présomption ?

R. De ce que nous ne connoissons pas assez notre foiblesse & la profondeur de nos misères.

D. Qu'est-ce que l'hypocrisie ?

R. C'est une attention continuelle à paroître meilleur qu'on n'est en effet.

D. Est-on obligé de faire connoître ses défauts aux autres ?

R. Non ; il vaut mieux les cacher, pour ne pas scandaliser.

D. Mais n'est-ce pas là une hypocrisie ?

R. Non ; l'hypocrisie ne consiste pas à

cachier ses défauts par un bon motif, mais à vouloir paroître meilleur qu'on est en effet.

D. A quoi J. C. compare-t il les hypocrites ?

R. A des sépulchres blanchis qui paroissent beaux au dehors, mais qui au-dedans sont pleins de corruption. (*Matth. 23, 27.*)

D. Quel sera le partage des hypocrites ?

R. Ils seront jetés dans l'étang brûlant de feu & de soufre. (*Matth. 24, 51.*)

D. Qu'est-ce que le mépris du prochain ?

R. C'est une maniere de penser qui fait tenir une conduite pleine de fierté envers le prochain. (*Pharisien qui méprise le publicain.*)

D. Qu'est-ce que la désobéissance ?

R. C'est un défaut de soumission aux ordres des supérieurs légitimes.

D. Quelle est la vertu opposée à l'orgueil ?

R. C'est l'humilité chrétienne.

D. Qu'est-ce que l'humilité chrétienne ?

R. C'est une vertu surnaturelle qui nous porte à penser & à agir en conformité de notre néant & en vue de plaire à Dieu.

D. Qu'est-ce que l'avarice qui est le second des péchés capitaux ?

R. C'est un amour déréglé des biens temporels.

D. Quand l'amour des biens temporels est-il déréglé ?

R. Quand on aime les biens temporels pour eux-mêmes, & que l'on y attache son cœur.

D. A quelles marques peut-on connoître qu'on a le cœur attaché aux biens temporels ?

R. On peut le reconnoître à six marques.

1°. Quand on recherche les biens temporels avec empressement, & qu'on les conserve avec cupidité & avec inquiétude. 2°. quand on s'estime heureux de les posséder, & qu'on regarde comme un grand malheur d'en être privé : 3°. quand on porte envie à ceux qui en sont abondamment pourvus : 4°. quand on ne craint pas d'employer des voies illicites ou suspectes pour se procurer les biens temporels : 5°. quand on en use avec excès, pour contenter ses passions ou ses fantaisies : 6°. quand on n'emploie pas au soulagement des pauvres, ou à d'autres bonnes œuvres, ce qu'on a de reste, après avoir pris le nécessaire, selon son état & sa condition.

D. L'avarice est-elle un péché fort commun ?

R. Il l'est extrêmement. On ne regarde d'ordinaire comme avarés que ceux qui thésaurisent ; mais l'Écriture traite d'avares tous ceux qui aiment les richesses, & qui en font leur félicité.

D. Cet amour des richesses est-il un grand péché ?

R. Oui ; S. Paul appelle l'avarice une idolâtrie. Il déclare que ceux qui veulent devenir riches, tombent dans la tentation & dans les pièges du démon, & dans quantité de desirs superflus & pernicieux, qui précipitent les hommes dans l'abyme de la

perdition & de la damnation. Car, ajoute-t-il, la cupidité, ou l'amour de l'argent, est la racine de tous les maux. (Ephés. 5, 5, & I. Tim. 6, 9.)

D. Quels sont les péchés que l'avarice produit plus communément ?

R. On en compte six ; savoir, les trahisons, les fraudes, les mensonges, les parjures, les inquiétudes, & la dureté envers les pauvres.

D. Qu'est-ce que l'impureté, que vous avez dit être le troisième des péchés capitaux ?

R. C'est une affection déréglée pour les plaisirs déshonnêtes de la chair, & pour les choses qui nous y portent. (Voyez ce qui en a été dit quand on a parlé du sixième Commandement.)

CHAPITRE XXIII.

Suite des péchés capitaux.

D. QU'EST-CE que la gourmandise ?

R. La gourmandise est un desir déréglé du boire & du manger.

D. Quand l'amour du boire & du manger est-il déréglé ?

R. Quand on se porte à manger & à boire pour le seul plaisir, & au-delà des bornes de la nécessité.

D. Quelle fin faut-il se proposer en mangeant & en buvant ?

R. Il faut se proposer uniquement de don-

ner à son corps la nourriture dont il a besoin, pour conserver sa vie & sa santé, afin d'être en état de remplir ses devoirs & de servir Dieu.

D. La gourmandise est-elle un grand péché ?

R. Oui ; S. Paul dit de ceux qui s'y abandonnent, qu'ils font un Dieu de leur ventre. (Philip. 3, 18.)

D. Quels sont les péchés que la gourmandise produit plus ordinairement ?

R. Elle appesantit l'ame & la rend toute charnelle. Elle produit le dégoût des choses spirituelles, la négligence de ses devoirs, & conduit très-souvent à l'impureté.

D. Quelle est la gourmandise la plus dangereuse ?

R. C'est l'ivrognerie.

D. Quelles sont les suites de l'ivrognerie ?

R. C'est d'exposer ceux qui y tombent à quantité d'accidens fâcheux, à proférer une multitude de mauvaises paroles, à faire quantité d'actions déréglées, à devenir l'opprobre des hommes, à déranger leurs affaires temporelles, à ruiner leur famille, à altérer leur santé, & à avancer leur mort.

D. L'ivrognerie est-elle un grand crime ?

R. Oui ; S. Paul dit que ceux qui y tombent ne seront point héritiers du royaume des cieux. (I. Cor. 6, 10.)

D. Est-on responsable du mal qu'on fait dans l'ivresse, sans avoir l'usage de la raison ?

R. On en est responsable, quand on a pu & dû savoir qu'on tomberoit dans cet état.

D. Est-il facile de se corriger de l'ivrognerie ?

R. Il est très-difficile & très-rare de s'en corriger, quand une fois on en a contracté l'habitude.

D. Quel est le cinquième péché capital ?

R. C'est l'envie.

D. Qu'est-ce que l'envie ?

R. C'est une déplaisance, un chagrin volontaire qu'on sent des avantages temporels ou spirituels que le prochain possède.

D. L'envie est-elle un grand péché ?

R. Oui ; parce qu'elle est directement opposée à la charité, qui porte à se réjouir du bien de son prochain, & à s'affliger de ses maux. De plus, elle est la source d'une multitude de péchés, & souvent elle fait commettre les plus grands crimes.

D. Y a-t-il des exemples de crimes causés par l'envie ?

R. Il y en a une infinité. C'est l'envie qui a porté Caïn à faire mourir son frere Abel, parce que les sacrifices d'Abel étoient plus agréables à Dieu que les siens. C'est l'envie qui a fait concevoir à Esaü le dessein de se défaire de son frere Jacob, à cause de la bénédiction que celui-ci avoit reçue d'Isaac leur pere. C'est l'envie qui a déterminé les freres de Joseph à conspirer contre sa vie, & ensuite à le vendre à des étrangers comme un vil esclave, parce que leur pere Jacob l'aimoit plus

qu'eux. Enfin, c'est l'envie qui a fait commettre aux Princes des prêtres, aux Scribes & aux Pharisiens, le plus grand des crimes, en mettant à mort le Fils de Dieu, parce que sa réputation obscurcissoit la leur.

D. Qu'est ce que la colere ?

R. C'est une vive émotion de l'ame qui nous fait repousser avec force & indignation ce qui nous déplaît.

D. La colere est-elle toujours un péché ?

R. Non; il y a une colere juste & raisonnable, & il y a une colere injuste & déréglée, & c'est celle que Dieu défend.

D. Quand est-ce que la colere est juste & raisonnable ?

R. Quand les choses qui l'excitent sont réellement condamnables, quand elle n'a pour fin que de s'opposer au mal & de procurer le bien, & quand d'ailleurs on se renferme dans les bornes d'une juste modération.

D. J. C. a-t-il autorisé cette sorte de colere ?

R. Il l'a autorisée manifestement par son exemple même, soit lorsque prenant un fouet de cordes, il a chassé du temple ceux qui en faisoient une maison de trafic, soit lorsque dans une autre occasion, il a regardé les Pharisiens avec colere, étant affligé de l'aveuglement de leur cœur.

D. Quand est-ce que la colere est injuste & déréglée ?

R. Quand on s'emporte sans sujet, par passion ou avec excès.

D. La colere est-elle un grand péché ?

R. Elle est quelquefois un très-grand péché, & souvent elle a des suites funestes; c'est pourquoi il faut s'appliquer soigneusement à la réprimer.

D. Qu'est-ce que la paresse?

R. C'est une lâcheté & un dégoût du travail, & de toute application sérieuse, qui fait qu'on néglige ses devoirs, plutôt que de se faire violence.

D. La paresse est-elle un grand péché?

R. Si elle domine dans le cœur, elle est un péché digne de l'enfer. *Qu'on jette le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures*, dit J. C. (*Matth. 25, 30.*)

D. Qui sont ceux qui sont coupables du péché de paresse?

R. Ce sont ceux qui négligent de s'acquitter des obligations de leur état, & même de s'en instruire. Ceux qui étant légitimement appelés à des emplois utiles à la société, & qu'ils sont capables de bien remplir, refusent de les accepter par la crainte du travail. Ceux qui dorment avec excès, & qui mènent une vie oisive & fainéante.

D. Qui encore?

R. Ceux qui ne s'occupent que de bagatelles, de jeux, de divertissemens, & qui fuyent toute occupation sérieuse. Ceux qui ne manquant pas d'activité pour les affaires temporelles, n'ont que du dégoût & de l'indifférence pour les choses spirituelles & pour les exercices de la religion.

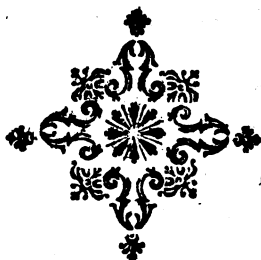
D. Quels sont les remèdes de la paresse?

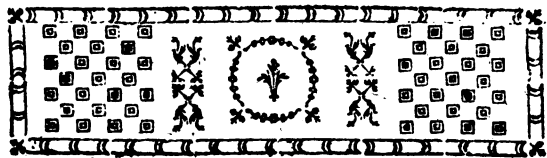
R. La priere , la vie laborieuse , pénitente , mortifiée , toujours sérieusement occupée.

D. Par quels motifs. peut-on se déterminer à une telle vie ?

R. Par la considération de la mort , de l'éternité , & des autres grands motifs qui doivent nous tenir occupés de l'affaire uniquement nécessaire , qui est le salut.

Fin de la troisieme Partie.





ABRÉGÉ DE L'INSTITUTION OÙ

INSTRUCTION CHRÉTIENNE.



QUATRIÈME PARTIE. DE LA GRACE ET DE LA PRIÈRE.

CHAPITRE PREMIER.

De la Grace.

D. POUVONS-NOUS par nous-mêmes accomplir les Commandemens de Dieu, & éviter le péché?

R. Non ; nous avons besoin, pour cela , de la grace de Dieu , qui nous est nécessaire à chaque action.

D. Qu'entendez-vous par le mot de grace ?

R. J'entends un don , une faveur que Dieu fait aux hommes sans qu'ils l'aient méritée.

D. Y a-t-il plusieurs sortes de graces ?

R. Oui ; il y a des graces naturelles & des graces surnaturelles.

D. Qu'est-ce que les graces naturelles ?

R. Ce sont généralement tous les biens que nous recevons de la bonté de Dieu par rapport à la vie présente, comme la santé, la science, les talens, les richesses & les autres avantages semblables.

D. Pourquoi appelle-t-on ces biens des graces ?

R. Parce que Dieu ne les doit à personne, qu'il les donne gratuitement, quand il veut, & à qui il veut.

D. Qu'est-ce que les graces surnaturelles ?

R. Ce sont tous les dons de Dieu qui sont au-dessus de la nature, & qui se rapportent par eux-mêmes au salut, comme l'Incarnation du Fils de Dieu, les miracles, les saintes inspirations.

D. Qui nous a mérité ces graces ?

R. C'est notre Seigneur J. C., par ses souffrances & par sa mort.

D. Combien distingue-t-on de sortes de graces que J. C. nous a méritées ?

R. On en distingue de deux sortes ; les graces extérieures, & les graces intérieures.

D. Qu'entendez-vous par les graces extérieures ?

R. J'entends tout ce qui est hors de nous, & qui tend à nous porter au bien, comme les prédications, les bons exemples, les livres de piété, les bons avis, &c.

D. Ces graces extérieures suffisent-elles pour nous délivrer du péché, & nous faire pratiquer la vertu ?

R. Non ; nous ne pouvons faire aucun bien, ni recouvrer la justice, sans la grace intérieure de J. C.

D. Montrez-moi par quelque exemple que les graces extérieures ne suffisent pas pour nous convertir, & nous faire embrasser la vertu.

R. Nous le voyons par l'exemple des Juifs, qui demeurèrent dans leurs désordres & leur infidélité, malgré tous les miracles & les instructions de J. C.

D. Montrez-moi la même vérité par quelque passage de l'Ecriture.

R. S. Paul compare la prédication de l'Evangile & les autres graces extérieures aux travaux des laboureurs, & la grace intérieure à l'accroissement que Dieu donne aux semences : *J'ai planté*, dit-il, *Apollon a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement, & qui a fait fructifier notre travail.* (I. Cor. 3, 6.) Le travail du laboureur ne produit rien, si Dieu lui-même ne donne la fertilité à la terre, & l'accroissement à la semence : de même, les graces extérieures demeurent sans fruit, si Dieu n'y joint l'onction de sa grace intérieure.

D. Qu'entendez-vous par les graces intérieures ?

R. J'entends tout le bien spirituel que Dieu produit au-dedans de nous dans l'ordre du salut.

D. Y a-t-il plusieurs sortes de graces intérieures ?

R. Il y en a de deux sortes ; savoir, les graces actuelles & les graces habituelles.

D. Qu'est ce que les graces actuelles ?

R. Ce sont des secours passagers que Dieu donne pour faire le bien, comme les bonnes pensées & les bons desirs.

D. Ces graces actuelles justifient-elles par elles-mêmes ?

R. Non ; mais elles nous font faire des actions de piété qui disposent notre ame à recevoir par les Sacremens la grace habituelle, dans laquelle consiste la justification.

D. Qu'est ce que la grace habituelle ?

R. C'est la charité répandue dans notre ame par le S. Esprit, qui y fait sa demeure.

D. Quel est l'effet de la grace habituelle ?

R. C'est de sanctifier l'homme, de le rendre juste, enfant de Dieu, agréable à ses yeux, & de lui donner droit à l'héritage éternel. C'est pourquoi cette grace est aussi appelée sanctifiante, justifiante.

D. La grace habituelle demeure-t-elle stablement dans l'ame ?

R. Elle y demeure d'une maniere stable & permanente, à moins que nous n'y renoncions nous mêmes par le péché mortel.

D. Pourquoi cette grace est-elle appelée habituelle ?

R. On l'appelle ainsi, parce que, comme la science & les autres habitudes, elle réside sans interruption dans l'ame des justes, soit qu'ils

qu'ils veillent ou qu'ils dorment , ou qu'ils vaquent à différentes occupations.

D. Expliquez-moi cela par quelque comparaison.

R. Quand un savant dort , sa science reste en lui , quoiqu'il n'en fasse alors aucun usage ; quand un avare ou un ambitieux dort ou se divertit , il est toujours avare , ambitieux , parce que l'amour de l'argent ou des honneurs vit persévéramment dans son cœur , quoiqu'il ne fasse rien alors pour satisfaire sa passion. De même , quand un juste dort ou est occupé à des affaires temporelles , la grace sanctifiante & habituelle demeure toujours dans son ame , quoiqu'il ne fasse pas alors des actes d'amour de Dieu.

D. Par quels moyens la grace sanctifiante & habituelle est-elle répandue dans nos ames ?

R. Elle nous est conférée d'abord par les Sacremens de Baptême & de Pénitence , & ensuite elle est augmentée par les autres Sacremens.

D. La grace habituelle est-elle égale dans tous les justes ?

R. Il y a , dans les justes , différens degrés de grace habituelle , selon qu'ils sont plus ou moins enracinés dans la charité. Les uns sont plus justes , les autres le sont moins ,

D. Nous est-il commandé de croître en grace ?

R. Oui ; Dieu nous le commande : *Que celui qui est juste , dit S. Jean , se justifie*

R

encore, & que celui qui est saint se sanctifie encore. (Apocal. 22, 11.)

D. Quels sont les moyens de croître dans la grace habituelle ?

R. L'exercice des bonnes œuvres & le saint usage des Sacrements, sur-tout de l'Eucharistie.

CHAPITRE II.

Suite de la Grace.

D. **EN** quoi consiste ce que la religion nous apprend touchant la grace de J. C.

R. Il consiste principalement en trois vérités : 1°. que sans la grace intérieure & médicinale de J. C. nous ne pouvons faire aucun bien : 2°. qu'avec cette grace nous pouvons tout : 3°. que cette grace ne nous est pas due, & que nous en sommes indignes.

D. Sur quoi fondez-vous la nécessité de la grace de J. C. pour toute bonne action ?

R. Cette vérité est établie très-clairement dans l'Evangile : *Sans moi*, dit J. C., *vous ne pouvez rien faire.* (Jean, 15, 5.)

D. Ne pouvons-nous pas au moins commencer le bien par nous-mêmes, en sorte que la grace ne nous soit nécessaire que pour le perfectionner ?

R. Le plus foible commencement du bien vient de la grace, aussi-bien que sa perfection. Ce n'est pas nous qui prévenons la grace, c'est

la grace qui nous prévient, selon cette parole du Pseaume : *La grace du Seigneur me préviendra.* (Ps. 58, 11.)

D. Quand Dieu nous a fait commencer le bien par sa grace, ne pouvons-nous pas ensuite le continuer par nous-mêmes ?

R. Non ; c'est Dieu qui nous donne la force de continuer ce qu'il nous a donné de commencer.

D. Sur quoi appuyez-vous cette doctrine ?

R. Sur ce que l'Eglise, dans ses prières à Dieu, demande que sa grace nous prévienne, qu'elle nous accompagne & qu'elle nous suive toujours.

D. Ne pouvons-nous pas au moins desirer la grace, & la demander par nous-mêmes ?

R. Non ; S. Paul dit que *nous ne savons ce que nous devons demander, pour prier comme il faut ; mais que l'Esprit de Dieu demande lui-même pour nous par des gémissemens ineffables.* (Rom. 8, 26.)

D. Une bonne pensée est bien peu de chose ; ne pouvons-nous pas l'avoir de notre propre fond ?

R. L'Apôtre S. Paul dit encore que *nous ne sommes pas capables de former aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, mais que c'est Dieu qui nous en rend capables.* (II. Cor. 3, 5.)

D. Sur quoi est fondé le besoin continuel de la grace ?

R. Sur deux titres : 1°. sur la dépendance où est la créature par rapport au Créateur :

R ij

2°. sur la foiblesse de l'homme, sa pente au mal, & son opposition à tout bien, depuis le péché.

D. Quelle est la seconde vérité que la religion nous apprend touchant la grace chrétienne ?

R. C'est que cette grace est pleine de vertu & d'efficace, & qu'avec elle nous pouvons tout.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'une grace est efficace ?

R. J'entends que cette grace nous donne non-seulement le pouvoir de faire le bien, mais qu'elle nous en donne aussi la force ; & que quand nous pratiquons le bien, c'est elle qui nous le fait pratiquer.

D. Sur quoi fondez-vous cette doctrine ?

R. Sur ces paroles de S. Paul : *C'est Dieu qui opere en nous le vouloir & l'action.* (Philip. 2, 13.)

D. Sur quoi la fondez-vous encore ?

R. Sur les prières de l'Eglise, qui demande à Dieu son secours, non-seulement pour pouvoir observer ses Commandemens, mais pour les observer en effet.

D. Quelle est la troisième vérité que la religion nous apprend au sujet de la grace chrétienne ?

R. C'est qu'elle est gratuite.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que la grace est gratuite ?

R. J'entends qu'elle n'est due à personne, & que Dieu la donne par une pure misé-

ricorde & sans aucun mérite de notre part.

D. Prouvez-moi cette vérité.

R. Le terme même de *grace* en est une preuve évidente : car qui dit une *grace*, dit une *favor* qui n'est pas due.

D. Par les mérites de qui Dieu donne-t-il sa *grace* aux hommes ?

R. Par les mérites de J. C., notre Rédempteur & notre Sauveur.

D. Dieu donne-t-il sa *grace* à tous les hommes ?

R. Non ; il la donne aux uns par un effet de sa miséricorde, & il ne la donne pas aux autres par un jugement terrible, mais certain.

D. Pourriez-vous me montrer que la *grace* de Dieu n'est pas donnée à tous les hommes ?

R. Oui ; nous avons des preuves évidentes qui nous en convainquent.

D. Exposez-les-moi.

R. Le premier effet de la *grace* chrétienne, c'est de conduire les hommes à la foi. Or, tous les hommes n'ont pas le don précieux de la foi, puisqu'il y a quantité de Juifs, d'Infidèles, d'Hérétiques, qui en sont privés. Donc la *grace* n'est pas commune à tout le monde.

D. Continuez.

R. Il y a un nombre prodigieux d'enfants qui meurent sans Baptême : la *grace* chrétienne ne leur est donc pas donnée.

D. Quoi encore ?

R. L'Écriture parle souvent de pécheurs aveuglés & endurcis. Ce déplorable état con-

R iij

siste principalement en ce qu'en punition de leurs péchés, Dieu n'éclaire point leur esprit & n'amollit point leur cœur par sa grace. Cette grace n'est donc pas donnée à tous les hommes.

D. Pourquoi Dieu la donne-t-il aux uns plutôt qu'aux autres ?

R. Parce qu'il le veut ainsi ; car il fait toutes choses *selon le dessein & le conseil de sa volonté.* (Eph. 1, 11.)

D. Ne peut-on pas dire que ceux à qui Dieu donne sa grace en sont plus dignes que les autres.

R. Non ; car s'ils en étoient plus dignes, ce ne seroit plus une grace.

D. Ne peut-on pas dire au moins qu'elle leur est donnée parce qu'ils n'y mettent pas d'obstacles ?

R. Non ; car se disposer à la grace, ou n'y mettre point d'obstacles, c'est un effet de la grace. Tout vient d'elle dans l'ordre du salut.

D. Ceux qui n'ont pas la grace méritent-ils d'en être privés ?

R. Tous les hommes méritent, par le péché, d'être privés de la grace.

D. Puisque la grace nous est si nécessaire, & qu'elle ne nous est point due, que devons-nous faire pour l'obtenir ?

R. Nous devons la demander instamment à Dieu par la prière ; car jamais il ne la refuse à ceux qui la lui demandent comme il faut.



CHAPITRE III.

De la Prière.

D. QU'EST-CE que la prière ?

R. C'est une élévation de notre ame vers Dieu , par laquelle nous nous occupons de lui & nous lui parlons.

D. La prière est-elle nécessaire ?

R. Elle est d'une obligation indispensable.

D. Sur quoi est fondée l'obligation de prier ?

R. Elle est fondée sur le commandement que J. C. nous en a fait , sur son exemple , sur nos besoins & notre extrême foiblesse.

D. Rapportez - moi quelques paroles de J. C. qui nous ordonnent de prier.

R. J. C. dit dans l'Evangile : *Demandez , & il vous sera donné ; frappez à la porte , & on vous ouvrira. Veillez & priez , de peur que vous n'entriez en tentation.* (Matth. 7 , 7.)

D. J. C. s'est-il contenté de nous commander la prière ?

R. Il a bien voulu encore nous en donner l'exemple. Nous voyons dans l'Evangile , qu'il a passé quelquefois des nuits entières en prières.

D. J. C. étant Dieu , comment a-t-il pu prier ?

R. C'est en tant qu'homme , & par son humanité sainte , que J. C. a prié ; car en tant que Dieu , il exauce avec son Pere & avec le

R iv

S. Esprit, les prières qui sont adressées à Dieu.

D. J. C. avoit-il besoin de prier ?

R. Il n'avoit pas besoin de prier pour lui-même, puisqu'il avoit droit à tout, mais nous avons besoin qu'il priât pour nous, & que, par son exemple, il nous montrât la nécessité de prier.

D. Sur quoi est fondée la nécessité où nous sommes de prier ?

R. Elle est fondée sur les besoins de notre ame & de notre corps. Un pauvre demande l'aumône parce qu'il est pauvre & qu'il manque de tout. De même nous devons recourir à Dieu, parce que nous sommes pleins de misères.

D. Dieu ne peut-il pas pourvoir à nos besoins sans qu'il soit nécessaire que nous le lui demandions ?

R. Dieu nous accorde bien des faveurs que nous ne lui demandons pas ; mais il veut que nous lui exposions nos besoins & nos dangers, & que nous implorions son secours.

D. Dieu ne connoît-il pas mieux que nous tous nos besoins : pourquoi donc veut-il que nous les lui exposions, & que nous demandions son assistance ?

R. C'est. 1°. pour nous faire désirer avec plus d'ardeur les vrais biens, qui doivent être l'objet de nos prières : 2°. pour nous tenir dans l'humilité : 3°. pour nous faire sentir la dépendance où nous sommes de lui.

D. Quand faut-il prier ?

R. Il faut prier toujours & ne s'en jamais lasser, dit J. C. (Luc. 18, 1.) S. Paul dit aussi : Priez sans interruption. (I. Thess. 5, 17.)

D. Pourquoi faut-il prier sans cesse ?

R. Parce que nos dangers & nos besoins sont continuels.

D. Comment peut-on prier toujours ?

R. On prie toujours, en aimant toujours Dieu, en desirant toujours la justice, en faisant toutes ses actions dans la vue de plaire à Dieu.

D. Qu'est-ce donc que la prière continue ?

** R. C'est un desir continuel de plaire à Dieu ; & de faire en tout sa volonté.*

D. Faut-il pour cela penser sans cesse à Dieu.

R. Il ne nous est pas possible dans cette vie mortelle, de penser toujours à Dieu ; mais il faut que son amour & le desir de lui plaire subsistent toujours dans notre cœur.

D. Rendez-moi cela sensible par quelque comparaison.

R. Il en est de l'amour de Dieu & du desir de lui plaire, comme de l'amour des choses temporelles & du desir de les acquérir. Quoiqu'un avaré ne pense pas toujours à acquérir des richesses ; cependant l'amour & le desir des richesses est toujours dans son cœur, & c'est à cette fin qu'il rapporte toutes ses entreprises. De même, quoique nous ne puissions pas penser sans cesse à Dieu, son amour

R v

& le desir de lui plaire doit régner toujours dans notre cœur, & être le principe d'une priere continuelle.

D. Que faut-il faire pour entretenir en nous cette priere continuelle ?

R. Il faut la ranimer souvent par des prieres particulieres, par de saintes pensées, & par d'autres exercices de piété.

D. Quels sont les temps dans lesquels on doit s'appliquer plus particulièrement à la priere ?

R. On doit prier particulièrement le matin & le soir, avant & après le repas, les jours de dimanches & de fêtes, lorsqu'on est tenté ou exposé à quelque danger, quand il s'agit de prendre un état de vie, ou de former quelque entreprise importante.

C H A P I T R E I V.

Qui il faut prier, ce qu'il faut demander : pour qui, & dans quelle posture il faut prier.

D. A QUI devons-nous adresser nos prieres ?

R. A Dieu.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que Dieu possède tous les biens & peut nous donner ce qui nous est nécessaire : *Toute grace excellente & tout don parfait*

vient d'en-haut & descend du Pere des lumieres, dit S. Jacques. (Jacques 1, 17.)

D. Les créatures ne peuvent-elles pas aussi nous faire du bien ?

R. Elles ne peuvent nous faire aucun bien, qu'autant que Dieu leur en donne le pouvoir & la volonté.

D. Cependant nous prions nos peres & meres, & nos protecteurs, de nous donner du pain, des habits, & les autres choses dont nous avons besoin ?

R. Oui, sans doute, & nous devons le faire ; mais cela n'empêche pas que ce ne soit de Dieu que nous devons attendre toutes ces choses, parce que, sans la divine providence, nos parens & nos protecteurs n'auroient ni le pouvoir, ni la bonne volonté de nous assister dans nos besoins.

D. Comment donc faut-il considérer les personnes à qui nous demandons quelque secours ?

R. Il faut les considérer comme des instrumens dont Dieu se sert pour nous procurer ce qui nous est nécessaire.

D. Ne prions-nous pas aussi les Saints qui sont dans le ciel, & les fideles qui sont sur la terre ?

R. Quand nous les prions, nous ne leur demandons pas qu'ils nous donnent les choses dont nous avons besoin, parce que nous savons qu'ils n'ont eux-mêmes que ce qu'ils ont reçu de Dieu ; nous les prions seulement d'unir leurs prieres aux nôtres auprès de Dieu.

R. vj

D. Que faut-il demander à Dieu ?

R. Il ne faut lui demander que des choses dignes de lui être demandées.

D. Quelles sont ces choses ?

R. Il faut lui demander, avant toutes choses, notre salut éternel, & tous les secours nécessaires pour y arriver.

D. Ne peut-on pas demander aussi à Dieu des biens temporels ?

R. Nous pouvons les lui demander, mais il faut les lui demander d'une manière digne de lui & des enfans de Dieu.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends, 1°. qu'il ne faut pas demander ces biens temporels pour eux-mêmes, mais par rapport au salut, & comme des moyens d'y arriver : 2°. qu'il ne faut les demander que conditionnellement & avec une entière soumission à la volonté de Dieu, parce qu'il connoît mieux que nous ce qui nous est avantageux.

D. Est-ce prier mal que de demander autrement les biens temporels ?

R. C'est un vrai désordre; parce que c'est, en quelque façon, prier Dieu de satisfaire nos cupidités.

D. Suffit-il de prier pour nous-mêmes ?

R. Nous devons aussi prier Dieu les uns pour les autres.

D. Sur quoi fondez-vous cette doctrine ?

R. Sur ces paroles de l'Apôtre S. Jacques : *Priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés ; car la prière persévérante du juste peut beaucoup.* (Jacq. 5, 16.)

D. Pour qui devons-nous prier ?

R. Pour tous les hommes sans exception , mais principalement pour l'Eglise , pour tous les pasteurs & les fideles qui la composent.

D. Sommes-nous obligés de prier pour nos ennemis ?

R. J. C. nous en a fait un précepte : *Aimez vos ennemis* , nous dit-il dans l'Evangile , *faites du bien à ceux qui vous font du mal , & priez pour ceux qui vous persécutent & qui vous calomnient.* (Matth. 5 , 44.)

D. Que devons-nous demander pour notre prochain ?

R. Les mêmes choses que pour nous-mêmes , c'est-à-dire , le salut éternel , & ce qui est nécessaire pour y arriver.

D. Dans quelle posture faut-il prier ?

R. On peut prier en différentes postures , ou à genoux , ou prosterné , à l'exemple de J. C. On peut aussi prier debout & assis ; & dans la priere publique il faut suivre l'usage de l'Eglise.

CHAPITRE V.

Des différentes sortes de Prières , & des qualités de la Priere.

D. Y A-T-IL plusieurs sortes de prieres ?

R. Oui ; on en distingue de deux sortes : la priere intérieure , ou mentale , & la priere extérieure , ou vocale.

D. Qu'est-ce que la priere mentale?

R. C'est celle qui se fait au fond du cœur, sans prononcer de parole.

D. Donnez-moi quelque exemple de priere mentale.

R. Penser en soi-même aux bienfaits qu'on a reçus de Dieu & l'en remercier, lui en demander de nouveaux, est une priere mentale.

D. Cette maniere de prier est-elle bien utile?

R. Très-utile. 1°. Elle nous fait rentrer en nous-mêmes, en nous retirant de la dissipation : 2°. elle nous fait penser plus particulièrement à nos besoins, à nos défauts : 3°. elle nous applique aux vérités propres à faire croître en nous le desir des biens spirituels.

D. Qu'est-ce que la priere vocale?

R. C'est celle où l'on exprime par des paroles les sentimens intérieurs du cœur.

D. Donnez-moi quelque exemple de priere vocale?

R. Réciter l'Oraison Dominicale, ou un Pseaume, c'est une priere vocale.

D. Pour faire une priere vocale, suffit-il de prononcer des paroles?

R. Non ; il faut avoir dans le cœur les sentimens que les paroles expriment.

D. Ne distingue-t-on pas plusieurs sortes de prieres vocales?

R. On en distingue de deux sortes ; les prieres publiques, & les prieres particulieres.

D. Qu'entendez-vous par les prieres particulieres?

R. J'entends celles que l'on fait en particulier, ou en commun, dans les familles.

D. Qu'entendez-vous par les prières publiques ?

R. J'entends celles qui se font publiquement dans les Eglises, comme les Matines, la Messe, les Vêpres.

D. Laquelle est préférable, de la prière publique, ou de la prière particulière ?

R. C'est la prière publique.

D. Pourquoi cela ?

R. Principalement pour trois raisons. 1°. Parce que dans les prières publiques, la réunion de tous les fideles a une vertu particulière pour obtenir de Dieu ce qu'on lui demande ; l'imperfection & la foiblesse des uns, sont soutenues & suppléées par la ferveur des autres : 2°. parce que la prière publique représente mieux l'unité & la concorde de l'Eglise : 3°. parce que la prière publique est une image & une imitation de la vie du ciel, où les Anges & les Saints s'unissent tous ensemble pour chanter les louanges de Dieu.

D. Dans quelle disposition faut-il assister aux prières publiques ?

R. Il faut s'y unir d'esprit & de cœur à toute l'Eglise, suivre le Clergé, autant qu'on le peut, en faisant les mêmes prières que lui ; car ce n'est pas entrer dans l'esprit de l'Eglise, que de faire alors des prières différentes de celles qu'elle fait.

D. Que faut-il faire encore ?

R. Il faut tâcher d'exciter dans son cœur les

sentimens exprimés par les Pseaumes & les autres prieres que l'Eglise adresse à Dieu, & se tenir dans une posture modeste & convenable.

D. Quand plusieurs personnes demeurent ensemble, doivent-elles faire leurs prieres en commun, ou prier chacune en particulier ?

R. Il y a des prieres de dévotion que chacun peut & doit faire en son particulier ; mais à l'égard des prieres du matin & du soir, & même de toutes celles qu'on peut faire en commun, le plus convenable & le plus utile est de les faire tous ensemble.

D. Pourquoi cela ?

R. Parce que J. C. a attaché ses graces d'une maniere plus spéciale aux prieres dans lesquelles plusieurs personnes se réunissent.

D. Où l'avez-vous appris ?

R. C'est dans l'Evangile : *Si deux d'entre vous, dit J. C., s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Pere qui est dans le ciel ; car où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'eux.* (Matth. 18, 13, 19 & 20.)

D. Quelles qualités doit avoir la priere ?

R. Il y en a six principales. Il faut prier avec attention, avec sincérité, avec humilité, au nom & par les mérites de J. C., avec confiance & avec persévérance.

D. Qu'est ce que prier avec attention ?

R. C'est penser à Dieu, à qui on parle, & à ce qu'on lui demande, en écartant les distrac-

tions qui se présentent , & en n'y donnant pas occasion.

D. Qu'est-ce que prier avec sincérité ?

R. C'est avoir un vrai desir d'obtenir de Dieu les biens spirituels qu'on lui demande.

D. Pourquoi faut-il desirer sincèrement ce qu'on demande à Dieu ?

R. Parce que la priere n'étant que l'interprete de nos desirs , ce seroit mentir à Dieu, que de lui demander des graces qu'on ne desireroit pas véritablement.

D. Quel est le desir qu'il faut avoir pour bien prier ;

R. C'est le desir de la justice ; & ce desir est inséparable de la haine du péché.

D. Il faut donc haïr le péché & desirer la justice , pour bien prier ?

R. Il faut avoir au moins un commencement de ces dispositions. Sans la haine du péché & l'amour de la justice , la priere n'est qu'hypocrisie.

D. Les pécheurs impénitens ne doivent donc pas prier ?

R. Ils doivent prier sans doute ; mais pour prier comme il faut , ils doivent au moins commencer à détester leurs péchés , & desirer d'être saints & justes.

D. Qu'est-ce que prier avec humilité ?

R. C'est s'anéantir devant Dieu , & reconnoître qu'on n'a rien , & qu'on ne mérite rien.

D. Pourquoi faut-il prier avec humilité ?

R. Parce que *Dieu résiste aux superbes* ,

& donne sa grace aux humbles. (Jacq. 4, 6.)
Il déteste un pauvre arrogant.

D. Qu'est ce que prier au nom de J. C. ?

R. C'est nous adresser à Dieu de la part de J. C., comme avoués & autorisés de lui, pour demander tout ce qui nous est nécessaire, & ne fonder l'espérance d'être exaucés, que sur la vertu des mérites de J. C.

D. Pourquoi dites-vous que nos prières doivent être faites au nom de J. C. ?

R. Pour trois raisons principales.

D. Quelle est la première ?

R. C'est parce qu'il n'y a point de salut en aucun autre que J. C., & qu'il n'y a point d'autre nom sous le Ciel, qui ait été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés. (Act. 4, 12.)

D. Quelle est la seconde ?

R. C'est que J. C. lui-même nous ordonne de prier en son nom : *Jusqu'à présent*, dit-il à ses Apôtres, *vous n'avez rien demandé en mon nom ; demandez, & vous recevrez.* (Jean, 16, 24.)

D. Quelle est la troisième ?

R. C'est que l'Eglise notre mere ne demande rien qu'au nom de J. C., son unique médiateur. C'est pourquoi elle termine toutes ses prières publiques par ces paroles : *Nous vous en prions par notre Seigneur J. C.*

D. Sur quoi est fondée la nécessité de la confiance que vous avez dit qu'il faut avoir en priant ?

R. Elle est fondée sur la parole de J. C.

même : *Quoi que ce soit que vous demandiez dans la priere, dit-il, croyez que vous l'obtiendrez, & il vous sera accordé.* (Marc. 11, 21.)

D. Sommes-nous donc assurés que nos prieres seront exaucées ?

R. Nous n'en sommes jamais pleinement assurés, parce que nous ne sommes pas assurés que nous prions comme il faut ; mais nous sommes certains que si nous demandons de bonnes choses, & si nous les demandons bien, nos prieres seront infailliblement exaucées.

D. Qu'est-ce que prier avec persévérance ?

R. C'est, 1°. ne se point décourager ni se lasser de demander, quand Dieu diffère à nous accorder ce que nous lui demandons : 2°. faire de nouvelles instances & redoubler nos prieres, pour obtenir les grâces qui nous sont nécessaires.

D. Voyons-nous dans l'Evangile, qu'il faille prier avec persévérance ?

R. J. C. nous l'ordonne : & pour nous y engager, il se sert de plusieurs comparaisons, entr'autres, de celle d'une veuve, qui par ses instances & ses assiduités, parvient à obtenir d'un juge mauvais & injuste, qu'il lui rende justice. (*L'exemple de la Cananéenne.*)



C H A P I T R E V I.

Du Signe de la Croix, & de l'Oraison Dominicale.

D. Q'U'EST-ce que le signe de la croix ?

R. C'est une courte priere par laquelle nous rendons hommage aux principaux mysteres de la religion.

D. Pourquoi, en faisant le signe de la croix, dites-vous *au nom* en nombre singulier, & non pas *dans les noms* du Pere, du Fils, & du S. Esprit ?

R. C'est pour confesser l'unité de nature dans les trois Personnes divines. Il y a trois Personnes en Dieu, mais il n'y a qu'un seul nom : c'est-à-dire, qu'une nature, qu'une essence, qu'une substance, qu'une divinité, qui est la même toute entiere & inséparable dans chacune des trois Personnes.

D. Quel mystere honorons-nous en faisant le signe de la croix ?

R. Nous honorons premièrement le mystere de la sainte Trinité, en invoquant le Pere, le Fils, & le S. Esprit, comme un seul Dieu : secondement, le mystere de notre rédemption, que J. C. a opéré en mourant sur la croix, & qui suppose le mystere de l'Incarnation.

D. L'usage du signe de la croix est-il ancien dans l'Eglise ?

R. Il est de la première antiquité. C'étoit une pratique établie universellement parmi les Chrétiens, dès les premiers siècles de l'Eglise, & ce signe sacré mettoit en fuite les démons.

D. Les premiers Chrétiens faisoient-ils souvent le signe de la croix ?

R. Ils ne faisoient aucune action importante sans s'être armés de ce signe salutaire. Ils le pratiquoient au commencement & à la fin de toutes leurs prières, au commencement de leurs principales actions, avant & après le repas, quand ils étoient attaqués de quelque tentation, ou exposés à quelque danger.

D. Pourquoi les premiers Chrétiens faisoient-ils le signe de la croix lorsqu'ils étoient tentés, ou dans quelque danger ?

R. Parce qu'ils savoient que rien n'est plus redoutable au démon, ni plus capable de nous préserver de tout mal, que la croix de J. C., par laquelle il a vaincu le démon & détruit son empire.

D. Avec quels sentimens faut-il faire le signe de la croix ?

R. Il faut le faire avec des sentimens intérieurs de foi, de piété & de respect.

D. Pourquoi l'Eglise, dans son culte public, fait-elle un si grand nombre de signes de croix ?

R. C'est pour marquer qu'elle met toute sa confiance dans la croix du Sauveur, & qu'elle n'attend l'effet de ses prières & de tout son ministère, que des mérites de sa passion.

D. Quelle est la plus excellente de toutes les prières que l'Eglise nous enseigne?

R. C'est l'Oraison Dominicale.

D. Qu'est ce que l'Oraison Dominicale?

R. C'est une prière que notre Seigneur lui-même nous a enseignée, & qu'il nous a prescrite : *C'est ainsi que vous prierez*, nous dit-il. (Matth. 6, 9.)

D. Tous les Chrétiens sont-ils obligés de savoir l'Oraison Dominicale?

R. Oui, tous y sont obligés; c'est une ignorance criminelle de ne la pas savoir.

D. Pourquoi dites-vous que l'Oraison Dominicale est la plus excellente de toutes les prières?

R. C'est 1°. parce que J. C. en est l'Auteur : 2°. parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce que nous pouvons désirer & demander à Dieu.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que l'Oraison Dominicale renferme tout ce que nous pouvons demander à Dieu?

R. J'entends que nous ne devons rien demander à Dieu, qui ne se rapporte à quelqu'une des demandes de l'Oraison Dominicale.

D. Est ce que nous ne pouvons pas employer d'autres paroles dans nos prières?

R. Nous pouvons en employer d'autres sans doute; mais nous ne pouvons demander à Dieu autre chose, quand nous prions comme il faut, que ce qui est renfermé dans cette divine prière.

D. De quoi est composée l'Oraison Dominicale?

R. D'une courte préface, & de sept demandes.

D. En quoi consiste la préface de l'Oraison Dominicale ?

R. Elle consiste dans ces paroles : *Notre Pere qui êtes dans les cieux.*

D. Quelles sont les sept demandes ?

R. Les voici par ordre.

1°. *Que votre nom soit sanctifié.*

2°. *Que votre règne arrive.*

3°. *Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel.*

4°. *Donnez nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*

5°. *Et remettez-nous nos dettes, comme nous les remettons à ceux qui nous doivent.*

6°. *Et ne nous induisez point en tentation.*

7°. *Mais délivrez-nous du mal. Amen.*

CHAPITRE VII.

Explication de la Préface & des trois premières demandes de l'Oraison Dominicale.

D. **P**OURQUOI J. C. nous fait-il commencer l'Oraison Dominicale par ces mots : *Notre Pere* ?

R. C'est pour nous apprendre que nous devons nous adresser à Dieu comme à notre Pere, parce qu'il l'est véritablement, & qu'il

nous a mis au nombre de ses enfans par la grace de l'adoption.

D. Les Chrétiens qui ont perdu la grace de Dieu par le péché mortel, peuvent-ils encore appeler Dieu leur Pere ?

R. Ils ont perdu ce droit en perdant la justice ; cependant, il leur est encore permis d'appeler Dieu leur Pere, pourvu qu'ils entrent sincèrement dans les sentimens de l'enfant prodigue de l'Évangile, & qu'ils lui disent avec componction : *Mon Pere, j'ai péché contre le ciel & contre vous ; je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.* (Luc. 15, 21.)

D. Pourquoi disons-nous : *Notre Pere*, & non pas : *Mon Pere* ?

R. Parce que ce n'est pas pour nous seuls que nous devons prier, mais encore pour tous les fideles, qui sont nos freres.

D. Pourquoi encore ?

R. Pour nous faire comprendre que ce n'est pas en notre propre nom que nous prions, mais au nom de J. C. & en union avec tout le corps de l'Eglise, dont nous avons l'honneur d'être membres.

D. Ne pouvons-nous pas, dans d'autres prieres, dire à Dieu : *Mon Pere* ?

R. Oui, nous le pouvons ; mais nous ne devons jamais oublier que nos prieres ne peuvent être agréées de Dieu qu'autant que nous nous unissons d'esprit & de cœur avec J. C., & avec tout son corps mystique, qui est l'Eglise.

D. Dieu étant partout, pourquoi lui disons-nous : *Qui êtes aux cieux* ? *R.*

R. C'est parce qu'encore que Dieu soit partout, il ne se fait voir à découvert & sans nuage qu'aux bienheureux qui sont au ciel. C'est encore pour élever nos esprits & nos cœurs vers le ciel, & exciter en nous le desir & l'espérance d'y posséder Dieu.

D. Que demandons-nous à Dieu par ces paroles : *Que votre nom soit sanctifié ?*

R. Nous demandons que le nom de Dieu, qui est infiniment saint, & qui n'est autre chose que Dieu même, soit connu, aimé, adoré & glorifié.

D. Par qui demandons-nous que le nom de Dieu soit connu, aimé, adoré & glorifié ?

R. Non-seulement par nous, mais encore par tous les hommes.

D. Cette demande a donc une bien grande étendue ?

R. Oui ; car nous demandons à Dieu la conversion des infidèles, des hérétiques, des schismatiques, des pécheurs, & l'affermissement des justes dans la sainteté ; & nous demandons tout cela afin que Dieu soit glorifié.

D. Pourquoi l'Oraison Dominicale commence-t-elle par cette demande ?

R. Parce que la gloire de Dieu doit être le premier objet de nos desirs, & la fin dernière à laquelle nous rapportons tout le reste.

D. Que demandons-nous à Dieu, quand nous lui disons : *Que votre regne arrive ?*

R. Nous lui demandons qu'il regne à présent dans nos cœurs par sa grace, & qu'il nous fasse régner avec lui dans la gloire.

S

D. Cette demande n'a-t-elle pas encore quelqu'autre objet ?

R. Elle a encore pour objet l'avénement du regne parfait de J. C. & de son Eglise.

D. Que demandons-nous par rapport à l'Eglise ?

R. Nous demandons que l'Eglise, qui est appelée souvent dans l'Evangile le *royaume de Dieu*, s'étende par toute la terre ; que son autorité soit reconnue ; qu'elle triomphe de tout ce qui s'oppose à elle ; qu'enfin, elle soit réunie toute entière & glorifiée avec J. C., son Chef, pendant toute l'éternité.

D. Que demandons-nous par rapport à J. C. ?

R. Nous demandons que J. C., dont la royauté est maintenant méconnue, contredite & outragée par une infinité de personnes, paroisse au dernier jour avec tout l'éclat de sa puissance, & que tous ses ennemis lui soient assujétis, de gré ou de force.

D. Que demandons-nous par ces paroles : *Que votre volonté soit faite ?*

R. Nous demandons à Dieu qu'il nous fasse vouloir ce qu'il veut.

D. Qu'entendez-vous par-là ?

R. J'entends que nous demandons à Dieu qu'il nous fasse aimer & observer ses Commandemens, qui sont souvent appelés dans l'Ecriture la volonté du Seigneur.

D. Quoi encore ?

R. Qu'il soumette notre volonté à la sienne, dans tous les événemens qui arrivent dans le

monde, & qui sont tous réglés par sa providence.

D. Ne demandons-nous ces graces que pour nous-seuls ?

R. Nous les demandons aussi pour tous les fideles qui sont nos freres ; car l'Oraison Dominicale est la priere de tout le corps de l'Eglise.

CHAPITRE VIII.

Explication de la quatrieme & de la cinquieme demande de l'Oraison Dominicale.

D. QUE demandons-nous à Dieu par ces paroles : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour ?*

R. Nous lui demandons ce qui nous est nécessaire chaque jour pour la vie de l'ame & du corps.

D. Pourquoi demandons-nous à Dieu chaque jour ce qui nous est nécessaire ?

R. Parce que nous sommes tous devant Dieu comme des pauvres & des mendiants qui n'ont rien, ni dans l'ordre de la nature, ni dans l'ordre de la grace, que ce qu'ils reçoivent chaque jour de sa main libérale.

D. Les riches doivent ils demander aussi chaque jour leur pain à Dieu ?

R. Ils n'y sont pas moins obligés que les pauvres ; car tout ce qu'ils ont est entre les

S ij

maines de Dieu , qui peut le leur ôter malgré eux , sans qu'ils aient à se plaindre.

D. Pourquoi ne demandons-nous notre pain que pour aujourd'hui ?

R. Parce que J. C. nous a défendu de nous inquiéter du lendemain , & que nous ignorons même si nous vivrons demain.

D. Pourquoi disons - nous en commun : *Donnez-nous* , & non pas : *Donnez-moi* ?

R. Parce que ce que nous demandons pour nous , nous devons le demander pareillement pour notre prochain , qu'il nous est commandé d'aimer comme nous-mêmes.

D. Ceux qui étant en état de soulager les pauvres dans leurs besoins , refusent de les assister , peuvent-ils faire cette prière ?

R. Cette prière même les condamne , puisqu'en même temps qu'ils demandent à Dieu la nourriture pour leurs frères , ils retiennent injustement ce que Dieu a mis dans leurs mains pour contribuer à les nourrir.

D. Cette demande de l'Oraison Dominicale n'a-t-elle pour objet que ce qui nous est nécessaire pour la vie du corps ?

R. Elle a pour objet aussi , & même principalement , ce qui nous est nécessaire pour la vie de l'ame,

D. Quel est ce pain de l'ame ?

R. C'est la grace de Dieu , sa divine parole , & la sainte Eucharistie.

D. Pourquoi dites-vous que le secours de la grace est le pain & la nourriture de notre ame ?

R. Parce que le secours de la grace est encore plus nécessaire pour la vie de notre ame, que le pain matériel pour la vie de notre corps.

D. Pourquoi dites-vous que la parole de Dieu est aussi le pain de notre ame ?

R. Parce que la parole de Dieu nous nourrit spirituellement, & que c'est le moyen ordinaire dont Dieu se sert pour faire entrer dans nos esprits & dans nos cœurs la connoissance & l'amour des vérités de notre salut.

D. C'est donc un grand malheur d'être privé du pain de la parole de Dieu ?

R. C'est un des plus grands malheurs que nous puissions éprouver. Dieu en menace son peuple par la bouche du prophete Amos, comme d'un fléau terrible de sa justice.

D. Rapportez-moi les paroles de ce prophete.

R. *Il viendra un temps, dit le Seigneur, où j'enverrai la famine sur la terre, non la famine du pain, ni la soif de l'eau, mais la famine & la soif de la parole de Dieu.* (Amos 8, 11.)

D. Le pain eucharistique nous est-il également nécessaire ?

R. On n'en sauroit douter, puisque J. C. lui-même y attache la vie éternelle.

D. Quelles sont les paroles de notre Seigneur, par lesquelles vous dites qu'il attache la vie éternelle à la réception de l'Eucharistie ?

R. Les voici : *En vérité, en vérité, je*
S üj

vous le dis ; si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme , & ne buvez son sang , vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange de ce pain vivra éternellement. (Jean 6 , 54.)

D. Peut-on dire que l'Eucharistie est un pain quotidien ?

R. Oui ; car les Chrétiens devroient être assez saints pour pouvoir le recevoir tous les jours , comme le faisoient les premiers fideles de l'Eglise de Jérusalem.

D. Les pécheurs étant indignes de communier , peuvent ils demander à Dieu le pain eucharistique ?

R. Ils doivent gémir de s'en voir privés par leur faute , demander à Dieu le don d'une sincère conversion , & faire tous leurs efforts pour se disposer à rentrer en grace avec Dieu , afin de pouvoir être admis à manger le pain des enfans.

D. Que demandons-nous à Dieu par ces paroles : *Remettez-nous nos dettes* ?

R. Nous lui demandons la grace d'une vraie pénitence , & le pardon de nos péchés.

D. Pourquoi appelons-nous nos péchés des dettes ?

R. Parce que nos péchés nous rendent redevables à la justice de Dieu , & méritent d'être punis par des peines éternelles ou temporelles , en cette vie ou dans l'autre.

D. Pourquoi dites-vous qu'en demandant à Dieu qu'il nous remette nos péchés , nous lui demandons aussi qu'il nous accorde la grace d'une vraie pénitence.

R. C'est 1°. parce que Dieu étant la justice même, il ne remet & ne peut même remettre les péchés qu'aux pécheurs vraiment pénitens, qui se convertissent à lui dans la sincérité de leur cœur. 2°. Parce que cette conversion du cœur est un don de Dieu.

D. Dieu ne nous remet donc pas nos péchés comme les hommes remettent les offenses commises envers eux ?

R. Il nous les remet d'une manière bien plus excellente & plus efficace.

D. Comment cela ?

R. Le voici. Quand les hommes pardonnent une offense, ils n'opèrent rien dans le cœur de celui à qui ils pardonnent, ils n'en changent point la disposition intérieure, ils la laissent telle qu'elle est. Mais quand Dieu nous remet nos péchés, il commence par nous inspirer un regret amer de l'avoir offensé; & en même temps qu'il efface nos péchés, il répand la grace du S. Esprit & la charité dans nos cœurs.

D. Dans quelles dispositions faut-il être pour demander à Dieu qu'il nous remette nos péchés ?

R. Il faut commencer au moins à les détester, & désirer de les détester pleinement.

D. Pourquoi ajoutons-nous : *Comme nous remettons à ceux qui nous doivent ?*

R. Parce que le pardon que nous accordons à ceux qui nous ont offensés, est une condition à laquelle Dieu a attaché le pardon de nos péchés, & sans laquelle il ne nous les remet pas.

D. Où avez-vous appris que Dieu ne nous

S iv

pardonne pas nos fautes, si nous ne pardonnons à ceux qui nous ont offensés?

R. C'est dans l'Evangile : *Si vous pardonnez aux hommes, dit J. C., les fautes qu'ils ont faites contre vous, votre Pere céleste vous pardonnera aussi vos péchés; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Pere céleste ne vous pardonnera pas non plus vos péchés.* (Matth. 6, 14.)

D. Quand on ne pardonne pas du fond du cœur à ses ennemis, on n'est donc pas en état de faire cette prière?

R. Non; c'est prononcer sa propre condamnation. C'est comme si l'on disoit à Dieu, qui voit le fond du cœur: Traitez-moi, Seigneur, comme je traite mon prochain. Ainsi, ne me pardonnez pas plus mes péchés que je ne les pardonne à tels & tels qui m'ont offensé.

CHAPITRE IX.

Explication de la sixieme & de la septieme demande de l'Oraison Dominicale.

R. **Q**UELLE est la sixieme demande de l'Oraison Dominicale?

R. C'est celle ci : *Ne nous induisez point en tentation.*

D. Qu'appellez-vous *tentation*?

R. C'est tout ce qui nous porte à offenser Dieu.

D. Mais Dieu peut-il nous induire en tentation?

R. Il ne peut pas nous y induire comme cause de la tentation : comme il est incapable d'être porté au mal , il l'est aussi de tenter personne ; mais Dieu peut nous induire en tentation , soit en permettant que nous y succombions , soit en nous accordant , suivant les desirs déréglés de notre cœur , des avantages temporels , qui sont pour nous des occasions de tentation auxquelles nous succombons.

D. Que demandons-nous donc à Dieu par les paroles de cette sixième demande ?

R. Nous lui demandons qu'ayant égard à notre foiblesse , ou qu'il détourne de nous la tentation , ou qu'il nous donne la force de la surmonter , & d'en sortir avec avantage.

D. Que faut-il faire pour obtenir la grace de ne point succomber aux tentations ?

R. Il faut la demander à Dieu avec instance , éviter avec soin tout ce qui est pour nous une occasion de tentation & de chute , affermir notre ame dans la justice par de bonnes lectures , & par un saint usage des Sacremens , & être fidèle à rendre grâces à Dieu des victoires qu'il nous a fait remporter par J. C. notre Seigneur.

D. Que demandons-nous à Dieu par ces paroles : *Mais délivrez-nous du mal ?*

R. Nous lui demandons qu'il nous préserve & nous délivre de tout mal ; c'est-à-dire , de tout ce qui seroit nuisible à notre salut.

D. Expliquez-moi cela plus en détail.

R. Nous le prions par ces paroles , de nous délivrer des pièges du démon , de tous les péchés passés & à venir , de la damnation éter-

S v.

nelle , qui est le comble de tous les malheurs , & de la concupiscence , qui est un mal intérieur , & la source de tous nos maux.

D. Demandons nous au si à Dieu d'être délivrés des maladies , des afflictions , des adversités & des autres miseres de cette vie ?

R. Oui ; mais nous ne demandons d'en être délivrés que conditionnellement , & avec résignation à la volonté de Dieu ; & nous devons être disposés à les accepter avec soumission , supposé que Dieu les juge nécessaires ou utiles pour notre salut.

D. Pourquoi terminons - nous l'Oraison Dominicale par ce mot : *Amen* ?

R. C'est pour ratifier , confirmer & renfermer dans un seul mot tout ce que nous y avons demandé à Dieu.

D. Que signifie ce mot ?

R. *Amen* est un mot hébreu qui signifie proprement *vérité*, ou *c'est la vérité* ?

D. Quand employons-nous ce mot *Amen* ?

R. Nous le disons principalement , 1°. à la fin des symboles & des professions de foi ; 2°. à la fin de toutes nos prieres ; 3°. nous ajoutons *amen* aux prieres publiques que l'Eglise fait dans la célébration des saints Mysteres & dans le reste du Service divin.

D. Que signifie *amen*, quand on le dit à la fin des symboles ?

R. Il signifie alors : Ce sont-là les vérités que Dieu a révélées. Nous les croyons & nous y adhérons de tout notre cœur.

D. Que signifie-t-il à la fin de nos prieres ?

R. Il signifie, ainsi soit-il ; que Dieu daigne nous accorder ce que nous lui demandons ; nous désirons ardemment qu'il nous en fasse la grace.

D. Pourquoi répondons - nous *amen* aux prières publiques que l'Eglise fait ?

R. C'est pour témoigner que nous nous unissons d'esprit & de cœur aux prières de l'Eglise, que nous y conferrons, que nous demandons à Dieu avec elle tout ce que ses Ministres demandent pour nous & en notre nom, & que nous le prions de nous en accorder l'effet.

D. Comment les fideles qui n'entendent pas les prières de l'Eglise, peuvent - ils répondre *amen* ?

R. C'est pour les mettre en état de le faire, que l'Eglise recommande à ses Ministres d'expliquer au peuple ce qu'elle dit dans ses Offices, & qu'elle leur met entre les mains des traductions de ces Offices.

C H A P I T R E X.

De la Salutation Angélique.

D. **Q**UELLE est la plus célèbre des prières que l'Eglise adresse à la sainte Vierge ?

R. C'est la Salutation Angélique, ou l'*Ave, Maria.*

D. Pourquoi cette prière est - elle appelée Salutation Angélique ?

S vj

R. Parce qu'elle commence par les paroles par lesquelles l'Ange Gabriel salua la sainte Vierge, lorsqu'il vint lui annoncer de la part de Dieu, le mystere de l'Incarnation qui devoit s'opérer en elle.

D. L'Eglise fait-elle souvent cette priere ?

R. Elle la fait au commencement de tous ses Offices, à la fin des Complies, à l'*Angelus* ; & les fideles sont dans l'usage de la faire aussi plusieurs fois chaque jour.

D. De quoi est composée la Salutation Angélique ?

R. Elle est composée, 1°. des paroles que l'Ange adressa à la sainte Vierge en l'abordant. 2°. Des paroles qu'Elizabeth, sa cousine, & mere de S. Jean-Baptiste, lui dit, lorsqu'elle reçut sa visite. 3°. D'une priere que l'Eglise lui adresse, pour implorer son intercession auprès de Dieu.

D. Quelles sont les paroles de l'Ange Gabriel ?

R. *Je vous salue, (Marie) pleine de grace ; le Seigneur est avec vous : vous êtes bénie entre toutes les femmes.*

D. Quelles sont les paroles d'Elizabeth ?

R. *Vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes, & (Jesus) le fruit de vos entrailles, est béni.*

D. Quelles sont les paroles de l'Eglise ?

R. *Sainte Marie, Mere de Dieu, priez pour nous, qui sommes pécheurs, maintenant & à l'heure de notre mort. Amen.*

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : *Pleine de grace ?*

R. J'entends que Dieu a rempli la sainte Vierge de tous les dons de la grace avec beaucoup plus d'abondance qu'aucune autre créature.

D. Quand Dieu a-t-il rempli la sainte Vierge des dons de sa grace ?

R. Il l'en a remplie, & l'a sanctifiée dès le sein de sa mère, & avant sa naissance.

D. La grace dont la sainte Vierge étoit remplie, avant même que de concevoir le Fils de Dieu, selon la chair, s'est-elle accrue dans la suite ?

R. Oui; la sainte Vierge a toujours avancé de plénitude de grace en de nouvelles plénitudes, jusqu'à la fin de sa bienheureuse vie.

D. La sainte Vierge étant remplie de graces, comment a-t-elle pu en recevoir de nouvelles plénitudes ?

R. Il n'en est pas de l'ame comme d'un corps matériel, qui étant une fois rempli, ne peut contenir rien de plus, parce qu'il n'a qu'une capacité déterminée : la capacité de l'ame augmente & s'accroît durant tout le cours de cette vie, à proportion des nouveaux degrés de grace qu'elle reçoit ; & sa fidélité à répondre à toutes les impressions de la grace la fait croître & fructifier jusqu'au jour de l'éternité.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : *Le Seigneur est avec vous* ?

R. J'entends que Dieu, qui habite dans l'ame de tous les justes, comme dans son temple, a choisi d'une manière toute spéciale la sainte Vierge pour en faire un sanctuaire très-

pur, & un tabernacle sans tache & digne du Fils de Dieu, qu'elle devoit concevoir par l'opération du S. Esprit, & porter dans son sein virginal.

D. Pourquoi disons-nous à la sainte Vierge : Vous êtes bénie entre toutes les femmes ?

R. Parce qu'elle a été élevée à la sublime qualité de Mere de Dieu, qui ne lui est commune avec aucune autre personne de son sexe, & que Dieu l'a comblée de bénédictions spirituelles proportionnées à cette qualité si éminente.

D. Pourquoi, en priant la sainte Vierge, lui disons-nous : Mere de Dieu ?

R. C'est, 1°. pour confesser qu'elle est véritablement Mere de Dieu, ayant conçu & enfanté le Fils de Dieu, qui est un seul Dieu avec le Pere & le S. Esprit. 2°. Parce qu'en qualité de Mere de Dieu, son intercession est très puissante auprès du Seigneur.

D. Pourquoi lui disons-nous que nous sommes pécheurs ?

R. C'est, 1°. parce que la qualité de pécheurs est celle sous laquelle nous devons nous considérer, sur-tout dans nos prières. 2°. Pour exciter en notre faveur la compassion de la sainte Vierge, en lui exposant nos miseres, dont les plus grandes sont nos péchés. 3°. Parce que la sainte Vierge est appelée d'une maniere particuliere par l'Eglise, le refuge des pécheurs.

D. En quel sens la sainte Vierge est-elle le refuge des pécheurs ? Est-ce en demandant

leur salut sans qu'ils cessent d'être pécheurs ?

R. A Dieu ne plaise que la sainte Vierge puisse faire un demande aussi injurieuse à Dieu. Plus elle est consommée en sainteté, plus aussi elle déteste le péché, & plus elle aime la justice par laquelle Dieu punit les pécheurs impenitens.

D. Comment donc la sainte Vierge est-elle le refuge des pécheurs ?

R. En ce qu'elle ne cesse de demander à Dieu qu'il change leur cœur, qu'il les convertisse, & qu'il leur donne l'esprit de pénitence : aussi est ce en grande partie à ses prières que les pécheurs, qui reviennent à Dieu, sont redevables de la miséricorde que Dieu leur fait.

D. Que veut dire : *Priez pour nous maintenant ?*

R. Nous la prions par-là d'intercéder pour nous aujourd'hui & durant tout le cours de notre vie mortelle.

D. Pourquoi ajoutons-nous : *Et à l'heure de notre mort ?*

R. C'est parce qu'aux approches de notre mort le démon redoublant ses efforts pour nous perdre, nous avons alors un besoin plus pressant de la protection de la Mere de Dieu.

Fin de la quatrième & dernière Partie.

TABLE

PREMIERE PARTIE.

LE SYMBOLE.

CHAP. I. P R É L I M I N A I R E.	Pag. 5
II. <i>Symbole des Apôtres.</i>	6
III. <i>Premier article du Symbole.</i>	7
IV. <i>Nature & Perfections de Dieu,</i>	9
V. <i>Suite des Perfections de Dieu,</i>	14
VI. <i>Unité de Dieu,</i>	18
VII. <i>De la Trinité des Personnes divines,</i>	20
VIII. <i>De la Création du Monde,</i>	22
IX. <i>Des Anges,</i>	24
X. <i>De l'Homme,</i>	28
XI. <i>Etat d'innocence,</i>	31
XII. <i>Péché du premier Homme,</i>	34
XIII. <i>Punition du péché d'Adam & d'Eve,</i>	36
XIV. <i>Transmission du péché d'Adam & d'Eve à toute leur postérité,</i>	37
XV. <i>Suites du péché originel,</i>	38
XVI. <i>Autres suites du péché originel,</i>	41
XVII. <i>Impuissance de l'homme pour se délivrer par lui-même de l'état du péché,</i>	43
XVIII. <i>Du Rédempteur des hommes,</i>	46
XIX. <i>Promesse du Rédempteur, & certitude de sa venue,</i>	47
XX. <i>Suite des preuves de la venue du Messie par les Prophetes,</i>	52
XXI. <i>J. C. est nécessairement le Messie. Première preuve par les Prophéties accomplies en sa personne,</i>	54
XXII. <i>Suite des Prophéties accomplies en la personne de J. C.,</i>	58
XXIII. <i>Autre suite des Prophéties accomplies en la personne de J. C.,</i>	62

TABLE DES CHAPITRES. 423

XXIV. J. C. est véritablement Dieu ,	pag. 66
XXV. J. C. est véritablement homme ,	68
XXVI. Deux natures en J. C. unies en une seule personne ,	70
XXVII. Du Mystere de l'Incarnation ,	71
XXVIII. Naissance de J. C. : il est adoré par des Bergers & des Mages ,	73
XXIX. Circoncision de J. C. Présentation au Temple ,	77
XXX. Vie cachée de J. C. ,	78
XXXI. Prédication de J. C. ;	80
XXXII. Passion de J. C. ,	82
XXXIII. Sépulture de J. C. ; descente de son ame aux enfers ,	84
XXXIV. Résurrection de J. C.	86
XXXV. Ascension de J. C. ,	89
XXXVI. J. C. assis à la droite de son Pere. Son dernier avènement pour juger les hommes ,	91
XXXVII. Descente du S. Esprit ,	94
XXXVIII. Fruit de la prédication des Apôtres , après la descente du S. Esprit ,	97
XXXIX. Effets du S. Esprit dans les premiers Chrétiens ,	101
XL. De l'Eglise ,	113
XLI. De l'Eglise de la terre , ou Militante ,	106
XLII. Caractères de l'Eglise. Premier caractère , l'Unité ,	
XLIII. 2 ^d . caractère de l'Eglise , la Sainteté ,	112
XLIV. Troisième & quatrième caractères de l'E- glise , la Catholicité & l'Apostolicité ,	115
XLV. La Communion des Saints & la Rémission des péchés ,	120
XLVI. Quatre Fins de l'homme ,	123
XLVII. Suite des quatre Fins de l'homme ,	127
XLVIII. Suite des quatre Fins de l'homme , la vie éternelle ,	132

SECONDE PARTIE.

LES SACREMENTS.

CHAP. I.	D È la Justification ,	pag. 137
II.	Des Sacremens en général ,	139
III.	Du Baptême ; sa nature & ses effets ,	146
IV.	Qualités que nous recevons par le Baptême , obligation qu'elles nous imposent ,	150
V.	Nécessité du Baptême ; comment il peut être suppléé ,	154
VI.	Ministre du Baptême & Cérémonies ,	157
VII.	Obligations des baptisés & des Parrains ,	164
VIII.	Confirmation ; ses effets ,	167
IX.	Ministres de la Confirmation ; cérémonies qu'on y emploie Dispositions nécessaires pour recevoir ce Sacrement ,	170
X.	De l'Eucharistie & de son institution ,	174
XI.	Effets de l'Eucharistie ; nécessité de la Com- munion eucharistique ,	180
XII.	Dispositions nécessaires pour bien commu- nier ,	184
XIII.	De la Communion spirituelle ,	187
XIV.	De la Communion indigne ,	188
XV.	De l'Eucharistie consid. comme Sacrifice ,	192
XVI.	Vertu de l'Eucharistie considérée comme Sa- crifice ,	198
XVII.	A qui on offre le Sacrifice de la Messe , & pour qui il est offert ,	202
XVIII.	Pour qui on offre le Sacrifice de la Messe ,	206
XIX.	Quatre fins pour lesquelles le Sacrifice de la Messe est offert : manière d'y assister ,	208
XX.	Du Sacrement de Pénitence ,	211
XXI.	De la Contrition ,	213
XXII.	Insuffisance de la crainte pour former la Contrition ,	215
XXIII.	Nécessité de l'amour de Dieu pour pro- duire une vraie Contrition ,	217

DES CHAPITRES. 427

XXIV. De la Contrition parfaite & de la Contrition imparfaite ,	pag. 219
XXV. Conditions de la Contrition imparfaite , pour disposer à la justification ,	222
XXVI. Qualités que doit avoir la Contrition ,	226
XXVII. Du ferme propos de ne plus pécher renfermé dans la Contrition ,	230
XXVIII. De la Confession , & du choix d'un Confesseur ,	233
XXIX. Des qualités que doit avoir la confession ; de l'examen de conscience , & de la confession générale ,	237
XXX. De la Satisfaction & des indulgences ,	243
XXXI. De l'Absolution ,	248
XXXII. De l'Extrême-Onction ,	251
XXXIII. Du Sacrement de l'Ordre ,	256
XXXIV. Du Sacrement de Mariage ,	265

TROISIEME PARTIE.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'EGLISE, ET DES PÉCHÉS.

CHAP. I. D ES Commandemens de Dieu en général ,	pag. 273
II. Du premier Commandement de Dieu : explication des vertus qu'il prescrit ,	277
III. Du dépôt sacré des vérités de la Foi ; & premièrement de l'Ecriture sainte ,	280
IV. De l'Espérance & de la Charité ,	283
V. De la Vertu de la Religion , de l'Adoration , du Culte des Saints , de leurs Reliques & de leurs Images ,	288
VI. Du second Commandement de Dieu ,	296
VII. Du troisième Commandement de Dieu ,	301
VIII. De l'Amour du prochain ,	305
IX. Du quatrième Commandement de Dieu ,	308
X. Devoirs des Inférieurs envers leurs Supérieurs , & des Supérieurs envers leurs inférieurs ,	312
XI. Du cinquième Commandement de Dieu ,	317

428 TABLE DES CHAPITRES.

XII. <i>Autres péchés défendus par le cinquieme Commandement ,</i>	221
XIII. <i>Du fixieme & du neuvieme Commandemens de Dieu ,</i>	224
XIV. <i>Du septieme Commandement de Dieu ,</i>	330
XV. <i>Du huitieme Commandement de Dieu ,</i>	337
XVI. <i>Du dixieme Commandement de Dieu ,</i>	343
XVII. <i>Des Commandemens de l'Eglise ,</i>	347
XVIII. <i>Des deux premiers Commandemens de l'Eglise ,</i>	351
XIX. <i>Du troisieme & du quatrieme Commandemens de l'Eglise ,</i>	256
XX. <i>Du cinquieme & du fixieme Commandemens de l'Eglise ,</i>	259
XXI. <i>Du Péché.</i>	366
XXII. <i>Des péchés capitaux ,</i>	369
XXIII. <i>Suite des péchés capitaux ,</i>	373

QUATRIEME PARTIE. DE LA GRACE ET DE LA PRIERE.

CHAP. I. <i>D</i> E la Grace ,	pag. 381
II. <i>Suite de la Grace ,</i>	386
III. <i>De la Priere ,</i>	391
IV. <i>Qui il faut prier , ce qu'il faut demander , pour qui , & dans quelle posture il faut prier ,</i>	394
V. <i>Des différentes sortes de Prieres , & des qualités de la Priere ,</i>	397
VI. <i>Du Signe de la Croix & de l'Oraison Dominicale ,</i>	404
VII. <i>Explication de la Préface & des trois premieres demandes de l'Oraison Dominicale ,</i>	407
VIII. <i>Explication de la quatrieme & de la cinquieme demandes de l'Oraison Dominicale ,</i>	411
IX. <i>Explication de la fixieme & de la septieme demandes de l'Oraison Dominicale ,</i>	416
X. <i>De la Salutation Angélique ,</i>	419

Fin de la Table.

APPROBATIONS

ET PERMISSIONS D'IMPRIMER.

Soit revu par Illust. & Rev. M. Salvator Ruggiero, Chanoine, Professeur en Théologie, pour en donner son jugement par écrit, 28 Mars 1784.

Signé, ANT. Evêque d'Orthosie, *Vic. Gén. de son Eminence Mgr. le Cardinal Archevêque.*

Signé, JOSEPH ROSSI, *Chan. député.*

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

Personne n'ignore de quelle importance est une bonne éducation; mais ce que l'on ne peut trop inculquer, c'est la nécessité pour un Chrétien de s'instruire de la Religion qu'il professe. C'est la source de tous les désordres des mœurs, que l'indolence & la négligence à s'instruire de la science du salut, à connaître l'esprit de la Religion Chrétienne, à pénétrer la solidité de ses maximes, & à suivre les préceptes de l'Evangile. Se livrer en même temps aux opinions séductrices d'une fausse Philosophie, ou à l'illusion d'une morale relâchée, c'est la funeste source du désordre & de la corruption des mœurs, ou de pratiques purement extérieures & superstitieuses, que l'Eglise voit avec douleur répandues parmi la plupart de ses enfans. On doit donc savoir

beaucoup de gré à celui qui a pris la peine de réduire en *abrégé l'Education Chrétienne*, imprimée il y a peu d'années sous les auspices de notre auguste Reine, pour le bien public & en rendre la lecture plus commune sous la protection des Princesses Royales ses filles. De tels livres ne sont jamais superflus. Il est, au contraire, à désirer qu'en supprimant tous ces livres pleins de pratiques d'une piété mal entendue, nouvelles, déréglées, & qui réduisent la Religion à un pur extérieur, on recommande, après l'Ecriture Sainte, la lecture des seuls livres qui présentent le vrai esprit du Christianisme, & qui nous instruisent de nos devoirs selon la regle de l'Evangile. La piété de Votre Eminence, toute appliquée à l'instruction du troupeau qui lui a été confié par Jesus-Christ, le souverain Prêtre éternel, doit s'intéresser à la publication de cet *Abrégé*, qui ne tend qu'à enseigner au Chrétien les vérités de notre foi & les saintes regles des mœurs, autant que j'en puis juger par mes foibles lumieres. Baisant très-humblement le bord de votre Pourpre sainte, je suis avec respect, de Votre Eminence, le très-humble & très obéissant Serviteur,

Signé, Le Chan. SALVATOR RUGGIERO.

A Naples le 24 Juin 1784.

Vu le rapport du Sieur Reviseur, permis d'imprimer, ce 25 Juin 1784.

Signé, ANT. Evêque d'Orthosie, Vic. Gén.

Signé, JOSEPH ROSSI, Chan. Député.

Soit revu par le R. P. D. Emmanuel Caputo, Professeur en l'Université de cette Ville, le manuscrit original de cet Ouvrage, pour en donner son avis par écrit, & revoir avant sa publication si les exemplaires imprimés sont conformes, selon les réglemens du Roi. A Naples, le 19 Avril 1784. *Signé*, G. A. Evêque de TARSES, *Grand Aumônier*.

SACRÉE ET ROYALE MAJESTÉ,

J'ai lu par ordre de Votre Majesté, le livre intitulé : *Abrégé de l'Education ou Instruction chrétienne*, & je n'y ai trouvé qu'une exacte & facile exposition de la doctrine que doit croire un Chrétien. La morale qu'il renferme, est toute puisée dans l'Enseignement de la Foi, qui est la bête de la piété chrétienne, dont on ne peut séparer la Religion. Il n'y a rien aussi de contraire à l'autorité des Loix. Je pense donc qu'on peut le publier, s'il plaît à Votre Majesté; me prosternant à ses pieds, je suis, de Votre Majesté, le très-humble & très-obéissant serviteur, *EMMANUEL CAPUTO*, Lect. en Théologie.

A Naples, du Monastere de Saint Séverin & Sainte Soffie, 7 Mai 1784.

Visto rescripto S. R. M. sub die 26 currentis mensis & anni, ac relatione R. P. D. Emmanuelis Caputo, de commissione Reverendi Regii Capellani Majoris, ordine præfatae Regalis Majestatis.

Regalis Camera S. Claræ providet, de-

cernit atque mandat, quod imprimatur cum insertâ formâ præsentis supplicis libelli, ac approbationis dicti Rev. Revisoris; verum non publicetur, nisi per ipsum Revisorem facti iterum revisione affirmetur quod concordat, servatâ formâ regalium ordinum, ac e iam in publicatione servetur Reg. Prag. hoc suum.

Sig. SALOMONIUS, PATRITIUS,
AVENA CARAVITA TARGIANI.

Vidit Fiscus Reg. Car.

J. C. Marchio Litus Præfet. S. R. C.
temp. subscript. imp.

ATHANASIUS.

Reg. Carulli.



